

RAPPORT ANNUEL 2016  
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

Financière   
Sun Life

La vie est plus radieuse sous le soleil





## TABLE DES MATIÈRES

- 02 Message du président du conseil d'administration
- 04 Message du chef de la direction
- 09 Rapport de gestion
- 99 États financiers consolidés et notes connexes
- 186 Sources de bénéfices
- 189 Conseil d'administration et haute direction
- 190 Filiales et sociétés liées
- 193 Principaux bureaux
- 195 Renseignements sur la compagnie et information à l'intention des actionnaires

## Nous sommes la FINANCIÈRE SUN LIFE

La Financière Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux entreprises une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs et de patrimoine. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes.

 **32 900**  
EMPLOYÉS<sup>1</sup>

Inclusion faite des 11 917 personnes au service de nos coentreprises en Asie.

 **99 865**  
CONSEILLERS<sup>1</sup>

Inclusion faite des 71 410 conseillers dans nos coentreprises en Chine, en Inde et aux Philippines.

DES BUREAUX DANS  **26 pays**



En Idaho, Julie Mills, urgentologue, profite de nouveau de la vie depuis que la Sun Life l'a aidée à retourner au travail après une blessure à la hanche.

## Notre STRATÉGIE AXÉE SUR QUATRE PILIERS

Stratégie de croissance misant sur des activités qui procurent un RCP élevé et qui génèrent des capitaux importants grâce à nos positions de chef de file dans des marchés attrayants du monde entier.

Être un chef de file sur le marché canadien des solutions d'assurance et de gestion de patrimoine



Être un chef de file dans les secteurs des garanties collectives aux États-Unis et des solutions destinées à la clientèle fortunée à l'échelle internationale

Être un chef de file dans la gestion d'actifs à l'échelle mondiale



Être un chef de file en Asie grâce à l'excellence de la distribution dans les marchés en forte expansion

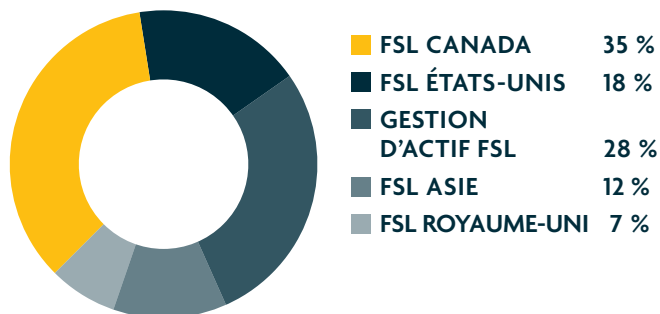


*Je n'arrive pas à croire tout ce que la Sun Life a fait pour moi. Elle restera à jamais dans mon cœur.*

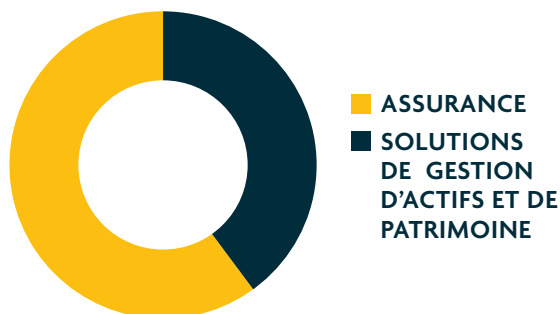
**Julie Mills**

# Portefeuille **ÉQUILIBRÉ** et **DIVERSIFIÉ**

## BÉNÉFICE NET SOUS-JACENT PAR ORGANISATION POUR 2016<sup>1,2</sup>



## BÉNÉFICE NET SOUS-JACENT PAR TYPE DE PRODUIT POUR 2016<sup>1</sup>



**903 milliards \$**  
ACTIF GÉRÉ<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Tous les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2016. Le bénéfice net sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent, le bénéfice par action sous-jacent et l'actif géré qui sont indiqués aux pages 1 à 8 du présent rapport annuel représentent des mesures non définies par les IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique «Mesures non définies par les IFRS» dans le Rapport de gestion 2016 de la Compagnie. À moins d'indications contraires, les résultats pour 2012 et 2013 sont présentés en fonction des activités poursuivies qui sont définies dans le Rapport de gestion 2015 de la Compagnie.

<sup>2</sup>À l'exclusion des résultats des Services de soutien généraux.

Bénéfice net déclaré par organisation pour 2016 : FSL Canada, 35 %; FSL États-Unis, 19 %; Gestion d'actif FSL, 27 %, FSL Asie, 12 %; FSL Royaume-Uni, 7 %; à l'exclusion des résultats des Services de soutien généraux.



# Message du PRÉSIDENT DU CONSEIL

Chers actionnaires,

L'année 2016 fut à bien des égards capitale. Sur le plan politique, des forces nouvelles sont entrées en scène et, sur le plan économique, nous avons enfin pu voir certains taux d'intérêt remonter, à tout le moins aux États-Unis. Et bien évidemment, l'explosion des innovations technologiques s'est poursuivie sans relâche dans le monde entier.

Pour la Financière Sun Life, 2016 a aussi été marquée par un changement de ton et d'orientation. Dans la foulée de la réussite de la stratégie axée sur quatre piliers que nous avons établie en 2011, vous verrez dans le message de Dean Connor que le conseil et la direction ont consacré beaucoup de temps et d'énergie en 2016 à l'élaboration de la prochaine étape de notre stratégie. Il est clair pour tout le monde que les attentes de nos clients ont augmenté, et que nous devons faire un pas de géant pour les aider à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de leur vie.

Nous avons de nombreux concurrents importants qui leur offrent de répondre à ces attentes, pas seulement dans le secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs (où nos concurrents habituels sont déjà des adversaires de taille), mais aussi dans celui des banques, et de plus en plus du côté d'organisations spécialisées dans les données et les technologies numériques ou œuvrant sur Internet. Nous savons que les clients sont habitués de faire des recherches en ligne avant d'effectuer un achat, qu'ils sont plus informés que jamais, et qu'ils aiment de plus en plus la commodité que procure Internet pour la vente et le service.

Nous avons donc ajusté notre stratégie pour qu'elle mette encore plus l'accent sur les clients, leurs besoins et leurs désirs, et nous permette d'offrir nos services de la façon qui leur convient le mieux – que ce soit sur l'appareil de leur choix, en personne, par téléphone, ou tout cela à la fois. Notre but est de le faire selon les normes que suivent les meilleurs dans le monde.



*Nous nous sommes toujours efforcés d'offrir le meilleur service à nos clients, mais notre stratégie pour les prochaines années en fera une priorité dans tous nos piliers, de façon déterminée et totale.*

Votre conseil a pleinement participé à l'élaboration de cette stratégie et l'appuie sans réserve. L'objectif d'être parmi les meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde est noble, et il sera difficile à atteindre. Nous croyons humblement que les résultats de la Compagnie au cours des cinq dernières années nous donnent le droit d'aspirer à un objectif aussi élevé.



Nous tiendrons la barre dans cette nouvelle direction tout en veillant à ce que la Compagnie continue de fournir des services quotidiens à ses clients. L'année 2016 a été marquée par de solides résultats financiers, notamment grâce à des vents favorables au chapitre des taux d'intérêt au quatrième trimestre. Nous avons pu maintenir le cap sur la hausse des dividendes, et procurer un rendement des capitaux propres toujours élevé sur votre capital. La pression exercée par les gestionnaires appliquant une gestion passive a entraîné des sorties nettes à la MFS, mais le conseil a été heureux de constater la croissance des nouvelles sociétés du groupe Gestion Placements Sun Life, et la croissance rapide et rentable des ventes au Canada, aux États-Unis et en Asie. Nous sommes particulièrement satisfaits des progrès réalisés par les affaires d'assurance collective dont nous avons fait l'acquisition aux États-Unis en 2016. Globalement, les réalisations de la Compagnie se sont reflétées dans le cours de l'action, et le rendement total pour les actionnaires s'est établi à 28 % par an selon un taux composé pour les cinq dernières années, un niveau que peu d'autres sociétés ont pu atteindre.

## SUCCESSION À LA DIRECTION DU CONSEIL

Tel qu'il a été annoncé, je prendrai ma retraite du conseil après l'assemblée annuelle de la Compagnie en mai. Ce fut un plaisir incroyable de travailler avec mes collègues du conseil, et je suis heureux de passer le flambeau à Bill Anderson, qui me succédera à titre de président du conseil. Bill est très respecté par les autres membres du conseil pour son leadership et sa grande connaissance de la Sun Life, et je sais qu'il dirigera le conseil avec beaucoup de talent.

D'autres changements ont également eu lieu pour assurer un renouvellement au sein du conseil. Krystyna Hoeg a pris sa retraite après 14 années, dont plusieurs à la tête de différents comités du conseil, et nous avons accueilli deux nouveaux administrateurs, Stephanie Coyles et Greig Woodring, qui se sont joints à nous le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Stephanie est une consultante stratégique et une conseillère dotée d'une importante expertise en matière de technologies numériques et d'analytique, qui travaille auprès de diverses clientèles en Amérique du Nord, et Greig possède plus de 40 ans d'expérience dans l'industrie de l'assurance aux États-Unis et à l'échelle internationale. Les membres du conseil ont hâte de travailler avec Stephanie et Greig, et nous remercions Krys pour ses nombreuses années de service et ses précieux conseils.

Au nom du conseil, je tiens à remercier nos employés à l'échelle mondiale pour leurs efforts incalculables et l'ouverture avec laquelle ils ont accueilli l'ambitieux parcours que nous avons planifié pour votre Compagnie. Je veux également remercier notre équipe de direction pour sa collaboration et son travail acharné en vue de tirer parti de nos assises solides. Quant à nos actionnaires, merci pour la confiance que vous avez démontrée à l'égard de votre Compagnie, de son leadership et de son avenir financier.

Je suis honoré d'avoir eu l'occasion d'être votre président du conseil, et je suis convaincu que le conseil et l'équipe de direction continueront d'assurer la réussite de votre Compagnie.

## BIEN PLACÉS POUR UN AVENIR RADIEUX

*Nous sommes déjà bien placés, et nous avons mis la barre très haut. La situation financière de la Sun Life est solide, et votre Compagnie a travaillé d'arrache-pied et a gagné le droit de mener à bien son ambition d'être parmi les meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actif du monde.*

*Je vous offre à tous mes meilleurs vœux de succès.*



**James H. Sutcliffe**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL



# Message du CHEF DE LA DIRECTION



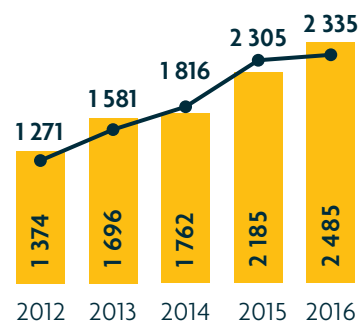
## 2016 : UNE AUTRE ANNÉE SOLIDE

L'année 2016 fut une autre année solide pour la Financière Sun Life. Depuis le lancement de notre stratégie axée sur quatre piliers, la compagnie a connu une croissance importante tout en investissant dans ses activités. Cela nous place dans une position intéressante pour l'avenir et nous permet aujourd'hui d'établir un nouvel objectif pour la Financière Sun Life : **être parmi les meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde.** Nous considérons qu'il s'agit d'un objectif ambitieux mais atteignable, et pour l'atteindre il nous faudra mettre en pratique notre raison d'être et en faire plus pour nos clients — beaucoup plus. Le bénéfice net déclaré a augmenté de 14 % pour s'établir à 2,5 milliards de dollars, ce qui reflète la croissance des activités ainsi que les gains sur placements et sur le marché.

Le bénéfice net sous-jacent, qui exclut l'incidence des facteurs liés au marché, les modifications des hypothèses et les mesures de la direction, a augmenté de 1 % pour s'établir à 2,3 milliards de dollars, ce qui reflète une croissance des activités en partie neutralisée par des résultats défavorables au chapitre des règlements. Le rendement des capitaux propres (RCP) sous-jacent s'est établi à 12,2 %, et nous avons clôturé l'exercice avec un actif géré de 903 milliards de dollars.

Nous avons accru notre dividende de 7 % et annoncé cinq acquisitions et participations supplémentaires en Asie et aux États-Unis au cours de l'exercice. Le rendement total pour les actionnaires s'est élevé à 24 % pour l'année, et à 28 % par an selon un taux composé pour les cinq dernières années. Nous continuons de viser les objectifs financiers à moyen terme suivants : croissance annuelle du bénéfice par action (BPA) sous-jacent de 8 % à 10 %, RCP sous-jacent de 12 % à 14 %, et ratio de distribution des dividendes entre 40 % et 50 % du bénéfice net sous-jacent.

## BÉNÉFICE NET<sup>1</sup>

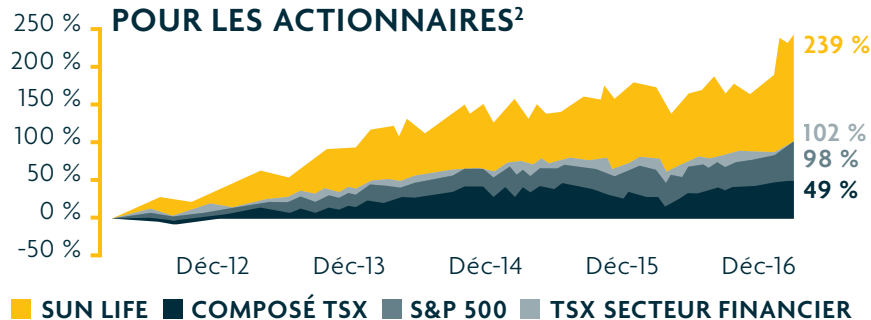


■ DÉCLARÉ —● SOUS-JACENT  
(en millions de \$ CA)

# 12,2 %

## RCP SOUS-JACENT POUR L'EXERCICE COMPLET<sup>1</sup>

## RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES<sup>2</sup>

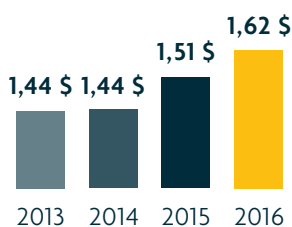


<sup>1</sup>Voir la note 1 à la page 1.

<sup>2</sup>Représente le rendement total pour les actionnaires qui est décrit dans la Circulaire d'information de la direction 2017. Les données proviennent de Bloomberg.



## DIVIDENDE PAR ACTION ORDINAIRE



Au cours de l'année, nous avons versé 15 milliards de dollars aux clients. Derrière ce chiffre se trouvent des millions de clients de la Financière Sun Life dans le monde entier qui ont reçu des rentes, des prestations d'invalidité, des règlements de frais médicaux et dentaires, et de l'épargne accumulée pour acheter une maison ou payer les études de leurs enfants. Il peut aussi s'agir de paiements effectués aux bénéficiaires et aux proches après le décès de clients.

Notre stratégie axée sur quatre piliers continue de bien nous servir, grâce à un ensemble équilibré et diversifié d'activités offrant chacune de bonnes perspectives de croissance ainsi qu'un profil intéressant sur le plan du risque et du RCP. Au **Canada**, le réseau de carrière a continué de briller, et nous avons obtenu des ventes solides dans tous nos secteurs d'activité, y compris Placements mondiaux Sun Life, les Solutions clients et les Solutions prestations déterminées. Aux **États-Unis**, l'intégration des affaires d'assurance collective dont nous avons fait l'acquisition en 2016 a respecté les délais et le budget, tout en atteignant les objectifs annuels en matière de synergie et d'effet relatif. Nous sommes très enthousiastes de voir que cela élargira les capacités que nous offrirons aux clients en 2017.

<sup>1</sup>Voir la note 1 à la page 1.

# 43 %

## RATIO DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Selon le bénéfice net sous-jacent<sup>1</sup>

La **MFS** a continué d'afficher un solide rendement pour les placements à long terme à une période où les gestionnaires qui appliquent une gestion active sont de plus en plus tenus de procurer une valeur ajoutée aux clients, et elle a reçu au Royaume-Uni le prix «Equity Manager of the Year» du journal londonien *Financial News*. L'actif géré a augmenté pour s'établir à 426 milliards de dollars américains, malgré des sorties nettes de 12,6 milliards de dollars américains qui reflètent en partie la pression exercée par les gestionnaires appliquant une gestion passive.

**Gestion Placements Sun Life**, notre groupe de gestionnaires de placements institutionnels (qui comprend les sociétés Bentall Kennedy, Placements institutionnels Sun Life (Canada), Prime Advisors et Ryan Labs), a réalisé des souscriptions nettes de 4,5 milliards de dollars et terminé l'exercice avec un actif géré de 53 milliards de dollars. Lors d'un événement destiné aux investisseurs qui s'est tenu en octobre 2016, Gestion Placements Sun Life a annoncé que son objectif était d'atteindre un actif géré de 100 milliards de dollars d'ici la fin de 2020.

En **Asie**, nous avons accru notre effectif de vente, amélioré la productivité au chapitre de la bancassurance, fait l'acquisition de parts supplémentaires de trois coentreprises, et annoncé l'acquisition de deux sociétés liées aux fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong.

# 986 millions de \$

## TOTAL DES DIVIDENDES PAYÉS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES EN 2016

Depuis 2012, nos activités en Asie ont presque triplé, le bénéfice net sous-jacent passant de 100 millions à près de 300 millions de dollars, et la valeur des affaires nouvelles réalisées a augmenté encore plus rapidement. Au **Royaume-Uni**, l'équipe a bien servi les clients et l'organisation a largement contribué au bénéfice pour l'exercice.

## AUGMENTATION DES SOUSCRIPTIONS PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

# 27 %      14 %

## ASSURANCE ET MALADIE      GESTION DE PATRIMOINE

Nous sommes bien placés pour adopter une attitude à la fois défensive et offensive. C'est sur cette base solide que nous nous appuyons pour entamer une nouvelle étape de notre parcours, au cours de laquelle nous hausserons la barre pour en offrir plus aux clients en mettant l'accent sur les cinq priorités suivantes.





## PERSONNALISER LES RELATIONS AVEC LES CLIENTS, POUR PASSER DU PRODUIT À L'EXPÉRIENCE

Quelle est notre raison d'être en tant que compagnie? Aider nos clients à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de leur vie et à mener une vie plus saine. Un des aspects les plus gratifiants de mon travail est de pouvoir entendre directement à quel point nous avons aidé les clients. Voici quelques exemples :

Après cinq années difficiles, une cliente canadienne couverte par l'un de nos régimes collectifs d'assurance-invalidité a profité d'un programme personnalisé de physiothérapie et d'ergothérapie pour retourner au travail à plein temps. Elle a exprimé sa joie et remercié notre employé John : *«C'est en très grande partie grâce à John, à son appui, à son esprit d'initiative, à ses solutions créatives et à tous les efforts qu'il a consentis pour m'aider à atteindre mon objectif! John a joué un rôle de premier plan en m'orientant vers un véritable rétablissement.»*

De la part d'un de nos employés aux États-Unis qui a personnellement livré un chèque d'assurance-vie à un conjoint survivant à son domicile : *«Il était extrêmement heureux de pouvoir recevoir cette somme si rapidement, et il a été stupéfait de voir le montant du règlement; il savait que [sa femme] avait une assurance-vie, mais il n'avait aucune idée du montant du capital-décès. Il nous a dit qu'il préférerait de beaucoup ravoir sa femme à ses côtés, mais que ce règlement l'avait soulagé d'un grand poids.»*

À l'avenir, nous voulons améliorer l'expérience client de trois façons. Nous devons simplifier les interactions des clients avec nous. Nous devons entrer en contact avec les clients et leur parler plus souvent que nous le faisons aujourd'hui. Nous devons améliorer notre façon de répondre aux besoins des clients et de résoudre les problèmes qui se présentent. Il y a beaucoup à faire dans ces trois domaines, mais nous faisons des progrès.

Au Canada, nous avons simplifié les règles de présentation des demandes d'assurance-vie individuelle et d'assurance contre les maladies graves. Par exemple, nous n'exigeons plus d'ECG, et nous avons réduit les exigences en matière d'échantillons sanguins dans la plupart des cas et assoupli celles concernant la consommation occasionnelle de cigares. De plus, nous offrons désormais une couverture d'assurance-vie de plus de 3 millions de dollars à tous les Canadiens atteints du VIH.

Aux États-Unis, nous avons amélioré l'établissement des nouveaux régimes de garanties collectives en simplifiant la transition des nouveaux clients, et accru la communication proactive avec les clients existants au moyen de certaines des réunions en personne supplémentaires. Au chapitre de l'assurance invalidité de courte durée, nous avons lancé un projet pilote visant l'utilisation de la modélisation prédictive dans le traitement des demandes de règlement, dans le but d'accélérer le remboursement dans plus de la moitié des cas.

Aux Philippines, nous avons lancé *Sun Fit and Well* pour répondre aux préoccupations des consommateurs au sujet de leur santé et du manque de préparation financière en cas de maladie grave.

Premier produit du genre sur le marché, il encourage le mieux-être et la prévention, et offre une couverture complète pour 144 maladies graves, du diagnostic au traitement en passant par la réadaptation.

La MFS et Gestion Placements Sun Life ont acquis une solide réputation d'entreprises axées sur la clientèle et les bonnes relations. Par le passé, la MFS a fermé certaines de ses stratégies de placement les plus reconnues aux cotisations de nouveaux clients pour protéger les rendements des clients existants, même si cela signifiait un manque à gagner à court terme. Les sociétés de notre groupe Gestion Placements Sun Life sont proches de leurs clients, et elles font profiter de leur expertise en matière de stratégies de placement personnalisées et non traditionnelles des régimes de retraite à prestations déterminées, des assureurs et d'autres investisseurs institutionnels.

À mesure que nous améliorons l'expérience client, nous comptons de plus en plus sur l'Approche éclairée, notre programme Lean Six Sigma qui est aujourd'hui en application dans le monde entier et a introduit une culture d'amélioration continue à la Financière Sun Life.



## TRANSFORMER NOS MODÈLES D'AFFAIRES ET L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR LA VOIE NUMÉRIQUE

Les points de contact numériques changent la façon dont les gens achètent et gèrent leur l'assurance-vie et leurs solutions de gestion de patrimoine.



Au Canada, les clients peuvent utiliser l'application ma Sun Life mobile sur leur téléphone intelligent pour présenter des demandes de règlement, pour rechercher des fournisseurs de soins de santé comme des physiothérapeutes ou des chiropraticiens et voir comment les autres clients de la Sun Life les ont notés, et pour consulter le solde de leurs fonds communs de placement et de leur régime de retraite.

Aux États-Unis, les clients peuvent utiliser notre application pour trouver des dentistes dans le réseau de fournisseurs de soins dentaires de la Sun Life. Aux Philippines, nous avons lancé la première application mobile d'assurance-vie au pays, et en Malaisie, nous avons introduit la première solution complète en ligne qui guide les clients de la demande de tarification jusqu'au paiement.



## TIRER PARTI DE LA RICHESSE DE NOS DONNÉES ET DE LEUR ANALYTIQUE

Les données sont un atout important qui nous permet de renforcer nos relations avec les clients tout en améliorant notre efficacité, notre efficacité et notre rentabilité. Le concierge numérique que nous avons lancé au Canada s'appuie sur les données pour présenter aux clients des idées brillantes et des «coups de pouce» pertinents, personnalisés et utiles qui les aident à gérer leurs garanties et leur épargne-retraite. En 2016, nous avons lancé 40 de ces idées brillantes auprès de nos clients.

Les données sont également au cœur d'un nouveau secteur de l'organisation canadienne que nous avons créé au cours de l'année – les Solutions santé numérique (SSN) – et qui travaille avec des innovateurs et de jeunes entreprises de technologie pour trouver de nouvelles façons d'aider les Canadiens à mieux gérer leur santé. Aux États-Unis, nous utilisons les données auprès de nos clients de garanties collectives et d'assurance en excédent de pertes pour comparer leurs régimes à ceux d'autres employeurs, et ainsi les aider à créer des régimes offrant une valeur ajoutée à leurs employés.



## ATTIRER LES MEILLEURS TALENTS ET FAVORISER UNE CULTURE GAGNANTE

Notre objectif est de compter un nombre impressionnant de talents dans tous les secteurs de notre organisation, et de favoriser une culture gagnante qui met l'accent sur la collaboration et l'intégrité et encourage le respect et la dignité à l'égard des clients et des collègues. Une culture qui combine un esprit de compétition passionné et une bonne dose d'humilité.

Nos résultats sur le plan de l'engagement des employés ont encore augmenté en 2016 – ils dépassaient la moyenne pour les institutions financières et se comparaient à ceux des plus importantes compagnies d'envergure internationale. Nous continuons d'investir dans la croissance et le perfectionnement des employés de la Financière Sun Life dans le monde entier. À effet de 2017, notre programme annuel de gratifications a été modifié pour créer un lien encore plus étroit entre l'expérience client et la rémunération.

Nous repensons également la façon dont nous travaillons à la Sun Life. Dans bon nombre de nos emplacements, nous transformons nos espaces de bureaux pour mettre en œuvre l'initiative TravailFuté, qui donne aux employés de plus grandes occasions de collaborer et une plus grande souplesse quant aux styles de travail. Cela s'appliquera également à notre nouveau siège social mondial situé au **One York**, au centre-ville de Toronto, dans lequel nous regrouperons quelque 2 000 employés de l'Organisation internationale et de la FSL Canada d'ici la mi-2017.



## ASSURER LA DISCIPLINE FINANCIÈRE ET LA GESTION DU RISQUE

Nous avons continué de faire preuve d'une solide discipline financière, comme en témoignent nos mesures de déploiement de capitaux, nos décisions quant à nos produits et à nos affaires, et les attentes établies à 12-14 % pour le RCP sous-jacent à moyen terme. Notre objectif est d'afficher un rendement total pour les actionnaires dans le premier quartile à moyen terme, comme nous l'avons fait au cours des cinq dernières années. Cette année, nous passerons à un nouveau régime de gestion du capital au Canada qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 – le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) – et nous nous attendons à apporter d'autres changements à notre gamme de produits et à nos prix.

## RÉAFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA COLLECTIVITÉ

En plus des engagements pris envers les clients, les employés, les conseillers et les actionnaires, l'engagement de la Financière Sun Life s'étend également aux collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

En soutenant activement les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons, nous créons un environnement sain pour tous. Le diabète est l'une des nombreuses causes qui nous tiennent à cœur. Depuis qu'elle a annoncé son soutien à la cause en 2012, la Financière Sun Life a versé plus de 17 millions de dollars aux programmes de sensibilisation, de prévention, de soins et de recherche dans ce domaine à l'échelle mondiale.

Nos dons visent aussi le domaine des arts. En 2016, nous avons lancé le Programme de prêt d'instruments de musique en bibliothèques de la Financière Sun Life à Toronto, Vancouver et Montréal. Nous croyons que les arts et la culture devraient être célébrés au sein de nos collectivités et accessibles à tous. Pour fêter le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada cette année, nous élargirons ce programme très populaire et efficace dans d'autres villes d'un océan à l'autre.

L'année 2017 marque une autre étape importante puisque nous fêtons le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Sun Life à Hong Kong. Il s'agit de notre plus ancienne organisation en Asie et du siège de notre bureau régional en Asie.



## À VENIR

*Maintenant que nous avons mis le cap sur notre objectif d'être parmi les meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde, je suis impatient à l'idée de voir ce que cela signifiera pour les clients et, au bout du compte, pour nos résultats. Nous sommes convaincus qu'en simplifiant les interactions des clients avec nous, en étant plus proactifs et en améliorant la résolution des problèmes, nous inciterons les clients à faire davantage affaire avec nous, à rester plus longtemps auprès de nous, et à nous recommander plus souvent à leur famille et à leurs amis.*

*À nos actionnaires et nos clients, merci pour votre soutien et la confiance que vous accordez à la bonne marche de notre compagnie. Au président du conseil, Jim Sufcliffe, qui après huit ans au conseil prendra sa retraite après l'assemblée annuelle en mai, merci pour votre apport considérable et pour le soutien que vous nous avez procuré pendant cette période productive pour la Financière Sun Life. À nos administrateurs, merci pour votre gérance, vos conseils et votre travail acharné au nom de la compagnie. Et à nos employés et conseillers, merci pour l'enthousiasme, le dévouement et le talent dont vous faites preuve chaque jour au travail. Il y a encore beaucoup à faire, mais je sais que, tous ensemble, nous mettons la barre haut pour accroître encore davantage la solidité et le rendement de cette remarquable compagnie.*



*«Ce qu'un simple changement peut faire! Vous avez peut-être remarqué que nous mettons de plus en plus l'accent sur le client dans tous nos secteurs d'activité. Pour nous, il s'agit d'aller au-delà d'une simple transaction ponctuelle en vue d'acheter un produit. Nous voulons établir des relations à long terme axées sur le professionnalisme et la confiance, où le client est au cœur de toutes nos préoccupations.»*

**Dean A. Connor**

**PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION**



# RAPPORT DE GESTION

<b>APERÇU</b>	<b>12</b>
Aperçu de la Compagnie	12
Évolution de la situation et initiatives	14
Perspectives	15
Objectifs financiers	15
Points saillants financiers	17
Mesures financières non définies par les IFRS	18
<b>RENDEMENT FINANCIER</b>	<b>21</b>
Résultats d'exploitation consolidés de 2016	21
Rendement du quatrième trimestre de 2016	29
Données trimestrielles	34
<b>RÉSULTATS DES SECTEURS</b>	<b>35</b>
FSL Canada	35
FSL États-Unis	40
Gestion d'actif FSL	44
FSL Asie	47
Organisation internationale	50
<b>PLACEMENTS</b>	<b>51</b>
Aperçu des placements	51
Titres de créance	53
Prêts hypothécaires et autres prêts	55
Actions	57
Immeubles de placement	57
Instruments financiers dérivés et atténuation du risque	57
Actifs dépréciés	58
Provision pour insuffisance de l'actif	59
<b>GESTION DU RISQUE</b>	<b>59</b>
Cadre de gestion du risque	59
Culture et approche en matière de gestion du risque	60
Appétence pour le risque et profil de risque	61
Structure de gouvernance et responsabilités	61
Politiques de gestion des risques	63
Processus de gestion du risque	63
Catégories de risque	63
<b>GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS</b>	<b>81</b>
Principales sources et emplois de capitaux	82
Liquidités	82
Capital	83
Suffisance du capital	87
Notes de solidité financière	88
Arrangements hors bilan	88
Engagements, garanties, obligations éventuelles et questions de réassurance	89
<b>QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE</b>	<b>89</b>
Méthodes et estimations comptables critiques	89
Modifications de méthodes comptables	96
Contrôles et procédures de communication de l'information	97
<b>PROCÉDURES JUDICIAIRES ET PROCÉDURES ENGAGÉES AUX TERMES DE LA RÉGLEMENTATION</b>	<b>98</b>

# Rapport de gestion

Le 15 février 2017

Les termes définis suivants sont utilisés dans le présent document :

Abréviation	Description	Abréviation	Description
<b>SAS</b>	Services administratifs seulement	<b>MFS</b>	MFS Investment Management
<b>UGT</b>	Unité génératrice de trésorerie	<b>BSIF</b>	Bureau du surintendant des institutions financières
		<b>SEC</b>	United States Securities and Exchange Commission
		<b>SLEECs</b>	Titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life
<b>BPA</b>	Bénéfice par action	<b>FSL Asie</b>	Financière Sun Life Asie
		<b>Gestion d'actif FSL</b>	Gestion d'actif Financière Sun Life
<b>GC</b>	Division des garanties collectives	<b>FSL Canada</b>	Financière Sun Life Canada
<b>RCR</b>	Division des régimes collectifs de retraite	<b>FSL Inc.</b>	Financière Sun Life inc.
<b>IASB</b>	International Accounting Standards Board	<b>FSL Royaume-Uni</b>	Division de la FSL au Royaume-Uni
<b>IFRS</b>	Normes internationales d'information financière	<b>FSL États-Unis</b>	Financière Sun Life États-Unis
<b>MMPRCE</b>	Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent	<b>PMSL</b>	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
		<b>GPSL</b>	Gestion Placements Sun Life
<b>TSAV</b>	Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie	<b>Sun Life du Canada</b>	Sun Life Assurance Company of Canada

## Mode de présentation de nos résultats

La FSL inc, une société inscrite en Bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada. Dans le présent rapport de gestion, les termes « Financière Sun Life », « Compagnie », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et ses filiales, collectivement, et ils couvrent également, le cas échéant, nos coentreprises et nos entreprises associées. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2016 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens. Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure à cette date qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux IFRS et conformément aux exigences du BSIF.

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : la FSL Canada, la FSL États-Unis, Gestion d'actif FSL, la FSL Asie et l'Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la FSL Inc. (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement). Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé(e) conformément aux IFRS.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Compagnie, se reporter aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes de la FSL inc. (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement), ainsi qu'à sa notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Sont en outre déposés auprès de la SEC les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-Ks. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Pour des renseignements sur les mesures financières non définies par les IFRS ainsi que des rapprochements avec les mesures définies par les IFRS les plus semblables, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du présent document.

## Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies de croissance, à nos objectifs financiers, aux résultats futurs de nos activités et à nos objectifs stratégiques; ii) les énoncés relatifs à l'incidence prévue des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 sur le bénéfice par action, excluant les coûts de transaction et d'intégration et les synergies avant impôt prévues, décrits à la rubrique « Évolution de la situation et initiatives »; iii) les énoncés se rapportant à nos objectifs financiers décrits à la rubrique « Objectifs financiers » du présent rapport de gestion (collectivement, nos « objectifs financiers à moyen terme »); iv) les énoncés relatifs aux initiatives sur le plan de la productivité et des charges, aux initiatives de croissance, aux perspectives et priorités pour 2017 et aux autres objectifs d'affaires; v) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; vi) les énoncés traités à la rubrique « Gestion du risque – Risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt et aux marchés des actions »; vii) les énoncés relatifs aux flux de trésorerie, aux



engagements en matière de paiements et aux besoins de financement prévus, ainsi qu'à notre capacité de nous acquitter de ces obligations; viii) les énoncés relatifs aux charges d'impôts; ix) les énoncés relatifs aux risques et incertitudes et x) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « viser », « prévoir », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés. Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs, en raison notamment des facteurs traités aux rubriques « Évolution de la situation et initiatives », « Objectifs financiers », « Modifications des hypothèses et mesures de la direction », « Gestion du risque », « Gestion du capital et des liquidités » et « Méthodes et estimations comptables critiques » du présent rapport de gestion, et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2016 de la FSL inc., ainsi que des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et estimations, ainsi que nos attentes et nos prévisions, soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs présentés dans le présent document, notamment nos objectifs financiers à moyen terme, sont indiqués ci-après. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : **les risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; **les risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap; aux placements immobiliers; et aux fluctuations des taux de change; **les risques d'assurance** – les risques liés à la mortalité, à la morbidité et à la longévité, ainsi qu'au comportement des titulaires de contrat; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; **les risques d'entreprise et les risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et politique mondiales; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; aux questions d'ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les clients, tels que les fonds distincts et les organismes de placement collectif; à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notes de solvabilité financière ou de crédit; et à l'incidence des fusions, des acquisitions et des cessions; **les risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés; à la réalisation des fusions, des acquisitions et des cessions, et aux activités d'intégration qui s'y rattachent; à l'observation des prescriptions légales et réglementaires et aux pratiques commerciales, y compris l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à notre infrastructure de technologies de l'information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d'impartition; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; à l'environnement, ainsi qu'aux lois et aux règlements et aux politiques de tiers en matière environnementale; et **les risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.

## Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers de la Compagnie constituent des énoncés prospectifs non définis par les IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % des marchés des actions; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes à nos hypothèses actuarielles les plus probables; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune modification importante du nombre d'actions en circulation; vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos hypothèses les plus probables; aucune modification significative de nos hypothèses, notamment en ce qui concerne les mises à jour de notre générateur de scénarios économiques; aucune modification significative des normes comptables et viii) nos hypothèses actuarielles les plus probables utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation de capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique « Gestion du capital et des liquidités – Dividendes aux actionnaires » du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique « Objectifs financiers » du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieures à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

# Aperçu

## Aperçu de la Compagnie

La Financière Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux entreprises une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actif. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2016, l'actif total géré de la Financière Sun Life s'élevait à 903 G\$.

### Mission

Aider les clients à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de leur vie.

### Vision

Être une des meilleures compagnies d'assurances et une des meilleures sociétés de gestion d'actif à l'échelle mondiale.

### Stratégie

Nous misons sur nos forces à l'échelle mondiale afin d'aider nos clients à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de leur vie, tout en créant de la valeur pour nos actionnaires.

Notre stratégie est fondée sur la croissance de nos divers secteurs d'activité équilibrés dans le cadre de notre stratégie axée sur quatre piliers. Nous avons choisi d'exercer nos activités dans des secteurs soutenus par de solides perspectives de croissance, les tendances démographiques et des catalyseurs de la demande à long terme pour le secteur de l'assurance, soit le vieillissement des baby-boomers, le transfert aux individus de la responsabilité des gouvernements et des employeurs et la croissance de la classe moyenne dans les marchés émergents en Asie.

Afin de cibler ces quatre piliers, nous nous concentrons davantage sur des produits affichant des caractéristiques de croissance supérieure et de solides caractéristiques économiques, et qui ont des exigences moins élevées en matière de capital, afin de réduire la volatilité du bénéfice net et d'améliorer le rendement de nos capitaux propres. Il demeure fondamental pour la mise en œuvre de notre stratégie de maintenir un portefeuille d'activités équilibré et diversifié.

### Éléments stratégiques importants :

Notre stratégie axée sur quatre piliers repose sur cinq éléments stratégiques importants, ce qui nous permet de la mettre en œuvre plus efficacement.

1. **Des clients à vie** : Nos clients sont au centre de toutes nos activités. Nous nous concentrons sur l'établissement de relations durables avec nos clients pour l'ensemble de nos activités en faisant trois choses : en nous assurant qu'il est facile de faire affaire avec nous, en étant plus proactifs dans nos communications avec nos clients et en offrant un service à la clientèle continuellement supérieur.
2. **Virage numérique** : Nos capacités numériques sont cruciales, autant pour soutenir notre stratégie des Clients à vie que pour maintenir notre efficacité et notre efficacité. Nous continuerons à investir dans nos capacités numériques, que ce soit sur le plan technologique ou du talent et de la culture, qui nous permettront d'être plus agiles, audacieux et rapides. Dans le cadre de ce virage numérique, nous effectuerons des investissements ciblés en vue de développer des approches numériques à l'égard des interactions courantes avec nos clients afin d'être plus proactifs et de leur offrir du contenu plus personnalisé tout en élaborant de nouveaux modèles d'affaires numériques.
3. **Données et analyses** : Les données constituent une ressource de grande valeur pour nous, et nous nous efforçons d'en tirer davantage profit afin de créer de la valeur pour nous et pour nos clients tout en assurant la protection de leurs renseignements personnels. En particulier, nous trouvons des façons d'utiliser les données pour consolider les relations avec nos clients ainsi que pour améliorer notre efficacité, notre efficacité et notre rentabilité.
4. **Talent et culture** : Nos employés constituent notre plus important actif; afin de déployer notre stratégie, nous devons continuer à attirer et à fidéliser les meilleurs talents disponibles. Nos objectifs consistent à attirer une plus grande proportion des talents les plus prometteurs sur l'ensemble des régions où nous exerçons nos activités, à continuer de capitaliser sur notre culture axée sur un rendement élevé et à nous assurer que notre stratégie Clients à vie s'avère partie intégrale de notre culture.
5. **Discipline financière** : Afin d'atteindre nos objectifs, il sera crucial de faire preuve d'une prudence financière continue, d'une répartition disciplinée du capital et d'une exécution sans faille. Nous cherchons à offrir des rendements pour les actionnaires se situant dans le premier quartile, tout en maintenant un profil de risque et de capital privilégié.

### Valeurs

Les valeurs suivantes nous guident dans la mise en œuvre de notre stratégie :

- Intégrité – Nous nous engageons à appliquer les normes les plus élevées en matière d'éthique et de gouvernance.
- Engagement – Nous valorisons la diversité et le talent des membres de notre personnel et nous les encourageons, nous les appuyons et nous les récompensons en veillant à ce qu'ils réalisent pleinement leur potentiel.
- Orientation client – Nous offrons à nos clients des solutions financières judicieuses et nous travaillons toujours dans leur intérêt.
- Excellence – Nous visons à exceller dans toutes nos activités par l'intermédiaire de notre personnel dévoué, ainsi que par nos produits et services de qualité et notre gestion du risque axée sur la valeur.
- Valeur – Nous créons de la valeur pour nos clients et nos actionnaires, ainsi que pour les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.
- Innovation – Nous sommes à l'écoute de nos clients afin de leur offrir une meilleure expérience au moyen de produits novateurs et d'un service exceptionnel.



## Nos quatre piliers

Notre stratégie repose sur quatre principaux piliers de croissance, pour lesquels nous voulons être un chef de file dans les marchés où nous exerçons nos activités. Les progrès réalisés à l'égard de ces piliers sont présentés en détail ci-dessous. En 2016, nous avons beaucoup progressé par rapport à notre stratégie en concentrant nos ressources sur quatre principaux piliers de croissance future :

### Être un chef de file sur le marché canadien des solutions d'assurance et de la gestion de patrimoine

- Nous avons conservé nos positions de chef de file sur les marchés des garanties collectives<sup>1)</sup> et des régimes collectifs de retraite<sup>2)</sup>, et nous nous classons au deuxième rang sur le marché de l'assurance individuelle<sup>3)</sup>.
- Les investissements stratégiques que nous avons effectués dans nos activités donnent des résultats, comme le reflète l'augmentation des souscriptions de nos produits de gestion de patrimoine créés à l'intention des particuliers<sup>4)</sup>, de titres des organismes de placement collectif de PMSL et des FPG Financière Sun Life<sup>5)</sup>, ainsi que de produits des Solutions prestations déterminées. PMSL a terminé son sixième exercice complet, et elle a continué d'offrir des fonds se classant parmi les plus performants, les cinq Portefeuilles gérés Granite ayant affiché un rendement sur quatre ans dépassant la médiane de leur groupe de référence<sup>6)</sup>.
- Nous avons procédé à des investissements importants en vue d'améliorer encore davantage notre expérience client et de faire progresser notre stratégie d'innovation numérique, notamment en lançant les Solutions santé numérique, un nouveau secteur d'activité conçu pour aider les Canadiens à trouver de meilleurs et de nouveaux moyens d'avoir accès à des produits et services de soins de santé. En outre, le concierge numérique des Solutions clients, qui génère des suggestions utiles au bon moment par l'entremise du moyen de communication choisi par nos clients, a poursuivi sur sa lancée en suscitant l'engagement des clients de façon proactive et en offrant à ces derniers des interactions personnalisées et pertinentes. Parmi les autres initiatives de croissance, mentionnons le lancement de l'inscription automatique au programme Gestion privée de PMSL, ainsi qu'un nouvel outil numérique d'adhésion pour les clients des RCR appelé « MAX mon argent @u travail ».
- Au cours de 2016, nous avons amélioré l'application ma Sun Life mobile afin de permettre aux clients de rechercher des fournisseurs de services de soins de santé dans leur région et de voir les notes que leur ont données d'autres clients. De cette façon, nos clients peuvent gérer plus activement leur santé et leur mieux-être. En outre, l'application leur permet de présenter des demandes de règlement et de vérifier leur couverture ainsi que leurs soldes d'épargne.
- Pour la huitième année consécutive, les Canadiens ont choisi la Financière Sun Life à titre de compagnie d'assurance-vie la plus digne de confiance dans le cadre du sondage Marque de confiance<sup>MD</sup> de *Sélection du Reader's Digest*.

### Être un chef de file dans la gestion d'actifs à l'échelle mondiale

- La MFS a continué d'offrir un rendement à long terme solide sur les placements, et son actif géré s'est accru, pour s'établir à 426 G\$ US au 31 décembre 2016. Nous avons poursuivi les investissements dans nos infrastructures technologiques afin de nous assurer que la MFS continue de fournir un service à la clientèle de premier ordre et de positionner sa plateforme en vue d'une croissance future.
- La MFS a été nommée Equity Manager of the Year au Royaume-Uni par le *Financial News* en octobre 2016 en raison de l'accent qu'elle met sur le service à la clientèle et de la valeur à long terme qu'elle offre.
- GPSL a enregistré une forte croissance de ses souscriptions, en plus de lancer de nouveaux produits et de nouveaux fonds, notamment le Fonds de placements privés à revenu fixe à court terme de Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc., des stratégies de Ryan Labs Asset Management Inc. (« Ryan Labs »), dont la prime de risque défensive, et deux nouveaux fonds de Bentall Kennedy, ce qui lui a permis de clôturer l'exercice avec des souscriptions nettes de 4,5 G\$ et un actif géré de 53,2 G\$.
- Bentall Kennedy a été nommée parmi les cinq premières sociétés à l'échelle mondiale dans le classement Global Real Estate Sustainability Benchmark 2016. Cet honneur lui a été décerné pour une sixième année consécutive.

### Être un chef de file dans les secteurs des garanties collectives aux États-Unis et des solutions destinées à la clientèle fortunée à l'échelle internationale

- Au cours du premier trimestre de 2016, nous avons conclu l'acquisition des affaires d'assurance collective d'Assurant Inc. aux États-Unis, nous permettant ainsi de bénéficier de capacités accrues et d'augmenter l'ampleur de nos activités dans le secteur des garanties collectives aux États-Unis. Les activités acquises comprennent le deuxième réseau de fournisseurs privilégiés de soins dentaires en importance des États-Unis, une organisation d'assurance-vie et d'assurance-invalidité collectives offrant également des produits et des capacités dans les domaines des garanties facultatives et de l'assurance frais d'optique, ainsi que des capacités intégrées sur le plan des communications liées aux garanties collectives, de la communication de l'information sur les retenues et de la gestion administrative.
- L'intégration des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 se déroule comme prévu, y compris en ce qui a trait à la réalisation des synergies relatives aux transactions. Nous sommes en voie d'atteindre nos objectifs en matière d'intégration au chapitre des produits, de la distribution, des équipes de gestion des comptes et des autres structures organisationnelles.
- En ce qui a trait à la Division des garanties collectives, nous avons continué d'augmenter la rentabilité de nos activités d'assurance-invalidité grâce aux mesures visant les charges, la gestion des règlements et la fixation des prix que nous avons adoptées au cours des dernières années. Les souscriptions ont augmenté de façon importante d'un exercice à l'autre, reflétant l'apport de l'acquisition des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis depuis la conclusion de cette transaction en 2016.
- La Division International a lancé un nouveau produit d'assurance-vie afin d'élargir notre offre sur le marché international de l'assurance-vie. Les souscriptions enregistrées par la Division International ont augmenté de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

### Être un chef de file en Asie grâce à l'excellence de la distribution dans les marchés en forte expansion

- Nous avons continué d'investir dans nos activités en Asie, notamment : en acquérant la propriété exclusive de la Sun Life Vietnam Insurance Company Limited; en annonçant que nous avons conclu une entente de distribution exclusive de 15 ans avec la FWD Life Insurance Company (Bermuda) Limited (la « FWD ») à Hong Kong, ainsi qu'une entente en vue d'acquiescer les opérations du secteur de la retraite de cette dernière, qui comprennent les fonds de prévoyance obligatoires et les comptes Occupational

1) *Group Universe Report* de Fraser le plus récent, publié en 2016 (en fonction des données de 2015 établies d'après les produits, y compris les équivalents de primes tirés des services administratifs seulement).

2) Selon l'étude intitulée *2016 CAP Suppliers Report*, fondée sur l'actif administré au 30 juin 2016 et publiée en décembre 2016 dans le magazine *Benefits Canada*.

3) LIMRA, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016.

4) Souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine conçus par la Financière Sun Life, qui comprennent les organismes de placement collectif de Placements mondiaux Sun Life, les fonds distincts Fonds de placement garanti Financière Sun Life, les certificats de placement garanti et les rentes en capitalisation et à constitution immédiate.

5) Fonds de placement garanti Financière Sun Life.

6) Statistiques de Morningstar au 31 décembre 2016 sur le rendement des fonds depuis leur création.

Retirement Schemes Ordinance; en acquérant la propriété exclusive de la PT CIMB Sun Life en Indonésie; en prolongeant notre entente de bancassurance avec la PT Bank CIMB Niaga en Indonésie; en augmentant notre participation dans la Birla Sun Life Insurance, en Inde, pour la faire passer à 49 %.

- Nos souscriptions de produits d'assurance individuelle et de gestion de patrimoine ont augmenté de 29 % et de 25 %, respectivement, par rapport à 2015.

## Reconnaissance

- Pour une huitième année consécutive, la FSL inc. a été en 2016 la seule compagnie d'assurances nord-américaine à être nommée parmi les 100 sociétés les plus engagées en matière de développement durable à l'échelle mondiale (le « palmarès Global 100 »).
- La Financière Sun Life s'est classée parmi les 10 premières entreprises dans l'évaluation annuelle des pratiques de gouvernance des conseils d'administration canadiens « Board Games » du *Globe & Mail* pour 2016, réalisée par le Report on Business.
- Corporate Knights a nommé la Financière Sun Life au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada pour 2016.

## Évolution de la situation et initiatives

Les initiatives et les événements suivants ont eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nos états financiers consolidés annuels de 2016 fournissent plus de renseignements sur les acquisitions et les cessions.

### FSL États-Unis

Le 1<sup>er</sup> mars 2016, nous avons acquis les affaires d'assurance collective d'Assurant, Inc. aux États-Unis. Grâce à cette acquisition, nous bénéficions de capacités accrues et nous augmentons l'ampleur de nos activités dans le secteur des garanties collectives aux États-Unis, où nous occupons une place de choix. Les activités acquises comprennent une division d'assurance dentaire et un réseau de fournisseurs, des affaires d'assurances vie et invalidité collectives, des produits et des capacités dans les domaines des garanties facultatives et de l'assurance frais d'optique, ainsi que des capacités intégrées sur le plan des communications liées aux garanties collectives, de la communication de l'information sur les retenues et de la gestion administrative. Dans le cadre de la transaction, nous avons également acquis la société Disability Reinsurance Management Services, Inc., qui fournit des produits et des services de gestion du risque d'invalidité clés en main à d'autres compagnies d'assurances. Le prix d'achat lié à l'acquisition s'est établi à 1 264 M\$ et était constitué d'une commission de cession et d'un paiement pour l'acquisition de filiales directes. L'acquisition a été financée au moyen d'une combinaison de trésorerie et de titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.

L'intégration progresse comme prévu, et les étapes clés franchies en 2016 incluent la réalisation de nos objectifs en matière d'intégration au chapitre des produits, de la distribution, des équipes de gestion des comptes et des autres structures organisationnelles. L'apport des activités acquises comprend les synergies de charges prévues pour 2016 ainsi que les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité. Nous maintenons nos prévisions à l'égard des synergies avant impôt prévues de 100 M\$ US à la clôture de 2019<sup>1)</sup> ainsi qu'à l'égard d'une croissance du bénéfice d'environ 0,17 \$ par action en 2019<sup>1)</sup>, excluant les coûts de transaction et d'intégration.

### FSL Asie

Au cours de 2016, nous avons acquis la propriété exclusive de la Sun Life Vietnam Insurance Company Limited (la « Sun Life Vietnam »), auparavant la PVI Sun Life Insurance Company Limited. Le 7 janvier 2016, nous avons fait passer de 49 % à 75 % notre participation dans la Sun Life Vietnam en acquérant de notre partenaire dans la coentreprise, la PVI Holdings, une participation additionnelle de 26 % dans le capital statuaire de l'entreprise. Le 9 novembre 2016, nous avons acquis la participation ne donnant pas le contrôle restante de 25 % de la PVI Holdings.

Le 11 avril 2016, nous avons augmenté notre participation dans la Birla Sun Life Insurance Company Limited (la « BSLI »), en Inde, la faisant passer de 26 % à 49 %, en achetant des actions additionnelles de la BSLI auprès d'Aditya Birla Nuvo Limited.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, nous avons augmenté notre participation dans la PT CIMB Sun Life, en Indonésie, la faisant passer de 49 % à 100 %. Nous avons également conclu une entente de bancassurance de longue durée avec la PT Bank CIMB Niaga afin de renforcer nos capacités de distribution.

Le 3 août 2016, nous avons conclu une entente en vue de faire l'acquisition des opérations du secteur de la retraite de la FWD Life Insurance Company (Bermuda) Limited (la « FWD ») à Hong Kong, qui comprennent les fonds de prévoyance obligatoires et les comptes Occupational Retirement Schemes Ordinance. Nous concluons également une entente de distribution exclusive d'une durée de 15 ans avec la FWD qui nous permettra d'offrir nos produits de retraite par l'intermédiaire du réseau d'agences de la FWD à Hong Kong. Les transactions devraient être conclues en plusieurs étapes en 2017 et en 2018, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et des conditions de clôture habituelles.

### Activités au titre des dividendes sur actions ordinaires

La FSL inc. a augmenté le dividende versé sur ses actions ordinaires au premier et au troisième trimestre de 2016, et elle a versé un total de dividendes sur les actionnaires ordinaires de 1,62 \$ par action ordinaire en 2016, comparativement à 1,51 \$ en 2015. En ce qui concerne le régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, depuis le versement de dividendes le 31 mars 2016, les actions ordinaires ont été acquises sur le marché libre par l'agent du régime, et aucune action n'a été émise sur le capital autorisé relativement au régime en 2016. En 2015, la FSL inc. avait émis environ deux millions d'actions sur le capital autorisé dans le cadre de ce régime.

### Accords de financement

Le 19 février 2016, la FSL inc. a émis des débetures non garanties subordonnées de série 2016-1 à un taux variable différé de 3,10 %, représentant un capital de 350 M\$ et venant à échéance en 2026. Le produit net a servi à financer en partie l'acquisition des affaires d'assurance collective aux États-Unis en mars 2016 et les besoins généraux de l'entreprise.

1) Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent rapport de gestion. La croissance du bénéfice par action attendue est une mesure financière non définie par les IFRS qui tient compte des synergies avant impôt prévues et reflète l'exclusion des coûts de transaction et d'intégration prévus du bénéfice net déclaré attendu. Il n'existe aucune mesure qui soit directement comparable en vertu des PCGR, et il n'est pas possible de présenter un rapprochement étant donné que cette mesure constitue un énoncé prospectif.



Le 1<sup>er</sup> juin 2016, la FSL inc. a remboursé la totalité des débentures de premier rang de série B en circulation, représentant un capital de 950 M\$, conformément aux modalités dont elles étaient assorties.

Le 19 septembre 2016, la FSL inc. a émis des débentures non garanties subordonnées de série 2016-2 à un taux variable différé de 3,05 %, représentant un capital de 1 000 M\$ et venant à échéance en 2028. Le produit net de cette émission sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris des investissements dans des filiales et le remboursement de dettes.

Le 30 septembre 2016, 1,1 million d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans de catégorie A, série 10R (les « actions de série 10R ») ont été converties en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A, série 11QR (les « actions de série 11QR ») au gré des porteurs, à raison de une contre une. Après la conversion, 6,9 millions d'actions de série 10R et 1,1 million d'actions de série 11QR étaient en circulation. Pour plus de détails, se reporter à la note 15 de nos états financiers consolidés annuels.

Le 19 décembre 2016, nous avons annoncé que le nombre d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté de catégorie A, série 12R (les « actions de série 12R ») choisies pour être converties en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A, série 13QR (les « actions de série 13QR ») était inférieur au nombre de un million d'actions nécessaire à l'entrée en vigueur de la conversion en actions de série 13QR et que, par conséquent, aucune action de série 12R n'avait été convertie en action de série 13QR.

Le 4 janvier 2017, la FSL inc. a annoncé son intention de rembourser, le 2 mars 2017, la totalité du montant en capital de 800 M\$ en débentures non garanties subordonnées de série 2012-1 à taux variable différé de 4,38 %. Le remboursement sera financé à partir de la trésorerie existante et d'actifs liquides.

## Perspectives

Nous prévoyons que la croissance mondiale augmentera de façon modérée au cours de l'exercice. La croissance au Canada s'améliorera grâce à une plus grande stabilité des prix des marchandises et grâce à l'incidence d'une croissance plus solide prévue aux États-Unis. La croissance en Asie semble s'être stabilisée, alors qu'en Europe, nous nous attendons à une croissance modérée. Une hausse de l'inflation et des perspectives économiques plus positives devraient donner lieu à une plus grande normalisation des politiques monétaires aux États-Unis et à des réductions potentielles des mesures d'assouplissement quantitatif au sein des autres marchés. L'incertitude géopolitique alimentée par un mouvement populiste prenant de l'ampleur et des environnements commerciaux changeants pourraient entraîner une plus importante volatilité du marché.

Nous continuerons de nous concentrer sur les activités offrant un fort potentiel de croissance, stimulée par la demande de la clientèle et par des tendances démographiques favorables. Le vieillissement de la population devrait continuer de favoriser la demande à l'égard d'une sécurité accrue et d'une protection de l'épargne-retraite par l'entremise de solutions en matière de revenu de retraite. Nous répondrons à cette demande en offrant des solutions en matière de revenu de retraite sur diverses plateformes de distribution et au moyen de diverses technologies. Nous continuerons à observer un transfert aux particuliers, par les gouvernements et les employeurs, des responsabilités liées au financement de leurs besoins en matière de soins de santé et de retraite, ce qui a créé de nouvelles occasions au titre des garanties collectives et des garanties facultatives, notamment sur le marché américain de l'assurance-maladie en excédent de pertes. Au sein des marchés asiatiques, la demande de produits d'assurance et de patrimoine continue d'augmenter en raison des populations plus jeunes et de la croissance rapide d'une classe moyenne. Toutes ces tendances devraient soutenir la demande de solutions de retraite, d'épargne et de soins de santé qu'offrent les compagnies d'assurance-vie. La volatilité sur les marchés des actions a créé une demande à l'égard des solutions de placement et de gestion des risques sophistiquées sous forme de produits de gestion des actifs. Nous sommes d'avis que nos sociétés de gestion d'actif profiteront de ce contexte.

Les intervenants du secteur des services financiers procèdent à des investissements importants dans les technologies numériques à mesure que des avancées technologiques permettent l'arrivée de nouvelles possibilités venant modifier les préférences des clients. La Sun Life répond à cette tendance au moyen de plusieurs initiatives stratégiques visant à développer de nouvelles capacités numériques dans l'ensemble de nos secteurs d'activité afin d'accroître l'efficacité, joindre nos clients de manière plus efficace et explorer de nouvelles occasions d'affaires.

## Objectifs financiers

La Compagnie a établi les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure <sup>1)</sup>	Objectifs à moyen terme
<b>Croissance du bénéfice par action sous-jacent</b> La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	8 % – 10 %
<b>Rendement des capitaux propres sous-jacent</b> Le rendement des capitaux propres sous-jacent contribue de façon importante à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément privilégié pour la direction à l'égard de l'ensemble de nos activités.	12 % – 14 %
<b>Ratio de distribution</b> Le ratio de distribution contribue à la valeur pour les actionnaires et il est fondé sur le bénéfice net sous-jacent.	40 % – 50 %

1) Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sont des mesures non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ». Le ratio de distribution représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice net sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Gestion du capital et des liquidités – Dividendes aux actionnaires » du présent rapport de gestion pour plus de détails sur les dividendes.

Nous avons continué de réaliser des progrès par rapport à ces objectifs. En 2016, la croissance de notre bénéfice par action sous-jacent a été de 1 %, laquelle a suivi une croissance solide de 27 % en 2015. Nous avons atteint notre objectif de rendement des capitaux propres sous-jacent, qui s'est établi à 12,2 % en 2016 et à 12,8 % en 2015, ainsi que notre objectif de ratio de distribution, qui s'est établi à 43 % en 2016 et à 40 % en 2015.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Nos objectifs financiers à moyen terme constituent des mesures financières prospectives non définies par les IFRS, et des renseignements additionnels sont présentés à la rubrique « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme » du présent rapport de gestion.



## Points saillants financiers

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2016	2015	2014
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>			
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	2 485	2 185	1 762
Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette) <sup>1)</sup>	2 487	2 253	1 920
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) <sup>1)</sup>	2 335	2 305	1 816
<b>Bénéfice dilué par action (en dollars)</b>			
Bénéfice par action déclaré (dilué)	4,03	3,55	2,86
Bénéfice d'exploitation par action (dilué) <sup>1)</sup>	4,05	3,68	3,13
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) <sup>1)</sup>	3,80	3,76	2,96
<b>Bénéfice de base par action déclaré (en dollars)</b>	4,05	3,57	2,88
<b>Dividendes par action ordinaire</b>	1,62	1,51	1,44
<b>Ratio de distribution fondé sur le bénéfice net déclaré<sup>2)</sup></b>	40 %	43 %	50 %
<b>Ratio de distribution fondé sur le bénéfice net sous-jacent<sup>1), 2)</sup></b>	43 %	40 %	49 %
<b>Rendement des actions<sup>3)</sup></b>	3,7 %	3,6 %	3,7 %
<b>Ratio du MPRCE<sup>4)</sup></b>	226 %	240 %	217 %
<b>Rendement des capitaux propres (en %)</b>			
Rendement des capitaux propres déclaré	13,0 %	12,2 %	11,2 %
Rendement d'exploitation des capitaux propres <sup>1)</sup>	13,0 %	12,6 %	12,2 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent <sup>1)</sup>	12,2 %	12,8 %	11,6 %
<b>Primes et versements</b>			
Produits tirés des primes nets	15 048	10 395	9 996
Versements liés aux fonds distincts	11 550	12 047	9 249
Souscriptions de titres d'organismes de placement collectif <sup>1)</sup>	84 728	76 551	66 619
Souscriptions de parts de fonds gérés <sup>1), 5)</sup>	40 270	30 079	29 868
Équivalents de primes et de versements SAS <sup>1)</sup>	6 863	7 078	6 748
<b>Total des primes et versements<sup>1), 5)</sup></b>	158 459	136 150	122 480
<b>Actif géré</b>			
Actif du fonds général	161 071	155 413	139 419
Actif des fonds distincts	97 167	91 440	83 938
Actif des organismes de placement collectif <sup>1)</sup>	307 937	296 438	240 397
Actif des fonds gérés et autres éléments de l'actif géré <sup>1)</sup>	337 100	348 041	270 688
<b>Total de l'actif géré<sup>1)</sup></b>	903 275	891 332	734 442
<b>Capital</b>			
Titres de créance subordonnés et instruments de capital novateurs <sup>6)</sup>	4 534	3 189	2 865
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	412	168	141
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	21 956	21 250	18 731
<b>Total du capital</b>	26 902	24 607	21 737

1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

2) Se reporter à la rubrique « Gestion du capital et des liquidités – Dividendes aux actionnaires » du présent rapport de gestion pour plus de détails sur les dividendes.

3) Le taux de dividende est calculé en divisant le montant des dividendes par action ordinaire par le cours quotidien moyen annuel des actions sur la période applicable.

4) Ratio du MPRCE de la Sun Life du Canada.

5) Au cours de 2016, nous avons modifié notre méthode de présentation des souscriptions à l'égard des activités de gestion de placements immobiliers de Bentall Kennedy, pour la faire passer d'une présentation selon les activités liées aux immeubles de placement à une présentation selon les flux de trésorerie tirés des clients, afin qu'elle soit conforme à la méthode utilisée pour nos activités de gestion d'actif existantes. Les montants auparavant présentés au titre des souscriptions de parts de fonds gérés s'établissaient à 31 079 M\$ en 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Rendement financier – Souscriptions ».

6) Les instruments de capital novateurs comprennent les SLEECs qui sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Pour obtenir plus de détails, se reporter à la rubrique « Gestion du capital et des liquidités – Capital » du présent rapport de gestion.

## Mesures financières non définies par les IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non définies par les IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non définies par les IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non définies par les IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non définies par les IFRS ne doivent pas être considérées comme une solution de rechange aux mesures de rendement financier établies conformément aux IFRS. Les dossiers de renseignements financiers supplémentaires disponibles à la section « Investisseurs – Résultats et rapports financiers » à l'adresse [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com) présentent des renseignements supplémentaires concernant ces mesures financières non définies par les IFRS, ainsi qu'un rapprochement avec les mesures selon les IFRS les plus proches.

Le bénéfice d'exploitation net (la perte d'exploitation nette) et les mesures financières fondées sur celui-ci, soit le bénéfice (la perte) d'exploitation par action et le rendement d'exploitation des capitaux propres, sont des mesures financières non définies par les IFRS. Le bénéfice d'exploitation net (la perte d'exploitation nette) exclut du bénéfice net déclaré l'incidence des éléments suivants qui, lorsqu'ils sont ajustés, permettent à nos investisseurs de mieux évaluer le rendement sous-jacent de nos activités : i) certaines couvertures de la FSL Canada qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture – cet ajustement améliore la comparabilité de notre bénéfice net d'une période à l'autre étant donné qu'il réduit la volatilité jusqu'à ce qu'elle soit contrebalancée sur la durée des couvertures; ii) les ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS réglés à même les actions de la MFS, comptabilisés à titre de passifs et évalués à la juste valeur pour chaque période de présentation de l'information jusqu'à ce qu'ils soient acquis, exercés et rachetés – cet ajustement améliore la comparabilité des résultats de la MFS avec ceux des gestionnaires d'actifs inscrits en Bourse aux États-Unis; iii) les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations (y compris les incidences liées à l'acquisition et à l'intégration des entités acquises); iv) les pertes de valeur au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles; v) d'autres éléments qui ne sont pas de nature opérationnelle ou récurrente (par exemple, les profits ou les pertes sur cession d'activités). Le bénéfice d'exploitation par action exclut également l'incidence dilutive des instruments convertibles.

Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les mesures financières fondées sur celui-ci, qui comprennent le bénéfice par action sous-jacent (la perte par action sous-jacente) et le rendement des capitaux propres sous-jacent, sont des mesures non définies par les IFRS. Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) exclut du bénéfice d'exploitation net (de la perte d'exploitation nette) l'incidence des éléments suivants qui viennent créer de la volatilité dans nos résultats en vertu des IFRS et qui, lorsqu'ils sont exclus, aident à expliquer nos résultats d'une période à l'autre : a) l'incidence des marchés; b) les modifications des hypothèses et les mesures de la direction; c) les autres éléments n'ayant pas été traités à titre d'ajustements du bénéfice d'exploitation net et qui, lorsqu'ils sont exclus, aident à expliquer nos résultats d'une période à l'autre. L'incidence des marchés comprend les éléments suivants : i) l'incidence des variations des taux d'intérêt qui diffèrent de nos hypothèses les plus probables au cours de la période de présentation de l'information financière sur la valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de nos programmes de couverture, y compris les variations des écarts de taux et des écarts de swap, et des variations des taux de réinvestissement présumés des placements à revenu fixe utilisés dans la détermination des provisions techniques; ii) l'incidence des rendements des marchés des actions, déduction faite des couvertures, qui dépassent nos hypothèses les plus probables ou sont inférieurs à celles-ci d'environ 2 % par trimestre au cours de la période de présentation de l'information financière, et l'incidence du risque de corrélation inhérent à notre programme de couverture pour les produits offrant des garanties; iii) l'incidence des variations de la juste valeur des biens immobiliers pour la période de présentation de l'information financière. Les notes qui figurent au bas du tableau de la rubrique « Résultats d'exploitation consolidés de 2016 » de la section « Rendement financier » du présent document donnent plus de détails sur ces ajustements. Les modifications des hypothèses reflètent l'incidence des révisions des hypothèses utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. L'incidence des mesures prises par la direction au cours de la période considérée, désignées par le terme « mesures de la direction », sur nos contrats d'assurance et nos contrats de placement inclut, par exemple, les changements de prix applicables aux contrats en vigueur, les nouvelles ententes ou les ententes révisées de réassurance relatives à des affaires en vigueur, et les changements significatifs des politiques de placement concernant les actifs soutenant nos passifs. Le bénéfice par action sous-jacent exclut également l'incidence dilutive des instruments convertibles.

Sauf indication contraire, tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur nos résultats s'appliquent au bénéfice net déclaré (à la perte nette déclarée), au bénéfice d'exploitation net (à la perte d'exploitation nette) et au bénéfice net sous-jacent (à la perte nette sous-jacente).

Dans le présent document, tous les montants présentés au titre du bénéfice par action tiennent compte de la dilution, sauf indication contraire. Comme il est indiqué ci-dessus, le bénéfice d'exploitation par action et le bénéfice par action sous-jacent excluent l'incidence dilutive des instruments convertibles.

Les tableaux ci-après présentent les montants exclus de notre bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette), de notre bénéfice net (perte nette) sous-jacent(e), de notre bénéfice d'exploitation par action et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) et notre bénéfice par action déclaré selon les IFRS pour 2016, 2015 et 2014. La rubrique « Rendement financier – Rendement du quatrième trimestre de 2016 » du présent rapport de gestion présente un rapprochement de notre bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette) et de notre bénéfice net (perte nette) sous-jacent(e) et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) pour le quatrième trimestre de 2016 et de 2015.

## Rapprochement de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016	2015	2014
Bénéfice net déclaré	2 485	2 185	1 762
Certaines couvertures de la FSL Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture	(5)	21	(7)
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	30	(9)	(125)
Acquisitions, intégrations et restructurations	(27)	(80)	(26)
Total des ajustements au titre du bénéfice d'exploitation net	(2)	(68)	(158)
Bénéfice d'exploitation net	2 487	2 253	1 920
Incidence des marchés des actions	51	(128)	44
Incidence des taux d'intérêt	34	65	(179)
Augmentations (diminutions) découlant des variations de la juste valeur des biens immobiliers	22	20	12
Incidence des marchés	107	(43)	(123)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	45	(9)	227
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent	152	(52)	104
Bénéfice net sous-jacent	2 335	2 305	1 816
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	4,03	3,55	2,86
Certaines couvertures de la FSL Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture (en dollars)	(0,01)	0,03	(0,01)
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS (en dollars)	0,05	(0,01)	(0,21)
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	(0,04)	(0,13)	(0,04)
Incidence des titres convertibles sur le bénéfice dilué par action (en dollars)	(0,02)	(0,02)	(0,01)
Bénéfice d'exploitation par action (dilué) (en dollars)	4,05	3,68	3,13
Incidence des marchés (en dollars)	0,18	(0,07)	(0,20)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	0,07	(0,01)	0,37
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	3,80	3,76	2,96

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice d'exploitation net et du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016	2015	2014
Bénéfice net déclaré (après impôt)	2 485	2 185	1 762
Ajustements au titre du bénéfice d'exploitation net et du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :			
Ajustements au titre du bénéfice d'exploitation net	(40)	(85)	(194)
Incidence des marchés	67	9	(180)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	10	(54)	277
Total des ajustements au titre du bénéfice d'exploitation net et du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	37	(130)	(97)
Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice d'exploitation net et du bénéfice net sous-jacent	113	10	43
Bénéfice net sous-jacent (après impôt)	2 335	2 305	1 816

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice d'exploitation net et du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectif en raison de la composition des affaires des activités de la Compagnie à l'étranger. Le montant total de l'incidence fiscale est tributaire de deux éléments : si les ajustements au titre du bénéfice net d'exploitation et du bénéfice sous-jacent net augmentent et si les réductions du bénéfice avant impôt se sont produites dans des territoires à taux d'imposition élevé ou faible.

La direction a également recours aux mesures financières non définies par les IFRS suivantes :

**Rendement des capitaux propres.** Les IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des IFRS. Pour déterminer le rendement d'exploitation des capitaux propres déclaré, le rendement d'exploitation des capitaux propres et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice d'exploitation net déclaré (la perte d'exploitation nette déclarée), le bénéfice d'exploitation net (la perte d'exploitation nette) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente), respectivement, sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période, respectivement.

**Produits ajustés.** Cette mesure constitue une autre mesure des produits, et elle permet de procéder à des comparaisons plus efficaces entre différentes périodes en excluant des produits l'incidence des éléments suivants : i) les variations des taux de change découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en dollars canadiens aux fins de comparaison (l'« ajustement au titre du



change »); ii) les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs (l'« ajustement au titre de la juste valeur »); iii) la réassurance pour les activités assurées des GC de la FSL Canada (l'« ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada »).

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Produits	28 573	19 274	25 764
Ajustement au titre du change	432	–	(1 666)
Ajustement au titre de la juste valeur	2 233	(1 961)	6 172
Ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada	(2 758)	(4 684)	(4 565)
Produits ajustés	28 666	25 919	25 823

**Primes et versements ajustés.** Cette mesure est une autre mesure des primes et versements et permet de procéder à des comparaisons plus efficaces entre différentes périodes en excluant l'incidence i) de l'ajustement au titre du change et ii) de l'ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada.

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Primes et versements <sup>1)</sup>	158 459	136 150	122 480
Ajustement au titre du change	4 355	–	(15 967)
Ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada	(2 758)	(4 684)	(4 565)
Primes et versements ajustés	156 862	140 834	143 012

1) Au cours de 2016, nous avons modifié notre méthode de présentation des souscriptions à l'égard des activités de gestion de placements immobiliers de Bentall Kennedy, pour la faire passer d'une présentation selon les activités liées aux immeubles de placement à une présentation selon les flux de trésorerie tirés des clients, afin qu'elle soit conforme à la méthode utilisée pour nos activités de gestion d'actif existantes. Les données des périodes précédentes ont été retraitées pour tenir compte de ce changement.

**Ratio de la marge d'exploitation avant impôt de la MFS.** Ce ratio constitue une mesure de la rentabilité de la MFS, et il exclut l'incidence des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, les produits tirés des placements et certaines commissions versées, qui sont de nature compensatoire. Ces montants sont exclus afin de neutraliser leur incidence sur le ratio de la marge d'exploitation avant impôt, et ils n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Il n'y a aucune mesure définie par les IFRS qui soit directement comparable.

**Modifications des hypothèses et mesures de la direction.** Dans le présent rapport de gestion, l'incidence des modifications des hypothèses et des mesures de la direction sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires après impôt est incluse dans le bénéfice net déclaré et le bénéfice d'exploitation net, tandis qu'elle est exclue du calcul du bénéfice net sous-jacent, comme le décrit la rubrique « Rendement financier – Résultats d'exploitation consolidés de 2016 – Bénéfice net ».

La note 10.A de nos états financiers consolidés annuels présente l'incidence avant impôt des modifications apportées aux méthodes et hypothèses à l'égard des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, excluant les modifications des autres passifs et actifs relatifs aux contrats.

Selon le rapport de gestion, les modifications des hypothèses et les mesures de la direction représentent l'incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires (après impôt). Selon les états financiers consolidés annuels, il s'agit d'une composante de la variation du total des passifs de la compagnie. Le tableau suivant présente un rapprochement des différences entre ces deux mesures.

(en millions de dollars)	2016	2015 <sup>7)</sup>
Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance (avant impôt) <sup>1)</sup>	(35)	(311)
À déduire : titulaires de contrat avec participation <sup>2)</sup>	181	30
À ajouter : mesures de la direction <sup>3)</sup>	234	248
Autres <sup>4)</sup>	(8)	(2)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	10	(95)
À déduire : impôt <sup>5)</sup>	(35)	(45)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (après impôt) <sup>6)</sup>	45	(50)

- La note 10.A de nos états financiers consolidés annuels présente l'incidence avant impôt des modifications apportées aux méthodes et hypothèses à l'égard des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance (avant impôt), excluant les modifications des autres passifs et actifs relatifs aux contrats. Le montant présenté au tableau précédent représente l'incidence avant impôt liée au montant présenté à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels.
- Ajustement en vue d'éliminer l'incidence avant impôt des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur les montants attribués aux titulaires de contrat avec participation.
- Ajustement en vue d'inclure l'incidence avant impôt des mesures prises par la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement et qui inclut, par exemple, des changements de prix applicables aux contrats en vigueur, de nouvelles ententes ou des ententes révisées de réassurance relativement à des affaires en vigueur et des changements significatifs des politiques de placement concernant des actifs soutenant nos passifs.
- Ajustements en vue d'inclure l'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses à l'égard des contrats de placement et des autres passifs relatifs aux contrats.
- Incidence fiscale des modifications des hypothèses et des mesures de la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement, qui reflète les taux d'imposition effectifs des territoires où nous exerçons nos activités.
- Les modifications des hypothèses et les mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré et le bénéfice d'exploitation net, tandis qu'elles sont exclues du calcul du bénéfice net sous-jacent, comme le décrit la rubrique « Rendement financier – Résultats d'exploitation consolidés de 2016 – Bénéfice net ».
- L'incidence sur le bénéfice d'exploitation net s'est traduite par une diminution de 9 M\$, qui est présentée à titre d'ajustement servant à obtenir le bénéfice net sous-jacent. Le montant de 41 M\$ lié aux activités de gestion de patrimoine de la Division International de la FSL États-Unis comptabilisé au poste Mesures de la direction du tableau précédent a été inclus dans l'ajustement servant à obtenir le bénéfice d'exploitation net.

**Incidence du change.** Plusieurs mesures financières sont présentées compte tenu de l'ajustement au titre du change afin d'exclure l'incidence des fluctuations des taux de change. Ces mesures sont calculées en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas, en vigueur à la date de la période comparative.

**Sensibilités aux prix des biens immobiliers.** Les sensibilités aux prix des biens immobiliers sont des mesures financières non définies par les IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure définie par les IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures définies par les IFRS les plus directement comparables.

**Autres.** La direction utilise également les mesures financières non définies par les IFRS suivantes, pour lesquelles il n'existe aucune mesure financière définie par les IFRS qui soit comparable : i) les équivalents de primes et de versements SAS, les souscriptions de titres d'organismes de placement collectif, les souscriptions de parts de fonds gérés, les souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie et le total des primes et versements; ii) l'actif géré, l'actif des organismes de placement collectif, l'actif des fonds gérés, les autres éléments de l'actif géré et l'actif administré; iii) les taux d'imposition effectifs sur le bénéfice d'exploitation net et le bénéfice net sous-jacent; iv) la valeur des affaires nouvelles, qui est utilisée pour mesurer la rentabilité globale estimative des nouvelles souscriptions et qui est fondée sur des calculs actuariels; v) les sources de bénéfices, qui constituent un autre choix de présentation de nos comptes consolidés de résultat permettant de dégager et de quantifier les diverses sources de bénéfices. En vertu des règles du BSIF, le principale organisme de réglementation de la Compagnie, la Compagnie est tenue de présenter ses sources de bénéfices et vi) le ratio de distribution fondé sur le bénéfice sous-jacent.

## Rendement financier

---

### Résultats d'exploitation consolidés de 2016

---

Sauf indication contraire, tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur nos résultats s'appliquent au bénéfice net déclaré (à la perte nette déclarée), au bénéfice d'exploitation net (à la perte d'exploitation nette) et au bénéfice net sous-jacent (à la perte nette sous-jacente).

#### Bénéfice net

Notre bénéfice net déclaré s'est chiffré à 2 485 M\$ en 2016, comparativement à 2 185 M\$ en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 2 487 M\$ en 2016, comparativement à 2 253 M\$ en 2015. Le bénéfice d'exploitation net sous-jacent s'est chiffré à 2 335 M\$, comparativement à 2 305 M\$ en 2015.

Le tableau suivant présente le rapprochement de nos mesures du bénéfice net ainsi que l'incidence d'autres éléments importants sur notre bénéfice net pour 2016 et 2015.

(en millions de dollars, après impôt)	2016	2015
<b>Bénéfice net déclaré</b>	<b>2 485</b>	2 185
Certaines couvertures de la FSL Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture	(5)	21
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	30	(9)
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>1)</sup>	(27)	(80)
<b>Bénéfice d'exploitation net<sup>2)</sup></b>	<b>2 487</b>	2 253
Incidence des marchés des actions		
Incidence des variations des marchés des actions	62	(99)
Incidence du risque de corrélation	(11)	(29)
Incidence des marchés des actions <sup>3)</sup>	51	(128)
Incidence des taux d'intérêt		
Incidence des variations des taux d'intérêt	45	3
Incidence des variations des écarts de taux	(41)	33
Incidence des variations des écarts de swap	30	29
Incidence des taux d'intérêt <sup>4)</sup>	34	65
Augmentations (diminutions) découlant des variations de la juste valeur des biens immobiliers	22	20
Incidence des marchés	107	(43)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	45	(9)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>2)</sup></b>	<b>2 335</b>	2 305
<b>Incidence d'autres éléments importants sur notre bénéfice net :</b>		
<b>Éléments relatifs aux résultats<sup>5)</sup></b>		
Incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance	154	164
Mortalité	(14)	29
Morbidité	(23)	–
Crédit	64	72
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(11)	(14)
Charges	(124)	(86)
Autres	39	2

1) En 2016, les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations se rapportent principalement aux coûts relatifs à l'acquisition des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 et à l'intégration de Bentall Kennedy et de Ryan Labs en 2015. Ces coûts ont été partiellement contrebalancés par un profit hors trésorerie de 37 M\$ découlant de la réévaluation à la juste valeur de notre investissement existant lors de l'acquisition du contrôle des activités de la PVI Sun Life au Vietnam, ainsi que par un profit hors trésorerie découlant de la réévaluation à la juste valeur de notre investissement existant lors de l'acquisition du contrôle des activités de la PT CIMB Sun Life en Indonésie, qui a été partiellement contrebalancé par les coûts d'acquisition et d'intégration. En 2015, les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration se composaient d'un montant de 63 M\$ au titre de la fermeture des activités de gestion de patrimoine de la Division International de la FSL États-Unis aux nouvelles souscriptions, ce qui comprend un montant de 41 M\$ au titre des modifications des hypothèses et des mesures de la direction visant à refléter les mises à jour des hypothèses, notamment la consolidation des charges liée à la fermeture des activités, ainsi qu'un montant de 17 M\$ lié aux acquisitions et intégrations de Bentall Kennedy, de Prime Advisors Inc. (« Prime Advisors ») et de Ryan Labs, et les coûts d'acquisition des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Utilisation de mesures financières non définies par les IFRS » du présent rapport de gestion.

3) L'incidence des marchés des actions comprend principalement l'incidence des rendements des marchés des actions au cours de la période, déduction faite des couvertures, qui diffèrent des hypothèses les plus probables utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance d'environ 2 % par trimestre. L'incidence des marchés des actions comprend également l'incidence sur le bénéfice du risque de corrélation inhérent à notre programme de couverture, qui correspond à l'écart entre le rendement des fonds sous-jacents de produits offrant des garanties et le rendement des actifs dérivés servant à couvrir ces garanties.

4) L'incidence des taux d'intérêt comprend l'incidence des variations des taux d'intérêt qui diffèrent des hypothèses les plus probables, et sur la valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de nos programmes de couverture. Notre exposition aux taux d'intérêt varie en fonction du type de produit, de la branche d'activité et de l'emplacement géographique. Étant donné la nature à long terme de nos activités, notre sensibilité aux taux d'intérêt à long terme est plus élevée. L'incidence des taux d'intérêt comprend également l'incidence sur le bénéfice des variations des taux de réinvestissement présumés des placements à revenu fixe et des variations des écarts de taux et des écarts de swap.

5) Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Notre bénéfice net déclaré de 2016 et 2015 comprend certains éléments qui ne sont pas, à notre avis, de nature opérationnelle et que nous avons par conséquent exclus de notre calcul du bénéfice d'exploitation net. Le bénéfice d'exploitation net pour 2016 et 2015 exclut l'incidence nette de certaines couvertures de la FSL Canada qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ainsi que les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations. L'incidence nette de ces éléments est venue réduire le bénéfice net déclaré de 2 M\$ en 2016, comparativement à une réduction de 68 M\$ en 2015.

Notre bénéfice net sous-jacent pour 2016 et 2015 exclut l'incidence des marchés, ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction. L'incidence nette des marchés ainsi que des modifications des hypothèses et des mesures de la direction a eu pour effet d'augmenter le bénéfice d'exploitation net de 152 M\$ en 2016, comparativement à une diminution de 52 M\$ pour la période correspondante de 2015. Les résultats liés aux taux d'intérêt au quatrième trimestre de 2016 reflètent des profits tirés d'importantes hausses des taux d'intérêt à long terme sans qu'il y ait eu de hausses correspondantes des taux d'intérêt à court terme, l'incidence favorable des rééquilibrages des couvertures et des changements du positionnement du portefeuille d'actifs à mesure que les taux ont augmenté au cours du trimestre.



Le bénéfice net de 2016 reflète également les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, qui reflètent les charges liées à la rémunération incitative découlant d'un rendement solide de nos activités dans l'ensemble et les investissements effectués pour faire croître nos affaires, ainsi que par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité, essentiellement aux États-Unis.

Le bénéfice net de 2015 reflétait également l'incidence favorable des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance ainsi que les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit et de la mortalité, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires, ainsi que par les déchéances et les autres comportements des titulaires de contrat.

## Actif géré

L'actif géré est constitué du fonds général, des fonds distincts et des autres éléments de l'actif géré. Les autres éléments de l'actif géré comprennent les organismes de placement collectif et les fonds gérés, qui sont composés d'actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers dont la gestion est assurée par la Compagnie.

L'actif géré totalisait 903,3 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 891,3 G\$ au 31 décembre 2015. L'augmentation de 12,0 G\$ de l'actif géré enregistrée entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 s'explique principalement par les facteurs suivants :

- i) des fluctuations favorables du marché de 40,8 G\$, qui ont influé sur la valeur des titres d'organismes de placement collectif et de parts des fonds gérés et de fonds distincts;
- ii) une croissance des affaires et des activités de 6,4 G\$;
- iii) une augmentation de 2,2 G\$ découlant de la variation de la valeur des actifs et des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net;
- iv) l'incidence de 2,4 G\$ des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par
- v) une baisse de 25,5 G\$ découlant de l'appréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur à la clôture du quatrième trimestre de 2015;
- vi) une baisse de 9,0 G\$ découlant de la diminution des actifs liés à un client de Bentall Kennedy<sup>1)</sup>
- vii) des rentrées nettes d'organismes de placement collectif, de fonds gérés et de fonds distincts de 5,3 G\$.

L'actif du fonds général s'établissait à 161,1 G\$ au 31 décembre 2016, en hausse de 5,7 G\$ par rapport au 31 décembre 2015.

L'augmentation de l'actif du fonds général s'explique principalement par les éléments suivants :

- i) une croissance des affaires et des activités de 5,4 G\$;
- ii) l'incidence de 2,4 G\$ des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016;
- iii) une augmentation de 2,2 G\$ découlant de la variation de la valeur des actifs et des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par
- iv) une diminution de 4,3 G\$ découlant de l'appréciation du dollar canadien relativement aux devises par rapport aux taux de change de la période précédente.

L'actif des fonds distincts se chiffrait à 97,2 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 91,4 G\$ au 31 décembre 2015.

L'augmentation de l'actif des fonds distincts s'explique principalement par les fluctuations favorables du marché de 6,3 G\$, par les souscriptions nettes de 2,0 G\$ et par une croissance des affaires et des activités représentant 0,2 G\$, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence du change liée à l'appréciation du dollar canadien de 2,7 G\$.

Les organismes de placement collectif, les fonds gérés et les autres éléments de l'actif géré ont augmenté de 0,6 G\$ par rapport au 31 décembre 2015, pour s'établir à 645,0 G\$. Cette augmentation s'explique principalement par les fluctuations favorables du marché de 34,5 G\$ et par la croissance des affaires et des activités de 0,9 G\$, partiellement contrebalancées par l'incidence du change liée à l'appréciation du dollar canadien de 18,5 G\$, par les sorties nettes de 7,3 G\$ et par une baisse de 9,0 G\$ découlant de la diminution des actifs liés à un client de Bentall Kennedy.

## Variations des passifs et des capitaux propres

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats se chiffraient à 108,4 G\$ au 31 décembre 2016, en hausse de 4,7 G\$ par rapport au 31 décembre 2015, principalement en raison des soldes liés aux nouveaux contrats, de la variation des soldes liés aux contrats en vigueur (y compris la variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance) et des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016, partiellement contrebalancés par l'incidence du change liée à l'appréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2015.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprennent les actions privilégiées, se chiffraient à 22,0 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 21,3 G\$ au 31 décembre 2015. Cette augmentation de 0,7 G\$ résulte principalement de ce qui suit :

- i) un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 2,6 G\$ en 2015, avant les dividendes privilégiés de 96 M\$;
- ii) un montant de 39 M\$ découlant de l'exercice d'options sur actions et un montant de 4 M\$ découlant de la rémunération à base d'actions. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par
- iii) des dividendes de 986 M\$ versés sur les actions ordinaires;
- iv) une baisse de 634 M\$ découlant de l'appréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur à la clôture du quatrième trimestre de 2015;
- v) une diminution de 76 M\$ des autres éléments du résultat global des coentreprises et des entreprises associées;
- vi) la variation de 73 M\$ des passifs au titre des régimes à prestations déterminées;
- vii) un montant de 30 M\$ relatif à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans la Sun Life Vietnam;
- viii) des pertes latentes nettes sur les actifs disponibles à la vente de 14 M\$ comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1) Au cours du deuxième trimestre de 2016, un client de Bentall Kennedy a exercé son droit d'acquérir certaines filiales en propriété exclusive participant à la gestion de ses actifs. Le transfert des actifs devrait être achevé au cours du premier trimestre de 2017; à partir du 30 juin 2016, des actifs de 9 G\$ relatifs à la bclMC ne sont pas présentés au sein de l'actif géré.

## Produits

Les produits comprennent i) les primes des contrats d'assurance-vie et d'assurance-maladie et des produits de rentes à capital fixe, déduction faite des primes cédées aux réassureurs; ii) les produits nets tirés des placements qui comprennent les produits de placements liés aux actifs du fonds général, les profits et les pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente et les variations de la valeur des instruments dérivés et des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que les variations du change liées aux actifs et aux passifs; iii) les produits tirés des honoraires relatifs aux services fournis. Les équivalents de primes et de versements SAS et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait aux fonds distincts, aux organismes de placement collectif et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des comptes consolidés de résultat. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs.

Produits (en millions de dollars)	2016	2015	2014
<b>Primes</b>			
Montant brut			
Assurance-vie	8 894	7 462	7 003
Assurance-maladie	7 909	6 474	5 916
Rentes	2 624	2 888	2 580
	<b>19 427</b>	16 824	15 499
Primes cédées			
Assurance-vie	(1 772)	(1 962)	(1 698)
Assurance-maladie	(2 247)	(4 093)	(3 803)
Rentes	(360)	(374)	(2)
	<b>(4 379)</b>	(6 429)	(5 503)
<b>Primes nettes</b>	<b>15 048</b>	10 395	9 996
<b>Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)</b>			
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	5 489	5 288	4 941
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs	2 233	(1 961)	6 172
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente	223	228	202
<b>Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)</b>	<b>7 945</b>	3 555	11 315
<b>Produits tirés des honoraires</b>	<b>5 580</b>	5 324	4 453
<b>Total des produits</b>	<b>28 573</b>	19 274	25 764
<b>Produits ajustés<sup>1)</sup></b>	<b>28 666</b>	25 919	25 823

1) Les produits ajustés constituent une mesure financière non définie par les IFRS qui ajuste les produits en fonction de l'incidence de l'ajustement au titre du change, de l'ajustement au titre de la juste valeur et de l'ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada, comme le décrit la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

Les produits se sont chiffrés à 28,6 G\$ en 2016, en hausse de 9,3 G\$ par rapport au montant de 19,3 G\$ comptabilisé pour 2015. L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant principalement du recul des écarts de taux, à la reprise partielle d'une entente de réassurance aux GC de la FSL Canada en 2016, à l'augmentation des produits tirés des primes nets à la FSL États-Unis et à la FSL Asie et à l'incidence du change liée à la fluctuation du dollar canadien. La dépréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens de 2015 a eu pour effet d'augmenter les produits de 0,4 G\$. Les produits ajustés se sont établis à 28,7 G\$ en 2016, en hausse de 2,8 G\$ par rapport à 2015. La hausse des produits ajustés est principalement attribuable à l'augmentation des produits tirés des primes nets à la FSL États-Unis, à la FSL Asie et à la FSL Canada.

Le montant brut des primes s'est établi à 19,4 G\$ en 2016, en hausse comparativement à 16,8 G\$ en 2015. La hausse de 2,6 G\$ du montant brut des primes s'explique principalement par la croissance des GC à la FSL États-Unis, des GC et de la Division de l'assurance individuelle à la FSL Canada, ainsi qu'à Hong Kong pour la FSL Asie, et par l'incidence de la dépréciation du dollar canadien, partiellement contrebalancée par les baisses enregistrées par les RCR à la FLS Canada.

Les primes cédées se sont chiffrées à 4,4 G\$ en 2016, contre 6,4 G\$ en 2015. La diminution de 2,0 G\$ est principalement attribuable à l'incidence de la reprise partielle d'une entente de réassurance aux GC de la FSL Canada au premier trimestre de 2016 et à un contrat de réassurance lié aux activités de réassurance fermées que nous avons conclu au cours du troisième trimestre de 2015. L'incidence des primes cédées a été largement neutralisée par des montants recouverts au titre des demandes de règlement et de prestation qui avaient été comptabilisés comme des recouvrements de réassurance dans nos comptes consolidés de résultat.

Les produits nets tirés des placements pour 2016 s'établissaient à 7,9 G\$, en baisse de 4,3 G\$ par rapport au montant de 3,6 G\$ comptabilisé en 2015. L'augmentation des produits nets tirés des placements s'explique essentiellement par les augmentations de la juste valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, par rapport à des pertes nettes pour l'exercice précédent dans l'ensemble de la Compagnie.

Les produits tirés des honoraires se sont établis à 5,6 G\$ en 2016, comparativement à 5,3 G\$ en 2015. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des produits tirés des honoraires à GPSL, à la FSL Canada, à la FSL Asie et à la FSL États-Unis, ainsi qu'à l'incidence de la dépréciation du dollar canadien.

## Primes et versements

Les primes et versements se sont élevés à 158,5 G\$ en 2016, comparativement à 136,2 G\$ en 2015, en raison principalement de l'augmentation des souscriptions de parts de fonds, de l'incidence du change de 4,4 G\$ liée au dollar canadien et de la hausse des produits tirés des primes nets, partiellement contrebalancées par la diminution des versements liés aux fonds distincts et des équivalents de primes et de versements SAS. Les primes et versements ajustés de 156,9 G\$ en 2016 sont supérieurs de 16,1 G\$ à ceux de 2015. L'augmentation s'explique en grande partie par la hausse des souscriptions de parts de fonds et des produits tirés des primes nets, partiellement contrebalancée par la diminution des versements liés aux fonds distincts et des équivalents de primes et de versements SAS.

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
<b>Primes et versements</b>			
Produits tirés des primes nets	15 048	10 395	9 996
Versements liés aux fonds distincts	11 550	12 047	9 249
Souscriptions de titres d'organismes de placement collectif <sup>1)</sup>	84 728	76 551	66 619
Souscriptions de parts de fonds gérés <sup>1), 2)</sup>	40 270	30 079	29 868
Équivalents de primes et de versements SAS <sup>1)</sup>	6 863	7 078	6 748
<b>Total des primes et versements<sup>1)</sup></b>	<b>158 459</b>	<b>136 150</b>	<b>122 480</b>
<b>Primes et versements ajustés<sup>1), 3)</sup></b>	<b>156 862</b>	<b>140 834</b>	<b>143 012</b>

- 1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».
- 2) Au cours de 2016, nous avons modifié notre méthode de présentation des souscriptions à l'égard des activités de gestion de placements immobiliers de Bentall Kennedy, pour la faire passer d'une présentation selon les activités liées aux immeubles de placement à une présentation selon les flux de trésorerie tirés des clients, afin qu'elle soit conforme à la méthode utilisée pour nos activités de gestion d'actif existantes. Le montant auparavant présenté au titre des souscriptions de parts de fonds gérés s'établissait à 31 079 M\$ en 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Rendement financier – Souscriptions ».
- 3) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS qui ajustent les primes et versements en fonction de l'incidence de l'ajustement au titre du change et de l'incidence de l'ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada, comme le décrit la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

Le montant net des primes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et de rentes s'est chiffré à 15,0 G\$ en 2016, en hausse de 4,6 G\$ par rapport à 2015. La dépréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens de 2015 a eu pour effet d'augmenter le montant net des primes de 248 M\$.

Le montant net des versements liés aux fonds distincts s'est élevé à 11,6 G\$ en 2016, comparativement à 12,0 G\$ en 2015. La variation s'explique principalement par la diminution des RCR à la FSL Canada, partiellement contrebalancée par la hausse enregistrée au chapitre de la gestion de patrimoine à la FSL Canada.

Les souscriptions de titres d'organismes de placement collectif se sont chiffrées à 84,7 G\$ en 2016, comparativement à 76,6 G\$ en 2015, principalement en raison de la hausse des souscriptions de parts de fonds à la MFS, de l'incidence du change liée à la variation du dollar canadien et de l'augmentation des souscriptions de parts de fonds en Inde et aux Philippines dans la FSL Asie et de PMSL dans la FSL Canada. La variation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens en 2015 a contribué à la hausse des souscriptions de titres d'organismes de placement collectif de 2,7 G\$.

Les souscriptions de parts de fonds se sont chiffrées à 40,3 G\$ en 2016, en hausse de 10,2 G\$ par rapport à 30,1 G\$ en 2015, principalement en raison des acquisitions conclues à GPSL en 2015, de la hausse des souscriptions de parts de fonds à la MFS, de l'incidence du change liée à la variation du dollar canadien et de l'augmentation des souscriptions à la FLS Asie. La variation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens en 2015 a contribué à la hausse des souscriptions de parts de fonds de 1,4 G\$.

Les équivalents de primes et de versements SAS pour 2016 ont diminué de 0,2 G\$ par rapport à 2015, principalement en raison des baisses enregistrées à Hong Kong à la FSL Asie et dans les RCR à la FSL Canada, partiellement contrebalancées par les hausses enregistrées par les GC à la FSL Canada.

## Souscriptions

À la FSL Canada, les souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie comprennent les souscriptions d'assurance individuelle et de garanties collectives; les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine et les souscriptions enregistrées par les RCR. À la FSL États-Unis, les souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie comprennent les souscriptions des Garanties collectives et les souscriptions d'assurance-vie individuelle de la Division International. À la FSL Asie, les souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie comprennent les souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et collectives réalisées par les filiales et les coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie, au Vietnam, en Inde, en Chine et en Malaisie; les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine à Hong Kong, les souscriptions de titres d'organismes de placement collectif aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par les compagnies d'assurances en Inde et en Chine, et les souscriptions de la Birla Sun Life Asset Management Company au chapitre des organismes de placement collectif d'actions et de titres à revenu fixe, en fonction de



notre pourcentage de participation. Les souscriptions de Gestion d'actif FSL<sup>1)</sup> comprennent les souscriptions (retrées) brutes provenant des particuliers et des clients institutionnels; les engagements non provisionnés ne sont pas compris dans les souscriptions.

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
<b>Souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie<sup>2)</sup></b>			
FSL Canada	950	836	843
FSL États-Unis	1 148	801	774
FSL Asie	660	535	451
<b>Total des souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie</b>	<b>2 758</b>	2 172	2 068
<b>Souscriptions de produits de gestion de patrimoine<sup>2), 3)</sup></b>			
SLF Canada <sup>4)</sup>	13 200	14 621	13 791
FSL Asie	8 849	7 070	5 648
<b>Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine excluant Gestion d'actif FSL</b>	<b>22 049</b>	21 691	19 439
Souscriptions de Gestion d'actif FSL <sup>1), 2)</sup>	116 270	99 523	91 112
<b>Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine</b>	<b>138 319</b>	121 214	110 551
Souscription d'assurance longévité dans le marché des grandes entreprises <sup>2), 5)</sup> – FSL Canada	–	5 260	–

1) En 2016, nous avons modifié notre méthode de présentation des souscriptions à l'égard des activités de gestion de placements immobiliers de Bentall Kennedy, pour la faire passer d'une présentation selon les activités liées aux immeubles de placement à une présentation selon les flux de trésorerie tirés des clients, afin qu'elle soit conforme à la méthode utilisée pour nos activités de gestion d'actif existantes. Le montant auparavant présenté au titre des souscriptions brutes enregistrées par Gestion d'actif FSL s'établissait à 100 523 M\$ en 2015. Les souscriptions brutes et les souscriptions nettes des périodes précédentes ont été retraitées pour les rendre conformes à cette approche. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les produits et les autres mesures financières définies par les IFRS.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la section « Mesures financières non définies par les IFRS ».

3) Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine excluent les souscriptions de produits de placement réalisés de 569 M\$ en 2015 et de 935 M\$ en 2014 au titre des activités de gestion de patrimoine de la Division International de la FSL États-Unis, qui ont été fermées aux nouvelles souscriptions en décembre 2015.

4) En 2014, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine de la FSL Canada incluaient des souscriptions de 25 M\$ enregistrées par Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc.

5) Cet élément représente le transfert du risque de longévité relatif au régime de retraite de Bell Canada, qui fait partie de BCE Inc.

En 2016, les souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie se sont chiffrées à 2 758 M\$ pour l'ensemble de la Compagnie, comparativement à 2 172 M\$ pour 2015.

- Les souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie de la FSL Canada se sont chiffrées à 950 M\$ en 2016, comparativement à 836 M\$ en 2015, en raison principalement de l'augmentation des souscriptions de la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine, partiellement contrebalancée par la diminution des souscriptions des GC.
- Les souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie de la FSL États-Unis se sont chiffrées à 1 148 M\$ pour 2016, en hausse de 347 M\$ par rapport à 2015, principalement en raison des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016, de l'augmentation des souscriptions aux Garanties collectives et de l'incidence du change de 41 M\$ liée à la dépréciation du dollar canadien.
- Les souscriptions d'assurance-vie et d'assurance-maladie de la FSL Asie se sont chiffrées à 660 M\$ pour 2016, comparativement à 535 M\$ pour 2015, principalement en raison de la croissance soutenue des souscriptions à Hong Kong, en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines, ainsi que de l'augmentation de notre participation dans nos activités en Inde, en Indonésie et au Vietnam, partiellement contrebalancées par la diminution des souscriptions en Chine.

En 2016, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine se sont chiffrées à 138,3 G\$ pour l'ensemble de la Compagnie, comparativement à 121,2 G\$ pour 2015.

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine de la FSL Canada se sont chiffrées à 13,2 G\$ pour 2016, comparativement à 14,6 G\$ pour 2015, reflétant la diminution des souscriptions enregistrée par les RCR.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par la FSL Asie se sont chiffrées à 8,8 G\$ en 2016, en hausse de 1,7 G\$ par rapport à 2015, principalement en raison de l'augmentation des souscriptions de parts de fonds en Inde, de l'augmentation des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine en Chine, de l'augmentation des souscriptions liées aux fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong et des souscriptions de titres d'organismes de placement collectif aux Philippines.
- Les souscriptions de Gestion d'actif FSL se sont chiffrées à 116,3 G\$ en 2016, en hausse de 16,8 G\$ par rapport à 2015, principalement en raison de l'augmentation des souscriptions de parts de fonds à la MFS, de la croissance interne et de l'apport des acquisitions de GPSL en 2015 et de l'incidence du change de 4,1 G\$ liée à la dépréciation du dollar canadien.

## Prestations et charges

Le total des prestations et des charges s'élevait à 25,1 G\$ en 2016, en hausse de 8,7 G\$ comparativement à 16,4 G\$ en 2015.

(en millions de dollars)	2016	2015
<b>Prestations et charges</b>		
Montant brut des règlements et des prestations versés	15 210	14 086
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance/de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance, déduction faite des recouvrements de réassurance <sup>1)</sup>	1 198	(5 419)
Commissions	2 372	2 100
Charges d'exploitation	6 000	5 037
Autres <sup>2)</sup>	348	571
<b>Total des prestations et charges</b>	<b>25 128</b>	16 375

1) Inclut l'augmentation (la diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance, la diminution (l'augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance, l'augmentation (la diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement et les charges (recouvrements) de réassurance.

2) Le poste Autres inclut les virements nets aux (des) fonds distincts, les taxes sur les primes et la charge d'intérêts.

Le montant brut des règlements et des prestations versés en 2016 s'établissait à 15,2 G\$, en hausse de 1,1 G\$ par rapport à 2015, principalement en raison des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016, de l'incidence du change liée à la dépréciation du dollar canadien, et des augmentations enregistrées par les RCR et les GC à la FSL Canada.

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance/de placement et des actifs au titre des cessions en réassurance (déduction faite des recouvrements) s'est chiffrée à 1,2 G\$, en hausse de 6,6 G\$ par rapport à 2015. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de la juste valeur des actifs soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance ainsi que par l'incidence de la reprise partielle d'une entente de réassurance aux GC de la FSL Canada au premier trimestre de 2016.

Les commissions se sont établies à 2,4 G\$ en 2016, en hausse de 0,3 G\$ par rapport à 2015. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des commissions découlant des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016, de l'augmentation des souscriptions dans la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine à la FSL Canada ainsi qu'à Hong Kong, aux Philippines et en Indonésie pour la FSL Asie, et par l'incidence du change de 49 M\$ liée à la dépréciation du dollar canadien.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 6,0 G\$ en 2016, en hausse de 1,0 G\$ par rapport à 2015. Les charges ont augmenté principalement en raison des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 et des acquisitions conclues à GPSL en 2015, des hausses enregistrées à la FSL Canada et à la FSL Asie et de l'incidence du change de 111 M\$ liée à la dépréciation du dollar canadien. Pour de plus amples renseignements sur les charges d'exploitation, se reporter à la note 18 de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

Les autres charges se sont établies à 0,3 G\$, en baisse de 0,3 G\$ par rapport à 2015, principalement en raison de l'augmentation des virements nets des fonds distincts.

## Modifications des hypothèses et mesures de la direction

En raison de la nature à long terme de nos activités, nous posons certains jugements fondés sur des hypothèses et des estimations en vue d'évaluer nos obligations envers les titulaires de contrat. L'évaluation de ces obligations est comptabilisée dans nos états financiers à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance et de passifs relatifs aux contrats de placement, et elle exige que nous formulions des hypothèses en ce qui concerne le rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les défauts de paiement, les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les charges, l'inflation et d'autres facteurs pour la période complète d'existence de nos contrats. Nous examinons ces hypothèses chaque année, généralement au troisième trimestre, et les mettons à jour au besoin. Nous comparons nos résultats réels, pour la période considérée ainsi que pour les périodes antérieures, à nos hypothèses dans le cadre de cet examen annuel.

L'incidence nette des modifications des hypothèses et des mesures de la direction a entraîné une augmentation de 45 M\$ du bénéfice net déclaré et du bénéfice d'exploitation net pour 2016, comparativement à une diminution de 50 M\$ du bénéfice net déclaré et de 9 M\$ du bénéfice d'exploitation net pour 2015.

## Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

2016	Résultats sur l'exercice	
(en millions de dollars, après impôt)	Incidence sur le bénéfice net	Commentaires
Mortalité/morbidité	<b>29</b>	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité.
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	<b>(81)</b>	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des déchéances et des autres comportements des titulaires de contrat, essentiellement au sein des activités de la FSL États-Unis fermées aux nouvelles souscriptions.
Charges	<b>(21)</b>	Mises à jour visant à refléter des études relatives aux charges.
Rendement des placements	<b>140</b>	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements pour l'ensemble de la Compagnie, dont l'incidence s'est surtout fait sentir à la FSL États-Unis et à la FSL Canada. Les éléments les plus importants sont les modifications favorables des écarts de taux et des écarts de swap projetés, partiellement contrebalancées par les variations des rendements des actifs à revenu variable. Les mises à jour incluaient également une réduction de la provision au titre du risque de placement à la FSL Canada <sup>2)</sup> .
Amélioration des modèles et autres	<b>(22)</b>	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires, principalement contrebalancées par des variations nettes des provisions au titre de la réassurance pour la FSL États-Unis.
<b>Incidence totale des modifications apportées aux hypothèses et des mesures de la direction sur le bénéfice net<sup>1)</sup></b>	<b>45</b>	

1) Les modifications des hypothèses et les mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré et le bénéfice d'exploitation net, et elles sont exclues du calcul du bénéfice net sous-jacent, comme le décrit la rubrique « Rendement financier – Résultats d'exploitation consolidés de 2016 – Bénéfice net ». La rubrique « Rapprochement de mesures financières non définies par les IFRS » contient plus d'information.

2) Le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation a également augmenté en raison de la réduction de la provision au titre du risque de placement à la FSL Canada. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des estimations relatives à nos obligations envers les titulaires de contrat, y compris relativement aux méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer ces obligations, se reporter à la rubrique « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – Conventions et estimations comptables critiques » du présent rapport de gestion et à la note 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

## Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé au quatrième trimestre de 2016 son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2016 ou en 2015. Aucune perte de valeur sur des immobilisations corporelles n'a été comptabilisée en 2016, et aucune perte de valeur importante sur des immobilisations corporelles n'a été comptabilisée en 2015.

## Impôt sur le résultat

En 2016, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 619 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 3 445 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 18,0 %. Par comparaison, nous avons enregistré en 2015, une charge d'impôt sur le résultat de 599 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 2 899 M\$, et un taux d'imposition effectif de 20,7 %.

En 2016, pour ce qui est du bénéfice net d'exploitation<sup>1)</sup>, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 578 M\$ sur notre bénéfice d'exploitation net avant impôt de 3 206 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 18,0 %. Par comparaison, nous avons enregistré en 2015, une charge d'impôt sur le résultat de 629 M\$ sur notre bénéfice d'exploitation net avant impôt de 3 044 M\$ et un taux d'imposition effectif de 20,7 %.

En 2016, pour ce qui est du bénéfice sous-jacente<sup>1)</sup> net, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 653 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 3 129 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 20,9 %. Par comparaison, nous avons enregistré en 2015, une charge d'impôt sur le résultat de 622 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 3 089 M\$, et un taux d'imposition effectif de 20,1 %.

Notre taux prévu par la loi est habituellement réduit sous le taux d'imposition prévu par la loi de 26,75 % par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables qui devraient ramener notre taux d'imposition effectif à une fourchette de 18 % à 22 %. Le taux d'imposition effectif calculé sur le bénéfice d'exploitation exclut les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation et les éléments hors exploitation.

En 2016, notre taux d'imposition effectif, tant sur la base du bénéfice net d'exploitation que sur la base du bénéfice sous-jacent net, a profité de l'incidence favorable des revenus de placement exonérés d'impôt, de la hausse des bénéfices enregistrés dans des territoires étrangers où les taux d'imposition sont moins élevés et de la résolution de divers audits fiscaux.

En 2015, l'incidence de la hausse de l'impôt sur les distributions versées par des filiales étrangères et des pertes fiscales non comptabilisées avait été principalement contrebalancée par des ajustements favorables pour des exercices antérieurs découlant de la conclusion d'audits fiscaux et de la finalisation des déclarations fiscales se rapportant à des exercices précédents pour divers territoires de manière à ce que le taux d'imposition effectif, tant sur la base du bénéfice net d'exploitation que sur la base du bénéfice sous-jacent net, soit à l'intérieur de la fourchette prévue.

Au quatrième trimestre de 2016, nos taux d'imposition effectifs sur le bénéfice net déclaré, sur le bénéfice d'exploitation net<sup>1)</sup> et sur le bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup> se sont établis à 19,5 %, à 20,5 % et à 16,5 %, respectivement.

## Autres taxes et impôts

Outre l'impôt sur le résultat, nous payons diverses taxes et divers impôts indirects dans des territoires où nous exerçons nos activités. Les taxes et impôts indirects comprennent les taxes sur les primes, l'impôt sur les produits tirés des placements, les cotisations sociales, l'impôt foncier, les taxes de vente, les taxes d'affaires et autres, comme suit :

(en millions de dollars)	2016	2015
Charge d'impôt sur le résultat	619	599
Taxes et impôts indirects		
Taxes sur primes (déduction faite des taxes sur les primes au titre des affaires cédées) <sup>1)</sup>	312	264
Cotisations sociales	154	128
Impôt foncier	134	125
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et autres taxes de vente	103	85
Taxes d'affaires et autres	18	13
Total des taxes et impôts indirects	721	615
Total des taxes et impôts	1 340	1 214
Taux d'imposition effectif déclaré	18 %	20,7 %
Total des taxes et impôts en pourcentage du bénéfice net avant déduction du total des taxes et impôts	32,2 %	34,5 %

1) Les taxes sur les primes comprennent l'impôt sur les produits tirés des placements.

1) Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice d'exploitation net est calculé en fonction du bénéfice d'exploitation net et de la charge d'impôt liée à celui-ci. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci. Les taux d'imposition effectifs calculés sur une base d'exploitation et sur une base sous-jacente excluent de plus les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.



## Incidence des taux de change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces pays qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur nos comptes consolidés de résultat sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens pour chaque période. Pour les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés de la situation financière, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises. Le tableau suivant présente les taux de change les plus pertinents pour les cinq derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Résultats trimestriels					Résultats sur l'exercice	
	T4 16	T3 16	T2 16	T1 16	T4 15	2016	2015
Taux moyen							
Dollar américain	1,335	1,304	1,289	1,373	1,335	1,325	1,278
Livre sterling	1,659	1,711	1,849	1,968	2,025	1,797	1,953
Taux de fin de période							
Dollar américain	1,343	1,313	1,292	1,300	1,384	1,343	1,384
Livre sterling	1,657	1,703	1,720	1,867	2,040	1,657	2,040

De façon générale, notre bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien, puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est converti en dollars canadiens. À l'inverse, en période de perte, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes. L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, notre bénéfice net déclaré, notre bénéfice d'exploitation net et notre bénéfice net sous-jacent ont diminué de 8 M\$, de 8 M\$ et de 9 M\$, respectivement, en raison de l'appréciation du dollar canadien au quatrième trimestre de 2016 par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2015. Au cours de 2016, notre bénéfice net déclaré, notre bénéfice d'exploitation net et notre bénéfice net sous-jacent ont augmenté de 29 M\$, de 30 M\$ et de 26 M\$, respectivement, en raison de la dépréciation du dollar canadien en 2016 par rapport aux taux de change moyens de 2015.

## Rendement du quatrième trimestre de 2016

### Bénéfice net

Notre bénéfice net déclaré s'est chiffré à 728 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 536 M\$ au quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 732 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2016, comparativement à 598 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 560 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 646 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015.

Le tableau suivant présente le rapprochement de nos mesures du bénéfice net ainsi que l'incidence d'autres éléments importants sur notre bénéfice net pour le quatrième trimestre de 2016 et de 2015.

	T4 16	T4 15
(en millions de dollars, après impôt)		
<b>Bénéfice net déclaré</b>	<b>728</b>	536
Certaines couvertures de la FSL Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture	8	10
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	10	(6)
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>1)</sup>	(22)	(66)
<b>Bénéfice d'exploitation net<sup>2)</sup></b>	<b>732</b>	598
Incidence des marchés des actions		
Incidence des variations des marchés des actions	29	(1)
Incidence du risque de corrélation	(3)	(3)
Incidence des marchés des actions <sup>3)</sup>	26	(4)
Incidence des taux d'intérêt		
Incidence des variations des taux d'intérêt	160	(16)
Incidence des variations des écarts de taux	(25)	(10)
Incidence des variations des écarts de swap	(5)	(9)
Incidence des taux d'intérêt <sup>4)</sup>	130	(35)
Augmentations (diminutions) découlant des variations de la juste valeur des biens immobiliers	6	3
Incidence des marchés	162	(36)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	10	(12)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>2)</sup></b>	<b>560</b>	646
<b>Incidence d'autres éléments importants sur notre bénéfice net :</b>		
Éléments relatifs aux résultats <sup>5)</sup>		
Incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance	15	73
Mortalité	(4)	7
Morbidité	(13)	12
Crédit	22	18
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(7)	(4)
Charges <sup>6)</sup>	(76)	(44)
Autres	22	23

1) Au quatrième trimestre de 2016, les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations se rapportent principalement à l'intégration des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016, à l'acquisition de Bentall Kennedy en 2015 et à l'acquisition intégrale de la PT CIMB Sun Life en Indonésie en 2016. Au quatrième trimestre de 2015, les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration se composaient d'un montant de 63 M\$ au titre de la fermeture des activités de gestion de patrimoine de la Division International de la FSL États-Unis aux nouvelles souscriptions, ce qui comprenait un montant de 41 M\$ au titre des modifications des hypothèses et des mesures de la direction visant à refléter les mises à jour des hypothèses, notamment la hausse des charges liée à la fermeture des activités, un montant de 3 M\$ lié à l'acquisition et à l'intégration de Bentall Kennedy, de Prime Advisors et de Ryan Labs, et les coûts d'acquisition liés aux affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du présent rapport de gestion.

3) L'incidence des marchés des actions comprend principalement l'incidence des rendements des marchés des actions au cours de la période, déduction faite des couvertures, qui diffèrent des hypothèses les plus probables utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance d'environ 2 % par trimestre. L'incidence des marchés des actions comprend également l'incidence sur le bénéfice du risque de corrélation inhérent à notre programme de couverture, qui correspond à l'écart entre le rendement des fonds sous-jacents de produits offrant des garanties et le rendement des actifs dérivés servant à couvrir ces garanties.

4) L'incidence des taux d'intérêt comprend l'incidence des variations des taux d'intérêt qui diffèrent des hypothèses les plus probables sur la valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de nos programmes de couverture. Notre exposition aux taux d'intérêt varie en fonction du type de produit, de la branche d'activité et de l'emplacement géographique. Étant donné la nature à long terme de nos activités, notre sensibilité aux taux d'intérêt à long terme est plus élevée. L'incidence des taux d'intérêt comprend également l'incidence sur le bénéfice des variations des taux de réinvestissement présumés des placements à revenu fixe et des variations des écarts de taux et des écarts de swap.

5) Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

6) Les résultats enregistrés au chapitre des charges au cours du quatrième trimestre de 2016 comprennent un montant de 46 M\$ (11 M\$ en 2015), qui reflète les paiements plus élevés au titre des régimes incitatifs liés aux solides résultats d'exploitation ainsi qu'au rendement à long terme relatif des actions.

Notre bénéfice net déclaré pour le quatrième trimestre de 2016 et de 2015 comprend certains éléments qui ne sont pas, à notre avis, de nature opérationnelle et qui ont été par conséquent exclus de notre calcul du bénéfice d'exploitation net. Le bénéfice d'exploitation net pour le quatrième trimestre de 2016 et de 2015 exclut l'incidence nette de certaines couvertures de la FSL Canada qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ainsi que les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations. L'incidence nette de ces éléments est venue réduire le bénéfice net déclaré de 4 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à une réduction de 62 M\$ au quatrième trimestre de 2015.

Notre bénéfice net sous-jacent pour le quatrième trimestre de 2016 et de 2015 exclut l'incidence des marchés, ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction. L'incidence nette des marchés ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction ont eu pour effet d'augmenter le bénéfice d'exploitation net de 172 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à une diminution de 48 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015. Les résultats liés aux taux d'intérêt au quatrième

trimestre de 2016 reflètent les profits tirés des importantes hausses des taux d'intérêt à long terme sans qu'il y ait eu de hausses similaires des taux d'intérêt à court terme, l'incidence favorable du rééquilibrage des couvertures et les modifications apportées au portefeuille d'actifs à mesure que les taux ont augmenté au cours du trimestre.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2016 reflète également les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit ainsi que la diminution des profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre des charges, qui reflètent les coûts liés à la rémunération incitative découlant du rendement solide de nos activités dans l'ensemble et les investissements dans la croissance de nos affaires. Nous avons par ailleurs enregistré des résultats défavorables au chapitre de la morbidité, essentiellement aux États-Unis.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2015 reflétait également l'incidence favorable des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, en grande partie à la FSL Canada et à la FSL États-Unis, les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, de la mortalité et de la morbidité ainsi que d'autres éléments relatifs aux résultats, y compris une variation des passifs relatifs aux avantages postérieurs au départ à la retraite à la FSL États-Unis, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires.

## Rendement des différentes organisations

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée), notre bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette) et notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur d'activité. Sauf indication contraire, tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur nos résultats s'appliquent au bénéfice net déclaré (à la perte nette déclarée), au bénéfice d'exploitation net (à la perte d'exploitation nette) et au bénéfice net sous-jacent (à la perte nette sous-jacente).

	T4 2016						T4 2015
	FSL Canada	FSL États-Unis	Gestion d'actif FSL	FSL Asie	Organisation internationale	Total	Total
(en millions de dollars, après impôt)							
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	398	106	198	58	(32)	728	536
Éléments exclus du bénéfice d'exploitation net :							
Certaines couvertures ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture	8	–	–	–	–	8	10
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	–	–	10	–	–	10	(6)
Acquisitions, intégrations et restructurations	–	(15)	–	(1)	(6)	(22)	(66)
Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette) <sup>1)</sup>	390	121	188	59	(26)	732	598
Incidence des marchés	130	32	–	6	(6)	162	(36)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	17	2	–	(9)	–	10	(12)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) <sup>1)</sup>	243	87	188	62	(20)	560	646

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

La section ci-après décrit les activités et le rendement financier de la FSL Canada, de la FSL États-Unis, de Gestion d'actif FSL, de la FSL Asie et de l'Organisation internationale.

### FSL Canada

Le bénéfice net déclaré de la FSL Canada s'est chiffré à 398 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 210 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 390 M\$, comparativement à 200 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net de la FSL Canada exclut l'incidence de certaines couvertures qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture en 2016 et en 2015, laquelle est présentée dans le tableau ci-dessus.

Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 243 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 269 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice net sous-jacent exclut du bénéfice d'exploitation net l'incidence des marchés ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus. L'incidence favorable des marchés au quatrième trimestre de 2016 est principalement attribuable aux taux d'intérêt et aux marchés des actions, lesquels ont surtout influé sur la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine, alors qu'une incidence défavorable principalement attribuable aux taux d'intérêt et aux marchés des actions avait été observée au quatrième trimestre de 2015.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2016 reflète également les profits tirés des affaires nouvelles pour la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine et les RCR, qui découlent des fortes souscriptions et de la reprise d'une provision pour litiges à la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine, partiellement contrebalancés par une croissance enregistrée au chapitre des charges, y compris les investissements dans nos affaires individuelles de gestion de patrimoine.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2015 reflétait également les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance à la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine, les profits tirés des affaires nouvelles



aux RCR et les résultats favorables enregistrés au chapitre de l'assurance-invalidité pour les GC, partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires individuelles de gestion de patrimoine.

### **FSL États-Unis**

Le bénéfice net déclaré de la FSL États-Unis s'est établi à 106 M\$ CA au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 100 M\$ CA pour le quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 121 M\$ CA, comparativement à 163 M\$ CA au quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net de la FSL États-Unis exclut l'incidence des montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations, lesquels sont présentés dans le tableau ci-dessus. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 87 M\$ CA, comparativement à 158 M\$ CA au quatrième trimestre de 2015. Les fluctuations du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2015 ont eu une incidence minimale, car les taux moyens étaient semblables.

Exprimé en dollars américains, le bénéfice net déclaré de la FSL États-Unis s'est chiffré à 80 M\$ US au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 75 M\$ US au quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 92 M\$ US au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 121 M\$ US au quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 65 M\$ US au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 118 M\$ US au quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice net sous-jacent exclut du bénéfice d'exploitation net l'incidence des marchés ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction, lesquelles sont présentées dans le tableau ci-dessus. L'incidence favorable des marchés au quatrième trimestre de 2016 est principalement attribuable aux taux d'intérêt, surtout à la Gestion des affaires en vigueur, partiellement contrebalancés par les variations des écarts de taux, alors que l'incidence favorable observée au quatrième trimestre de 2015 était principalement attribuable aux variations des taux d'intérêt et des marchés des actions.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2016 reflète également l'apport des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016, les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit et les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la Gestion des affaires en vigueur et les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité aux Garanties collectives.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2015 reflétait également l'incidence, aux Garanties collectives, de l'augmentation des prix pour les affaires nouvelles et le renouvellement de contrats existants, des mesures prises à l'égard des charges et de la poursuite des investissements au chapitre des règlements invalidité. Les résultats reflètent aussi l'incidence favorable des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, les profits nets réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente, les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la Division International et une variation des passifs relatifs aux avantages postérieurs au départ à la retraite. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des règlements d'assurance-vie collective.

### **Gestion d'actif FSL**

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actif FSL s'est chiffré à 198 M\$ CA au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 177 M\$ CA pour le quatrième trimestre de 2015. Gestion d'actif FSL a enregistré un bénéfice d'exploitation net et un bénéfice net sous-jacent de 188 M\$ CA au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 183 M\$ CA au quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net et le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actif FSL excluent l'incidence des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, lesquels sont présentés dans le tableau ci-dessus. Les fluctuations du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2015 ont eu une incidence minimale, car les taux moyens étaient semblables.

Le bénéfice net de Gestion d'actif FSL a augmenté au quatrième trimestre de 2016 par rapport à la période correspondante de 2015 en raison principalement des résultats de la MFS, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Exprimé en dollars américains, le bénéfice net déclaré de la MFS s'est chiffré à 142 M\$ US au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 126 M\$ US au quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net de la MFS s'est chiffré à 135 M\$ US au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 131 M\$ US au quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net de la MFS exclut l'incidence des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions, laquelle est présentée dans le tableau ci-dessus. Le bénéfice d'exploitation net de la MFS exprimé en dollars américains a augmenté au quatrième trimestre de 2016 par rapport à la période correspondante de 2015, principalement en raison de l'augmentation de l'actif net moyen et des impôts moins élevés pour le trimestre, partiellement contrebalancés par l'incidence du change. Le ratio de la marge d'exploitation avant impôt de la MFS s'est chiffré à 35 % au quatrième trimestre de 2016, en baisse comparativement à 38 % pour le quatrième trimestre de 2015.

Le bénéfice net déclaré et le bénéfice d'exploitation net de GPSL se sont chiffrés à 9 M\$ CA au quatrième trimestre de 2016, soit le même montant qu'au quatrième trimestre de 2015.

### **FSL Asie**

Le bénéfice net déclaré et le bénéfice d'exploitation net de la FSL Asie se sont chiffrés à 58 M\$ et à 59 M\$, respectivement, au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 73 M\$ pour les deux éléments au quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice d'exploitation net exclut l'incidence des montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations, qui est présentée dans le tableau ci-dessus. L'incidence de la variation du dollar canadien au quatrième trimestre de 2016 par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2015 s'est traduite par une réduction de 2 M\$ du bénéfice net déclaré, du bénéfice d'exploitation net et du bénéfice net sous-jacent.

Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 62 M\$, comparativement à 52 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice net sous-jacent exclut du bénéfice d'exploitation net l'incidence des marchés ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus. L'incidence favorable des marchés au quatrième trimestre de 2016 est principalement attribuable aux taux d'intérêt, partiellement contrebalancés par les marchés des actions, alors que l'incidence favorable observée au quatrième trimestre de 2015 était attribuable aux variations des taux d'intérêt et des marchés des actions.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2016 reflète également la croissance des affaires, partiellement contrebalancée par la croissance enregistrée au chapitre des charges, y compris des investissements dans nos affaires, par rapport au quatrième trimestre de 2015.

## Organisation internationale

L'Organisation internationale a enregistré une perte nette déclarée de 32 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à une perte déclarée de 24 M\$ au quatrième trimestre de 2015. La perte d'exploitation nette s'est établie à 26 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à une perte d'exploitation nette de 21 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La perte d'exploitation nette exclut les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations effectuées en 2016 et en 2015, qui sont présentés dans le tableau ci-dessus. L'appréciation du dollar canadien au quatrième trimestre de 2016 par rapport à la livre sterling du quatrième trimestre de 2015 a entraîné une augmentation de 6 M\$, de 6 M\$ et de 7 M\$, respectivement, de la perte nette déclarée, de la perte d'exploitation nette et de la perte nette sous-jacente de l'Organisation internationale.

La perte nette sous-jacente s'est établie à 20 M\$, comparativement à une perte nette sous-jacente de 16 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015. La perte nette sous-jacente exclut de la perte d'exploitation nette l'incidence des marchés ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus. L'incidence défavorable des marchés au quatrième trimestre de 2016 est principalement attribuable aux marchés des actions et aux taux d'intérêt, alors que l'incidence défavorable observée au quatrième trimestre de 2015 était principalement attribuable aux marchés des actions, partiellement contrebalancés par les taux d'intérêt.

Le bénéfice d'exploitation net de la FSL Royaume-Uni s'est établi à 26 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 22 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015. Le bénéfice net de la FSL Royaume-Uni au quatrième trimestre de 2016 reflète l'incidence défavorable du marché et les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges. Le bénéfice net pour le quatrième trimestre de 2015 reflétait l'incidence défavorable des marchés des actions et l'incidence d'une modification de taux d'imposition, partiellement contrebalancées par l'incidence des taux d'intérêt.

Les Services de soutien généraux ont enregistré une perte d'exploitation nette de 52 M\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à une perte d'exploitation nette de 43 M\$ au quatrième trimestre de 2015. La perte nette du quatrième trimestre de 2016 a augmenté par rapport à la période correspondante de 2015 en raison principalement des charges liées à la rémunération incitative principalement attribuable à de solides résultats opérationnels et un rendement à long terme relatif des actions.

## Information financière supplémentaire

Les produits se sont chiffrés à 2,4 G\$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 5,6 G\$ pour le quatrième trimestre de 2015. La diminution est principalement attribuable à la diminution de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant essentiellement des augmentations des taux d'intérêt, partiellement contrebalancées par l'augmentation des produits tirés des primes nets à la FSL Canada, à la FSL États-Unis et à la FSL Asie, y compris la reprise partielle d'une entente de réassurance aux GC de la FSL Canada au premier trimestre de 2016. La variation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2015 est venue augmenter les produits de 58 M\$. Les produits ajustés se sont établis à 8,0 G\$ pour le quatrième trimestre de 2016, comparativement à 7,5 G\$ pour le quatrième trimestre de 2015, principalement en raison de l'augmentation des produits tirés des primes nets à la FSL États-Unis et à la FSL Asie.

Les primes et versements se sont élevés à 42,4 G\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2016, comparativement à 33,1 G\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2015. Le total des primes et versements ajustés a diminué de 8,9 G\$ au quatrième trimestre de 2016 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Dans les deux cas, l'augmentation est principalement attribuable à la hausse des souscriptions de parts de fonds, des versements liés aux fonds distincts et des produits tirés des primes nets, partiellement contrebalancée par la diminution des équivalents de primes et de versements SAS. L'incidence de la variation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2015 est venue diminuer le total des primes et versements d'environ 76 M\$.

## Données trimestrielles

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels							
	T4 16	T3 16	T2 16	T1 16	T4 15	T3 15	T2 15	T1 15
Total des produits	<b>2 366</b>	7 892	9 533	8 782	5 567	4 693	1 682	7 332
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires								
Bénéfice déclaré	<b>728</b>	737	480	540	536	482	726	441
Bénéfice d'exploitation <sup>1)</sup>	<b>732</b>	750	474	531	598	478	731	446
Bénéfice sous-jacent <sup>1)</sup>	<b>560</b>	639	554	582	646	528	615	516
Bénéfice dilué par action (en dollars)								
Bénéfice déclaré	<b>1,18</b>	1,20	0,78	0,88	0,87	0,79	1,18	0,72
Bénéfice d'exploitation <sup>1)</sup>	<b>1,19</b>	1,22	0,77	0,87	0,98	0,78	1,19	0,73
Bénéfice sous-jacent <sup>1)</sup>	<b>0,91</b>	1,04	0,90	0,95	1,05	0,86	1,00	0,84
Bénéfice de base par action déclaré (en dollars)								
Bénéfice déclaré	<b>1,19</b>	1,20	0,78	0,88	0,88	0,79	1,19	0,72
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur								
FSL Canada	<b>398</b>	184	185	169	210	127	337	150
FSL États-Unis	<b>106</b>	253	54	95	100	64	134	35
Gestion d'actif FSL	<b>198</b>	181	173	177	177	204	162	148
FSL Asie	<b>58</b>	92	68	91	73	77	93	68
Organisation internationale	<b>(32)</b>	27	–	8	(24)	10	–	40
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale)	<b>728</b>	737	480	540	536	482	726	441
Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette) par secteur <sup>1)</sup>								
SLF Canada <sup>1)</sup>	<b>390</b>	178	191	182	200	137	331	135
FSL États-Unis <sup>1)</sup>	<b>121</b>	268	64	110	163	64	134	35
Gestion d'actif FSL <sup>1)</sup>	<b>188</b>	188	153	170	183	176	173	168
FSL Asie <sup>1)</sup>	<b>59</b>	89	68	60	73	77	93	68
Organisation internationale <sup>1)</sup>	<b>(26)</b>	27	(2)	9	(21)	24	–	40
Bénéfice d'exploitation net total (perte d'exploitation nette totale) <sup>1)</sup>	<b>732</b>	750	474	531	598	478	731	446

1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

### Troisième trimestre de 2016

Le bénéfice net déclaré de 737 M\$ et le bénéfice d'exploitation net de 750 M\$ enregistrés au troisième trimestre de 2016 reflétaient la hausse des profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, les marchés des actions, les taux d'intérêt, les modifications des hypothèses et les mesures de la direction ainsi que d'autres éléments relatifs aux résultats. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires.

### Deuxième trimestre de 2016

Le bénéfice net déclaré de 480 M\$ et le bénéfice d'exploitation net de 474 M\$ enregistrés au deuxième trimestre de 2016 reflétaient l'incidence défavorable des taux d'intérêt, les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité, essentiellement aux Garanties collectives de la FSL États-Unis, plus particulièrement dans le secteur de l'assurance en excédent de pertes, et les résultats enregistrés au chapitre des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires. Ces facteurs avaient été contrebalancés en partie par les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, l'incidence favorable des marchés des actions et les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit.

### Premier trimestre de 2016

Le bénéfice net déclaré de 540 M\$ et le bénéfice d'exploitation net de 531 M\$ enregistrés au premier trimestre de 2016 reflétaient l'incidence favorable d'importantes activités de placement et les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des taux d'intérêt et des marchés des actions.

### Quatrième trimestre de 2015

Le bénéfice net déclaré de 536 M\$ et le bénéfice d'exploitation net de 598 M\$ enregistrés au quatrième trimestre de 2015 reflétaient l'incidence favorable des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, en grande partie à la FSL Canada et à la FSL États-Unis, les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, de la morbidité et de la mortalité ainsi que d'autres éléments relatifs aux résultats, y compris une variation des passifs relatifs aux avantages postérieurs au départ à la retraite à la FSL États-Unis, partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des taux d'intérêt et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires.

### Troisième trimestre de 2015

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 482 M\$ et le bénéfice d'exploitation net à 478 M\$ pour le troisième trimestre de 2015, reflétant l'incidence favorable des taux d'intérêt, des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit et des comportements des titulaires de contrat. Ces éléments avaient été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des marchés des actions, par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité ainsi que des charges, et par d'autres éléments relatifs aux résultats.

### Deuxième trimestre de 2015

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 726 M\$ et le bénéfice d'exploitation net à 731 M\$ au deuxième trimestre de 2015, reflétant l'incidence favorable des taux d'intérêt, les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, du crédit et de la morbidité, ainsi que la croissance des affaires. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires.

### Premier trimestre de 2015

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 441 M\$ et le bénéfice d'exploitation net à 446 M\$ au premier trimestre de 2015, reflétant les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, contrebalancés par l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et des mesures de la direction, des variations des taux d'intérêt nets, des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat ainsi que des résultats enregistrés au chapitre des charges.

## Résultats des secteurs

---

### FSL Canada

---

#### Vue d'ensemble

La FSL Canada est le chef de file du marché canadien en ce qui touche les secteurs des produits collectifs et elle figure parmi les plus importants fournisseurs de conseils en matière de placements et d'assurance pour les particuliers. Elle offre des produits et des services à plus de six millions de personnes dans l'ensemble du Canada. La grande portée de nos capacités de distribution, notre solide culture centrée sur les clients, notre leadership en matière de technologie ainsi que la notoriété de notre marque nous procurent une excellente plateforme de croissance. La FSL Canada comprend trois divisions principales – la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine, la Division des garanties collectives et la Division des régimes collectifs de retraite – qui offrent aux employeurs, aux participants de régimes collectifs parrainés par des sociétés et aux particuliers, dans leurs collectivités partout au Canada, une gamme complète de produits et de services d'assurance, de gestion de patrimoine et de revenu.

#### Stratégie

La FSL Canada a pour mission d'aider ses clients à atteindre le mieux-être physique, mental et financier à toutes les étapes de leur vie en ayant recours aux avantages concurrentiels offerts par notre solide culture axée sur les services, notre leadership en matière de technologie ainsi que la notoriété de notre marque sur l'ensemble de nos secteurs d'activité. La FSL Canada s'efforce de tirer profit de nos principales forces en vue d'accélérer la croissance de nos nouveaux produits et de nos activités afin de mieux servir les besoins des Canadiens en matière de retraite.

La FSL Canada est le plus important fournisseur d'avantages sociaux et de régimes de retraite au travail du Canada, et nous désirons renforcer davantage notre leadership grâce à nos capacités uniques, comme notre plateforme Solutions globales qui tirent parti de nos capacités combinées dans le domaine de l'assurance collective et des régimes collectifs de retraite, ainsi qu'à notre culture hors pair axée sur les clients. Nous poursuivons notre stratégie numérique en investissant dans notre technologie d'expérience des clients, comme des applications mobiles et notre concierge numérique qui génère des suggestions utiles au bon moment par l'entremise de notre réseau de choix pour nos clients, ces innovations étant financées au moyen des économies de coûts liées à la productivité. La FSL Canada tire profit de notre avantage relatif au lieu de travail afin d'accélérer la croissance de notre Division des solutions clients, qui s'efforce d'offrir une gamme unique de produits et services destinés aux membres s'inscrivant à des régimes collectifs ou les quittant et qui constitue un pont vers les services-conseils de notre réseau de distribution exclusif. Nous renforçons davantage notre position de chef de file au sein des activités liées aux Solutions prestations déterminées au moyen de solutions de réduction des risques dans le but de répondre aux nouveaux besoins du marché des régimes de retraite.

Notre réseau de distribution exclusif, parmi les meilleurs du secteur, fournit des conseils financiers globaux, y compris une gamme complète de produits d'assurance, d'assurance-maladie et de gestion de patrimoine, par l'entremise de plus de 4 100 conseillers établis dans plus de 1 200 collectivités à l'échelle du Canada. En outre, notre marque reconnue et notre expertise approfondie nous permettent d'offrir une gamme complète de services de planification financière, de planification successorale et de solutions de retraite. Nous avons accru notre présence au sein du marché de la gestion de patrimoine grâce à l'élargissement de notre réseau de distribution et de notre investissement continu dans GPSL, dont le mandat consiste à jumeler les meilleurs gestionnaires d'actifs aux solutions de placement novatrices disponibles pour les investisseurs dans nos gammes de produits offerts aux particuliers (marché axé sur les conseillers) et de produits institutionnels (marché des régimes collectifs de retraite).



## Points saillants – activités pour 2016

Nous avons continué de faire croître chacune de nos principales divisions en augmentant notre part de marché pour les RCR, les GC et la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine.

- La Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine a maintenu sa première place au sein des marchés des rentes à capital fixe et des maladies graves, avec des parts de marché de 27,7 % et de 28,5 %, respectivement<sup>1)</sup>.
- La Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine a maintenu sa deuxième place au sein du marché de l'assurance-vie individuelle, affichant une croissance de 9,5 % des primes annualisées, ce qui est conforme à la croissance du secteur<sup>1)</sup>. Les souscriptions d'assurance se sont établies à 475 M\$ en 2016, en hausse de 36 % par rapport à 2015.
- Notre réseau de distribution exclusif a encore amélioré sa productivité au cours de l'exercice précédent, et l'effectif demeure solide avec quelque 4 100 employés dans l'ensemble du Canada.
- Les GC ont maintenu leur position de chef de file en tant que principal fournisseur de produits d'assurance collective au Canada pour une septième année consécutive<sup>2)</sup>.
- Les RCR ont continué de se classer au premier rang au sein du marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation<sup>3)</sup> et au premier rang en fonction des souscriptions de rentes<sup>3)</sup>.

Afin de renforcer davantage nos positions de chef de file, nous avons effectué des investissements importants qui ont contribué à accélérer la croissance de nos activités de gestion de patrimoine, ce qui a donné lieu aux résultats suivants :

- Les souscriptions de produits de gestion du patrimoine<sup>4)</sup> au sein de la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine se sont chiffrées à 3,4 G\$, en hausse de 34 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui inclut les souscriptions enregistrées au titre de nos fonds distincts lancés au cours de l'exercice précédent, les Fonds de placement garanti Financière Sun Life, d'un montant de 629 M\$, soit une hausse de 143 % par rapport à l'exercice précédent.
- PMSL a terminé son sixième exercice complet en continuant d'offrir des fonds qui se classent parmi les plus performants. En effet, les cinq portefeuilles gérés Granite ont affiché un rendement sur quatre ans dépassant la médiane<sup>5)</sup> de leur groupe de référence, et quatre des fonds de la MFS les plus vendeurs se sont vu décerner cinq étoiles par Morningstar<sup>6)</sup>. Le total des souscriptions nettes en 2016 a augmenté de 60 % par rapport à 2015, pour s'établir à 3,4 G\$, alors que les flux de trésorerie nets du secteur des organismes de placement collectif ont diminué dans l'ensemble.
- PMSL a continué d'accroître son actif géré, qui est passé à plus de 15,6 G\$ en raison de la croissance des souscriptions enregistrées au sein des marchés des produits destinés aux particuliers et des produits institutionnels, se classant ainsi au sein des cinq premières positions en matière de souscriptions nettes pour l'ensemble des participants du secteur<sup>6)</sup>.
- Les Solutions clients ont enregistré des souscriptions de produits de continuité liés au patrimoine de 2,3 G\$ pour l'exercice.

Pour améliorer davantage notre expérience client, nous avons effectué des investissements importants en vue de faire progresser notre stratégie d'innovation numérique dans plusieurs secteurs, y compris :

- Le concierge numérique de la Division des solutions clients, un système de capacités technologiques novateur qui favorise de façon proactive l'engagement des clients, fournit des interactions personnalisées et pertinentes sur de multiples canaux et soutient davantage les clients dans leur quête de mieux-être et de sécurité financière.
- Les Solutions santé numérique, un nouveau secteur d'activité lancé au cours de l'exercice et ayant pour objectif d'aider les Canadiens à trouver de nouvelles et meilleures façons d'avoir accès à des produits et services de soins de santé, à faire de choix bons pour leur santé dans un objectif de mieux-être et à mieux gérer les maladies chroniques à l'aide de technologies et de connaissances avancées.
- Le lancement d'une adhésion automatique au programme de gestion privée de PMSL et d'un nouvel outil numérique pour les clients des RCR, MAX – mon argent @u travail.

Au cours de l'exercice, nous avons également reçu plusieurs prix soulignant notre position de chef de file à l'échelle du Canada. Les faits saillants à cet égard sont les suivants :

- Pour la huitième année consécutive, les Canadiens ont voté pour la Financière Sun Life à titre de compagnie d'assurance-vie la plus digne de confiance dans le cadre du sondage Marque de confiance<sup>MD</sup> de *Sélection du Reader's Digest*.
- La FSL Canada a reçu 22 prix lors de la cérémonie annuelle de l'Insurance and Financial Communicators Association (IFCA); des prix ont été reçus pour des initiatives de communications de commercialisation dans diverses catégories dans toutes les divisions.
- PMSL a reçu des médailles dans le domaine des relations client-conseiller dans le cadre du classement annuel des professionnels de la santé pour les meilleurs fournisseurs de services liés aux fonds du Canada.
- Les GC ont reçu des prix Hermes Create Awards dans cinq catégories pour leur campagne publicitaire Rogers de 2015.
- PMSL a été nommée au palmarès des 40 meilleurs gestionnaires d'après le magazine *Benefits Canada*, en tant que gestionnaire d'actif ayant la croissance la plus rapide pour la catégorie des gestionnaires de fonds, avec un actif géré de plus de 10 G\$.

1) LIMRA, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016.

2) Selon le plus récent *Group Universe Report* de Fraser, publié pour 2016 (en fonction des données de 2015 établies d'après les produits, y compris les équivalents de primes tirés des services administratifs seulement).

3) Selon l'étude intitulée *2016 CAP Suppliers Report*, fondée sur l'actif administré au 30 juin 2016 et publiée en décembre 2016 dans le magazine *Benefits Canada*.

4) Représente les souscriptions de nos produits individuels de gestion du patrimoine développés par Sun Life, lesquels comprennent les titres d'organismes de placement collectif de Placements mondiaux Sun Life, les titres des fonds distincts Fonds de placement garanti Financière Sun Life, des certificats de placement garanti, des rentes en capitalisation et des rentes à constitution immédiate.

5) Statistiques de Morningstar sur le rendement au 31 décembre 2016 en ce qui a trait au rendement des fonds depuis leur création.

6) Depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2016, rapports sur les sociétés d'Investor Economics, IFIC.

## Résultats financiers

### Comptes de résultat abrégés

(en millions de dollars)

	2016	2015	2014
Primes nettes	7 389	5 021	4 700
Produits nets tirés des placements	3 751	2 527	6 017
Produits tirés des honoraires	1 026	998	909
<b>Total des produits</b>	<b>12 166</b>	<b>8 546</b>	<b>11 626</b>
Sommes versées aux clients et variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	10 979	9 870	12 778
Commissions et autres charges	3 150	2 887	2 647
Charges (recouvrements) de réassurance	(3 332)	(5 227)	(4 723)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	208	177	129
Bénéfice attribuable aux titulaires de contrat avec participation et participations ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	225	15	5
<b>Bénéfice net déclaré</b>	<b>936</b>	<b>824</b>	<b>790</b>
À déduire : Certaines couvertures ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture	(5)	21	(7)
<b>Bénéfice d'exploitation net<sup>1)</sup></b>	<b>941</b>	<b>803</b>	<b>797</b>
À déduire : Incidence des marchés	114	(106)	(77)
À déduire : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(60)	15	51
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>887</b>	<b>894</b>	<b>823</b>
<b>Rendement d'exploitation des capitaux propres (en %)<sup>1)</sup></b>	<b>12,1</b>	<b>10,5</b>	<b>10,8</b>
<b>Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %)<sup>1)</sup></b>	<b>11,4</b>	<b>11,6</b>	<b>11,2</b>

1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 936 M\$ en 2016, comparativement à 824 M\$ en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 941 M\$ en 2016, comparativement à 803 M\$ en 2015. Le bénéfice d'exploitation net de la FSL Canada exclut l'incidence de certaines couvertures ne remplissant pas, en 2016 et en 2015, les conditions requises pour la comptabilité de couverture, laquelle est présentée dans le tableau ci-dessus.

Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 887 M\$ en 2016, comparativement à 894 M\$ en 2015. Le bénéfice net sous-jacent de la FSL Canada exclut du bénéfice d'exploitation net l'incidence des marchés ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus. L'incidence favorable des marchés en 2016 est principalement attribuable aux marchés des actions et aux taux d'intérêt, qui ont eu une incidence importante sur la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine, alors qu'une incidence défavorable principalement attribuable aux taux d'intérêt et aux marchés des actions avait été observée en 2015.

Le bénéfice net de 2016 reflète également les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance à la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine, les profits tirés des affaires nouvelles en assurance individuelle et aux RCR en raison des fortes souscriptions, les solides produits tirés des honoraires aux RCR, les améliorations enregistrées au chapitre des règlements relatifs aux médicaments à coût élevé aux GC et la reprise d'une provision pour litiges à la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par la croissance enregistrée au chapitre des charges, y compris les investissements dans nos affaires individuelles de gestion de patrimoine.

Le bénéfice net de 2015 reflétait également les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance à la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine ainsi que les profits tirés des affaires nouvelles, principalement aux RCR. Ces profits avaient été partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires individuelles de gestion de patrimoine, et, au cours du premier semestre de 2015, par les comportements défavorables des titulaires de contrat à la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine. Aux GC, l'incidence défavorable des règlements relatifs aux médicaments à coût élevé, bien qu'elle se soit améliorée au second semestre de 2015, avait été plus que contrebalancée par les résultats favorables enregistrés au chapitre de l'invalidité.

Les produits se sont chiffrés à 12,2 G\$ en 2016, en hausse de 3,7 G\$ par rapport à 2015. Cette hausse s'explique principalement par la reprise partielle d'une entente de réassurance aux GC ainsi que par l'augmentation de la juste valeur des dérivés autres que de couverture. Les produits, déduction faite des primes cédées de 3,7 G\$ sur des ententes de réassurance, se sont établis à 15,8 G\$, en hausse de 1,7 G\$ par rapport à 2015, principalement en raison des hausses de la juste valeur des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les recouvrements de réassurance, qui se sont établis à 3,3 G\$ en 2016, ont diminué de 1,9 G\$ par rapport à 2015, principalement en raison de la reprise partielle d'une entente de réassurance aux GC.

La FSL Canada avait un actif géré de 165,3 G\$ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2015. La croissance de l'actif géré s'explique principalement par des flux de trésorerie nets positifs et par l'incidence favorable du rendement des marchés pour les RCR.

## Résultats par division

### Bénéfice net par division

(en millions de dollars)

	2016	2015	2014
Bénéfice net déclaré	936	824	790
Certaines couvertures ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture <sup>1)</sup>	(5)	21	(7)
<b>Bénéfice d'exploitation net<sup>2)</sup></b>	<b>941</b>	<b>803</b>	<b>797</b>
Assurance individuelle et gestion de patrimoine <sup>2)</sup>	512	336	384
Garanties collectives <sup>2)</sup>	308	318	290
Régimes collectifs de retraite <sup>2)</sup>	121	149	123

- 1) En 2016, le poste Certaines couvertures ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture comprenait (3) M\$ au titre de la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine, (1) M\$ au titre de la Division des garanties collectives et (1) M\$ au titre de la Division des régimes collectifs de retraite.  
2) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

### Assurance individuelle et gestion de patrimoine

L'objectif de la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine est d'aider les Canadiens à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de leur vie, en leur fournissant une gamme de produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie et de produits de placement, un service hors pair et des conseils globaux et en mettant l'accent sur la facilité de faire affaire avec nous et sur de solides pratiques en matière de gestion des risques.

Notre vaste gamme de produits continue d'offrir un éventail de choix à chacun de nos clients afin de répondre à leurs besoins globaux en matière d'assurance-vie, d'assurance-maladie et de gestion de patrimoine. Cette gamme de produits comprend nos produits de gestion de patrimoine créés à l'intention des particuliers, des organismes de placement collectif de PMSL et les fonds distincts Fonds de placement garanti Financière Sun Life. Nos produits sont commercialisés par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux unique comprenant notre réseau de distribution exclusif et les canaux de distribution par de tierces parties, notamment des courtiers en valeurs mobilières et des courtiers en assurance et en organismes de placement collectif agréés indépendants. Certains produits, dont l'assurance décès accidentel et l'assurance-maladie personnelle, sont commercialisés directement auprès des particuliers, en collaboration avec les canaux de services-conseils, tandis que notre réseau de distribution exclusif distribue des titres d'organismes de placement collectif autres que PMSL et certains produits d'assurance de tiers, comme l'assurance-invalidité.

Le bénéfice net déclaré de la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine s'est établi à 509 M\$ en 2016, comparativement à 348 M\$ en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 512 M\$ en 2016, en hausse de 176 M\$ par rapport à 2015. Le bénéfice net de 2016 reflète l'incidence favorable des taux d'intérêt et des marchés des actions, les solides profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, les profits tirés des affaires nouvelles découlant des fortes souscriptions d'assurance-vie et la reprise d'une provision liée à des litiges, contrebalancés en partie par la croissance enregistrée au chapitre des charges, y compris les investissements dans nos affaires individuelles de gestion de patrimoine et l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et des mesures de la direction.

Le bénéfice net de 2015 reflétait également les solides profits tirés des activités de placement, contrebalancés par l'incidence défavorable des marchés des actions et des taux d'intérêt ainsi que par les résultats enregistrés au chapitre des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires individuelles de gestion de patrimoine.

Les souscriptions de produits d'assurance-vie individuelle et d'assurance-maladie individuelle ont augmenté de 36 % par rapport à 2015, pour atteindre 475 M\$ en 2016. L'augmentation s'explique en grande partie par un solide réseau de distribution exclusif et par les souscriptions réalisées par les tiers conseillers attribuables aux modifications de lois fiscales en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les souscriptions de produits individuels de gestion du patrimoine, d'un montant de 5,4 G\$, ont atteint les résultats solides de 2015, en raison de fortes souscriptions de titres d'organismes de placement collectif réalisées par PMSL et les Fonds de placement garanti Financière Sun Life, contrebalancées par la baisse des souscriptions de titres d'organismes de placement collectif autres que ceux de PMSL.

### Division des garanties collectives

Notre Division des garanties collectives est un important fournisseur de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-maladie au Canada. Nous offrons aux entreprises de toutes tailles des régimes d'assurance-vie, d'assurance dentaire, d'assurance frais médicaux ainsi que d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves. En outre, notre groupe des Solutions clients tire profit de notre avantage relatif au lieu de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et maladie postérieurs au départ à la retraite destinés aux participants qui quittent le régime parrainé par leur employeur. Chef de file en matière d'innovation, nous misons, pour nous démarquer de nos concurrents, sur la force d'une technologie de pointe, d'applications mobiles novatrices, de notre plateforme unique, Solutions globales, ainsi que de nos capacités intégrées de gestion de la santé, du mieux-être et de l'invalidité. Nos produits sont offerts partout au Canada par l'intermédiaire de représentants chevronnés, avec la collaboration de conseillers indépendants, de conseillers en avantages sociaux et du réseau de distribution exclusif de conseillers.

Les Solutions de soins de santé intégrées nous permettent de rassembler nos investissements importants dans les secteurs de la santé, du mieux-être et de la santé mentale, ainsi que certains éléments de notre offre de services en gestion des absences et de l'invalidité, afin d'améliorer l'expérience globale des régimes tant pour les employeurs que pour les participants. Notre modèle intégré ainsi que l'accent que nous mettons sur le mieux-être physique, mental et financier constituent une approche unique et hors pair à l'égard de la gestion de la santé.

Le bénéfice net déclaré des GC s'est établi à 307 M\$ en 2016, comparativement à 324 M\$ en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est établi à 308 M\$ en 2016, en baisse de 10 M\$ par rapport à 2015. Le bénéfice net de 2016 reflète des améliorations enregistrées au chapitre des règlements relatifs aux médicaments à coût élevé, contrebalancés par des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et des résultats moins favorables enregistrés au chapitre des règlements relatifs à l'invalidité par rapport à 2015.

Le bénéfice net de 2015 reflétait les résultats favorables enregistrés au chapitre de l'invalidité, les profits réalisés sur les activités de placement et les profits tirés des résultats au chapitre de la mortalité, partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des réglemens relatifs aux médicaments à coût élevé.

Les GC ont maintenu leur première position pour ce qui est de la part de marché relativement au total des produits<sup>1)</sup> au Canada tout en continuant à se concentrer sur le service à la clientèle et la productivité. La fidélité de la clientèle est demeurée élevée, les taux de résiliation s'établissant à 2,3 % des produits, comparativement à une moyenne de 5,0 % pour le secteur<sup>1)</sup>.

### **Division des régimes collectifs de retraite**

Les RCR sont le plus important fournisseur de régimes à cotisations déterminées et de solutions de prestations déterminées du Canada. Notre offre de produits est à même de répondre aux exigences complexes des entreprises et associations de moyenne et de grande taille sur le plan des produits et des services grâce à notre technologie et à notre expertise hors pair et d'offrir des solutions économiques au marché des petits employeurs. En outre, notre groupe des Solutions clients tire profit de notre avantage relatif au lieu de travail pour offrir des régimes d'épargne facultative, comme des régimes postérieurs au départ à la retraite destinés aux participants qui quittent le régime parrainé par leur employeur. Nos autres produits et services comprennent des fonds distincts offerts selon une formule de placement seulement et des rentes à taux fixe, des régimes d'actionnariat, des rentes viagères collectives et des services de rentes aux retraités. Les Solutions prestations déterminées offrent une gamme croissante de solutions de réduction des risques pour les régimes de retraite à prestations déterminées, notamment des placements fondés sur le passif, les rentes avec et sans rachat des engagements et l'assurance longévité dans le but de répondre aux nouveaux besoins du marché des régimes de retraite et de renforcer davantage notre position de chef de file au sein de ce marché.

Nos produits sont commercialisés partout au Canada par l'intermédiaire de représentants chevronnés, en collaboration avec un réseau de distribution multicanaux constitué de conseillers et de consultants en régimes de retraite, ainsi que d'équipes qui se consacrent aux solutions liées aux régimes de retraite à cotisations déterminées et à prestations déterminées.

Le bénéfice net déclaré des RCR s'est chiffré à 120 M\$ en 2016, comparativement à 152 M\$ en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 121 M\$, comparativement à 149 M\$ en 2015. Le bénéfice net de 2016 reflète de solides produits tirés des honoraires, qui ont été plus que contrebalancés par des résultats défavorables attribuables aux activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et par une baisse des profits tirés des affaires nouvelles par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice net de 2015 reflétait les profits tirés des affaires nouvelles découlant des souscriptions solides enregistrées par les Solutions prestations déterminées et les profits tirés des activités de placement.

Les souscriptions enregistrées par les RCR, d'un montant de 7,8 G\$ en 2016, ont diminué par rapport aux niveaux records enregistrés en 2015 de 14,5 G\$, car les résultats de l'exercice précédent comprenaient deux importantes transactions d'un montant total de 5,8 G\$. En 2016, les souscriptions de produits de continuité offerts aux participants qui se retirent d'un régime à cotisations déterminées se sont chiffrées à 2,3 G\$, en hausse de 3 % par rapport aux résultats solides de 2015.

L'actif administré des RCR s'est chiffré à 89,2 G\$ en 2016, une hausse de 11 % par rapport à 2015. Cette hausse a été possible grâce aux solides souscriptions nettes et aux marchés favorables.

### **Perspectives et priorités pour 2017**

En 2017, nous continuerons à tirer parti de notre position de chef de file dans l'ensemble de nos principaux secteurs d'activité et de nos réseaux de distribution et nous poursuivrons notre objectif de devenir un acteur principal sur le marché canadien du mieux-être physique, mental et financier. Les facteurs démographiques en évolution, en particulier le vieillissement des bébés-boomers et leur besoin de disposer d'une sécurité financière lors de leur retraite, ainsi que le transfert de la responsabilité financière des gouvernements aux particuliers dans des secteurs comme les soins de santé, viennent augmenter davantage le besoin des particuliers de rechercher des solutions efficaces en matière de protection financière et de planification de retraite. En tant que chef de file offrant une gamme exhaustive de solutions et de services-conseils sur les lieux de travail et au sein des collectivités à l'échelle du Canada, nous sommes en bonne position pour continuer à profiter de ces tendances au cours des exercices à venir.

L'accroissement accéléré de nos activités de gestion de patrimoine constitue toujours notre meilleure occasion de croissance. Bien qu'il soit difficile de développer des affaires nouvelles, et que celles-ci nécessitent un investissement important, le rythme de croisière que nous avons atteint jusqu'à présent est encourageant et vient valider cette stratégie globale. Nous nous concentrerons sur les éléments importants suivants :

- La croissance de nos activités de gestion de patrimoine destinées aux particuliers de la Division de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine au moyen d'une augmentation des souscriptions de nos produits et services de gestion de patrimoine, comme nos fonds distincts, les Fonds de placement garanti Financière Sun Life, et de nos solutions de gestion de patrimoine pour PMSL afin de renforcer davantage notre position au sein du marché de la retraite.
- Renforcer davantage notre position de chef de file au sein des activités liées aux Solutions prestations déterminées au moyen de solutions de réduction des risques dans le but de répondre aux nouveaux besoins du marché des régimes de retraite.
- Tirer davantage profit de notre avantage relatif au lieu de travail afin de favoriser la croissance des Solutions clients en renforçant les relations avec les clients à l'égard des produits de continuité liés à l'assurance et à la constitution de patrimoine par l'entremise de points de distribution efficaces aux clients et en offrant des solutions comme le concierge numérique pour répondre aux besoins des clients.

Tout en nous concentrant sur la croissance accélérée de nos activités de gestion de patrimoine, nous maintiendrons notre position de chef de file sur l'ensemble de nos principaux secteurs d'activité en investissant dans notre réseau de distribution, nos produits, nos technologies axées sur le client et notre productivité. Les priorités de notre stratégie pour 2017 incluent :

- Développer notre nouveau secteur d'activité, Solutions santé numérique, et continuer à développer des solutions numériques visant nos processus et modèles d'affaires axés sur l'amélioration de la valeur pour les clients et les actionnaires.

<sup>1)</sup> Selon le plus récent *Group Universe Report* de Fraser, publié pour 2016 (en fonction des données de 2015 établies d'après les produits, y compris les équivalents de primes tirés des services administratifs seulement)



- Lancer de nouveaux produits et améliorer les produits existants pour continuer à soutenir notre réseau de distribution exclusif et les tiers conseillers afin d'offrir à nos clients des stratégies et des solutions financières personnalisées.
- Renforcer notre organisation de distribution pour permettre aux conseillers de croître, en privilégiant les besoins des clients, une approche consultative et des services hors pair.
- Accroître notre réussite sur les marchés de l'assurance collective en continuant de mettre l'accent sur les besoins des clients et en enrichissant leur expérience.

## FSL États-Unis

### Vue d'ensemble

La FSL États-Unis se compose de trois divisions : les Garanties collectives, la Division International et la Gestion des affaires en vigueur. Les Garanties collectives offrent aux employeurs et aux employés des solutions d'assurance qui comprennent des produits collectifs d'assurance-vie, d'assurance-invalidité, d'assurance-maladie en excédent de pertes, d'assurance dentaire et d'assurance frais d'optique, ainsi qu'une gamme de produits de garanties facultatives. La Division International sert des clients fortunés sur les marchés internationaux en leur offrant des produits d'assurance-vie individuelle et elle assure la gestion d'un portefeuille fermé de produits de gestion de patrimoine. Quant à elle, la Gestion des affaires en vigueur comprend certains produits de notre portefeuille fermé d'assurance-vie individuelle, soit principalement l'assurance-vie universelle et l'assurance-vie entière avec participation.

### Stratégie

Au cours des dernières années, la FSL États-Unis a pris de nombreuses mesures pour établir un modèle d'affaires plus durable et a axé ses efforts afin d'être un chef de file dans les marchés des garanties collectives aux États-Unis et des produits destinés à la clientèle fortunée à l'échelle internationale. Dans la Division des garanties collectives, nous avons amélioré la rentabilité, et l'acquisition des affaires d'assurance collective aux États-Unis nous a permis d'augmenter l'ampleur de nos activités et de bénéficier de capacités accrues dont nous tirerons profit pour stimuler la croissance de ces activités. Nous tirons également profit de notre position de chef sur le marché de l'assurance-maladie en excédent de pertes pour stimuler la croissance des souscriptions et des affaires en vigueur. Nous proposons le plus vaste éventail de produits au sein du secteur des garanties collectives et livrons une concurrence dans tous les secteurs du marché. Nous nous affairons à approfondir nos relations avec les courtiers et à enrichir l'expérience client, tout en accroissant leur efficacité.

Au sein de notre Division International, nous misons sur la croissance de la population fortunée à l'extérieur des États-Unis et du Canada grâce à nos solides capacités de tarification pour les affaires d'assurance-vie sur le marché des grandes entreprises et à notre connaissance approfondie des besoins en matière d'assurance-vie des clients dans certaines régions clés. Nous continuerons de tirer profit de nos relations de distribution et de notre réputation au sein de ce marché. Nous développons de nouveaux produits et de nouvelles technologies et nous améliorons nos capacités de tarification pour nos activités d'assurance-vie de la Division International, tout en continuant à servir nos clients actuels de la Gestion de patrimoine dans cette même division<sup>1)</sup>.

Tout en assurant la croissance de notre Division des garanties collectives et de notre Division International, nous nous efforçons également d'optimiser la valeur sous-jacente des activités de la Gestion des affaires en vigueur, qui continue de générer des bénéfices pour la FSL États-Unis.

### Points saillants – activités pour 2016

Nous avons continué d'améliorer le rendement de nos activités :

- Au premier trimestre de 2016, nous avons conclu l'acquisition des affaires d'assurance collective aux États-Unis, ce qui a contribué à la création de la sixième entreprise de garanties collectives en importance aux États-Unis, d'après les produits enregistrés pour 2015. Cette acquisition nous a également permis de nous doter d'une organisation d'assurance dentaire disposant du deuxième réseau de prestation de soins dentaires en importance des États-Unis et d'accélérer la croissance de nos activités de garanties facultatives sur les lieux de travail.
- Nous demeurons sur la bonne voie en ce qui touche l'intégration des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 et nous devrions enregistrer les synergies prévues. Nous sommes sur le point d'atteindre nos objectifs pour l'intégration de nos produits, de nos plateformes technologiques et de nos structures organisationnelles.
- Dans la Division des garanties collectives, la direction a pris des mesures au cours des dernières années, notamment en améliorant nos prix et notre sélection des risques, en réduisant nos charges et en gérant les règlements, qui ont continué d'accroître la rentabilité des activités liées à l'assurance-vie et à l'assurance-invalidité en 2016.
- La Division International a lancé un nouveau produit d'assurance-vie afin d'élargir notre gamme de produits sur le marché international de l'assurance-vie. Nous avons également tiré profit de nos capacités uniques afin de continuer à souscrire des activités rentables au sein de nos régions ciblées.

## Résultats financiers

### Comptes de résultat abrégés

(en millions de dollars américains)

	2016	2015	2014
Primes nettes	4 302	3 307	3 959
Produits nets tirés des placements	1 597	645	2 795
Produits tirés des honoraires	172	164	163
<b>Produits</b>	<b>6 071</b>	<b>4 116</b>	<b>6 917</b>
Sommes versées aux clients et variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance	4 800	3 421	5 967
Commissions et autres charges	1 376	950	1 181
Charges (recouvrements) de réassurance	(541)	(577)	(613)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	47	71	74
Bénéfice attribuable aux titulaires de contrat avec participation et participations ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	4	–	3
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)</b>	<b>385</b>	<b>251</b>	<b>305</b>
À déduire : Acquisition, intégration et restructuration <sup>1)</sup>	(42)	(46)	–
<b>Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)<sup>2)</sup></b>	<b>427</b>	<b>297</b>	<b>305</b>
À déduire : Incidence des marchés	13	26	(37)
À déduire : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	75	(70)	102
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)<sup>2)</sup></b>	<b>339</b>	<b>341</b>	<b>240</b>
<b>Principales données financières en dollars canadiens</b>			
(en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014
<b>Produits</b>	<b>8 024</b>	<b>5 253</b>	<b>7 637</b>
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)</b>	<b>508</b>	<b>333</b>	<b>341</b>
À déduire : Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>1)</sup>	(55)	(63)	–
<b>Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)<sup>2)</sup></b>	<b>563</b>	<b>396</b>	<b>341</b>
À déduire : Incidence des marchés	19	30	(40)
À déduire : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	97	(75)	115
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)<sup>2)</sup></b>	<b>447</b>	<b>441</b>	<b>266</b>
<b>Rendement d'exploitation des capitaux propres (en %)<sup>2)</sup></b>	<b>12,4</b>	<b>11,2</b>	<b>11,3</b>
<b>Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %)<sup>2)</sup></b>	<b>9,9</b>	<b>12,8</b>	<b>8,9</b>

1) Pour 2016, les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations se rapportent aux coûts d'acquisition des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 aux Garanties collectives. En 2015, les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations étaient constitués de l'incidence de 46 M\$ US liée à la fermeture aux nouvelles souscriptions des activités de gestion de patrimoine de la Division International de la FSL États-Unis, qui incluait les modifications des hypothèses et les mesures de la direction de 30 M\$ US visant à refléter les mises à jour des hypothèses, y compris la consolidation des charges liée à la fermeture des activités.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

Le bénéfice net déclaré de la FSL États-Unis s'est chiffré à 508 M\$ CA en 2016, comparativement à 333 M\$ CA en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 563 M\$ CA, comparativement à 396 M\$ CA en 2015. Le bénéfice d'exploitation net de la FSL États-Unis exclut l'incidence des montants liés à l'acquisition, l'intégration et la restructuration (qui incluent les modifications des hypothèses et les mesures de la direction liées à la fermeture aux nouvelles souscriptions des activités de gestion de patrimoine de la Division International) en 2015, lesquels sont présentés dans le tableau ci-dessus. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 447 M\$ CA en 2016, comparativement à 441 M\$ CA en 2015. L'incidence de la dépréciation du dollar canadien en 2016 par rapport aux taux de change moyens en 2015 est venue augmenter le bénéfice net déclaré, le bénéfice d'exploitation net et le bénéfice net sous-jacent de 18 M\$ CA, de 20 M\$ CA et de 16 M\$ CA, respectivement.

Exprimé en dollars américains, le bénéfice net déclaré de la FSL États-Unis s'est chiffré à 385 M\$ US en 2016, comparativement à 251 M\$ US en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est établi à 427 M\$ US en 2016, comparativement à 297 M\$ US en 2015. Le bénéfice net sous-jacent exclut du bénéfice d'exploitation net l'incidence des marchés ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus. L'incidence favorable des marchés en 2016 est principalement attribuable aux taux d'intérêt, partiellement contrebalancés par les écarts de taux, alors que l'incidence défavorable observée en 2015 était principalement attribuable aux écarts de taux, partiellement contrebalancés par les variations des marchés des actions. Les modifications des hypothèses et les mesures de la direction de 2014 comprenaient la libération de passifs au titre des coûts de provisionnement futurs de 170 M\$ US lié au bloc fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle.

Le bénéfice net de 2016 reflète également l'apport des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016, qui comprend les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, ainsi que les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, les profits réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente et les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la Division International. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité dans le secteur de l'assurance en excédent de pertes et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité aux Garanties collectives et à la Gestion des affaires en vigueur.

Le bénéfice net de 2015 reflétait aussi l'incidence, aux Garanties collectives, de l'augmentation des prix sur les affaires nouvelles et le renouvellement de contrats existants, des mesures prises à l'égard des charges et de la poursuite des investissements au chapitre des

règlements invalidité. Les résultats reflétaient également les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, les profits nets réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente, des éléments fiscaux favorables liés à des exercices antérieurs, l'incidence favorable des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la Division International et la variation du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la tarification aux Garanties collectives et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et des comportements des titulaires de contrat à la Gestion des affaires en vigueur.

Les produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont totalisé 6,1 G\$ US, en hausse de 2,0 G\$ US par rapport à 2015, principalement en raison de l'augmentation des produits nets tirés des placements de 1,0 G\$ US jumelée à la hausse des primes nettes de 1,0 G\$ US. Cette augmentation des produits nets tirés des placements est en grande partie attribuable à l'augmentation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. L'augmentation des primes est principalement attribuable à l'apport des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016.

## Résultats par division

### Bénéfice net par division

(en millions de dollars américains)

	2016	2015	2014
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)</b>	<b>385</b>	251	305
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>1)</sup>	(42)	(46)	–
<b>Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)<sup>2)</sup></b>	<b>427</b>	297	305
Garanties collectives <sup>2)</sup>	115	99	(55)
International <sup>2)</sup>	222	114	161
Gestion des affaires en vigueur <sup>2)</sup>	90	84	199

1) Pour 2016, les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations se rapportent aux coûts d'acquisition des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 aux Garanties collectives.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

### Division des garanties collectives

La Division des garanties collectives de la FSL États-Unis tire parti de ses capacités en matière de tarification et de règlements et de son important réseau de distribution pour offrir un des plus vastes éventails de produits dans le secteur, y compris des produits collectifs d'assurance-vie, d'assurance-invalidité de courte et de longue durée, d'assurance-maladie en excédent de pertes, d'assurance dentaire et d'assurance frais d'optique, ainsi qu'une gamme de produits d'assurance facultative, à plus de 10 millions de participants et aux personnes à leur charge. Les Garanties collectives comprennent également la société Disability Reinsurance Management Services, Inc., qui fournit des produits et des services de gestion du risque d'invalidité clés en main à d'autres compagnies d'assurances. À la suite de l'acquisition des affaires d'assurance collective aux États-Unis en 2016, la Division des garanties collectives sert plus de 60 000 employeurs au sein des marchés des petites, moyennes et grandes entreprises, et les affaires en vigueur s'établissent à 3,8 G\$ US. Nos produits sont souscrits par l'intermédiaire de plus de 28 000 courtiers et conseillers en avantages sociaux indépendants, et nous soutenons ces courtiers et ces conseillers par l'intermédiaire d'une équipe nationale de représentants et d'un groupe de représentants centralisé à l'interne. Notre stratégie de croissance repose sur des facteurs clés comme l'acquisition et la conservation des affaires rentables, une plus grande efficacité du réseau de distribution, l'enrichissement de l'expérience client et l'amélioration de l'efficacité.

Nous détenons une position de chef de file sur le marché américain de l'assurance médicale en excédent de pertes, ce qui procure une protection aux sociétés qui offrent un régime d'assurance-maladie autoassuré en couvrant les frais médicaux en excédent d'un seuil établi. Nous offrons une couverture à près de 1 900 employés, la médiane de la taille des régimes étant d'environ 400 employés. Le montant brut des primes a augmenté de 16 % en 2016 par rapport à 2015. Nous continuons de croître en tenant compte des tendances des marchés émergents afin de maintenir la solidité historique de nos marges.

Les mesures que nous avons prises au cours des dernières années au sein de nos activités collectives d'assurance-vie et d'assurance-invalidité afin d'augmenter les prix, d'améliorer notre processus de tarification, d'ajouter des ressources aux activités liées aux réclamations et de réduire les charges continuent de se traduire par une amélioration des bénéfices. En ce qui concerne nos gammes de produits d'assurance-invalidité, nous tirons également profit de notre gestion des règlements et de nos capacités au chapitre du retour au travail pour générer des gains de productivité pour nos clients employeurs, afin de favoriser une croissance rentable et durable.

Nous offrons un ensemble de produits et de capacités dans le domaine de l'assurance dentaire et de l'assurance frais optique, ce qui nous permet d'offrir à nos clients les solutions répondant le mieux à leurs besoins. Nous disposons du deuxième réseau de fournisseurs privilégiés en importance des États-Unis, qui compte près de 123 000 dentistes. Notre vaste réseau de fournisseurs et nos capacités de recrutement au sein du réseau ont favorisé une croissance rentable sur le marché des petites et des moyennes entreprises. Nous offrons l'assurance dentaire à près de deux millions de participants et aux personnes à leur charge.

Nous continuons d'accroître notre gamme de produits et nos capacités d'embauche dans le secteur des garanties facultatives en tirant parti de nos nouvelles capacités et technologies que nous avons acquises et qui ont contribué au succès des affaires d'assurance collective aux États-Unis sur le marché des garanties facultatives.

Le bénéfice net déclaré de la Division des garanties collectives s'est chiffré à 73 M\$ US en 2016, comparativement à un bénéfice net déclaré de 99 M\$ US en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 115 M\$ US, comparativement à un bénéfice d'exploitation net de 99 M\$ US en 2015. Le bénéfice d'exploitation net exclut l'incidence des montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations à l'égard de l'acquisition des affaires d'assurance collective aux États-Unis en 2016.

Le bénéfice net de la Division des garanties collectives en 2016 reflète l'apport des activités acquises, y compris des synergies prévues au chapitre des charges pour 2016 et les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité dans le secteur de l'assurance en

excédent de pertes et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité. Le bénéfice net de 2015 reflétait l'incidence des hausses des prix, des mesures prises à l'égard des charges, des investissements continus dans nos activités de règlements invalidité, des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit et de l'incidence favorable des modifications des hypothèses actuarielles, partiellement contrebalancées par les résultats défavorables au titre de la tarification.

Les souscriptions enregistrées par la Division des garanties collectives en 2016 se sont chiffrées à 794 M\$ US, en hausse de 43 % par rapport à 2015, et les affaires en vigueur s'établissaient à 3,8 G\$ US au 31 décembre 2016, en hausse de 46 % par rapport à 2015, reflétant l'apport de l'acquisition des affaires d'assurance collective aux États-Unis en 2016.

### **Division International**

La Division International offre des solutions individuelles d'assurance-vie à des clients fortunés demeurant à l'extérieur des États-Unis et du Canada. Nous avons maintenu une présence constante au sein de ce marché pendant près de deux décennies, et nous y avons bâti des relations de distribution solides, une forte image de marque et un grand savoir-faire en matière de tarification qui, jumelés à la croissance globale du marché international des clients fortunés, nous ont permis d'enregistrer une croissance des affaires au cours des dernières années. À mesure que le nombre de particuliers et de familles fortunés continue d'augmenter à l'échelle mondiale, nous nous concentrons sur les solutions d'assurance et de transfert intergénérationnel du patrimoine. Nous gérons également un bloc de produits de placement et de gestion de patrimoine qui est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Le bénéfice net déclaré de la Division International s'est chiffré à 222 M\$ US en 2016, comparativement à 68 M\$ US en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est établi à 222 M\$ US en 2016, comparativement à 114 M\$ US en 2015. Le bénéfice d'exploitation net exclut l'incidence des montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations, qui incluent les modifications des hypothèses et les mesures de la direction liées à la fermeture de nos activités de gestion de patrimoine de la Division International aux nouvelles souscriptions en 2015. Le bénéfice net de 2016 reflète en grande partie l'incidence favorable nette des modifications apportées aux hypothèses et des mesures de la direction, ainsi que l'incidence favorable nette des marchés, les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, l'incidence favorable des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité. Le bénéfice net pour 2015 reflétait les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, les activités de placement favorables et les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, partiellement contrebalancés par l'incidence de la fermeture de produits de gestion de patrimoine aux affaires nouvelles.

Les souscriptions d'assurance-vie de la Division International se sont chiffrées à 71 M\$ US en 2016, en hausse de 16 % par rapport à 2015.

### **Gestion des affaires en vigueur**

Le bloc fermé de produits individuels d'assurance-vie de la FSL États-Unis se compose d'environ 120 000 contrats, principalement des produits d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie entière avec participation. Notre division Gestion des affaires en vigueur met l'accent sur l'optimisation de la rentabilité et de l'efficacité des capitaux, sans cesser d'offrir du service de qualité supérieure aux clients.

Le bénéfice net déclaré et le bénéfice d'exploitation net de la Gestion des affaires en vigueur se sont chiffrés à 90 M\$ US en 2016, comparativement à 84 M\$ US en 2015. Le bénéfice net de 2016 reflète également les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit ainsi que les profits nets réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente, partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable nette des modifications des hypothèses et des mesures de la direction, les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et les résultats défavorables enregistrés au chapitre des comportements des titulaires de contrat. Le bénéfice net pour 2015 reflétait l'incidence défavorable nette des modifications des hypothèses et des mesures de la direction. Les résultats de 2015 reflétaient également les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, les profits nets réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente, l'incidence favorable des variations des taux d'intérêt et des écarts de taux, la variation des passifs relatifs aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des éléments fiscaux favorables liés à des exercices antérieurs, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et des comportements des titulaires de contrat.

## **Perspectives et priorités pour 2017**

La FSL États-Unis tirera parti de sa gamme de produits élargie et de sa portée et de ses capacités accrues pour réaliser une croissance durable et rentable. L'une de nos principales priorités au cours des deux prochains exercices sera d'intégrer avec succès les affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis. La division International profitera de son expertise spécialisée au sein du marché international de l'assurance-vie pour répondre aux besoins complexes de clients fortunés et elle aura recours à sa capacité unique de tarification auprès des grandes entreprises.

Aux États-Unis, les coûts et la complexité des produits augmentent pour les employeurs, ce qui devrait donner lieu à une hausse de la demande à l'égard de produits d'assurance complémentaires, y compris de produits d'assurance facultative et de produits de gestion des absences qui augmentent la productivité au travail. Étant donné qu'un plus grand nombre d'employeurs décideront de se doter de régimes autoassurés, les besoins en matière d'assurance-maladie en excédent de pertes devraient s'intensifier. La croissance du marché international est attribuable à la hausse du nombre de particuliers et de famille fortunés et aux nouveaux règlements qui favorisent la demande dans de nouveaux emplacements géographiques à l'égard de l'assurance financière et de produits de transfert de patrimoine fiables.

La FSL États-Unis profitera des capacités dont nous nous sommes dotés au cours des dernières années et que nous avons acquises au moyen des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis, dans le but de favoriser une croissance durable. Nous nous consacrerons à l'amélioration de la rentabilité en mettant en œuvre les éléments suivants de notre stratégie :

- Favoriser la croissance des activités d'assurance en excédent de pertes en continuant de tirer profit de notre expertise hors pair, en élargissant la distribution, en développant des produits et services différenciés et en profitant des nouvelles occasions du marché.
- Continuer de mettre en œuvre les mesures de la direction pour augmenter la rentabilité de la Division des garanties collectives, investir dans les activités liées aux règlements et aux services et dans les capacités liées au marché des grandes entreprises et profiter de nos nouvelles capacités et de la hausse de la portée de nos activités grâce aux affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis pour stimuler la croissance des produits collectifs et facultatifs d'assurance-invalidité, d'assurance dentaire et d'assurance-vie.



- Augmenter la part de marché de la Division International en mettant l'accent sur des territoires géographiques rentables et en croissance et en améliorant l'expérience client et nos produits et capacités d'assurance-vie.
- Continuer de rechercher des occasions d'optimiser la division Gestion des affaires en vigueur par l'entremise d'une gestion efficace du risque et du capital, tout en continuant d'offrir nos services aux clients.

## Gestion d'actif FSL

### Vue d'ensemble

Gestion d'actif FSL est notre secteur de gestion d'actif, composé de la MFS et de GPSL.

La MFS est une importante société de gestion d'actif d'envergure mondiale qui détient des bureaux de placements à Boston, à Hong Kong, à Londres, à Mexico, à Sao Paulo, à Singapour, à Sydney, à Tokyo et à Toronto et qui offre une gamme complète de produits et de services financiers. Forte de son héritage en matière de placement axé sur la collaboration et l'intégrité, la MFS gère activement des actifs de particuliers et d'investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale au moyen d'organismes de placement collectif, de fonds mis en commun, de fonds gérés séparément pour le compte de clients, de produits pour clients institutionnels et de stratégies de retraite.

GPSL est une société de gestion de placements destinés à des investisseurs institutionnels, et elle exerce ses activités aux États-Unis et au Canada. GPSL offre des solutions personnalisées de placements à revenu fixe, y compris les investissements guidés par le passif, ainsi qu'une gamme de catégories d'actifs non traditionnelles axées sur le rendement, notamment des placements privés à revenu fixe, des placements immobiliers et des prêts hypothécaires commerciaux.

### Stratégie

La stratégie de Gestion d'actif FSL consiste à concevoir et à lancer des produits de placement par l'entremise de la MFS et de GPSL, nous permettant d'enregistrer une croissance au sein du secteur de la gestion active des actifs traditionnels ainsi que pour les investissements guidés par le passif et les catégories d'actifs non traditionnelles.

La MFS cherche continuellement à offrir un rendement des placements supérieur et un service unique aux particuliers et à ses clients institutionnels. La politique en matière de placements de la MFS est fondée sur les éléments suivants : une recherche intégrée, une collaboration mondiale et une gestion active des risques. La MFS cherche également à consolider les liens établis afin de devenir un partenaire de confiance pour ses clients.

GPSL conçoit et offre des solutions de placement à des investisseurs institutionnels au moyen d'une gamme exhaustive de capacités de gestion d'actif permettant aux clients ayant des flux de passifs d'atteindre leurs objectifs de placement par l'entremise de portefeuilles personnalisés de titres à revenu fixe et de catégories d'actifs non traditionnelles.

### Points saillants – activités pour 2016

- 61 %, 75 % et 97 % de l'actif des fonds communs de placement collectif offerts aux particuliers aux États-Unis se classe dans la moitié supérieure des catégories Lipper de ces fonds pour ce qui est du rendement sur 3, 5 et 10 ans, respectivement, au 31 décembre 2016.
- Nous avons poursuivi l'intégration des acquisitions de Bentall Kennedy, de Prime Advisors et de Ryan Labs en 2015, nous permettant ainsi d'augmenter les capacités de GPSL. Les souscriptions nettes de GPSL se sont établies à 4,5 G\$, tandis que son actif géré s'est établi à 53,2 G\$.
- Nous avons poursuivi les investissements dans notre infrastructure technologique afin de nous assurer que la MFS continue de fournir un service à la clientèle de qualité supérieure et de soutenir la croissance future.
- Bentall Kennedy s'est classée parmi les cinq premières sociétés à l'échelle mondiale dans le classement Global Real Estate Sustainability Benchmark 2016. Cet honneur lui a été décerné pour une sixième année consécutive.

## Résultats financiers

### Comptes de résultat abrégés

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	2014
<b>Produits</b>	<b>3 929</b>	3 731	3 025
Commissions et autres charges	2 807	2 616	2 202
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	393	424	332
<b>Bénéfice net déclaré</b>	<b>729</b>	691	491
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	30	(9)	(125)
<b>Bénéfice d'exploitation net<sup>1)</sup></b>	<b>699</b>	700	616
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>699</b>	700	616
<b>Actif géré (en milliards de dollars canadiens)<sup>1)</sup></b>	<b>624,8</b>	629,6	500,7
<b>Souscriptions (en milliards de dollars canadiens)<sup>1)</sup></b>			
Montant brut <sup>2)</sup>	116,3	99,5	91,1
Montant net <sup>2)</sup>	(12,2)	(19,9)	1,2

1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

2) Au cours de 2016, nous avons modifié notre méthode de présentation des souscriptions à l'égard des activités de gestion de placements immobiliers de Bentall Kennedy, pour la faire passer d'une présentation selon les activités liées aux immeubles de placement à une présentation selon les flux de trésorerie tirés des clients, afin qu'elle soit conforme à la méthode utilisée pour nos activités de gestion d'actif existantes. Les montants auparavant présentés au titre des souscriptions brutes de Gestion d'actif FSL s'établissaient à 100,5 G\$, et les sorties nettes se sont établies à (19,0) G\$ en 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Rendement financier – Souscriptions ».

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actif FSL s'est chiffré à 729 M\$ CA en 2016, comparativement à 691 M\$ CA pour 2015. Gestion d'actif FSL a enregistré un bénéfice d'exploitation net et un bénéfice net sous-jacent de 699 M\$ CA en 2016, comparativement à 700 M\$ CA pour 2015. Le bénéfice d'exploitation net et le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actif FSL excluent l'incidence des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, lesquels sont présentés dans le tableau ci-dessus. L'incidence de la dépréciation du dollar canadien en 2016 par rapport aux taux de change moyens en 2015 est venue augmenter le bénéfice net déclaré, le bénéfice d'exploitation net et le bénéfice net sous-jacent de 25 M\$, de 24 M\$ et de 24 M\$, respectivement.

Le bénéfice net de Gestion d'actif FSL a augmenté en 2016 par rapport à la période correspondante de 2015, principalement en raison des acquisitions de GPSL en 2015.

Les produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 se sont chiffrés à 3 929 M\$, comparativement à 3 731 M\$ en 2015. Cette augmentation résulte principalement des acquisitions de GPSL en 2015.

## Résultats par division

### MFS

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015	2014
<b>Bénéfice net déclaré</b>	<b>700</b>	679	491
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions	<b>30</b>	(9)	(125)
<b>Bénéfice d'exploitation net<sup>1)</sup></b>	<b>670</b>	688	616
<b>Actif géré (en milliards de dollars canadiens)<sup>2)</sup></b>	<b>571,6</b>	571,9	500,7
<b>Souscriptions (en milliards de dollars canadiens)<sup>2)</sup></b>			
Montant brut	<b>108,2</b>	96,5	91,1
Montant net	<b>(16,7)</b>	(20,5)	1,2

### Données financières (en dollars américains)

(en millions de dollars américains)

	2016	2015	2014
<b>Bénéfice net déclaré</b>	<b>528</b>	531	443
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions	<b>22</b>	(9)	(114)
<b>Bénéfice d'exploitation net<sup>1)</sup></b>	<b>506</b>	540	557
<b>Ratio de la marge d'exploitation avant impôt<sup>2)</sup></b>	<b>36 %</b>	40 %	41 %
<b>Actif géré (en milliards de dollars américains)<sup>2)</sup></b>	<b>425,6</b>	413,2	431,0
<b>Actif net moyen (en milliards de dollars américains)<sup>2)</sup></b>	<b>421,7</b>	434,0	425,5
<b>Souscriptions (en milliards de dollars américains)<sup>2)</sup></b>			
Montant brut	<b>81,7</b>	75,8	82,5
Montant net	<b>(12,6)</b>	(15,7)	1,2

1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Pour Gestion d'actif FSL, le bénéfice net sous-jacent devrait normalement être égal au bénéfice d'exploitation net. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

2) Le ratio de la marge d'exploitation avant impôt, l'actif géré, l'actif net moyen et les souscriptions sont des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

La MFS gère activement des actifs de particuliers et d'investisseurs institutionnels. Ses produits destinés aux particuliers, comme les titres d'organismes de placement collectif et les parts de fonds d'investissement à capital fixe et les portefeuilles privés, sont distribués par l'entremise de conseillers financiers et d'autres acheteurs professionnels au sein de grandes maisons de courtage, de firmes de courtage régionales, de courtiers indépendants, de conseillers en placement inscrits auprès de banques et de sociétés de gestion de patrimoine. La MFS gère également des actifs pour des clients institutionnels et des gestionnaires discrétionnaires, y compris des régimes de retraite privés et publics, des régimes à cotisations déterminées, des régimes interentreprises, des fonds souverains, des organismes de réglementation des placements, des fonds de dotation et des fondations. Les produits destinés aux clients institutionnels sont vendus par notre personnel de vente interne, appuyé par un réseau de consultants indépendants.

Le bénéfice net déclaré de la MFS s'est chiffré à 528 M\$ US en 2016, comparativement à 531 M\$ US en 2015. Le bénéfice d'exploitation net de la MFS s'est chiffré à 506 M\$ US en 2016, comparativement à 540 M\$ US en 2015. Le bénéfice d'exploitation net de la MFS exprimé en dollars américains pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a diminué par rapport à celui de l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution de l'actif net moyen et de la hausse des charges d'exploitation.

### Actif géré de la MFS par catégorie

(en milliards de dollars américains)

	2016	2015	2014
Produits offerts aux clients institutionnels	<b>157</b>	157	173
Produits offerts aux particuliers aux États-Unis	<b>183</b>	169	168
Produits offerts aux particuliers hors des États-Unis	<b>29</b>	31	28
Assurance	<b>57</b>	56	62
<b>Actif géré de la MFS<sup>1)</sup></b>	<b>426</b>	413	431

1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ». La MFS présente des renseignements mensuels sur son actif géré à la rubrique « Corporate Fact Sheet » de son site Web, qu'on peut consulter en cliquant sur le lien « About MFS » à l'adresse [www.mfs.com/CorpFact](http://www.mfs.com/CorpFact).

L'actif géré a clôturé 2016 à 426 G\$ US, en hausse de 3 % pour l'exercice, principalement en raison des souscriptions brutes de 81,7 G\$ US et de l'augmentation de 25,0 G\$ US de la valeur de l'actif, partiellement contrebalancées par les rachats de 94,3 G\$ US. En 2016, les organismes de placement collectif ont enregistré des sorties nettes de 0,6 G\$ US, tandis que les fonds gérés ont enregistré des sorties nettes de 12,0 G\$ US.

## GPSL

(en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
<b>Bénéfice net déclaré</b>	<b>29</b>	12
<b>Bénéfice d'exploitation net<sup>1)</sup></b>	<b>29</b>	12
<b>Actif géré (en milliards de dollars canadiens)<sup>1)</sup></b>	<b>53,2</b>	57,8
<b>Souscriptions (en milliards de dollars canadiens)<sup>1), 2)</sup></b>		
Montant brut	<b>8,1</b>	3,1
Montant net	<b>4,5</b>	0,5

1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Pour Gestion d'actif FSL, le bénéfice net sous-jacent devrait normalement être égal au bénéfice d'exploitation net. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

2) Au cours de 2016, nous avons modifié notre méthode de présentation des souscriptions à l'égard des activités de gestion de placements immobiliers de Bentall Kennedy, pour la faire passer d'une présentation selon les activités liées aux immeubles de placement à une présentation selon les flux de trésorerie tirés des clients, afin qu'elle soit conforme à la méthode utilisée pour nos activités de gestion d'actif existantes. Les montants auparavant présentés au titre des souscriptions brutes et des souscriptions nettes de GPSL s'établissaient à 4,0 G\$ et à 1,5 G\$ en 2015, respectivement. Les montants révisés présentés au titre des souscriptions pour GPSL sont compris dans les souscriptions brutes et les souscriptions nettes de Gestion d'actif FSL. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Rendement financier – Souscriptions ».

GPSL offre des solutions personnalisées de placements à revenu fixe, y compris les investissements guidés par le passif, par l'entremise de : i) du groupe de sociétés Bentall Kennedy, gestionnaire de placements immobiliers exerçant ses activités au Canada et aux États-Unis, ii) de Prime Advisors, Inc. (« Prime Advisors »), société de gestion de placements établie aux États-Unis et spécialisée dans les portefeuilles personnalisés de titres à revenu fixe, principalement pour les compagnies d'assurances américaines, iii) de Ryan Labs Asset Management Inc., gestionnaire d'actif établi à New York et spécialisé dans les placements à revenu fixe et les investissements guidés par le passif et iv) de Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc. (auparavant Gestion Placements Sun Life inc.), notre gestionnaire d'actif institutionnels canadien qui fait bénéficier les caisses de retraite et d'autres investisseurs institutionnels de son expertise en ce qui touche les catégories d'actifs non traditionnelles et les investissements guidés par le passif. Les produits de GPSL sont vendus par les équipes de vente interne de chacune des sociétés.

Le bénéfice net déclaré et le bénéfice d'exploitation net de GPSL se sont chiffrés à 29 M\$ CA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à 12 M\$ CA en 2015. Le bénéfice net de GPSL en 2016 reflète principalement les résultats des acquisitions conclues en 2015 par GPSL.

L'actif géré de GPSL s'établissait à 53,2 G\$ CA au 31 décembre 2016, comparativement à 57,8 G\$ CA au 31 décembre 2015. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse de 9 G\$, un client de Bentall Kennedy ayant exercé son droit d'acquérir certaines filiales en propriété exclusive participant à la gestion de ses actifs<sup>1)</sup>, ainsi qu'à l'appréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur à la clôture du quatrième trimestre de 2015, partiellement contrebalancées par les souscriptions nettes et par l'augmentation de la valeur de l'actif.

## Perspectives et priorités pour 2017

La stratégie de gestion active de la MFS, axée sur l'offre de valeur à long terme à nos clients et la solidité de notre rendement relatif, nous confère une position avantageuse par rapport aux autres gestionnaires d'actifs. Malgré la décision prise par certains investisseurs d'adopter des stratégies passives, la MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs clients qui cherchent à valoriser leur capital à long terme en profitant de notre approche rigoureuse à long terme ayant fait ses preuves. Les investisseurs institutionnels se tournent de plus en plus vers des solutions et des catégories d'actifs non traditionnelles afin de permettre l'appariement des actifs aux passifs. La stratégie de GPSL consiste à reproduire notre méthode de gestion du fonds général de la Financière Sun Life chez des investisseurs institutionnels tiers qui, tout comme la Financière Sun Life, doivent répondre à des passifs de longue date. La philosophie de placement de GPSL est axée sur une vision selon laquelle les portefeuilles devraient être gérés de façon personnalisée correspondant au profil des obligations d'une institution et que des catégories d'actifs non traditionnelles axées sur le rendement (notamment des placements privés à revenu fixe et des placements immobiliers) peuvent augmenter les rendements.

Les priorités de Gestion d'actif FSL pour 2017 comptent quatre objectifs principaux :

- Offrir un rendement des placements supérieur.
- Mettre la barre toujours plus haut en offrant un service exceptionnel fondé sur une connaissance approfondie des besoins des clients.
- Pour la MFS, se concentrer plus particulièrement sur les produits de recherche hybrides, qui combinent des éléments de recherche fondamentale et quantitative, en plus d'accroître nos capacités en matière de placements à revenu fixe dans le cadre de stratégies ciblant le marché institutionnel.
- Pour GPSL, tirer profit des capacités de Bentall Kennedy, de Prime Advisors et de Ryan Labs, ainsi que de celles de SLIIC, pour développer de nouveaux produits et accroître nos activités de distribution.

Des initiatives liées à l'élargissement de la distribution, de la gamme de produits, de la gestion de la clientèle et de la marque ont été mises en œuvre afin de permettre à la MFS et à GPSL d'atteindre ces objectifs prioritaires. Ces initiatives sont également soutenues par l'attention continue portée au personnel afin de nous assurer que les objectifs de rendement et de croissance sont atteints.

1) Le transfert des actifs devrait être achevé au cours du premier trimestre de 2017; depuis le 30 juin 2016, les actifs de 9 G\$ relatifs à ce transfert ne sont plus présentés au sein de l'actif géré de GPSL.

## Vue d'ensemble

La présence de la Financière Sun Life en Asie date du début des années 1890. Aujourd'hui, la FSL Asie exerce ses activités par l'intermédiaire de filiales aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie<sup>1)</sup> et au Vietnam<sup>2)</sup>, et par l'entremise de coentreprises formées avec des partenaires locaux aux Philippines, en Inde<sup>3)</sup>, en Chine et en Malaisie. Ces sept marchés comptent pour plus de 70 % de la population totale de l'Asie. Notre bureau régional de Hong Kong nous permet de profiter des occasions de croissance en Asie et voit au partage des meilleures pratiques et des ressources dans l'ensemble des activités de la FSL Asie.

Nous offrons des produits individuels d'assurance-vie sur ces sept marchés, ainsi que des garanties collectives et des produits de rentes et de retraite aux Philippines, à Hong Kong, au Vietnam, en Inde, en Chine et en Malaisie. Nous avons également mis sur pied des compagnies de gestion d'actif, soit directement ou par l'entremise de coentreprises ou d'entreprises associées, aux Philippines, en Inde et en Chine. Nous distribuons ces produits d'assurance et de gestion de patrimoine aux particuliers ayant un revenu moyen ou élevé, et aux membres de groupes d'affinités et d'autres groupes par l'entremise de la distribution multicanaux, les agences demeurant le canal de distribution le plus important, ce qui nous permet de progresser relativement à notre objectif de croître en Asie grâce à l'excellence de la distribution au sein des marchés en forte expansion.

## Stratégie

Notre objectif consiste à renforcer notre position concurrentielle en Asie afin de devenir une importante organisation axée sur la croissance à long terme des produits et des bénéficiaires. Nous continuons ainsi à concevoir des produits novateurs, à accroître nos canaux de distribution et à tirer parti des capacités de gestion d'actif de la Compagnie en Asie. Des initiatives locales complètent nos efforts pour tirer parti de nos ressources à l'échelle internationale afin de mettre en place les meilleurs produits et services de l'industrie ainsi que les meilleures pratiques en Asie.

## Points saillants – activités pour 2016

Nous avons continué d'investir dans nos activités en Asie, notamment en acquérant la propriété exclusive de la Sun Life Vietnam Insurance Company Limited, en annonçant que nous nous étions entendus sur une entente de distribution exclusive de 15 ans avec la FWD Life Insurance Company (Bermuda) Limited (la « FWD »), à Hong Kong, et aussi sur l'acquisition des activités du secteur de la retraite de cette dernière, qui comprennent les activités des fonds de prévoyance obligatoires et des comptes Occupational Retirement Schemes Ordinance, en acquérant la propriété exclusive de la PT CIMB Sun Life, en Indonésie, et en prolongeant notre entente de bancassurance avec la PT Bank CIMB Niaga, en Indonésie, et en augmentant notre participation dans Birla Sun Life Insurance, en Inde, pour la faire passer à 49 %.

- Aux Philippines, les souscriptions d'assurance individuelle ont continué d'augmenter, les souscriptions enregistrées par notre réseau d'agences ayant affiché une hausse de 5 % par rapport à 2015, tandis que notre réseau d'agences exclusives a augmenté, pour s'établir à environ 9 200 conseillers à la fin de 2016. La Sun Life of Canada (Philippines), Inc. est demeurée au premier rang des compagnies d'assurance-vie aux Philippines.
- Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle à Hong Kong ont augmenté de 47 % par rapport à 2015, le réseau d'agences et le réseau des intermédiaires du secteur financier ayant affiché des hausses respectives de 12 % et de 130 %. L'effectif de nos agences a atteint environ 1 900 agents à la fin de 2016. L'actif géré au titre des régimes de retraite a atteint 6,5 G\$ CA, en monnaie locale, en hausse de 17 % par rapport à 2015.
- En Indonésie, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 24 % par rapport à 2015, exprimées en monnaie locale, et les effectifs de nos agences comptaient 10 100 agents à la fin de 2016.
- Au Vietnam, les souscriptions enregistrées par notre réseau d'agences ont augmenté par rapport à 2015, exprimées en monnaie locale, en raison de la croissance interne et de l'augmentation de notre participation dans la Sun Life Vietnam, et l'effectif de nos agences s'établissait à environ 2 900 agents à la fin de 2016.
- En Inde, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 85 % par rapport à 2015, exprimées en monnaie locale, en raison de l'augmentation de notre participation dans la BSLI et de la croissance interne au titre des souscriptions. L'actif géré de la Birla Sun Life Asset Management Company (la « BSLAMC »), notre coentreprise de gestion d'actif, s'est établi à 18 G\$ CA.
- En Chine, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 40 % par rapport à 2015, les souscriptions enregistrées par notre réseau d'agences ayant affiché une hausse de 87 % et les activités de bancassurance de 29 %, exprimées en monnaie locale.
- En Malaisie, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 25 % par rapport à 2015, exprimées en monnaie locale, en raison de la croissance observée au sein du réseau de la bancassurance.

1) Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, nous avons augmenté notre participation dans la PT CIMB Sun Life, en Indonésie, la faisant passer de 49 % à 100 %.

2) Le 7 janvier 2016, nous avons augmenté notre participation dans la Sun Life Vietnam, la faisant passer de 49 % à 75 %. Nous l'avons de nouveau augmentée le 9 novembre 2016, pour la faire passer à 100 %.

3) Le 11 avril 2016, nous avons augmenté notre participation dans la BSLI, en Inde, la faisant passer de 26 % à 49 %.



## Résultats financiers

### Comptes de résultat abrégés

(en millions de dollars)

	2016	2015	2014
Primes nettes	1 854	1 171	804
Produits nets tirés des placements	761	52	832
Produits tirés des honoraires	341	306	230
<b>Produits</b>	<b>2 956</b>	<b>1 529</b>	<b>1 866</b>
Sommes versées aux clients et variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance	1 970	524	1 125
Commissions et autres charges	611	646	516
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	51	48	43
Bénéfice attribuable aux titulaires de contrat avec participation et participations ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	15	–	–
<b>Bénéfice net déclaré</b>	<b>309</b>	<b>311</b>	<b>182</b>
À déduire : Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>1)</sup>	33	–	–
<b>Bénéfice d'exploitation net<sup>2)</sup></b>	<b>276</b>	<b>311</b>	<b>182</b>
À déduire : Incidence des marchés	(13)	19	(12)
À déduire : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(6)	40	20
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>2)</sup></b>	<b>295</b>	<b>252</b>	<b>174</b>
<b>Rendement d'exploitation des capitaux propres (en %)<sup>2)</sup></b>	<b>7,0</b>	<b>9,2</b>	<b>6,8</b>
<b>Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %)<sup>2)</sup></b>	<b>7,5</b>	<b>7,4</b>	<b>6,5</b>

1) En 2016, les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations se rapportent principalement à un ajustement relatif à un profit hors trésorerie de 37 M\$ comptabilisé dans notre bénéfice net déclaré découlant de la réévaluation à la juste valeur de notre investissement existant lors de l'acquisition du contrôle des activités de la Sun Life Vietnam et de la réévaluation à la juste valeur de notre investissement existant lors de l'acquisition du contrôle des activités de la PT CIMB Sun Life en Indonésie, partiellement contrebalancé par les coûts d'acquisition et d'intégration.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 309 M\$ pour 2016, comparativement à 311 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 276 M\$ pour 2016, comparativement à 311 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice d'exploitation net exclut l'incidence des montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations, laquelle est présentée dans le tableau ci-dessus. La fluctuation du dollar canadien en 2016 par rapport aux taux de change moyens de 2015 s'est traduite par une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice d'exploitation net de 2 M\$ et par une diminution du bénéfice net sous-jacent de 1 M\$.

Le bénéfice net sous-jacent a été de 295 M\$ pour 2016, comparativement à 252 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net sous-jacent exclut du bénéfice d'exploitation net l'incidence des marchés ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus. L'incidence défavorable des marchés en 2016 est principalement attribuable aux taux d'intérêt, alors que l'incidence favorable observée en 2015 était principalement attribuable aux marchés des actions et aux taux d'intérêt.

Le bénéfice net de 2016 reflétait également les incidences favorables de la croissance des affaires, partiellement contrebalancée par l'augmentation de nos charges par rapport à 2015, ce qui comprend l'investissement dans nos activités. Le bénéfice net des deux périodes reflète l'incidence favorable des profits nets réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente.

Les produits de la FSL Asie se sont chiffrés à 3,0 G\$ en 2016, comparativement à 1,5 G\$ en 2015, en raison de la croissance interne des affaires, de l'augmentation de notre participation dans nos entreprises d'assurance en Indonésie et au Vietnam, ainsi que de l'augmentation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net en 2016, par rapport à des pertes nettes en 2015.

Le tableau suivant présente les souscriptions de produits d'assurance individuelle par pays pour la FSL Asie.

### Souscriptions d'assurance individuelle<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)

	2016	2015	2014
Philippines	179	178	133
Hong Kong	217	144	124
Indonésie	57	45	41
Inde	68	37	40
Chine	55	40	49
Vietnam	9	9	7
Malaisie	43	35	28
<b>Total</b>	<b>628</b>	<b>488</b>	<b>422</b>

1) Les souscriptions des coentreprises aux Philippines, en Malaisie, en Chine et en Inde sont établies en fonction de notre pourcentage de participation. Nous avons augmenté notre participation dans la Sun Life Vietnam, la faisant passer de 49 % à 100 % en 2016, notre participation dans la BSLI, en Inde, la faisant passer de 26 % à 49 % le 11 avril 2016, ainsi que notre participation dans la PT CIMB Sun Life, en Indonésie, la faisant passer de 49 % à 100 % le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le total des souscriptions d'assurance-vie individuelle s'est chiffré à 628 M\$ en 2016, en hausse de 29 % par rapport à 2015. À taux de change constant, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 28 %. Les souscriptions ont augmenté dans l'ensemble de la région grâce à la croissance interne au titre des souscriptions et à l'augmentation de notre participation dans nos entreprises d'assurances en Inde, en Indonésie et au Vietnam. Nous avons continué d'accroître nos agences et de mettre au point d'autres canaux de distribution, de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer l'efficacité et la productivité tout en conservant une approche axée sur les clients.

## Résultats par division

### Philippines

Aux Philippines, où nous sommes présents depuis 1895, nous distribuons une vaste gamme de produits d'assurance et d'épargne, essentiellement par l'intermédiaire de notre réseau d'agences exclusives et du canal de la bancassurance. Nous offrons aux particuliers et aux entreprises des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et collectives par l'entremise de notre filiale en propriété exclusive, la Sun Life of Canada (Philippines), Inc., et de notre coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc., dans laquelle nous possédons une participation de 49 %. Nous offrons en outre des titres d'organismes de placement collectif par l'entremise de notre filiale en propriété exclusive, la Sun Life Asset Management Company.

La Sun Life of Canada (Philippines), Inc. est demeurée au premier rang des compagnies d'assurance-vie aux Philippines. Notre réseau d'agences exclusives a augmenté de 20 %, pour s'établir à environ 9 200 conseillers en 2016. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 2 % par rapport à 2015. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des organismes de placement collectif s'est établi à 1,3 G\$ CA à la fin de 2016, en baisse de 4 % par rapport à 2015.

### Hong Kong

Notre organisation de Hong Kong offre une gamme complète de produits d'assurance et d'épargne. Nous offrons aux particuliers et aux entreprises des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles, des fonds de prévoyance obligatoires (le système de retraite imposé par le gouvernement) et l'administration de régimes de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences exclusives et de conseillers financiers indépendants.

L'effectif de nos agences a atteint environ 1 900 agents à la fin de 2016. Les souscriptions d'assurance individuelle, exprimées en monnaie locale, ont augmenté de 47 % par rapport à 2015 du fait de la croissance de 12 % des agences et de 130 % du réseau des intermédiaires du secteur financier. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 6,5 G\$ CA, en hausse de 17 % par rapport à 2015.

### Indonésie

En Indonésie, nous offrons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles ainsi que de l'assurance créances par l'entremise de notre réseau de distribution à canaux multiples. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, nous avons augmenté notre participation dans la PT CIMB Sun Life, notre coentreprise avec PT Bank CIMB Niaga, la faisant passer de 49 % à 100 %. Nous avons également conclu une entente de bancassurance de longue durée avec la PT Bank CIMB Niaga afin de renforcer nos capacités de distribution, et nous servons les clients de la banque en exclusivité pour ce qui est de la plupart des produits d'assurance.

Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance-vie individuelle ont augmenté de 24 % en Indonésie par rapport à 2015, principalement en raison de la croissance interne du réseau de la bancassurance et de l'augmentation de notre participation dans la PT CIMB Sun Life. Les effectifs de nos agences ont augmenté, pour atteindre un total d'environ 10 100 agents en 2016.

### Vietnam

Au Vietnam, nous offrons des produits d'assurance et de retraite individuels par l'intermédiaire de la Sun Life Vietnam Insurance Company Limited, notre filiale dans laquelle nous avons augmenté notre participation de 49 % à 100 % en 2016 (augmentation de 49 % à 75 % le 7 janvier 2016, puis de 100 % le 9 novembre 2016). Les produits sont distribués par l'intermédiaire d'un réseau d'agences exclusives et d'une équipe de vente de la Compagnie.

Exprimées en monnaie locale, les souscriptions enregistrées par notre réseau d'agences au Vietnam ont augmenté par rapport à 2015 en raison du volume de souscriptions élevé enregistré par notre réseau d'agences exclusives, dont l'effectif a atteint environ 2 900 conseillers à la fin de 2016, et de l'augmentation de notre participation.

### Inde

La Birla Sun Life Insurance Company Limited, la coentreprise d'assurances que nous avons établie en Inde avec le Aditya Birla Group<sup>1)</sup>, offre une gamme complète de produits d'assurance individuelle et collective et de produits d'épargne et de retraite par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux, qui regroupe un réseau d'agences exclusives, la bancassurance, des courtiers et des activités de marketing en milieu de travail.

En outre, la Birla Sun Life Asset Management Company Limited<sup>1)</sup>, la coentreprise de gestion d'actif que nous avons établie en Inde, offre une gamme complète de produits d'organismes de placement collectif aux particuliers et aux investisseurs institutionnels. Des conseillers financiers indépendants et des banques distribuent des titres d'organismes de placement collectif de la BSLI aux particuliers, tandis que les entreprises profitent d'une distribution directe.

Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance-vie individuelle de la BSLI ont augmenté de 85 % par rapport à 2015 en raison de la croissance des réseaux d'agences et de la bancassurance et de l'augmentation de notre participation. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes totales enregistrées par la Birla Sun Life Asset Management Company Limited ont augmenté de 30 %, tandis que son actif géré a augmenté de 29 % par rapport à 2015. Le total de l'actif géré de la Birla Sun Life Asset Management Company s'est établi à 37,0 G\$ CA à la fin de 2016. Une tranche de 18,1 G\$ CA de ce montant est comptabilisée au sein de notre actif géré.

### Chine

La Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (la « SLEB »), dans laquelle nous détenons une participation de 24,99 %, mise sur un modèle de distribution multicanaux qui regroupe des agences exclusives, des conseillers financiers, des capacités de télémarketing et des alliances de bancassurance pour offrir des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles ainsi que des produits d'épargne. Ses succursales exercent leurs activités au sein de provinces représentant environ 70 % de la population de la Chine. La SLEB détient une participation de 99 % dans la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd.

Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de produits d'assurance individuelle enregistrées par la SLEB ont augmenté de 40 % en 2016 par rapport à 2015, nos réseaux d'agences, de la bancassurance et du télémarketing ayant enregistré une croissance de 87 %, de 29 % et de 59 %, respectivement. L'effectif de nos agences a atteint environ 2 500 agents à la fin de 2016, en hausse de 70 % par rapport à 2015.

<sup>1)</sup> Notre coentreprise établie en Inde avec l'Aditya Birla Group comprend une participation de 49 % dans BSLI, en hausse par rapport à 26 % au 11 avril 2016, ainsi qu'une participation de 49 % dans BSLAMC.

## Malaisie

En Malaisie, nous offrons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise de la Sun Life Malaysia Assurance Berhad et de la Sun Life Malaysia Takaful Berhad, nos coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, dans lesquelles nous détenons une participation de 49 %. Les compagnies ont conclu une entente de bancassurance exclusive avec CIMB Group afin de distribuer des produits d'assurance et des produits Takaful par l'entremise du réseau bancaire de CIMB en Malaisie.

Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle en Malaisie ont augmenté de 25 % en 2016 par rapport à 2015, du fait de la croissance du réseau de la bancassurance.

## Perspectives et priorités pour 2017

La croissance économique de l'Asie sous-tend celle du secteur de l'assurance-vie. Cette croissance, jumelée à une évolution démographique favorable, à un faible taux de pénétration de l'assurance et à une croissance importante de la classe moyenne, offre de formidables occasions à la FSL Asie. En revanche, les régimes de réglementation en évolution, la concurrence accrue des nouveaux venus sur le marché de l'Asie et l'incertitude économique constituent des défis pour nos activités.

En vue de renforcer notre position concurrentielle et d'accroître l'apport de la FSL Asie au bénéfice global, nous comptons concentrer nos efforts sur les initiatives stratégiques suivantes :

- Poursuivre la croissance de nos activités au sein de nos sept marchés grâce à la mise en œuvre de notre stratégie de distribution à canaux multiples pour joindre nos clients.
- Accroître la valeur et la rentabilité sur les marchés où nous exerçons nos activités grâce à une gestion rigoureuse des finances et du risque.
- Créer une gamme concurrentielle de produits pour répondre aux besoins de nos clients.
- Continuer d'accroître la notoriété de notre marque dans chaque marché.
- Investir dans la technologie numérique afin de soutenir la croissance.
- Établir une solide base sur le plan des valeurs, des gens et des partenariats pour mettre en œuvre notre stratégie.

## Organisation internationale

Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de la FSL Royaume-Uni et des Services de soutien généraux.

La FSL Royaume-Uni détient un portefeuille fermé comptant environ 675 000 contrats d'assurance-vie et de rentes en vigueur dont l'actif géré est d'environ 12,2 G£. Depuis décembre 2010, la FSL Royaume-Uni n'accepte plus d'affaires nouvelles et se concentre plutôt sur l'offre de services à ses clients existants. La plupart des fonctions administratives ont été imparties à des fournisseurs externes supervisés par une équipe de gestion interne.

Les Services de soutien généraux comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance de la Compagnie ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués aux autres secteurs de la Financière Sun Life. Notre portefeuille fermé de réassurance est un bloc fermé d'affaires de réassurance acceptées d'autres assureurs. Il comprend l'assurance soins de longue durée, l'assurance-maladie et les garanties de revenu minimal et de capital-décès, ainsi que l'assurance-invalidité de longue durée collective et l'assurance accident personnelle, qui sont entièrement rétrocédées.

## Résultats financiers

### Comptes de résultat abrégés

(en millions de dollars)

	2016	2015	2014
Primes nettes	118	(28)	124
Produits nets tirés des placements	1 327	160	1 398
Produits tirés des honoraires	53	83	88
<b>Produits</b>	<b>1 498</b>	215	1 610
Sommes versées aux clients et variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance	1 118	(132)	1 312
Commissions et autres charges	375	361	324
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(94)	(140)	(95)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	96	100	111
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)</b>	<b>3</b>	26	(42)
À déduire : Acquisitions, intégrations et restructurations :			
FSL Royaume-Uni	–	–	–
Services de soutien généraux	(5)	(17)	(26)
<b>Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)<sup>1)</sup></b>	<b>8</b>	43	(16)
À déduire : Incidence des marchés	(13)	14	6
À déduire : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	14	11	41
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)<sup>1)</sup></b>	<b>7</b>	18	(63)

1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

Le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale s'est chiffré à 3 M\$ en 2016, comparativement à un bénéfice net déclaré de 26 M\$ en 2015. Le bénéfice d'exploitation net s'est chiffré à 8 M\$ en 2016, comparativement à un bénéfice d'exploitation net de 43 M\$ en 2015. Le bénéfice d'exploitation net exclut les montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations, qui sont présentés dans le tableau ci-dessus. L'appréciation du dollar canadien en 2016 par rapport à la livre sterling en 2015 a entraîné une diminution de 16 M\$, de 16 M\$ et de 15 M\$, respectivement, du bénéfice net déclaré, du bénéfice d'exploitation net et du bénéfice net sous-jacent.

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 7 M\$ en 2016, comparativement à 18 M\$ pour 2015. Le bénéfice net sous-jacent exclut du bénéfice d'exploitation net l'incidence des marchés ainsi que les modifications des hypothèses et les mesures de la direction, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus. L'incidence défavorable des marchés en 2016 est principalement attribuable aux marchés des actions, partiellement contrebalancés par les écarts de swap, alors que l'incidence favorable observée en 2015 était principalement attribuable aux taux d'intérêt, partiellement contrebalancés par les marchés des actions.

<b>Bénéfice net par division</b>			
(en millions de dollars)	2016	2015	2014
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)</b>	<b>3</b>	26	(42)
<b>Acquisitions, intégrations et restructurations</b>			
SLF U.K.	–	–	–
Services de soutien généraux	(5)	(17)	(26)
<b>Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)<sup>1)</sup></b>	<b>8</b>	43	(16)
FSL Royaume-Uni <sup>1)</sup>	<b>184</b>	200	174
Services de soutien généraux <sup>1)</sup>	<b>(176)</b>	(157)	(190)

1) Ces éléments constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

### **FSL Royaume-Uni**

Le bénéfice d'exploitation net de la FSL Royaume-Uni s'est établi à 184 M\$ en 2016, comparativement à 200 M\$ en 2015. Le bénéfice net pour 2016 reflète les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, principalement en raison des mesures visant à réduire les risques d'inflation liés aux paiements de rente, les modifications des hypothèses et les mesures prises par la direction, ainsi que les résultats favorables enregistrés au chapitre des comportements des titulaires de contrat, partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des marchés. Le bénéfice net de 2015 reflétait l'incidence favorable des taux d'intérêt, l'incidence du change, les comportements des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, ainsi que les modifications des hypothèses et des mesures de la direction, partiellement contrebalancée par les marchés des actions.

### **Services de soutien généraux**

Les Services de soutien généraux ont enregistré une perte d'exploitation nette de 176 M\$ en 2016, comparativement à une perte d'exploitation nette de 157 M\$ en 2015. L'augmentation de la perte en 2016 par rapport à 2015 s'explique principalement par les charges liées à la rémunération incitative découlant des solides résultats d'exploitation et du rendement relatif de l'action à long terme.

## **Placements**

La Compagnie cherche à s'assurer que tous les placements de son fonds général sont adéquatement alignés sur les objectifs d'affaires, que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'une série de facteurs, notamment du fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'assurer une diversification appropriée par type d'actifs, par l'exposition au risque de crédit et par secteur, de la situation financière des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des développements et tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité d'examen des risques du conseil d'administration approuve les politiques présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces politiques définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces politiques fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité d'examen des risques. Le comité chargé de la gouvernance, des nominations et des placements du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des politiques, des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général ainsi que des activités de gestion d'actif de la Compagnie, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

### **Aperçu des placements**

Le total de nos placements liés au fonds général se chiffrait à 142,4 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 138,0 G\$ au 31 décembre 2015. L'augmentation de 4,4 G\$ des placements liés au fonds général s'explique principalement par les variations des activités d'exploitation, par la croissance nette de la juste valeur et l'acquisition des affaires d'assurance collective aux États-Unis en 2016, partiellement contrebalancées par l'incidence du change découlant de l'appréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur à la clôture du quatrième trimestre de 2015. Notre fonds général est investi en majeure partie dans des titres à revenu fixe, notamment des titres de créance, des prêts hypothécaires et d'autres prêts. Les placements liés au fonds général étaient composés à 85,3 % de placements liquides et de titres à revenu fixe. Les titres de capitaux propres et les immeubles de placement représentaient 4,0 % et 4,6 %, respectivement, du portefeuille, et la proportion restante de 6,1 % se composait des avances sur contrats, des actifs dérivés et des autres placements. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique.

De plus amples renseignements sur nos placements sont présentés aux notes 5 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2016.



Le tableau suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général<sup>1)</sup>.

Placements <sup>1)</sup>	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Valeur comptable	Juste valeur	Pourcentage de la valeur comptable totale	Valeur comptable	Juste valeur	Pourcentage de la valeur comptable totale
(en millions de dollars)						
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	8 642	8 642	6,1 %	8 983	8 983	6,5 %
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	59 466	59 466	41,9 %	56 785	56 785	41,2 %
Titres de créance – disponibles à la vente	12 421	12 421	8,7 %	13 111	13 111	9,5 %
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	5 016	5 016	3,5 %	4 426	4 426	3,2 %
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	758	758	0,5 %	887	887	0,6 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	40 775	43 104	28,6 %	39 103	41 849	28,3 %
Actifs dérivés	1 608	1 608	1,1 %	1 866	1 866	1,4 %
Autres placements	3 931	3 931	2,8 %	3 111	3 111	2,3 %
Avances sur contrats	3 141	3 141	2,2 %	3 151	3 151	2,3 %
Immeubles de placement	6 592	6 592	4,6 %	6 540	6 540	4,7 %
<b>Total des placements</b>	<b>142 350</b>	<b>144 679</b>	<b>100 %</b>	<b>137 963</b>	<b>140 709</b>	<b>100 %</b>

1) Les valeurs des placements et les ratios présentés sont fondés sur la valeur comptable des catégories d'actifs respectives. La valeur comptable des placements disponibles à la vente et des placements à la juste valeur par le biais du résultat net est généralement égale à leur juste valeur. En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

## Énergie et mines

En tant qu'organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale, nous détenons un portefeuille hautement diversifié qui comprend divers types de placements répartis dans une vaste gamme de secteurs et d'emplacements géographiques. Au 31 décembre 2016, notre exposition directe aux secteurs de l'énergie et des mines par l'entremise de notre portefeuille de titres de créance et de prêts aux entreprises s'établissait à environ 6,1 G\$, soit 4 % du total des placements, et notre exposition indirecte à ce secteur par l'entremise de notre portefeuille de prêts hypothécaires et de biens immobiliers s'établissait à environ 3,0 G\$<sup>1)</sup>, soit 2 % du total des placements.

### Titres de créance et prêts aux entreprises

Au 31 décembre 2016, notre portefeuille de titres de créance et de prêts aux entreprises du secteur de l'énergie s'établissait à 5,4 G\$ et était constitué à 93 % de placements de catégorie investissement (5,6 G\$ au 31 décembre 2015, dont 93 % de placements de catégorie investissement)<sup>2)</sup>. Environ 47 % de notre portefeuille du secteur de l'énergie était placé dans des compagnies de pipelines, d'entreposage et de transport et 12 % dans des compagnies pétrolières et gazières intégrées. Le reste du portefeuille était placé dans des compagnies exerçant des activités de prospection et de production, de raffinage, de forage et d'entretien, et 4 % de ces autres placements avaient trait à des activités de forage et à des services liés aux champs pétrolifères, comparativement à environ 45 %, 15 % et 7 %, respectivement, au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, notre portefeuille du sous-secteur des métaux et des mines<sup>3)</sup> se composait de titres de créance et s'établissait à 0,7 G\$, dont 88 % étaient constitués de placements de catégorie investissement (0,8 G\$ au 31 décembre 2015, dont 97 % de placements de catégorie investissement), et il était réparti entre plusieurs produits de base.

### Prêts hypothécaires et biens immobiliers

Notre portefeuille de prêts hypothécaires et de biens immobiliers comprend des immeubles de bureaux, des biens immobiliers industriels, des immeubles de détail et des immeubles d'habitation collective occupés par des locataires d'industries diversifiées. Notre plus important portefeuille de biens immobiliers du secteur pétrolier et gazier se trouve en Alberta, où nos biens immobiliers représentaient environ 20 % de notre portefeuille mondial de biens immobiliers et nos prêts hypothécaires non assurés environ 6 % de notre portefeuille mondial de prêts hypothécaires au 31 décembre 2016. Les données fondamentales du marché dans la province se sont détériorées en raison de la faiblesse persistante des prix de l'énergie, qui a entraîné une hausse des taux d'inoccupation et une baisse des taux de location. Ces tendances, si elles devaient se prolonger, pourraient entraîner d'autres réductions des évaluations des biens immobiliers dans la province, particulièrement dans le secteur des immeubles de bureaux.

Il n'y a eu aucune augmentation importante des paiements en souffrance, des défauts sur les prêts hypothécaires et des cas d'insolvabilité de locataires dans notre portefeuille de prêts hypothécaires et de biens immobiliers en Alberta. Nous continuons de surveiller étroitement l'incidence des variations des marchés dans le secteur de l'énergie sur les portefeuilles de biens immobiliers et de prêts hypothécaires.

1) L'exposition indirecte provenant des prêts hypothécaires et des biens immobiliers comprend des biens immobiliers et des prêts hypothécaires non assurés en Alberta et au Texas.

2) Les notes ont été établies conformément au processus décrit à la rubrique « Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit » de notre rapport de gestion annuel.

3) Le sous-secteur des métaux et des mines est inclus dans le poste Matières du tableau Titres de créance par émetteur et par secteur figurant à la rubrique « Titres de créance » de notre rapport de gestion annuel de 2016.

## Titres de créance

Notre portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Au 31 décembre 2016, nous détenions des titres de créance qui représentaient 71,9 G\$, soit 50,6 % du total de nos placements, comparativement à 69,9 G\$, ou 50,7 %, au 31 décembre 2015. La proportion des titres de créance dotés de la note A ou d'une note supérieure était de 69,6 % du total des titres de créance au 31 décembre 2016, comparativement à 67,9 % au 31 décembre 2015. La proportion des titres de créance dotés de la note BBB ou d'une note supérieure était de 97,6 % du total des titres de créance au 31 décembre 2016, comparativement à 96,9 % au 31 décembre 2015.

Les titres de créance de compagnies qui ne sont pas émis ou garantis par des gouvernements d'État, des gouvernements régionaux ou des administrations municipales représentaient 64,4 % du total de nos titres de créance au 31 décembre 2016, comparativement à 66,0 % au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, les titres de créance émis ou garantis par des gouvernements totalisaient 25,6 G\$, comparativement à 23,8 G\$ au 31 décembre 2015. Notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements présenté dans nos états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2016, excepté en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Philippines.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance de gouvernements et d'institutions financières, classés selon leur emplacement géographique.

### Titres de créance de gouvernements et d'institutions financières par pays

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Émis ou garantis par des gouvernements	Secteur financier	Émis ou garantis par des gouvernements	Secteur financier <sup>1)</sup>
(en millions de dollars)				
Canada	17 371	1 476	15 411	1 416
États-Unis	1 890	4 733	1 702	4 828
Royaume-Uni	2 201	1 085	2 561	1 481
Philippines	2 619	15	2 745	15
Zone euro <sup>2)</sup>	219	697	237	829
Autres	1 305	1 297	1 111	1 231
<b>Total</b>	<b>25 605</b>	<b>9 303</b>	<b>23 767</b>	<b>9 800</b>

1) Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard établie par S&P Dow Jones Indices. Certains titres de créance liés à des biens immobiliers ont été retirés du secteur financier au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Aux fins de comparaison, en date du 31 décembre 2015, un montant de 2,5 G\$ avait été retiré du secteur financier pour être reclassé.

2) Nos placements dans les pays de la zone euro incluaient principalement des placements aux Pays-Bas, en Espagne, en Allemagne et en France. Nous n'avions pas d'exposition directe à la Grèce. Dans les pays de la zone euro, 99,8 % de nos placements étaient de catégorie investissement et 83,5 % étaient dotés de la note A ou d'une note supérieure au 31 décembre 2016, tandis que 99,1 % de nos placements étaient de catégorie investissement et 77,4 % étaient dotés de la note A ou d'une note supérieure au 31 décembre 2015.

Nos pertes latentes brutes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente se chiffraient à 0,72 G\$ et à 0,14 G\$, respectivement, au 31 décembre 2016, comparativement à 1,1 G\$ et à 0,22 G\$, respectivement, au 31 décembre 2015. La diminution des pertes latentes brutes est en grande partie attribuable à l'incidence de la baisse des écarts de taux, qui a contrebalancé l'incidence de la hausse des taux d'intérêt.

## Titres de créance par émetteur et par secteur

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total
(en millions de dollars)						
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	3 117	1 654	4 771	2 383	1 637	4 020
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	11 452	1 148	12 600	10 555	836	11 391
Gouvernements et organismes américains	1 198	692	1 890	1 272	430	1 702
Autres gouvernements étrangers	5 578	766	6 344	5 916	738	6 654
<b>Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements</b>	<b>21 345</b>	<b>4 260</b>	<b>25 605</b>	<b>20 126</b>	<b>3 641</b>	<b>23 767</b>
Titres de créance de compagnies par secteur d'activité :						
Secteur financier	7 757	1 546	9 303	7 867	1 933	9 800
Services publics	6 641	560	7 201	6 628	646	7 274
Produits de consommation discrétionnaire	2 465	693	3 158	2 375	893	3 268
Produits industriels	4 103	708	4 811	3 880	847	4 727
Produits de consommation courante	2 253	442	2 695	2 100	580	2 680
Services de télécommunication	1 786	288	2 074	1 859	372	2 231
Énergie	3 900	516	4 416	3 727	831	4 558
Immobilier <sup>1)</sup>	1 977	324	2 301	2 038	418	2 456
Matières	1 203	263	1 466	1 249	319	1 568
Autres	2 368	543	2 911	1 945	687	2 632
<b>Total des titres de créance de compagnies</b>	<b>34 453</b>	<b>5 883</b>	<b>40 336</b>	<b>33 668</b>	<b>7 526</b>	<b>41 194</b>
Titres adossés à des créances	3 668	2 278	5 946	2 991	1 944	4 935
<b>Total des titres de créance</b>	<b>59 466</b>	<b>12 421</b>	<b>71 887</b>	<b>56 785</b>	<b>13 111</b>	<b>69 896</b>

1) Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard établie par S&P Dow Jones Indices. Certains titres de créance liés à des biens immobiliers ont été retirés du secteur financier au 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour être reclassés dans une catégorie distincte. Les données des périodes précédentes ont également été retraitées.

Nos titres de créance au 31 décembre 2016 comprenaient des titres du secteur financier pour un montant de 9,3 G\$, soit environ 12,9 % du total de nos titres de créance ou 6,5 % du total de nos placements, comparativement à 9,8 G\$, soit 14,0 % de notre portefeuille total de titres de créance et 7,1 % du total de nos placements, au 31 décembre 2015.

Nos titres de créance au 31 décembre 2016 comprenaient des titres adossés à des créances présentés à la juste valeur pour un montant de 5,9 G\$, soit 8,3 % du total de nos titres de créance ou 4,2 % du total de nos placements, comparativement à 4,9 G\$, soit 7,1 % du total de nos titres de créance ou 3,6 % du total de nos placements, au 31 décembre 2015. L'augmentation de 1,0 G\$ est principalement attribuable à l'achat de titres adossés à des créances de catégorie AAA. Les titres adossés à des créances dotés de la note AAA représentaient 85,5 % du total des titres adossés à des créances au 31 décembre 2016, comparativement à 77,9 % au 31 décembre 2015.

Les notes figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus décrit à la rubrique « Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit » du présent rapport de gestion.

## Titres de créance par note

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total
(en millions de dollars)						
Total des titres de créance par note						
AAA	8 128	4 567	12 695	8 684	4 283	12 967
AA	11 905	1 727	13 632	10 046	1 189	11 235
A	20 798	2 914	23 712	19 526	3 709	23 235
BBB	17 347	2 778	20 125	16 974	3 316	20 290
BB et moins	1 288	435	1 723	1 555	614	2 169
<b>Total des titres de créance</b>	<b>59 466</b>	<b>12 421</b>	<b>71 887</b>	<b>56 785</b>	<b>13 111</b>	<b>69 896</b>

## Titres de créance par pays

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total
(en millions de dollars)						
Titres de créance						
Canada	22 507	3 589	26 096	20 400	3 373	23 773
États-Unis	21 469	5 910	27 379	20 432	6 546	26 978
Royaume-Uni	5 621	659	6 280	6 416	662	7 078
Autres	9 869	2 263	12 132	9 537	2 530	12 067
Total des titres de créance	59 466	12 421	71 887	56 785	13 111	69 896

## Prêts hypothécaires et autres prêts

Les prêts hypothécaires et autres prêts dont il est question dans la présente rubrique sont présentés à la valeur comptable dans nos états consolidés de la situation financière. Au 31 décembre 2016, nous avons des prêts hypothécaires et d'autres prêts totalisant 40,8 G\$, soit 28,6 % du total de nos placements, comparativement à 39,1 G\$, ou 28,3 %, au 31 décembre 2015. Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts aux entreprises était constitué de placements privés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique<sup>1)</sup>.

### Prêts hypothécaires et autres prêts par pays

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
(en millions de dollars)						
Canada	8 234	13 120	21 354	8 067	13 271	21 338
États-Unis	7 162	8 562	15 724	6 725	7 442	14 167
Royaume-Uni	–	803	803	–	886	886
Autres	–	2 894	2 894	–	2 712	2 712
Total	15 396	25 379	40 775	14 792	24 311	39 103

1) L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la Compagnie mère du créancier pour les autres prêts.

Au 31 décembre 2016, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'établissait à 15,4 G\$, comparativement à 14,8 G\$ au 31 décembre 2015. Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, consentis sur des immeubles de détail, des immeubles de bureaux, des immeubles d'habitation collective et des biens immobiliers industriels. Au 31 décembre 2016, une tranche de 27,2 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires résidentiels sur des immeubles d'habitation collective. Au 31 décembre 2016, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 55 %, soit le même pourcentage qu'au 31 décembre 2015. Bien que nous limitions généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, consentir des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,75 fois. Des 3,1 G\$ de prêts sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 90,7 % sont assurés par la SCHL. Notre portefeuille de prêts hypothécaires ne compte aucun prêt sur des maisons individuelles.

Au 31 décembre 2016, notre portefeuille de prêts aux entreprises s'établissait à 25,4 G\$, comparativement à 24,3 G\$ au 31 décembre 2015. Dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt, notre stratégie demeure axée sur les nouveaux actifs liés à des placements privés. Les actifs liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et l'infrastructure.



Les notes figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus décrit à la rubrique « Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit » du présent rapport de gestion.

## Prêts aux entreprises par note

Aux 31 décembre (en millions de dollars)

	2016	2015
Prêts par note		
AAA	455	409
AA	3 594	3 174
A	11 529	11 532
BBB	9 039	8 499
BB et moins	762	697
Dépréciés	–	–
<b>Total des prêts</b>	<b>25 379</b>	<b>24 311</b>

Au 31 décembre 2016, une proportion de 97,0 % du total de notre portefeuille de prêts aux entreprises était constituée de titres de catégorie investissement, comparativement à 97,1 % au 31 décembre 2015.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la provision pour pertes relatives aux prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

## Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 378	25 379	40 757	–	–	–
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	2	–	2	–	–	–
Échus depuis 90 jours ou plus	–	–	–	–	–	–
Dépréciés	39	7	46	23 <sup>(1)</sup>	7	30
<b>Total<sup>1)</sup></b>	<b>15 419</b>	<b>25 386</b>	<b>40 805</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>30</b>

31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	14 690	24 279	38 969	–	–	–
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	7	32	39	–	–	–
Échus depuis 90 jours ou plus	–	–	–	–	–	–
Dépréciés	137	7	144	42 <sup>(1)</sup>	7	49
<b>Total<sup>1)</sup></b>	<b>14 834</b>	<b>24 318</b>	<b>39 152</b>	<b>42</b>	<b>7</b>	<b>49</b>

1) Comprend des provisions sectorielles de 21 M\$ au 31 décembre 2016, soit le même pourcentage qu'au 31 décembre 2015.

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite de la provision pour pertes, s'élevait à 16 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 95 M\$ au 31 décembre 2015. Cette diminution de 79 M\$ est principalement attribuable au remboursement et à la vente de prêts hypothécaires dépréciés au cours de l'exercice. La totalité des prêts hypothécaires dépréciés sont aux États-Unis.

## Actions

Notre portefeuille d'actions est bien diversifié, et une tranche d'environ 56,9 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en Bourse au 31 décembre 2016, comparativement à 55,5 % au 31 décembre 2015. Les principaux titres détenus dans des fonds négociés en Bourse sont le Fonds indicatif S&P/TSX 60 et des certificats représentatifs d'actions étrangères Standard & Poor's. La valeur comptable des actions par pays de l'émetteur au 31 décembre 2016 est présentée dans le tableau ci-dessous.

### Actions par pays de l'émetteur

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total
(en millions de dollars)						
Canada	3 404	37	3 441	2 887	40	2 927
États-Unis	757	538	1 295	706	634	1 340
Royaume-Uni	126	5	131	112	5	117
Autres	729	178	907	721	208	929
Total des actions	5 016	758	5 774	4 426	887	5 313

Au 31 décembre 2016, la composition de notre portefeuille d'actions était la suivante : 59,6 % en actions de compagnies canadiennes, 22,4 % en actions de compagnies américaines, 2,3 % en actions de compagnies du Royaume-Uni et 15,7 % en actions de compagnies d'autres territoires. À l'exception des fonds négociés en Bourse et des organismes de placement collectif, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille d'actions dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2016, nos placements en actions au sein du secteur de l'énergie représentaient moins de 10 % du total du portefeuille d'actions. Compte non tenu des fonds négociés en Bourse, ce pourcentage chutait à 1 %.

## Immeubles de placement

Les immeubles de bureaux, les immeubles de détail et les immeubles industriels constituent les composantes principales de notre portefeuille immobilier, représentant environ 83 % des placements immobiliers au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2016, une proportion de 71,5 % de nos immeubles de placement provenait du Canada, une proportion de 27,4 % des États-Unis et la proportion résiduelle de 1,1 % du Royaume-Uni.

### Immeubles de placement par type et par pays

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur
(en millions de dollars)				
Canada				
Immeubles de bureaux	1 680	25,5 %	1 618	24,7 %
Biens immobiliers industriels	964	14,6 %	931	14,2 %
Immeubles de détail	1 031	15,6 %	988	15,1 %
Autres	1 038	15,8 %	972	14,9 %
États-Unis				
Immeubles de bureaux	878	13,3 %	979	15,0 %
Biens immobiliers industriels	372	5,6 %	415	6,3 %
Immeubles de détail	459	7,0 %	444	6,8 %
Autres	97	1,5 %	90	1,4 %
Royaume-Uni				
Immeubles de bureaux	24	0,4 %	34	0,5 %
Biens immobiliers industriels	9	0,1 %	11	0,2 %
Immeubles de détail	39	0,6 %	45	0,7 %
Autres	1	– %	13	0,2 %
Total des immeubles de placement	6 592	100 %	6 540	100 %

## Instruments financiers dérivés et atténuation du risque

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 1 608 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 2 512 M\$ au 31 décembre 2016.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et à titre de stratégies visant à reproduire des placements admissibles. Notre recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition dans nos seuils de tolérance au risque.

Certains de nos dérivés sont désignés à titre de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 0,9 G\$, ou 1,6 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés à titre de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment de la mise en place, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres. Nos dérivés désignés à titre de relations de couverture admissibles aux fins comptables incluent les swaps de taux d'intérêt, les contrats de change et les contrats à terme de gré à gré sur actions et compaient auparavant les swaps de devises. Nous désignons certains swaps de taux d'intérêt comme des relations de couverture de la juste valeur pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les actifs disponibles à la vente. Nous désignons également certains contrats de change comme relations de couverture de la juste valeur et des flux de trésorerie afin de gérer les risques de change à l'égard des actifs disponibles à la vente. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les instruments dérivés négociés de gré à gré sont effectués conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). La plupart des conventions de ce genre sont assorties d'annexes sur le soutien du crédit, qui établissent des exigences relativement aux garanties.

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont pas échangés.

## Instruments dérivés

(en millions de dollars)	2016	2015
Aux 31 décembre		
Juste valeur nette	(904)	(1 512)
Montant notionnel total	54 350	57 845
Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	510	607
Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques	5	7

1) Montants présentés déduction faite des garanties reçues.

Le montant notionnel total de nos dérivés a diminué, pour s'établir à 54,4 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 57,8 G\$ au 31 décembre 2015. La diminution du montant notionnel total est principalement attribuable à une baisse de 2,2 G\$ au titre des contrats de taux d'intérêt, liée aux activités d'harmonisation des durées, et à une baisse de 1,0 G\$ au titre des contrats de change couvrant des actifs en monnaie étrangère.

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif net de 904 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à un passif net de 1 512 M\$ au 31 décembre 2015. Cette augmentation de la juste valeur nette est principalement attribuable à l'incidence de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les contrats de change, partiellement contrebalancée par des variations à la hausse de la courbe de rendement.

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, utilisé pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats sur produits dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

Au 31 décembre 2016, les montants en équivalent-crédit pour les contrats de change, les contrats de taux d'intérêt et les contrats sur indice boursier et autres se chiffraient à 315 M\$, à 177 M\$ et à 18 M\$, respectivement. Les montants en équivalent-crédit pondérés en fonction des risques correspondants s'élevaient à 2,8 M\$, à 2,2 M\$ et à 0,2 M\$, respectivement.

Pour plus de détails sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.iv de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

## Actifs dépréciés

Les valeurs des placements et les ratios présentés dans cette section sont fondés sur la valeur comptable des catégories d'actifs respectives. La valeur comptable des placements disponibles à la vente et des placements à la juste valeur par le biais du résultat net est généralement égale à leur juste valeur.

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui représentaient 46,7 % de nos placements au 31 décembre 2016, ne sont pas assortis de provisions pour pertes, car les variations de la juste valeur de ces actifs sont imputées au résultat; ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

Lorsqu'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation, aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les titres de créance disponibles à la vente, les titres de capitaux propres et les autres placements. Si le coût amorti de ces actifs est supérieur à leur juste valeur, des pertes latentes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes latentes peuvent être imputables à des fluctuations de taux d'intérêt ou à la baisse des justes valeurs dans les secteurs qui ont été touchés par des rendements très défavorables des marchés. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la juste valeur des titres disponibles à la vente en position de perte latente se chiffrait à 5,5 G\$ et à 6,0 G\$, respectivement, et les pertes latentes qui y sont associées s'élevaient à 0,16 G\$ et à 0,26 G\$, respectivement. Les pertes latentes brutes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles

à la vente se chiffraient à 0,72 G\$ et à 0,14 G\$, respectivement, au 31 décembre 2016, comparativement à 1,1 G\$ et à 0,22 G\$ au 31 décembre 2015, respectivement. La diminution des pertes latentes brutes est en grande partie attribuable à l'incidence de la baisse des écarts de taux, qui a contrebalancé l'incidence de la hausse des taux d'intérêt.

Le montant des prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, se chiffrait à 16 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 95 M\$ au 31 décembre 2015, pour ces actifs.

## Provision pour insuffisance de l'actif

Nous constituons des provisions au titre des incidents de crédit futurs éventuels dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif, inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, est fondé sur une diminution possible du rendement futur des placements, qui peut varier en fonction de facteurs comme les catégories d'actifs, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Lorsqu'un actif est radié ou cédé, toute somme mise de côté dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour couvrir une éventuelle insuffisance de cet actif est libérée.

Notre provision pour insuffisance de l'actif tient compte de la provision pour incidents de crédit futurs liés aux actifs à revenu fixe actuellement détenus par la Compagnie et soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Au 31 décembre 2016, notre provision pour insuffisance de l'actif s'établissait à 2 247 M\$ pour les pertes liées aux incidents de crédit futurs possibles touchant les placements à revenu fixe actuellement détenus par la Compagnie à l'appui de ses passifs relatifs aux contrats d'assurance. Elle représente 2,3 % des placements à revenu fixe à l'appui de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance déclarés dans nos états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2016.

Notre provision pour défaut de paiement au 31 décembre 2016 était supérieure de 170 M\$ à celle au 31 décembre 2015, principalement en raison des hausses de la provision pour actifs achetés, déduction faite des cessions, ce qui comprend l'incidence des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par la reprise de provisions pour actifs à revenu fixe soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente les variations de notre provision pour défaut de paiement couvrant les placements à revenu fixe.

(en millions de dollars)	2016	2015
Solde d'ouverture	2 077	1 916
Achats, cessions et variation nette de l'actif <sup>1)</sup>	477	170
Modifications apportées aux hypothèses et aux méthodes	(2)	(8)
Modifications apportées aux notes	44	31
Libération de provisions <sup>2)</sup>	(271)	(254)
Monnaie	(78)	222
Solde de clôture	2 247	2 077

1) La variation nette correspond à la variation de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur de marché des placements à revenu fixe.

2) Ce montant correspond à la libération des provisions au titre des incidents de crédit futurs constituées dans le cadre de la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

## Gestion du risque

### Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil d'administration, qui prescrit un ensemble de protocoles et de programmes devant être respectés dans l'exercice de ses activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des clients et à des titulaires de contrat conformes à notre mission, laquelle est de les aider à assurer leur sécurité financière durant toute leur vie, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que les risques ne puissent pas tous être éliminés, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires s'harmonisent, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.

En tant qu'importante entreprise de services financiers exerçant ses activités dans une industrie complexe, la Compagnie fait face à une diversité de risques. Nous sommes exposés à des risques financiers et risques d'assurance relatifs à nos passifs ainsi qu'à l'égard de la gestion et du rendement de nos actifs, notamment la manière dont nous faisons correspondre le rendement de nos actifs aux paiements d'obligations à nos clients. Nous sommes également exposés à des risques relatifs à l'établissement de notre stratégie d'entreprise et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités dans le but de réaliser notre stratégie et nos objectifs, et à des facteurs externes comme les changements des contextes économique, politique, concurrentiel et réglementaire. Le cadre de gestion du risque porte sur tous les risques, regroupés dans six principales catégories : le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque stratégique et d'entreprise, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Le cadre de gestion du risque présente les processus obligatoires clés de gestion des risques relativement à l'appétence pour le risque, à la détermination des risques, à la mesure des risques, à la gestion des risques, à la surveillance ainsi qu'à la présentation des risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.



# Culture et approche en matière de gestion du risque

Notre cadre de gestion du risque reflète l'importance du rôle que joue la culture afin de gérer efficacement les risques de la Compagnie. La culture en matière de gestion du risque a trait à nos comportements et à nos réactions, ainsi qu'aux exigences que nous établissons. Elle permet et récompense la prise des bons risques de manière avisée, en plus de favoriser les critiques d'analyse efficaces et la transparence en ce qui a trait aux risques et aux résultats, sans crainte de représailles. Cette culture nous permet de comprendre les besoins et les préférences des clients afin de pouvoir agir dans leur intérêt supérieur. Notre culture en matière de gestion du risque est soutenue par l'exemple que donne la direction, en commençant par le conseil d'administration et en passant par les comités du conseil d'administration, le chef de la direction, les dirigeants, les cadres et le personnel. Notre culture en matière de gestion du risque repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous les employés ont un rôle important à jouer dans la gestion des risques de la Compagnie. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué des principes communs ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à repérer ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques. Notre culture en matière de gestion du risque repose sur les six éléments suivants :

- La direction doit donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des critiques d'analyse efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.
- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture de gestion des risques.
- Établir des responsabilités claires.

Notre programme de gestion des risques fait partie intégrante de la culture de la Compagnie, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour la conception et l'approbation de régimes et de processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons cette culture de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de certains éléments de la culture en matière de gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, et au moyen de la définition des rôles, des responsabilités et des attentes dans les politiques de gestion des risques.

Le cadre de gestion du risque présente l'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque et comprend les principes clés qui suivent.

## Harmonisation stratégique

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des limites précises d'appétence pour le risque et des points de contrôle liés au risque de crédit, au risque de marché, au risque d'assurance, au risque opérationnel et au risque de liquidité. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

## Participations des parties prenantes

Notre politique en matière d'appétence pour le risque tient compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les titulaires de contrat, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Cette politique décrit la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Pour ce faire, les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin qu'ils soient exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et la politique en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil d'administration. Les programmes de rémunération des employés sont approuvés par le conseil d'administration et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au ratio risque/rendement de la Compagnie.

## Harmonisation des capacités

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des caractéristiques particulièrement importantes à cet égard.

## Gestion en fonction du portefeuille

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent

entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

## Rendements ajustés en fonction du risque

Les mesures du rendement financier utilisées pour évaluer des activités doivent être ajustées en fonction du risque. Ces mesures sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

## Appétence pour le risque et profil de risque

---

La politique en matière d'appétence pour le risque détermine le type et l'importance de risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires et elle est examinée et approuvée par le conseil d'administration. Cette politique est axée sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'elle impose.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des principales parties prenantes. En particulier, notre appétence pour le risque soutient la création de valeur pour les actionnaires, tout en garantissant que la capacité de la Compagnie à payer les règlements et à respecter son engagement envers les titulaires de contrat n'est pas compromise.

L'appétence pour le risque de la Compagnie est le principal mécanisme de communication de l'approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Elle permet de s'assurer que les activités sont évaluées en fonction de critères de performance qui sont adéquatement ajustés en fonction du risque. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer le rendement des capitaux propres, la volatilité des bénéfices, la rentabilité à long terme et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

En général, nous tolérons des risques pouvant être diversifiés et nous avons recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles comportant une volatilité du passif relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements et la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui peuvent être diversifiés en fonction de plusieurs éléments, comme les produits, les pays, les réseaux de distribution et les catégories d'actifs, afin de maximiser les occasions de diversification.

Notre politique en matière d'appétence pour le risque établit des restrictions précises qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont examinées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

## Structure de gouvernance et responsabilités

---

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous.

### Conseil d'administration

C'est à notre conseil d'administration qu'il incombe ultimement d'assurer la supervision de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des politiques, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque et la politique en matière d'appétence pour le risque et en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil d'administration fait en sorte que nos principaux risques sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Le conseil d'administration surveille les risques stratégiques et les risques d'entreprise en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques et en discutant régulièrement des thèmes, questions et risques clés qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans.

Le conseil d'administration délègue les principales fonctions de supervision de la gestion du risque et de la gestion du capital à son comité d'examen des risques, lequel est un comité permanent du conseil d'administration. Le rôle principal du comité d'examen des risques est d'aider le conseil d'administration à superviser la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise ainsi que le groupe de gestion des risques afin de s'assurer que la direction a mis en place des politiques, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque pour que celui-ci demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation de capital de la Compagnie soit conforme aux exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil d'administration pour que ce dernier les approuve et en assure le suivi. Le comité rencontre des leaders d'affaires et des chefs de fonction possédant une expérience pratique des risques et des programmes de gestion des risques, supervise l'efficacité de la fonction de gestion des risques et examine des rapports provenant d'audits internes à l'égard de l'efficacité des contrôles de risque au sein des activités et de la fonction de gestion des risques. De plus, le comité supervise les activités de gestion des risques de nos filiales ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses ententes de coentreprises. Il examine et approuve toutes les politiques de gestion du risque qui ne sont pas attribuées aux autres comités du conseil et assure la conformité avec ces politiques. Finalement, lorsque le conseil d'administration a attribué directement à d'autres comités la supervision de certaines politiques et de

certains programmes de gestion des risques, le comité d'examen des risques est chargé de fournir au conseil un portrait complet de la supervision de tous les programmes de gestion des risques de l'ensemble des comités du conseil.

Le conseil d'administration a confié au comité sur la gouvernance les mises en candidature et les activités de placement, les responsabilités relatives à l'examen et à la surveillance du plan d'investissement et du rendement des placements de la Compagnie, des pratiques en matière de supervision et des procédures et contrôles relatifs à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, ainsi qu'aux activités de gestion des actifs de la Compagnie. En outre, le comité est aussi chargé de l'élaboration de lignes directrices et de processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris les politiques et les processus visant la promotion d'un comportement éthique durable, et veille à l'élaboration de processus permettant d'évaluer l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

Le comité d'audit et de révision est chargé d'aider le conseil d'administration à examiner l'intégrité des états financiers et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties et la conformité avec les exigences réglementaires financières, à étudier et à approuver les politiques liées à la conformité, à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction et la conformité aux exigences des lois et des règlements applicables, et à identifier le risque lié à la conformité et à le gérer. Il doit aussi évaluer les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe.

Le comité de planification de la direction est chargé d'aider le conseil d'administration à s'assurer que nous disposons d'une relève en matière de leadership suffisante pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les membres de la haute direction pour la réalisation de nos objectifs stratégiques. Le comité de planification de la direction est également chargé de revoir la conception, l'approbation et la gouvernance des programmes incitatifs afin de les harmoniser avec les objectifs et mesures incitatives et de s'assurer que ces mesures incitatives ne favorisent pas la prise de risques excessifs.

### **Comités de la haute direction**

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration de la politique de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, ainsi que la supervision du profil de risque de la Compagnie et son harmonisation avec l'appétence pour le risque. Le comité de direction sur l'examen des risques supervise également les processus visant à assurer la détermination continue des principaux risques auxquels fait face la Compagnie et la supervision des stratégies de gestion de ces risques, conformément à notre appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un équilibre entre les activités et le modèle de produits permettant à la Compagnie d'obtenir les taux de rendement qui auront fait l'objet d'un accord ajustés en fonction du risque, et de répartir les capitaux en conséquence.

Le comité des placements et du risque de crédit est chargé d'examiner les questions liées à la gestion de l'actif du fonds général de la Compagnie, notamment en supervisant et en dirigeant son exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, ainsi que les stratégies d'atténuation afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque de crédit sont en place.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives à l'évaluation efficace, au contrôle et à la gestion des risques de marché et de liquidité liés à la conception et à l'exécution des stratégies de placement du fonds général afin de soustraire efficacement la Compagnie aux responsabilités liées au fonds général.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision et des directives relatives aux risques opérationnels auxquels la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque opérationnel efficaces, notamment des programmes de conformité, sont en place.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place.

### **Responsabilités**

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil d'administration au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de l'exploitation délègue la responsabilité de la gestion du risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion du risque dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, à la politique en matière d'appétence pour le risque et aux politiques de gestion des risques approuvés par le conseil d'administration.

Nous avons adopté un modèle comportant trois lignes de défense afin de disposer d'un cadre d'attribution des responsabilités et de séparation des responsabilités fonctionnelles à la fois uniforme, transparent et documenté de façon claire. Cette séparation des responsabilités permet d'établir une solide structure de contrôle qui favorise une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les fonctions se livrent à un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La première ligne de défense est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte.

La deuxième ligne de défense comprend le premier directeur de la gestion des risques et divers chefs de groupe, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et notre politique en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de groupe aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et notre politique en matière d'appétence pour le risque.

Le groupe d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargé de fournir de façon indépendante au comité d'audit et de révision l'assurance que tous les risques importants sont identifiés et transmis adéquatement aux comités du conseil d'administration et aux membres de la haute direction. Le groupe doit aussi déterminer si ces risques sont maîtrisés de façon efficace. En outre, le comité d'examen des risques peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

# Politiques de gestion des risques

---

Afin de faciliter la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de politiques de gestion des risques et de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces politiques et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil d'administration et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux politiques de gestion du risque; ils examinent aussi régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces politiques.

## Processus de gestion du risque

---

Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

### Détection et mesure des risques

Les secteurs d'activité utilisent la même approche pour déterminer et mesurer les risques. Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les nouveaux risques qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations potentielles entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les nouveaux risques, les exigences réglementaires et des agences de notation ainsi que l'évolution de l'industrie.

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, comme la surveillance des indicateurs de risque clés, l'évaluation de la probabilité et de la gravité des risques et les simulations de crise.

Un programme rigoureux de simulation de crise est une composante essentielle du cadre de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller et atténuer l'exposition son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des simulations de crise sont effectuées à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de déceler et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Des tests de la sensibilité sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence sur le bénéfice et le MPRCE des variations des facteurs de risque sous-jacents. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements. Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés. Nous avons aussi recours au processus d'analyse dynamique de la suffisance du capital, comme l'exige notre autorité de réglementation, pour prévoir le bénéfice et le capital sur une période de cinq ans, en tenant compte de scénarios défavorables plausibles.

### Gestion, surveillance et présentation des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité se situent par rapport à notre appétence pour le risque, et tiennent compte d'une évaluation du rendement ajusté en fonction du risque.

Les processus de surveillance comprennent la supervision par le conseil d'administration, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la rubrique intitulée « Structure de gouvernance et responsabilités » du présent rapport de gestion.

Les comités de la haute direction, les comités du conseil d'administration et le conseil d'administration examinent régulièrement les rapports qui résument notre profil de risque, y compris les expositions à nos principaux risques, notamment tout changement des tendances en matière de risque et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies d'atténuation présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil d'administration et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux principales politiques en matière de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces politiques.

## Catégories de risques

---

Le texte et les tableaux en grisé de la section suivante du présent rapport de gestion mettent en lumière l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7, *Instruments financiers – Informations à fournir*, et comprennent une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, politiques et méthodes de gestion de ces risques. Le texte et les tableaux en grisé constituent une partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le grisé n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans les tableaux ou dans le texte qui ne sont pas en grisé. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité. Cette information devrait être examinée attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2016, nos états financiers consolidés de 2016 et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur de l'Organisation internationale.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.



# Risque de crédit

## Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous devons à nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la note de crédit des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou non réalisées et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de cotes de qualité du crédit a été établie et fait régulièrement l'objet d'examen.
- Des évaluations indépendantes des décisions de notations internes relatives à de nouveaux placements à revenu fixe et des examens en continu des décisions de notations en vigueur par les responsables de gestion des risques d'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- La surveillance des ententes de réassurance dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une note du risque de crédit. Cette note est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des simulations de crise permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos politiques et dans des circonstances normales, notre note ne peut être supérieure à la note la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La note de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines et de titres adossés à des créances, est établie en fonction des notes accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2016 et à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

# Risque de marché

## Description du risque

Nous sommes exposés à un risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, soit le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison de variations ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque lié aux biens immobiliers et le risque de change.

## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des Principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

## Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une part de notre exposition à ce risque est liée aux garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, le rendement des fonds sous-jacents, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, ce qui pourrait avoir des incidences négatives sur notre bénéfice net et notre capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actif et de certains contrats d'assurance et de rente pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

## Risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux

Le risque de taux d'intérêt et de corrélation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation ou de la volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent. Il peut alors se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des rentrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt et les écarts sont défavorables. L'incidence des modifications ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de taux est reflétée dans l'évaluation de nos actifs et de nos passifs financiers à l'égard de contrats d'assurance.

Notre principale exposition au risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux découle de certains produits du fonds général et de contrats de fonds distincts assortis de placements explicites ou implicites sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité. À l'inverse, les augmentations des taux d'intérêt ou des écarts de taux

pourraient avoir une incidence significative sur la valeur des actifs à revenu fixe, ce qui aurait pour effet de déprécier les valeurs de marché et pourrait engendrer des pertes dans l'éventualité d'une liquidation des actifs avant l'échéance.

Des fluctuations importantes ou la volatilité des taux d'intérêt ainsi que des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rentes et sur les tendances prévues de rachat pour les contrats existants. La hausse des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux pourraient augmenter le risque de voir les titulaires de contrat racheter leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte et à accélérer la constatation de certains frais d'acquisition. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rentes prévoient généralement des caractéristiques visant à atténuer les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des pertes sous-jacentes.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de taux en raison de nos placements soutenant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux occasionneront un revenu de placement réduit sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. À l'inverse, la hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent aux critères établis en vertu de notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice, sur les exigences réglementaires en matière de capital et sur notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires de plusieurs façons, notamment par :

- la diminution des souscriptions de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, ce qui peut à son tour exercer des pressions sur le niveau de nos charges d'exploitation;
- des variations des tendances prévues de rachat pour les contrats existants;
- la hausse des coûts de couverture;
- l'augmentation des pressions exercées par les affaires nouvelles reflétant la diminution de la rentabilité des affaires nouvelles;
- la diminution du rendement sur les nouveaux placements à revenu fixe achetés;
- l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles découlant des fluctuations des marchés financiers;
- une perte de valeur au titre du goodwill;
- des réductions de valeur additionnelles applicables aux actifs d'impôt différé.

### Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque, lesquels sont ajustés en fonction de notre stratégie relative à l'appétence pour le risque.

Notre résultat subit l'incidence de l'évaluation de nos obligations envers les titulaires de contrat aux termes des contrats d'assurance et de rentes. Ces montants sont déterminés d'après des modèles d'évaluation internes et sont comptabilisés dans nos états financiers consolidés annuels principalement comme passifs relatifs aux contrats d'assurance. L'évaluation de ces obligations exige de la direction qu'elle pose des hypothèses en ce qui concerne le niveau futur du rendement des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap ainsi que d'autres facteurs pour la durée de ces contrats. Les états financiers consolidés annuels tiennent compte des différences entre nos résultats réels et nos hypothèses les plus probables. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » du présent rapport de gestion pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

La valeur de marché de nos placements dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La valeur de marché des titres à revenu fixe désignés comme disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La valeur de marché des titres de capitaux propres désignés comme disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente (diminue) en fonction de la hausse (baisse) des marchés des actions. Les variations de la valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont inscrites aux autres éléments du résultat global et ne sont comptabilisées dans le bénéfice net qu'à leur réalisation au moment de la vente, ou lorsque les actifs sont considérés comme s'étant dépréciés. Le montant du profit réalisé (de la perte réalisée) comptabilisé dans le bénéfice net pour une période donnée correspond au montant du profit latent (de la perte latente) ou au montant inscrit aux autres éléments du résultat global au début de la période, augmenté de la variation de la valeur de marché au cours de la période considérée, et ce, jusqu'au moment de la vente pour les titres qui ont été vendus au cours de la période. La vente ou la dépréciation d'actifs disponibles à la vente détenus dans l'excédent peut par conséquent donner lieu à une modification de la sensibilité du bénéfice net.

Nous avons réalisé un profit net (avant impôt) de 41 M\$ à la vente d'actifs disponibles à la vente pour le quatrième trimestre de 2016 et de 223 M\$ (avant impôt) pour 2016 (39 M\$ et 228 M\$ avant impôt pour le quatrième trimestre de 2015 et pour 2015, respectivement). Le profit net latent ou le montant inscrit aux autres éléments du résultat global à l'égard des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres disponibles à la vente s'établissait à 86 M\$ et à 125 M\$ après impôt, respectivement, au 31 décembre 2016 (43 M\$ et 182 M\$ après impôt, respectivement, au 31 décembre 2015).

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions sur le bénéfice net, sur les autres éléments du résultat global de la Compagnie ainsi que sur le ratio du MPRCE de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

## Sensibilités aux taux d'intérêt et aux marchés des actions

Au 31 décembre 2016<sup>1)</sup>

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Diminution de 100 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Augmentation de 100 points de base
<b>Sensibilité aux taux d'intérêt<sup>2), 6)</sup></b>				
Incidence possible sur le bénéfice net <sup>3), 6)</sup>	(200) \$	(100) \$	50 \$	50 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	550 \$	250 \$	(250) \$	(500) \$
Incidence possible sur le MPRCE <sup>4)</sup>	Diminution de 8 points de pourcentage	Diminution de 3 points de pourcentage	Augmentation de 4 points de pourcentage	Augmentation de 7 points de pourcentage
<b>Sensibilité aux marchés des actions<sup>5)</sup></b>	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net <sup>3)</sup>	(300) \$	(100) \$	100 \$	250 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	(150) \$	(50) \$	50 \$	150 \$
Incidence possible sur le MPRCE <sup>4)</sup>	Diminution de 3 points de pourcentage	Diminution de 1 point de pourcentage	Augmentation de 2 points de pourcentage	Augmentation de 4 points de pourcentage

Au 31 décembre 2015<sup>1)</sup>

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Diminution de 100 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Augmentation de 100 points de base
<b>Sensibilité aux taux d'intérêt<sup>2), 6)</sup></b>				
Incidence possible sur le bénéfice net <sup>3), 6)</sup>	(300) \$	(100) \$	50 \$	50 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	500 \$	250 \$	(250) \$	(500) \$
Incidence possible sur le MPRCE <sup>4)</sup>	Diminution de 10 points de pourcentage	Diminution de 4 points de pourcentage	Augmentation de 4 points de pourcentage	Augmentation de 7 points de pourcentage
<b>Sensibilité aux marchés des actions<sup>5)</sup></b>	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net <sup>3)</sup>	(350) \$	(100) \$	100 \$	300 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	(150) \$	(50) \$	50 \$	150 \$
Incidence possible sur le MPRCE <sup>4)</sup>	Diminution de 4 points de pourcentage	Diminution de 1 point de pourcentage	Augmentation de 2 points de pourcentage	Augmentation de 4 points de pourcentage

- 1) Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 50 M\$ le plus près. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.
- 2) Représente une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 et aucune variation du taux de réinvestissement ultime publié par le CNA. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt) et à des intervalles de 20 points de base (pour les variations de 100 points de base des taux d'intérêt).
- 3) Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet d'atténuation estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- 4) Les sensibilités du MPRCE illustrent l'incidence sur la Sun Life du Canada au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015. Sont exclues les incidences sur les actifs et les passifs qui sont inclus pour la FSL inc., mais non pour la Sun Life du Canada.
- 5) Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).
- 6) La majeure partie de la sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, est attribuée aux produits d'assurance individuelle. Nous avons également une sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, attribuable à nos produits de rentes à capital fixe et de fonds distincts.

Les sensibilités de notre bénéfice net et du MPRCE aux taux d'intérêt et aux marchés des actions ont changé depuis le 31 décembre 2015. La baisse de la sensibilité aux taux d'intérêt découle principalement des modifications des hypothèses et des mesures de la direction, ce qui comprend l'incidence des niveaux accrus de couverture. La diminution de la sensibilité aux marchés des actions découle principalement des modifications des hypothèses et des mesures de la direction, déduction faite de l'incidence des fluctuations des marchés des actions en 2016.



Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et une variation de 10 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2016. Nous avons également présenté l'incidence d'une variation de 100 points de base des taux d'intérêt et d'une variation de 25 % des marchés des actions pour illustrer que des variations importantes des taux d'intérêt et des marchés des actions pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités dans le cas de fluctuations des marchés de plus grande ampleur.

Les sensibilités aux taux d'intérêt n'incluent pas l'incidence des variations du taux de réinvestissement ultime publié par le Conseil des normes actuarielles (le « CNA »). En 2014, le CNA a apporté des modifications aux normes de pratique actuarielle canadiennes relativement aux hypothèses de réinvestissement économique utilisées pour l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les modifications ont trait aux taux d'intérêt futurs présumés, aux écarts de taux et à l'utilisation d'éléments d'actif à revenu non fixe afin de soutenir des obligations fixes. Lorsque le CNA a publié ces modifications, il avait l'intention de réviser ces hypothèses tous les cinq ans, ou à intervalles plus fréquents si les circonstances le justifiaient. Compte tenu de la faiblesse continue des taux d'intérêt, nous nous attendons à ce que le CNA réviser ces hypothèses de réinvestissement en 2017, mais l'ampleur des changements pouvant résulter de ce processus demeure incertaine. Selon les hypothèses actuelles, au 31 décembre 2016, notre sensibilité estimative à une diminution de 10 points de base du taux de réinvestissement ultime se serait traduite par une diminution d'environ 75 M\$ du bénéfice net déclaré et du bénéfice d'exploitation net. L'incidence réelle pourrait différer de l'estimation de la Compagnie. Les énoncés sur les variations prévues du taux de réinvestissement ultime constituent de l'information prospective.

### Sensibilités aux écarts de taux et aux écarts de swap

Nous avons estimé l'incidence immédiate de certaines variations instantanées des écarts de taux et des écarts de swap sur notre bénéfice net attribuable aux actionnaires, ou la sensibilité de cet élément à de telles variations. Les sensibilités aux écarts de taux représentent l'incidence des variations d'écarts de taux sur les évaluations de nos actifs et de nos passifs (y compris les placements à revenu fixe non souverains, incluant les obligations de gouvernements provinciaux, les obligations de Compagnies et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de taux sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les évaluations des passifs.

### Sensibilités aux écarts de taux (en millions de dollars, après impôt)

Sensibilité du bénéfice net <sup>1), 2)</sup>	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
<b>31 décembre 2016</b>	<b>(125) \$</b>	<b>125 \$</b>
31 décembre 2015	(100) \$	75 \$

1) Les sensibilités ont été arrondies au multiple de 25 M\$ le plus près.

2) Dans la plupart des cas, il est supposé que les écarts de taux reviennent à ceux retenus dans les hypothèses à long terme liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, généralement sur une période de cinq ans.

### Sensibilités aux écarts de swap (en millions de dollars, après impôt)

Sensibilité du bénéfice net <sup>1)</sup>	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
<b>31 décembre 2016</b>	<b>25 \$</b>	<b>(25) \$</b>
31 décembre 2015	50 \$	(50) \$

1) Les sensibilités ont été arrondies au multiple de 25 M\$ le plus près.

Les sensibilités aux écarts de taux et aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les estimations au chapitre de la sensibilité aux écarts de taux excluent l'incidence des écarts de taux associés aux actifs détenus dans les fonds distincts. Les sensibilités aux écarts de swap sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » du présent rapport de gestion pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

### Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures.

Nous avons mis en œuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent également subir l'incidence défavorable de certains autres facteurs, notamment la fluctuation des niveaux des marchés et leur volatilité, ainsi que tout changement des conditions générales des marchés et de l'environnement de réglementation au sein desquels sont utilisés ces programmes de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés hors cote pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie de couverture. En outre, ces programmes pourraient eux-mêmes nous exposer à d'autres risques.

Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de politiques et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons une stratégie de placement et de couverture personnalisée que nous mettons en œuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations et des prêts hypothécaires, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des flux de trésorerie et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options. Le tableau suivant présente l'utilisation qui est faite des instruments dérivés pour bon nombre de nos produits au 31 décembre 2016.

### Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés est résumée dans le tableau ci-après.

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif – risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de rentes	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, swaps variable-variable et contrats à terme sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de rentes – garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaptions, swaps variable-variable, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme sur taux d'intérêt et écarts de swap bloqués sur taux d'intérêt
Garanties liées aux fonds distincts	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt	Options de vente et d'achat sur indices boursiers, contrats à terme sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt et contrat à terme sur taux d'intérêt et contrats de change à terme
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une devise à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre devise	Swaps de devises et contrats de change à terme
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

### Produits d'assurance et de rentes liés au fonds général

La majeure partie de notre sensibilité attendue aux fluctuations des taux d'intérêt et environ les deux tiers de notre sensibilité attendue aux fluctuations des marchés des actions ont trait à nos produits d'assurance et de rentes liés au fonds général. Nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie du risque de marché lié à nos produits d'assurance et de rentes liés au fonds général.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin que les limites établies soient respectées. Une partie des flux de trésorerie à long terme sont adossés à des titres de capitaux propres et à des immeubles.

Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques d'ajustabilité, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rentes à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et sont rééquilibrées, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de rentes sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Certains produits d'assurance et de rentes sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de racheter leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportement des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture telles que la reproduction dynamique d'options et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

## Garanties liées aux fonds distincts

Environ le tiers de notre sensibilité au risque lié aux marchés des actions et une petite partie de notre sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2016 avaient trait aux produits de fonds distincts. Ces produits fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment des conditions générales des marchés financiers, de nos stratégies de couverture, du comportement des titulaires de contrat et des résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net et le capital.

Le tableau suivant présente de l'information sur les garanties fournies relativement aux produits de fonds distincts.

## Risques liés aux fonds distincts (en millions de dollars)

	31 décembre 2016			
	Valeur des fonds	Montant du risque <sup>1)</sup>	Valeur des garanties <sup>2)</sup>	Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>3)</sup>
FSL Canada	12 354	348	10 961	499
FSL États-Unis	4 361	430	4 681	171
Activités de réassurance fermées <sup>4)</sup>	2 695	494	1 864	469
<b>Total</b>	<b>19 410</b>	<b>1 272</b>	<b>17 506</b>	<b>1 139</b>

	31 décembre 2015			
	Valeur des fonds	Montant du risque <sup>1)</sup>	Valeur des garanties <sup>2)</sup>	Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>3)</sup>
FSL Canada	12 304	424	11 109	575
FSL États-Unis	5 400	509	5 789	275
Activités de réassurance fermées <sup>4)</sup>	2 950	569	2 129	570
<b>Total</b>	<b>20 654</b>	<b>1 502</b>	<b>19 027</b>	<b>1 420</b>

- 1) « Montant du risque » correspond à l'excédent de la valeur des garanties sur la valeur des fonds pour tous les contrats pour lesquels la valeur des garanties excède la valeur des fonds. Le montant du risque n'est pas exigible actuellement, puisque les garanties sont payables seulement en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente si la valeur des fonds demeure inférieure à la valeur des garanties.
- 2) Pour les garanties de retrait à vie, la « valeur des garanties » correspond à la valeur actualisée des retraits futurs maximaux, en présumant que les conditions des marchés demeurent inchangées par rapport aux conditions actuelles. La valeur de toutes les autres garanties est déterminée en présumant que la totalité des règlements sont effectués à la date d'évaluation.
- 3) Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les provisions de la direction pour les coûts futurs liés à ces garanties et comprennent une provision pour écart défavorable conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- 4) Les activités de réassurance fermées comprennent les risques pris en charge au moyen de la réassurance de produits de rentes à capital variable émis par différentes compagnies d'assurances d'Amérique du Nord entre 1997 et 2001. Cette branche d'activité fait partie d'un portefeuille de contrats de réassurance fermé inclus dans le secteur de l'Organisation internationale.

Les variations des éléments présentés dans le tableau ci-dessus entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- i) la valeur totale des fonds a baissé en raison des rachats nets liés aux anciens produits et de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- ii) le montant du risque a baissé en raison des rendements positifs des fonds, des rachats nets liés aux anciens produits et de l'appréciation du dollar canadien;
- iii) la valeur totale des garanties a baissé en raison des rachats nets liés aux anciens produits et de l'appréciation du dollar canadien;
- iv) le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance a diminué en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, des fluctuations favorables des marchés des actions et des rachats nets liés aux anciens produits.

## Programme de couverture pour les contrats de fonds distincts

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt et aux marchés des actions. Au 31 décembre 2016, plus de 90 % de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds associés, étaient couverts par un programme de couverture. Une part importante des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les marges afférentes.

Le tableau suivant illustre l'incidence de notre programme de couverture relativement à notre sensibilité à des diminutions de 50 points de base et de 100 points de base des taux d'intérêt ainsi que de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour les contrats de fonds distincts au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

## Incidence du programme de couverture pour les contrats de fonds distincts (en millions de dollars)

31 décembre 2016

Sensibilité du bénéfice net <sup>(1), (2)</sup>	Variations des taux d'intérêt <sup>(3)</sup>		Variations des marchés des actions <sup>(4)</sup>	
	Diminution de 50 points de base	Diminution de 100 points de base	Diminution de 10 %	Diminution de 25 %
Avant couverture	(250)	(550)	(200)	(550)
Incidence de la couverture	250	550	150	450
Après couverture	–	–	(50)	(100)

31 décembre 2015

Sensibilité du bénéfice net <sup>(1), (2)</sup>	Variations des taux d'intérêt <sup>(3)</sup>		Variations des marchés des actions <sup>(4)</sup>	
	Diminution de 50 points de base	Diminution de 100 points de base	Diminution de 10 %	Diminution de 25 %
Avant couverture	(200)	(450)	(200)	(600)
Incidence de la couverture	200	500	150	500
Après couverture	–	50	(50)	(100)

- Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 50 M\$ le plus près.
- Comme la juste valeur des prestations couverte diffère généralement de la valeur inscrite aux états financiers (en raison des différentes méthodes d'évaluation et de l'inclusion des marges d'évaluation relativement aux valeurs inscrites aux états financiers), cela donnera lieu à l'inscription au résultat déclaré et dans le capital d'une valeur correspondant à la volatilité résiduelle découlant de perturbations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent subir l'incidence défavorable de certains facteurs, notamment la volatilité, la détérioration des marchés des actions et la diminution des taux d'intérêt.
- Représente une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 et aucune variation du taux de réinvestissement ultime publié par le CNA. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt) et à des intervalles de 20 points de base (pour les variations de 100 points de base des taux d'intérêt).
- Variation respectivement sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

Notre stratégie de couverture est appliquée tant au niveau des branches d'activité ou des produits qu'au niveau de la Compagnie au moyen d'une combinaison d'achat d'options de vente à échéance plus éloignée et de techniques de couverture dynamiques (rééquilibrage fréquent des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance). Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique (principalement sous forme de contrats à terme standardisés) afin d'aligner les sensibilités du bénéfice prévues sur les objectifs de gestion des risques.

### Risque lié aux biens immobiliers

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers directs qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre rentabilité et sur notre situation financière. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers. Une diminution instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers directs au 31 décembre 2016 diminuerait notre bénéfice net<sup>(1)</sup> d'environ 200 M\$ (diminution de 175 M\$ au 31 décembre 2015). À l'inverse, une augmentation instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers directs au 31 décembre 2016 augmenterait notre bénéfice net d'environ 200 M\$ (augmentation de 175 M\$ au 31 décembre 2015).

### Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en devises, les couvertures de change, les placements libellés en devises, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements étrangers. Les changements ou la volatilité des taux de change pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs devises. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la devise de nos actifs corresponde à celle du total de nos passifs et de l'excédent requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les contrats dérivés sur devises, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque lié au change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Compagnie n'était exposée à aucun risque de change significatif en ce qui a trait à sa monnaie fonctionnelle.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements étrangers par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. L'appréciation de la monnaie locale de nos établissements étrangers par rapport au dollar canadien aurait l'effet inverse. Les ratios de capital réglementaire pourraient aussi subir l'incidence de variations des taux de change, dans la mesure où les variations du capital disponible et du capital requis ne se contrebalancent pas.

(1) Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 25 M\$ le plus proche.



## Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net et des autres éléments de notre résultat global qui tiennent compte des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions présentées ci-dessus, en fonction des taux d'intérêt, des cours des marchés des actions et de la répartition des affaires aux dates de calcul respectives. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé. Les sensibilités sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des affaires, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des marchés financiers. Nos sensibilités au 31 décembre 2015 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Nous avons également fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des écarts de taux, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions. Les sensibilités liées aux biens immobiliers sont des mesures financières non définies par les IFRS. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ». Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également aux sensibilités relatives aux écarts de taux, aux écarts de swap, aux biens immobiliers et au ratio du MPRCE. Plus particulièrement, ces sensibilités sont fondées sur les taux d'intérêt, les écarts de taux et les écarts de swap, les cours des marchés des actions et les prix des biens immobiliers aux dates de calcul respectives, en présumant que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap, des cours des marchés des actions et des prix des biens immobiliers au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et le ratio du MPRCE de la Sun Life du Canada; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actif.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place à la date de calcul, le 31 décembre. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue lors de la détermination des sensibilités indicatives, en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties à l'égard de la couverture de s'exécuter comme prévu.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2016 et du 31 décembre 2015, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux méthodes d'évaluation comptable ou actuarielle, aux modèles ou aux hypothèses (y compris les modifications du taux de réinvestissement ultime publié par le CNA) après ces dates pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, y compris le risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents) et le risque de crédit lié aux contreparties, et à une augmentation des risques de liquidité et de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de crédit de contreparties est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des cocontractants très bien notés et en négociant conformément à des accords de l'International Swaps and Derivatives Association habituellement assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel et la possibilité d'une volatilité du résultat et du capital sont toujours possibles.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations directionnelles relativement à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures de notre bénéfice net, des autres éléments de notre résultat global et de notre capital. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant les sensibilités au risque de marché et les garanties liées aux produits de fonds distincts doit être lue en parallèle avec l'information figurant aux rubriques « Perspectives » et « Méthodes et estimations comptables critiques » du présent rapport de gestion. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2016 et à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

## Risque d'assurance

### Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité, de la longévité et du comportement des titulaires de contrat. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour les risques liés à la mortalité et à la morbidité, à la longévité et au comportement des titulaires de contrat.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration (les montants excédant ces limites sont réassurés).
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Les Principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les Principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information au comité d'examen des risques.
- La surveillance et la réduction de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- La surveillance régulière des exigences réglementaires, qui comprennent des exigences en matière de capital pondéré en fonction du risque.
- Des Principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance. Nos Principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliquées pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants venant en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 25 M\$ au Canada et de 25 M\$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 30 M\$ au Canada et de 30 M\$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques. Nous utilisons également la réassurance pour offrir une couverture en cas de mortalité et de morbidité catastrophiques à la Division des garanties collectives au Canada.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer le risque de contrepartie de réassurance. L'exposition à ce risque est surveillée pour faire en sorte qu'aucun réassureur ne représente à lui seul un risque de crédit excessif. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques d'assurance précis et nos stratégies de gestion du risque sont décrits en détail ci-après.

### Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Le risque de résultats techniques défavorables en matière de morbidité augmente également durant les périodes de ralentissement économique, plus particulièrement à l'égard des garanties invalidité, ainsi que dans un contexte de hausse des coûts des traitements

médicaux et de croissance de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers. Des facteurs externes, comme les progrès de la médecine, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-maladie, à l'assurance contre les maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial, et leur renouvellement est en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les Principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

### **Risque de longévité**

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats dont les prestations sont fondées sur la probabilité de survie (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-maladie). En outre, notre exposition au risque de longévité est amplifiée à l'égard de certains produits de rente, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés boursiers.

Afin d'améliorer la gestion du risque lié de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient contribuer à une amélioration au chapitre de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rentes ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

### **Risque lié au comportement des titulaires de contrat**

Il est possible que nous subissions des pertes en raison du comportement des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment des événements imprévus survenant dans leur vie, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence du comportement des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques importantes ou au moment de l'exercice d'options au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- l'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire du contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur;
- l'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat;
- l'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options;
- l'imposition de restrictions sur les types de fonds que les clients peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds;
- le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

### **Risque lié à la conception de produits et à la fixation des prix**

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, le comportement des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Nos Principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix des produits ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les

principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

### **Risque lié aux charges**

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

### **Risque de réassurance**

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurances. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation d'anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

Nous avons des Principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des Principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs. Ces principes directeurs définissent également les critères servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance et exigent que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance afin de diversifier ce risque.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2016 et à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

## **Risque d'ordre commercial et stratégique**

### **Description du risque**

Le risque d'ordre commercial et stratégique comprend les risques liés à l'évolution du contexte économique ou politique, aux changements dans les canaux de distribution ou du comportement des clients, à l'évolution de l'environnement concurrentiel, aux risques liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre stratégie commerciale et aux modifications du cadre juridique ou réglementaire.

### **Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise**

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil d'administration et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés par la haute direction, et les principaux thèmes, enjeux et risques qui ressortent de cet examen font l'objet de discussions au sein du conseil d'administration et de ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil d'administration, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.



- Des politiques exhaustives, y compris le cadre de gestion du risque, la politique en matière d'appétence pour le risque, la politique en matière de conception des produits et de fixation des prix et la politique relative au risque de capital, sont en place.
- Notre stratégie d'entreprise et nos objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de rendement financier.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les opérations de fusion, d'acquisition et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque approuvée par le conseil d'administration, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.
- Des méthodes d'analyse des pressions, comme les analyses dynamiques de la suffisance du capital, sont utilisées pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- Des cibles internes en matière de capital supérieures aux niveaux de surveillance réglementaires et minimaux sont établies à l'échelle de l'entreprise afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

### **Risque économique et politique**

Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, politique ou réglementaire à l'échelle mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Nos activités commerciales et financières générales peuvent être touchées par la conjoncture économique mondiale ou les conditions sur les marchés financiers à l'échelle mondiale, notamment lors de chocs économiques pouvant se transmettre directement ou indirectement à d'autres pays en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés, entraînant ainsi une volatilité sur les marchés, une hausse du risque lié au crédit, une baisse de l'évaluation des placements et un ralentissement de l'activité économique. L'incertitude économique et politique prolongée peut susciter des risques accrus d'ordre commercial et stratégique, y compris les risques liés à la restructuration du secteur, aux fusions et acquisitions, à une nouvelle dynamique concurrentielle et à d'importants changements des cadres législatif, réglementaire et fiscal régissant nos activités. En outre, des conditions économiques défavorables vont souvent de pair avec volatilité et détérioration des conditions sur les marchés financiers et du comportement des clients, ce qui peut avoir une incidence défavorable importante directe sur nos ventes et notre rentabilité, sur nos notes de solvité financière et nos cotes de crédit et sur notre situation de capital et notre liquidité.

### **Risque lié à la distribution**

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue ou à distribuer nos produits de façon appropriée et conforme pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des technologies, en ligne, pour la vente et pour le soutien à la clientèle. Lorsque notre stratégie en ce qui concerne les produits ou que la distribution et les services connexes (y compris les capacités et les technologies, en ligne, pour la vente et le soutien à la clientèle) ne sont pas élaborées, modifiées ou réalisées en concordance avec nos objectifs stratégiques ou en fonction de l'évolution du comportement des clients ou de notre contexte réglementaire, le risque lié à la distribution peut aussi s'en ressentir. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans certains des pays dans lesquels nous faisons affaire pourrait faire en sorte que nous soyons trop dépendants d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

### **Risque lié à la concurrence**

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités en matière de commerce électronique, les notes en matière de solvité financière, les gammes de produits, la qualité des produits, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs du marché de l'assurance. Ces nouveaux participants pourraient utiliser de nouvelles technologies, y compris des outils d'analyse de données avancés et des procédés différents, afin de venir défier les compagnies d'assurances traditionnelles. L'incidence des perturbations découlant des technologies en évolution et de l'innovation de nos concurrents (y compris des concurrents non traditionnels) pourrait nous forcer à nous adapter plus rapidement, ce qui pourrait créer des pressions sur les marges étant donné que nos concurrents non traditionnels pourraient avoir des produits moins coûteux et des coûts de distribution inférieurs, en plus d'offrir une meilleure expérience client ou des fonctionnalités supérieures. Ce risque de perturbations pourrait également avoir une incidence sur nos modèles de distribution à mesure que de nouveaux modèles d'affaires numériques à faibles coûts émergent pour ce qui est de la distribution de produits et de services financiers, notamment des conseillers-robots. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

### **Mise en œuvre de la stratégie d'affaires**

Nos stratégies et plans d'affaires dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives et à prioriser les initiatives a une

incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires. L'incapacité à appliquer ces initiatives pourrait également nuire à la structure de coûts.

### **Modifications du cadre juridique et réglementaire**

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie, pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement, pourrait avoir une incidence sur la communication de l'information financière, les processus comptables et les exigences en matière de capital, et sur la capacité des intermédiaires de vente de distribuer nos produits, chacun de ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

Ces changements pourraient avoir une incidence sur nos exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire des mécanismes de pension et des polices, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente (comme la bancassurance) et aux structures des produits, sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger, ce qui pourrait inclure la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales.

### **Rendement des placements**

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actif, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur nos produits. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en raison de perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables du comportement des titulaires de contrat ou des clients.

### **Activités internationales**

La réussite future de nos activités internationales dépend largement de notre capacité de croître et de faire face à la concurrence dans les marchés où nous exerçons nos activités. Les défis auxquels nous sommes confrontés sur ces marchés prennent la forme de risques stratégiques et de risques d'exécution, notamment le risque lié à notre capacité à recruter et à fidéliser des employés et des cadres compétents possédant une expérience locale et des compétences cruciales, de risques politiques, juridiques, économiques, concurrentiels et autres, de risques liés aux coentreprises, à l'élaboration et à l'exécution de nos pratiques en matière de gestion des risques et de risques liés à notre capacité à recruter, à fidéliser, à élargir et à diversifier les canaux de distribution.

### **Fusions, acquisitions et dessaisissements**

Nous étudions régulièrement la possibilité de faire l'acquisition sélective d'autres entreprises ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines activités pour appuyer notre croissance et nos objectifs stratégiques. Ces opérations amènent le risque de perte financière causée par l'incapacité éventuelle d'atteindre les objectifs financiers prévus ou d'autres objectifs stratégiques. Il y a un risque que nous ne soyons pas en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité ni de retirer les avantages financiers et stratégiques des opérations en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs. Ce risque pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques.

Pour plus d'information sur le risque stratégique et d'entreprise, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

## **Risque opérationnel**

### **Description du risque**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-après. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

### **Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel**

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- Des politiques, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise et nos règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise une rigoureuse culture éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions du code de conduite afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension du code de conduite et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes ainsi que des programmes de rémunération appropriés, et nous cherchons à embaucher et à fidéliser des gens compétents dans l'ensemble de l'organisation, en plus de fournir à nos employés une formation continue.
- Des méthodes d'analyse des pressions, comme les analyses dynamiques de la suffisance du capital, sont utilisées pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.

- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-après une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

### **Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée**

Notre entreprise doit maintenir un environnement sécurisé pour les renseignements qu'elle obtient de ses clients, de ses employés et d'autres parties. Elle doit donc faire un usage efficace et sécurisé des systèmes de technologie de l'information, y compris au moyen de contrôles d'accès physique et d'accès logique et par la gestion des données. Nous communiquons avec diverses parties prenantes au moyen de technologies Web et d'applications mobiles, et nous avons également recours à la technologie afin de recueillir, de traiter et de maintenir à jour les données relatives aux transactions commerciales et à la communication d'information financière, ainsi que les renseignements personnels de nos clients et de nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons confié certaines fonctions commerciales et certaines fonctions liées à la technologie de l'information à des tiers dans différents territoires.

Nous continuons à investir dans la technologie, les processus et la cybersécurité afin de mieux nous préparer au caractère changeant des cybermenaces. Notre structure en matière de sécurité comprend des politiques et des procédures qui sont harmonisées avec les normes reconnues de l'industrie, et elle est conforme aux lois et aux règlements applicables. Nous avons en place des procédures et des contrôles de sécurité (y compris des contrôles relativement à l'accès logique, à l'accès physique et à la gestion de données) bien établis afin de protéger l'information et les systèmes informatiques, y compris des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des répercussions sur la vie privée. La structure comprend également des contrôles liés à la technologie, aux processus et aux comportements destinés à protéger nos systèmes informatiques et les données que nous confient nos clients et nos employés. Dans le cadre du programme de sécurité global, nous offrons des séances de sensibilisation à la sécurité à tous les nouveaux employés, puis une fois l'an par la suite.

Plus particulièrement, des atteintes à la vie privée pourraient se produire et permettre un accès non autorisé à des renseignements personnels ainsi qu'une divulgation ou une utilisation non autorisée de tels renseignements. Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité ainsi qu'une législation plus contraignante relativement à la protection de la vie privée des consommateurs. Notre programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale exige un engagement à l'égard de nos politiques mondiales en matière de respect de la vie privée, des lois applicables localement et des politiques privées relatives à la vie privée. Nous surveillons les nouvelles lois en matière de respect de la vie privée, et nous avons établi un réseau de directeurs responsables de la protection des renseignements personnels, dans les secteurs d'activité pour fournir et assurer un suivi des directives en matière de gestion des renseignements personnels, pour signaler aux membres pertinents de la direction les incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée ainsi que pour élaborer des mesures correctives. En outre, nous procédons à des évaluations des répercussions sur la vie privée, offrons de la formation et assurons un suivi régulier afin d'atténuer ces risques.

Les risques liés aux médias sociaux pourraient également nuire grandement à notre réputation en raison de la portée étendue et de l'interaction en temps réel de tels médias. Nous assurons un suivi des médias sociaux afin de pouvoir prendre des mesures d'atténuation du risque, dans l'éventualité où surviendrait un événement qui pourrait avoir une incidence négative sur notre marque.

### **Risque lié aux ressources humaines**

Nous exerçons nos activités au sein d'un environnement commercial de plus en plus concurrentiel et mondial, et il nous est essentiel de pouvoir recruter et de fidéliser des employés performants, diversifiés et motivés afin de répondre aux besoins de nos clients. Le départ de nos talents les plus prometteurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation et nos objectifs commerciaux, compte tenu de leurs compétences, de leur connaissance de notre entreprise, des années d'expérience qu'ils ont accumulées dans le secteur et de la difficulté que nous pourrions avoir à les remplacer rapidement par des employés compétents. Notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération qui motivent efficacement les employés, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise, qu'il s'agisse de répondre aux besoins de nos clients, d'objectifs opérationnels ou financiers ou d'objectifs de croissance.

Pour atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de politiques, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines. Nos programmes de recrutement, de récompenses et de formation ont pour objectif de recruter, de former et de fidéliser des employés performants et de mettre en œuvre de solides plans de relève. Nous évaluons et surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés peuvent apporter leur contribution de façon efficace.

### **Risques liés à la réalisation des fusions, des acquisitions et des dessaisissements et à l'intégration des entreprises visées**

Nous examinons régulièrement les possibilités d'acquérir d'autres entreprises de services financiers ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines entreprises, et ce, afin d'appuyer nos objectifs de croissance et nos stratégies. En 2015 et en 2016, nous avons annoncé des acquisitions dans divers marchés et avons accru notre participation dans certaines de nos coentreprises et entreprises associées en Asie. Ces opérations comportent les risques liés à la réalisation des opérations de la manière prévue, y compris la séparation et l'intégration véritables des entreprises transférées ainsi que l'intégration, la restructuration ou la réorganisation efficace ou efficiente des entreprises après la clôture de l'opération, et le fait de pouvoir motiver et garder le personnel pour procéder à ces transactions. Ces risques pourraient avoir une incidence sur la relation d'affaires que nous entretenons avec diverses parties intéressées, y compris de futurs employés, clients, distributeurs et partenaires. Les synergies de coûts prévues ou d'autres avantages attendus peuvent ne pas être obtenus en raison de l'incapacité d'intégrer avec succès l'entreprise acquise à nos activités actuelles.

Afin d'atténuer ce risque, nous avons établi des procédures pour superviser la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions sont fournies au conseil d'administration, aux comités du conseil et aux comités de la haute direction.

### **Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale**

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur de l'assurance et des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. Au cours des dernières années, les autorités de réglementation du monde entier se sont penchées davantage sur la question de l'équité envers les clients, de la conduite commerciale et de la lutte contre le blanchiment d'argent. L'omission de respecter les lois applicables ou d'exercer nos activités conformément aux attentes en évolution des autorités de réglementation ou du public pourrait avoir une influence défavorable sur notre réputation et occasionner des démarches réglementaires, des amendes, des restrictions sur nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

Notre premier directeur de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des politiques à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des normes et des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation. Des programmes d'orientation des nouveaux employés sont également en place et portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information. Afin d'assurer l'efficacité de la supervision et de la mise en œuvre de ces mesures, la structure est appuyée par un réseau de directeurs de la conformité ainsi que par le chef du contentieux de chaque secteur d'activité. Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration un rapport traitant de la situation de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

### **Risque lié à la technologie de l'information**

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour appuyer et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de nos activités et de notre exploitation. Le contexte commercial en pleine évolution augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos clients.

Pour gérer les risques liés à notre infrastructure de technologie et aux applications, nous avons instauré, dans le cadre de notre modèle d'autorisation et de gouvernance en matière de technologie, un certain nombre de politiques, de normes et de contrôles dans le but d'assurer de façon continue l'intégrité opérationnelle, l'intégrité des données, la sécurité de l'information et la disponibilité des systèmes. Une méthode et un processus de conception de systèmes ont également été élaborés et mis en œuvre.

### **Risque lié aux relations avec des tiers**

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des consultants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impartition. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des politiques et des normes à l'échelle de la Compagnie, lesquelles cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales. Nos programmes de gestion des risques liés à l'impartition et aux fournisseurs prévoient des exigences, des lignes directrices et des méthodes particulières pour repérer, évaluer, gérer, surveiller et communiquer les risques liés à l'impartition et aux fournisseurs.

### **Risque lié à l'interruption des activités**

Nos activités sont dépendantes de la disponibilité d'employés formés, d'emplacements physiques pour exercer des activités ainsi que de la technologie informatique et d'Internet. Une perturbation importante de nos activités peut se produire si un ou plusieurs de ces éléments clés sont touchés de façon défavorable.

Pour gérer ce risque, nous avons adopté un programme de continuité des affaires afin de faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la continuité d'exploitation, la gestion de crise et la reprise après sinistre. Nos politiques, normes et procédés en matière d'exploitation assurent la cohérence des processus conçus pour assurer la poursuite des fonctions de gestion clés et la reprise efficace et efficiente des activités d'exploitation normales dans l'éventualité d'une interruption majeure. Chaque secteur d'activité maintient son propre plan de continuité des affaires dans le cadre du programme mondial de continuité des affaires, et ces éléments font l'objet de mises à jour et de tests périodiques. En outre, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la continuité de l'exploitation, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

### **Risque lié aux modèles**

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre de fonctions opérationnelles, y compris le développement de produits et l'établissement des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif et la gestion des risques. Le risque lié à une utilisation ou à une conception inappropriée ou erronée des modèles pourrait avoir une incidence défavorable, les erreurs dans la communication de l'information financière pouvant notamment nuire à notre rentabilité et à notre situation financière.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles en ce qui a trait à l'établissement, à la modification et à l'utilisation des modèles. La politique et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

### **Risque lié à la gestion de l'information**

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays. Au moment de prendre nos décisions d'affaires, nous nous fions à l'exactitude et à l'exhaustivité des données et des



renseignements sous-jacents. Le risque lié à la gestion de l'information correspond à l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des dossiers et des données, et de les éliminer, ainsi qu'à l'incapacité de fournir, en temps opportun, des données qui sont exactes pour appuyer les décisions d'affaires. L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites.

Afin de gérer et de surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un solide cadre de contrôle interne et de saines pratiques de gouvernance des données et de gestion de dossiers afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité des données sous-jacentes, ainsi que la conservation adéquate de l'information.

### **Risque environnemental**

Notre rendement financier peut être touché de façon négative si nous ne nous préparons pas de façon adéquate aux incidences négatives directes et indirectes d'événements et de faits nouveaux environnementaux, y compris des changements climatiques. Il s'agit, entre autres, de l'incidence des nouvelles politiques connexes en matière de réglementation et d'intérêt public ainsi que de leurs conséquences sur nos fournisseurs et nos clients. Le risque environnemental pourrait aussi provenir de facteurs externes, comme les attentes d'intervenants relativement à la performance environnementale, les limites financières, l'incidence des changements climatiques et les coûts d'adaptation. Les risques liés aux changements climatiques peuvent également nuire à nos clients et à nos fournisseurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre rendement. De plus, tout enjeu environnemental qui serait constaté sur un des immeubles dont nous sommes propriétaires ou sur un immeuble avec lequel nous avons un lien pourrait avoir une incidence d'ordre financier ou porter atteinte à notre réputation.

Nous maintenons un programme de gestion des risques environnementaux visant à protéger les placements (principalement liés aux biens immobiliers, aux prêts hypothécaires et à certains placements privés à revenu fixe) contre les pertes imputables à des questions environnementales et à veiller au respect de toutes les lois qui s'appliquent. L'évaluation des nouveaux placements en vue de déterminer les risques environnementaux réels et possibles constitue l'un des aspects importants de ce programme. En outre, tous les employés qui prennent part à la souscription et à la gestion d'actif relativement à des placements immobiliers et à des placements dans des titres de créance privés garantis par des immeubles suivent une formation liée à l'environnement et certifient chaque année qu'ils se conforment aux lignes directrices de la Compagnie en matière d'environnement. Nous avons mis de l'avant des programmes pour l'ensemble de notre portefeuille de biens immobiliers dans le but de repérer et d'atténuer les risques environnementaux, de conserver l'énergie et de réduire les déchets. Les facteurs liés à l'environnement sont intégrés à des évaluations et à des examens initiaux et continus de placements en titres à revenu fixe d'émissions privées et publiques, de placements immobiliers et de placements en prêts hypothécaires commerciaux. Notre comité sur les placements en Amérique du Nord et l'environnement travaille à déterminer et à évaluer les risques liés à l'environnement pour l'ensemble de nos placements. Notre Conseil international sur la durabilité étudie les questions de plus grande portée liées à l'environnement et à la durabilité. Nous rendons compte de notre gestion environnementale chaque année par l'intermédiaire de notre rapport de viabilité examiné par le comité chargé de la gouvernance, des nominations et des placements.

Pour plus d'information sur le risque opérationnel, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

## **Risque lié à la liquidité**

### **Description du risque**

Le risque de liquidité correspond à la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance et des exigences relatives aux garanties, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions relatives à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales, en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, de l'intérêt sur les dettes et des dividendes sur le capital-actions. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les rentrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement sur les marchés habituels et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous concluons différentes opérations de financement et divers contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant de la garantie exigée ou des paiements peut augmenter dans certaines circonstances (comme des variations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

### **Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité**

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos Principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités dans l'éventualité d'une crise des liquidités.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces ratios de liquidité sont mesurés et gérés au niveau de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties au seuil prévu par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos

besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.

- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentées dans le tableau ci-après.

#### Passifs financiers et engagements contractuels

<b>31 décembre 2016</b> (en millions de dollars)	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 3 ans</b>	<b>De 3 ans à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement <sup>1)</sup>	10 249	8 393	8 363	226 117	253 122
Débitures de premier rang et financement non garanti <sup>2)</sup>	110	520	485	4 392	5 507
Titres de créance subordonnés <sup>2)</sup>	150	299	299	4 696	5 444
Ententes de rachats d'obligations	1 789	—	—	—	1 789
Créditeurs et charges à payer	6 530	—	—	—	6 530
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	22	251	419	597	1 289
Emprunts <sup>2)</sup>	97	49	53	132	331
<b>Total du passif</b>	<b>18 947</b>	<b>9 512</b>	<b>9 619</b>	<b>235 934</b>	<b>274 012</b>
<b>Engagements contractuels<sup>3)</sup></b>					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	987	461	30	908	2 386
Contrats de location simple	109	212	152	471	944
<b>Total des engagements contractuels</b>	<b>1 096</b>	<b>673</b>	<b>182</b>	<b>1 379</b>	<b>3 330</b>
<b>31 décembre 2015</b> (en millions de dollars)	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 3 ans</b>	<b>De 3 ans à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement <sup>1)</sup>	11 520	8 268	8 422	207 810	236 020
Débitures de premier rang et financement non garanti <sup>2)</sup>	150	300	574	6 309	7 333
Titres de créance subordonnés <sup>2)</sup>	108	217	217	3 208	3 750
Ententes de rachats d'obligations	1 549	—	—	—	1 549
Créditeurs et charges à payer	6 489	—	—	—	6 489
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	14	83	309	362	768
Emprunts <sup>2)</sup>	160	629	54	132	975
<b>Total du passif</b>	<b>19 990</b>	<b>9 497</b>	<b>9 576</b>	<b>217 821</b>	<b>256 884</b>
<b>Engagements contractuels<sup>3)</sup></b>					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	711	290	83	789	1 873
Contrats de location simple	93	178	149	502	922
<b>Total des engagements contractuels</b>	<b>804</b>	<b>468</b>	<b>232</b>	<b>1 291</b>	<b>2 795</b>

- 1) Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les meilleures estimations à l'égard des hypothèses utilisées dans la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations.
- 2) Paiements exigibles en fonction des échéances. Comprennent les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.
- 3) Les engagements contractuels et les engagements liés aux contrats de location simple ne sont pas inscrits aux états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2016, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

## Gestion du capital et des liquidités

Nos pratiques en matière de gestion des liquidités nous permettent de maintenir une situation financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

Le 12 septembre 2016, le BSIF a publié sa ligne directrice intitulée « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie », une nouvelle ligne directrice sur la suffisance du capital. Lorsqu'elle prendra effet en 2018, cette ligne directrice établira de nouvelles exigences en matière de capital réglementaire pour les compagnies d'assurance-vie, qui remplacera la ligne directrice sur le MMRPCE actuelle. Un peu comme il le fait pour la ligne directrice sur le MMRPCE, le BSIF a indiqué qu'il évaluera sur une base régulière l'efficacité de sa ligne directrice « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie », et il la mettra à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans le secteur de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de cette ligne directrice aura sur nos activités.

## Principales sources et emplois de capitaux

Les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, pour faire des acquisitions ou pour répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2016, nous disposions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 8,5 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à soutenir les engagements en matière de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a diminué de 364 M\$ en 2016. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 3 668 M\$ en 2016, comparativement à 4 461 M\$ en 2015. Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont augmenté de 437 M\$ en 2016 par rapport à 2015. Les activités d'investissement ont donné lieu à une diminution de la trésorerie de 1 893 M\$ en 2016, comparativement à 723 M\$ en 2015, en raison des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016. L'appréciation du dollar canadien par rapport aux devises a donné lieu à une diminution des soldes de trésorerie de 235 M\$ en 2016, comparativement à une augmentation de 516 M\$ en 2015.

(en millions de dollars)	2016	2015
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 668	4 461
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(1 543)	(1 106)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(1 893)	(723)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(235)	516
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(3)</b>	<b>3 148</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	6 512	3 364
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	6 509	6 512
Titres à court terme, à la fin	1 944	2 305
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin</b>	<b>8 453</b>	<b>8 817</b>

## Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance dont nous devons nous acquitter selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau des capitaux,
- le niveau des actifs,
- la correspondance de nos positions,
- la diversification et la qualité du crédit des placements,
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes assujettis aux diverses lois en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

L'entité juridique, la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides chiffrés à 1 616 M\$ au 31 décembre 2016. De ce montant, une tranche de 1 390 M\$ était détenue par la FSL inc. La tranche restante de 226 M\$ des actifs liquides, à laquelle la FSL inc. peut accéder sans restrictions réglementaires, était détenue par les sociétés de portefeuille en propriété exclusive de la FSL inc. La FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive disposaient de trésorerie et de liquides chiffrés à 990 M\$ au 31 décembre 2015. L'augmentation de la trésorerie et des actifs liquides de ces sociétés de portefeuille au cours de 2016 est principalement attribuable à l'émission de titres de créance subordonnés représentant un capital de 1 350 M\$, décrite ci-après, partiellement contrebalancée par notre investissement dans une participation supplémentaire dans la BSLI et par d'autres exigences opérationnelles. Les actifs liquides dont il est question ci-dessus comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché.

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées aux fins générales de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

(en millions de dollars)	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Montant	Montant utilisé	Échéance	Montant	Montant utilisé	Échéance
<b>Facilités de crédit</b>						
Avec engagement	<b>500 \$ US</b>	<b>77 \$ US</b>	<b>2018</b>	500 \$ US	77 \$ US	2018
Sans engagement	<b>s.o. US</b>	<b>s.o. US</b>	<b>s.o.</b>	400 \$ US	400 \$ US	2017
Sans engagement	<b>205 \$</b>	<b>101 \$</b>	<b>s.o.</b>	205 \$	89 \$	s.o.
Sans engagement	<b>25 \$ US</b>	<b>12 \$ US</b>	<b>s.o.</b>	25 \$ US	12 \$ US	s.o.

La convention relative à notre facilité de crédit engagée contient des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité du crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2016, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 22,4 G\$ au 31 décembre 2016.

Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à payer une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

## Capital

Nous nous sommes dotés d'une politique relative au risque de capital conçue pour assurer la solidité de la situation de capital et pour générer la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, gérer le risque lié à nos activités et optimiser le rendement pour les actionnaires. Notre politique relative au risque de capital est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital ne soit pas ou ne sera pas suffisant pour surmonter une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à permettre à la Compagnie et à ses filiales de tirer parti des possibilités de croissance. Notre structure du capital vise à dépasser les exigences réglementaires minimales en matière de cibles de capital interne et à conserver d'excellentes cotes de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure du capital efficace. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à un secteur d'activité donné, ainsi qu'au niveau de chaque division, en vertu de principes appropriés dans les juridictions où nous exerçons nos activités. Le capital de nos filiales étrangères est géré sur une base législative locale en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

La Financière Sun Life, y compris toutes ses organisations, prépare chaque année un plan en matière de capital aux termes duquel les options en matière d'affectation du capital, la mobilisation du capital et les recommandations en matière de dividendes sont présentées au conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil d'administration a également la responsabilité d'approuver notre plan annuel de gestion du capital et les dividendes trimestriels aux actionnaires.

La politique de la Compagnie relative au risque de capital établit les conventions, lignes directrices et procédures pour la gestion du capital. Le conseil d'administration examine et approuve la politique relative au risque de capital de la FSL inc. sur une base annuelle. Nos groupes de la trésorerie et de la gestion des risques sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique relative au risque de capital.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés et les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada sont également d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life et par la Fiducie de capital Sun Life II font également partie de notre capital.



Le tableau ci-après présente les sources de notre capital et notre situation de capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 13, 14, 15 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2016 présentent plus de détails sur notre capital.

(en millions de dollars)	2016	2015
Titres de créance subordonnés	3 836	2 492
Instruments de capital novateurs <sup>1)</sup>	698	697
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et participation ne donnant pas le contrôle	412	168
Capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés	2 257	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	19 699	18 993
Total des capitaux propres	22 368	21 418
Total du capital	26 902	24 607
Ratio dette/total du capital <sup>2)</sup>	16,9 %	13,0 %
Ratio dette plus actions privilégiées/total du capital <sup>2)</sup>	25,2 %	22,1 %

1) Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts de transaction connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life et par la Fiducie de capital Sun Life II. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débiteurs de premier rang dans nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires en vertu des IFRS.

2) La dette comprend toutes les créances considérées comme des capitaux.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés. Au 31 décembre 2016, notre capital total s'élevait à 26,9 G\$, en hausse par rapport à 24,6 G\$ au 31 décembre 2015. L'augmentation du capital total s'explique principalement par un bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 2 485 M\$ et par l'émission de débiteurs subordonnés représentant un capital de 1 350 M\$, décrite ci-après, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence d'une perte de change de 806 M\$ en ce qui touche les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) et par le paiement de dividendes de 986 M\$ sur les actions ordinaires.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires se chiffraient à 19,7 G\$, comparativement à 19,0 G\$ au 31 décembre 2015. Cette augmentation de 0,7 G\$ s'explique par le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et par les autres éléments du résultat global, partiellement contrebalancés par les dividendes versés sur les actions ordinaires.

Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Si l'on considère, aux fins de ce calcul, que les instruments de capital novateurs et les actions privilégiées émises par la FSL inc. s'inscrivent aux emprunts, le ratio emprunts/capitaux permanents de la FSL inc. a augmenté, pour se chiffrer à 25,2 % au 31 décembre 2016, comparativement à 22,1 % au 31 décembre 2015.

Le 19 février 2016, la FSL inc. a émis des débiteurs non garanties subordonnées de série 2016-1 à un taux variable différé de 3,10 %, représentant un capital de 350 M\$ et venant à échéance en 2026. Le produit net a servi à financer en partie l'acquisition des affaires d'assurance collective aux États-Unis en mars 2016 et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Le 19 septembre 2016, la FSL inc. a émis des débiteurs non garanties subordonnées de série 2016-2 à un taux variable différé de 3,05 %, représentant un capital de 1 000 M\$ et venant à échéance en 2028. Le produit net de cette émission de débiteurs est destiné aux besoins généraux de l'entreprise, y compris des investissements dans des filiales et le remboursement de dettes.

Le 30 septembre 2016, 1,1 million d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans de catégorie A, série 10R (les « actions de série 10R ») ont été converties en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A, série 11QR (les « actions de série 11QR ») au gré des porteurs, à raison de une contre une. Après la conversion, 6,9 millions d'actions de série 10R et 1,1 million d'actions de série 11QR étaient en circulation. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 15 de nos états financiers consolidés annuels.

Le 19 décembre 2016, nous avons annoncé que le nombre d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté de catégorie A, série 12R (les « actions de série 12R ») que les porteurs avaient choisi de convertir en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A, série 13QR (les « actions de série 13QR ») était inférieur au nombre de un million d'actions requis pour la réalisation de la conversion en actions de série 13QR et que, par conséquent, aucune action de série 12R n'avait été convertie en action de série 13QR.

Le 4 janvier 2017, la FSL inc. a annoncé son intention de rembourser, le 2 mars 2017, la totalité des débiteurs non garanties subordonnées de série 2012-1 à taux variable différé de 4,38 % en circulation, qui représentent un capital de 800 M\$. Le remboursement sera financé à partir de la trésorerie et des actifs liquides existants.

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, la FSL inc. a remboursé la totalité des débiteurs de premier rang de série B en circulation, représentant un capital de 950 M\$, conformément aux modalités dont elles étaient assorties.

Au 31 décembre 2016, nos capitaux empruntés comprenaient un montant de 3 836 M\$ de débiteurs subordonnés et un montant de 698 M\$ d'instruments de capital novateurs. Les échéances de nos emprunts à long terme sont bien échelonnées à moyen et à long terme afin de maximiser notre souplesse financière et de réduire nos besoins de refinancement au cours d'un exercice donné.

Le tableau suivant présente la date de remboursement la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, des instruments de capital novateurs et de nos actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2016.

Description	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale la plus rapprochée/ Date de rachat <sup>1)</sup>	Échéance	Montant en capital/valeur nominale (en millions de dollars)
<b>Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada</b>				
Débutures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
<b>Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.</b>				
Série 2007-1	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2008-1	5,59 %	30 janvier 2018	2023	400
Série 2012-1	4,38 %	2 mars 2017	2022	800
Série 2014-1	2,77 %	13 mai 2019	2024	250
Série 2015-1	2,60 %	25 septembre 2020	2025	500
Série 2016-1	3,10 %	19 février 2021	2026	350
Série 2016-2	3,05 %	19 septembre 2023	2028	1 000
<b>Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life</b>				
SLEECs – Séries B	7,09 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
<b>Titres de créance émis par la Fiducie de capital Sun Life II</b>				
SLEECs – Série 2009-1	5,86 %	31 décembre 2019	2108	500
<b>Actions privilégiées de catégorie A émises par la FSL inc.</b>				
Série 1	4,75 %	À toute date	Perpétuelle	400
Série 2	4,80 %	À toute date	Perpétuelle	325
Série 3	4,45 %	À toute date	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	À toute date	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	À toute date	Perpétuelle	250
Série 8R <sup>2)</sup>	2,275 %	30 juin 2020	Perpétuelle	130
Série 9QR <sup>3)</sup>	Variable	30 juin 2020 <sup>5)</sup>	Perpétuelle	150
Série 10R <sup>2)</sup>	2,842 %	30 septembre 2021	Perpétuelle	173
Série 11QR <sup>4)</sup>	Variable	30 septembre 2021 <sup>5)</sup>	Perpétuelle	27
Série 12R <sup>2)</sup>	3,806 %	31 décembre 2021	Perpétuelle	300

1) Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale.

2) À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans à partir de cette date, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un écart propre à chaque série. L'écart des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R, 2,17 % pour la série 10R et 2,73 % pour la série 12R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

3) Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au rendement alors en cours des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2020 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

4) Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au rendement alors en cours des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2021 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

5) Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

#### Nombre d'actions ordinaires en circulation

(en millions)	2016	2015
Solde, au début	612,3	613,1
Options sur actions exercées	1,3	1,6
Actions ordinaires rachetées	–	(5,3)
Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	–	2,0
Actions émises en contrepartie d'une acquisition d'entreprise	–	0,9
Solde, à la fin	613,6	612,3

#### Nombre d'options sur actions en cours

(en millions)	2016	2015
Solde, au début	4,8	6,4
Options émises	0,4	0,4
Options exercées, annulées ou échues	(1,8)	(2,0)
Solde, à la fin	3,4	4,8

En vertu de notre régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou pour l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des participants sur le marché libre par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (les « Bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les Bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Les actions ordinaires émises sur le capital autorisé en 2016 aux fins du réinvestissement des dividendes ont été émises sans escompte. À partir du versement de dividendes prévu pour le 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires achetées en vertu du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 3 février 2017, 3 365 326 options sur actions ordinaires de la FSL inc. étaient en cours et 613 611 965 actions ordinaires de la FSL inc. étaient en circulation.

En 2016, la FSL inc. n'avait pas de programme de rachat d'actions. En 2015, la FSL inc. a racheté et annulé 5,3 millions d'actions ordinaires pour un coût total de 212 M\$ dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vertu de laquelle elle était autorisée à racheter jusqu'à neuf millions d'actions ordinaires entre le 10 novembre 2014 et le 9 novembre 2015. En 2015, les rachats ont été effectués par l'intermédiaire des Bourses, aux cours en vigueur sur les marchés, et toutes les actions ordinaires rachetées par la FSL inc. ont été annulées.

## Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont assujettis à l'approbation de notre conseil d'administration et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également considérés. Le conseil d'administration examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice sous-jacent, excepté lorsque des circonstances, ainsi que les facteurs susmentionnés, pourraient faire en sorte qu'un ratio différent soit plus approprié.

En 2016, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 40 % selon notre bénéfice net déclaré et à 43 % selon le bénéfice net sous-jacent.

Le dividende versé aux actionnaires ordinaires de la FSL inc. a augmenté à 0,42 \$ pour le quatrième trimestre de 2016. Le total des dividendes déclarés aux actionnaires ordinaires en 2016 s'est chiffré à 1,62 \$ par action, comparativement à 1,51 \$ en 2015.

Dividendes déclarés	2016	2015	2014
Montant par action			
Actions ordinaires	1,62 \$	1,51 \$	1,44 \$
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 1	1,187500 \$	1,187500 \$	1,187500 \$
Série 2	1,200000 \$	1,200000 \$	1,200000 \$
Série 3	1,112500 \$	1,112500 \$	1,112500 \$
Série 4	1,112500 \$	1,112500 \$	1,112500 \$
Série 5	1,125000 \$	1,125000 \$	1,125000 \$
Série 6R <sup>1)</sup>	— \$	— \$	0,750000 \$
Série 8R <sup>2), 3)</sup>	0,568800 \$	0,828100 \$	1,087500 \$
Série 9QR <sup>4)</sup>	0,476000 \$	0,243300 \$	— \$
Série 10R <sup>2), 5)</sup>	0,908900 \$	0,975000 \$	0,975000 \$
Série 11QR <sup>6)</sup>	0,169000 \$	— \$	— \$
Série 12R <sup>2), 7)</sup>	1,062500 \$	1,062500 \$	1,062520 \$

1) Les actions privilégiées à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans de catégorie A, série 6R, ont été rachetées en entier le 30 juin 2014.

2) À la date de rachat, et tous les cinq ans à partir de cette date, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un taux de rendement propre à chaque série. Les taux de rendement des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R, 2,17 % pour la série 10R et 2,73 % pour la série 12R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

3) Le 30 juin 2015, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,275 % jusqu'à la date de rachat du 30 juin 2020.

4) Les porteurs des actions de série 9QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au rendement alors en cours des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2020 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

5) Le 30 septembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,842 % jusqu'à la date de rachat du 30 septembre 2021.

6) Les porteurs des actions de série 11QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au rendement alors en cours des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2021 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

7) Le 31 décembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 3,806 % jusqu'à la date de rachat du 31 décembre 2021.

## Suffisance du capital

### FSL inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurances inactive assujettie aux règles du BSIF en matière du MPRCE. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires étrangers dans lesquels elles exercent leurs activités. La situation de trésorerie consolidée de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016, des sociétés de portefeuille d'assurance réglementées et des sociétés d'assurances inactives (collectivement, les « sociétés de portefeuille d'assurance ») étaient assujetties aux règles en matière du MPRCE établies par le BSIF.

Le ratio du MPRCE de la FSL inc. s'établissait à 253 % au 31 décembre 2016. Comme il est indiqué ci-dessous, la principale différence entre le ratio du MPRCE de la FSL inc. et le ratio du MPRCE de la Sun Life du Canada a trait à la trésorerie et aux actifs liquides de 1 616 M\$ détenus à l'échelon des sociétés de portefeuille, comme il est indiqué ci-dessus, ainsi qu'au capital lié à certaines filiales d'assurance détenues directement par la FSL inc.

### Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie en exploitation de la FSL inc. au Canada, est également assujettie aux règles du BSIF en matière du MPRCE. La Compagnie s'attend à maintenir un ratio du MPRCE d'au moins 200 % pour la Sun Life du Canada. Avec un ratio du MPRCE de 226 % au 31 décembre 2016, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 150 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 120 %. Le calcul du ratio du MPRCE prévoit l'utilisation de modèles admissibles ou l'application de facteurs quantitatifs à certains actifs et passifs en tenant compte d'un certain nombre d'éléments de risque pour atteindre le capital requis et la comparaison du capital requis avec le capital disponible afin d'évaluer la suffisance du capital. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la section portant sur la gestion du risque du présent rapport de gestion.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du MPRCE de la Sun Life du Canada au cours des deux derniers exercices.

#### Ratio du MPRCE de la Sun Life du Canada

(en millions de dollars)

	2016	2015
<b>Capital disponible</b>		
Bénéfices non distribués et surplus d'apport	11 871	10 831
Cumul des autres éléments du résultat global	1 509	2 194
Actions ordinaires et privilégiées	5 946	5 596
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	1 048	1 047
Autres	46	152
À déduire :		
Goodwill	2 242	1 553
Placements de filiales exerçant des activités autres que l'assurance-vie et autres	2 225	1 880
<b>Total du capital disponible</b>	<b>15 953</b>	16 387
<b>Capital requis</b>		
Défauts de paiement sur des actifs et risques du marché	4 109	4 078
Risques d'assurance	1 797	1 646
Risques de taux d'intérêt	1 156	1 095
<b>Total du capital requis</b>	<b>7 062</b>	6 819
<b>Ratio du MPRCE</b>	<b>226 %</b>	240 %

Le ratio du MPRCE de la Sun Life du Canada était de 226 % au 31 décembre 2016, comparativement à 240 % au 31 décembre 2015. Cette diminution du ratio du MPRCE de la Sun Life du Canada au cours de 2016 est principalement attribuable à l'acquisition des affaires d'assurance collective aux États-Unis, partiellement contrebalancée par l'apport du bénéfice enregistré, déduction faite des dividendes. Pour plus de renseignements sur le calcul du capital disponible et sur le MPRCE, se reporter à la notice annuelle 2016 de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Le BSIF a publié la ligne directrice sur le ratio du MPRCE de 2016, qui prendra effet pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Aucune nouvelle ligne directrice n'a été publiée pour 2017. Tel qu'il est indiqué ci-dessus, la ligne directrice sur le ratio du MPRCE de 2016 s'appliquait aux sociétés de portefeuille d'assurance avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales étrangères et autres divisions de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences locales en matière de capital et de solvabilité de la juridiction où elles sont en exploitation. En 2016, nos filiales et divisions maintenaient un niveau de capital supérieur au niveau minimal réglementaire. Pour de plus amples renseignements sur les exigences réglementaires en matière de capital applicables à nos filiales étrangères et à nos établissements étrangers, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Aux États-Unis, au 31 décembre 2016, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance affiliées établies au Delaware et au Vermont, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-déchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie individuelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant



celles en vertu des IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Vermont a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. Dans le cadre de cette structure, les exigences américaines excédentaires en matière de réserves obligatoires relatives à ces contrats sont provisionnées au moyen d'une entente de financement à long terme conclue avec une institution financière indépendante.

## Notes de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notes aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notes de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de note de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notes sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notes de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2017 et au 31 décembre 2015.

	A.M. Best	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
31 janvier 2017	A+	AA (bas)	Aa3	AA-
31 décembre 2015	A+	AA (bas)	Aa3	AA-

Toutes les notes de solidité financière de la Sun Life du Canada accordées par les agences de notation sont assorties d'une perspective stable. Les agences de notation ont adopté les mesures suivantes à l'égard des notes de solidité financière de la Sun Life du Canada en 2016 :

- Le 15 avril 2016, Standard & Poor's a confirmé la note de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 22 juillet 2016, Moody's a confirmé la note de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 24 novembre 2016, DBRS a confirmé la note de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 2 décembre 2016, A.M. Best a confirmé la note de solidité financière avec une perspective stable.

## Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres.

### Titrisation

Par le passé, nous avons vendu des actifs hypothécaires et obligataires à des entités structurées non consolidées, qui peuvent aussi acheter des placements de tierces parties. Les actifs titrisés gérés que nous détenons par l'intermédiaire de ces entités structurées non consolidées s'élevaient à 2 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 7 M\$ au 31 décembre 2015.

Toutefois, la majorité de nos activités de titrisation sont comptabilisées dans nos états consolidés de la situation financière. Nous titrisons des prêts hypothécaires résidentiels sur des immeubles d'habitation collective dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la SCHL. La titrisation de prêts hypothécaires résidentiels sur des immeubles d'habitation collective auprès de la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et demeure présentée dans nos états consolidés de la situation financière. De plus amples renseignements au sujet de ce programme sont présentés à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

### Prêts de titres

Nous prêtons des titres de notre portefeuille à d'autres établissements pour de courtes périodes dans le but d'accroître les produits tirés des honoraires. Nous ne prêtons des titres qu'aux établissements bancaires très réputés et bien établis, dont la note est de AA ou mieux. Une garantie, dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise à mesure que les justes valeurs fluctuent. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des prêts de titres. Les titres prêtés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière parmi les placements. Au 31 décembre 2016, nous avons prêté des titres d'une valeur comptable de 1,5 G\$ pour lesquels nous avons obtenu des garanties d'une valeur de 1,6 G\$. En comparaison, au 31 décembre 2015, nous avons prêté des titres d'une valeur de 1,4 G\$ pour lesquels nous avons obtenu des garanties d'une valeur de 1,5 G\$.

# Engagements, garanties, obligations éventuelles et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2016. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la section « Risque de liquidité » de la rubrique « Gestion du risque ».

## Questions liées à la comptabilité et au contrôle

### Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2016. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de façon uniforme pour établir nos résultats financiers.

#### Prestations versées aux titulaires de contrat

##### *Généralités*

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements à recevoir, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que les impôts sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d'assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relativement au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

##### *Hypothèses les plus probables*

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

##### *Marges pour écarts défavorables*

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse est déterminé en fonction des normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le passif selon les divers résultats possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement, de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de

marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors au moins au résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60<sup>e</sup> centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80<sup>e</sup> centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60<sup>e</sup> centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80<sup>e</sup> centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines; pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est considérée comme raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement dans la partie supérieure de la fourchette pour ce qui est des charges et au milieu de la fourchette ou plus haut pour ce qui est des autres hypothèses. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relativement au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaires.

### **Facteurs de risque influant sur les estimations comptables critiques**

Les facteurs importants qui influent sur le calcul des prestations versées aux titulaires de contrat, la méthode grâce à laquelle ils ont été établis, le caractère important pour la situation financière et les résultats d'exploitation de la Compagnie sont décrits ci-dessous.

#### ***Fluctuations des marchés de titres à revenu non fixe***

Nous sommes exposés au risque actions par l'entremise de produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), offrant des garanties liées aux fonds sous-jacents, et par l'entremise de produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des éléments d'actif à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent des produits comme nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est réparti entre les titulaires de contrat grâce à des modifications de routine du montant des dividendes déclarés ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

#### ***Taux d'intérêt***

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placement distincts pour chaque branche d'activité importante. Dans le cadre de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont conclus en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction de la variété de résultats possibles.

Dans le cas de certains produits, notamment des contrats d'assurance avec participation et de certaines formes de contrats vie universelle et de rentes, le rendement des placements est réparti entre les titulaires de contrat grâce à des modifications de routine du montant des dividendes déclarés ou du taux d'intérêt crédité. Ces produits sont généralement assortis de garanties de taux minimaux.

Des programmes de couverture ont été instaurés pour permettre d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

#### ***Mortalité***

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

#### ***Morbidité***

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la

moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

### **Taux de résiliation des contrats**

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en rachetant le contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

### **Habitudes de paiement des primes**

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats techniques ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

### **Charges**

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

### **Insuffisance de l'actif**

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type d'actif, la qualité de crédit de l'actif (note), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfices. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notes externes, s'il en est (obligations d'État), ou des notes internes s'il n'existe pas de note externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans note sont traités comme des actifs de qualité inférieure.

Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'incidents de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux incidents de crédit futurs possibles inconnus. Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

### **Sensibilités relatives aux meilleures estimations à l'égard des hypothèses**

Les sensibilités relatives à nos meilleures estimations à l'égard des hypothèses sont présentées dans le tableau qui suit. Les sensibilités présentées ci-dessous constituent des énoncés prospectifs. Il s'agit de mesures de la sensibilité estimatives de notre bénéfice net à des modifications aux meilleures estimations à l'égard des hypothèses liées à nos passifs relatifs aux contrats d'assurance à partir d'une date de départ établie aux 31 décembre 2016 et 2015. Elles tiennent compte de la mise à jour des modifications des hypothèses et méthodes actuarielles, comme l'explique la rubrique « Modifications des hypothèses et autres mesures de la direction » du présent rapport de gestion. Ces sensibilités tiennent également compte, au besoin, des programmes de couverture mis en place aux 31 décembre 2016 et 2015. Ces programmes de couverture sont décrits à la rubrique « Risque de marché » du présent rapport de gestion. La sensibilité aux changements de nos estimations comptables présentées dans le tableau suivant représente l'estimation de la Compagnie d'un changement des conditions du marché ou des meilleures estimations à l'égard des hypothèses, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur aux 31 décembre 2016 et 2015. Nous avons également présenté l'incidence d'une variation de 100 points de base des taux d'intérêt et d'une variation de 25 % des marchés des actions pour illustrer que des variations importantes des taux d'intérêt et des marchés des actions pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités dans le cas de fluctuations des marchés de plus grande ampleur.



Des variations des taux d'intérêt, des cours des marchés des actions et de la répartition des affaires à cette date de départ donneraient lieu à des chiffres estimatifs différents au titre de la sensibilité. Pour de plus amples renseignements au sujet des sensibilités aux marchés des actions et aux taux d'intérêt, y compris sur les hypothèses clés, consulter la rubrique « Sensibilités au risque de marché » de la section sur la gestion du risque du présent rapport de gestion. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'incidence qu'auraient ces sensibilités sur notre bénéfice net.

Estimation comptable critique	Sensibilité	2016	2015
(en millions de dollars, après impôt)			
Taux d'intérêt	Baisse parallèle de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement	(200)	(300)
	Baisse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement	(100)	(100)
	Hausse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement	50	50
	Hausse parallèle de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement	50	50
Marchés des actions	Baisse de 25 % sur tous les marchés des actions	(300)	(350)
	Baisse de 10 % sur tous les marchés des actions	(100)	(100)
	Hausse de 10 % sur tous les marchés des actions	100	100
	Hausse de 25 % sur tous les marchés des actions	250	300
	Diminution de 1 % du rendement futur présumé des marchés des actions et des marchés de l'immobilier	(445)	(420)
Mortalité	Majoration de 2 % de la meilleure estimation à l'égard de l'hypothèse – produits d'assurance – un taux de mortalité plus élevé aurait des conséquences financières négatives.	(35)	(35)
	Diminution de 2 % de la meilleure estimation à l'égard de l'hypothèse – produits de rentes – un taux de mortalité moins élevé aurait des conséquences financières négatives.	(120)	(115)
Morbidité	Variation défavorable de 5 % des meilleures estimations à l'égard des hypothèses	(150)	(140)
Taux de résiliation des contrats	Diminution de 10 % du taux de résiliation – la diminution du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière.	(235)	(245)
	Augmentation de 10 % du taux de résiliation – l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière.	(130)	(120)
Charges d'exploitation et inflation	Hausse de 5 % des frais de maintien unitaires	(170)	(180)

### Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres et certains autres placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des devises, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de créance disponibles à la vente et aux autres placements sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance de gouvernements et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation de prix par consensus entre les différents organismes de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les données servant aux hypothèses et à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les organismes de courtage, les écarts des émetteurs, les cours acheteur et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance de gouvernements et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur la performance des garanties sous-jacentes, notamment la vitesse des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données observables sur les marchés sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, lesquels prévoient des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont généralement comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information financière, est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen des taux d'intérêt du marché courants applicables aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables de rendement, de qualité du crédit et d'échéance. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et les liquidités de l'emprunteur, ainsi que selon l'échéance et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. La donnée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque pour les prêts hypothécaires de 20 ans ou plus et les autres prêts de 10 ans ou plus.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en Bourse et des options est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et autres techniques d'évaluation d'usage sur le marché, faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Les données utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les indices de prix, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties.

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques de compensation en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de taux sur le crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, lesquels prévoient des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie futurs attendus aux taux d'intérêt courants du marché en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation attendues, et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. Les estimations des entrées de trésorerie futures comprennent, outre les produits attendus tirés des loyers au titre des contrats de location en cours, des produits projetés tirés des contrats de location futurs, en fonction d'hypothèses importantes conformes à la situation actuelle des marchés. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels ainsi que des données du marché et des projections en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché afin de vérifier leur caractère raisonnable, ce qui comprend les transactions récentes visant des actifs comparables. Les méthodes et données utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont préparées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

En raison de leur nature, la juste valeur des avances sur contrats et de la trésorerie est présumée égale à leur valeur comptable, soit la valeur à laquelle ces actifs sont inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s et latent(e)s pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos comptes consolidés de résultat. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance de gouvernements et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en Bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres d'organismes de placement collectif détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres d'organismes de placement collectif détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2016. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2016. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à 88 M\$ et à 375 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à 142 M\$ et à 1 097 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à une perte de 4 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à une perte de 13 M\$ au 31 décembre 2015.

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

## Dépréciation

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement à considérer comme des indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour les actifs financiers. Tous les instruments de capitaux propres en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Sont également à considérer comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités, ainsi qu'une baisse importante et prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût.

Pour plus d'information concernant la dépréciation des actifs financiers, se reporter aux notes 1 et 6 de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice 2016.

## Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets identifiables des activités acquises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2016. La valeur comptable du goodwill était de 5,3 G\$ au 31 décembre 2016. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties de façon linéaire sur diverses périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans, et sont portées en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au

besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos comptes consolidés de résultat. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2016. Une perte de valeur de 4 M\$ a été comptabilisée en 2015.

Au 31 décembre 2016, la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établissait à 1 046 M\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations avec des clients acquis au moment de l'acquisition de Clarica, de la CMG Asie, des activités d'assurance collective de Genworth, de Ryan Labs, de Prime Advisors et de Bentall Kennedy, ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 657 M\$ au 31 décembre 2016. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS et de Bentall Kennedy.

## Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du passif fiscal. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront ou seront réglés. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2016, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 761 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

## Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties médicales ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2016, il ne reste plus de participants actifs au Royaume-Uni, et il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous continuons de mettre en œuvre notre stratégie en vue d'éliminer les risques liés aux principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition des actifs des régimes vers des placements correspondant aux



passifs prévus sur les quelques prochains exercices. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur les rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même devise que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle de l'obligation connexe.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

## Modifications de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette rubrique un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

### Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2016

Nous avons adopté plusieurs normes IFRS modifiées publiées par l'IASB qui entraînent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Parmi ces publications figurent le document intitulé *Initiative concernant les informations à fournir (modifications d'IAS 1)*, Présentation des états financiers, IFRS 11, *Partenariats*, IAS 16, *Immobilisations corporelles*, IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les normes modifiées dans le cadre des *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014* ainsi que *Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation (modifications d'IFRS 10, d'IFRS 12 et d'IAS 28)*. Se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2016 pour en savoir davantage sur ces modifications.

### Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2017

L'IASB a publié les IFRS modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2017.

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications clarifient la manière de comptabiliser les actifs d'impôt différé relatifs aux pertes latentes sur les instruments de créance évalués à la juste valeur. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces modifications devront être appliquées de façon rétrospective, et certaines mesures transitoires sont disponibles. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En janvier 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Initiative concernant les informations à fournir (modifications d'IAS 7)*, venant remplacer IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. Ces modifications exigent que les entités fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements des passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements liés aux variations des flux de trésorerie et aux variations hors trésorerie. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et doivent être appliquées de façon rétrospective. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016*, qui comprend une modification mineure apportée à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La modification procure des éclaircissements sur le champ d'application d'IFRS 12. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de cette modification aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

### Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2018 ou par la suite

L'IASB a publié les nouvelles normes ci-dessous, que nous devrions adopter en 2018 ou plus tard.

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (« IFRS 15 »), qui remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et diverses interprétations. IFRS 15 établit des principes sur la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude relativement aux produits découlant des contrats conclus avec des clients. IFRS 15 exige que les entités comptabilisent les produits de manière à refléter les transferts de biens ou de services à des clients en fonction des montants auxquels ces entités prévoient avoir droit en échange de ces biens ou services. En septembre 2015, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15, la faisant passer du 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective, ou de façon rétrospective modifiée. Les contrats d'assurance et les contrats de placement n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 15. En avril 2016, l'IASB a publié des précisions à l'égard d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui fournissent de l'information additionnelle et un allègement transitoire à IFRS 15. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'auront IFRS 15 ainsi que ces modifications sur nos états financiers consolidés.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), venant remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 comprend des lignes directrices relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique dans lequel les actifs sont

détenus, et il établit la manière dont un instrument financier doit être comptabilisé et évalué. IFRS 9 introduit également, pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, un modèle de dépréciation qui nécessite la comptabilisation des pertes attendues au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, ainsi que la comptabilisation des pertes attendues sur la totalité de la durée de vie d'un instrument financier dans l'éventualité où certains critères seraient satisfaits. En outre, un nouveau modèle de comptabilité de couverture a été introduit afin de renforcer l'alignement avec les activités de gestion des risques. En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), afin d'accorder aux entités d'assurance dont l'activité principale est l'émission de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 une exemption temporaire facultative à l'égard de l'application d'IFRS 9 jusqu'en 2021 (l'« approche du report »). Nous sommes admissibles à cette exemption, et nous nous prévaudrons de l'approche du report accordée par ces modifications. Par conséquent, nous continuerons d'appliquer IAS 39, la norme existante relative aux instruments financiers, jusqu'en 2021.

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), venant remplacer IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que ses interprétations connexes. IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir relativement aux contrats de location tant pour les bailleurs que pour les preneurs. Pour les bailleurs, IFRS 16 vient éliminer le classement des contrats de location à titre de contrats de location simple ou de location-financement, et la norme exige que tous les contrats de location soient comptabilisés dans l'état de la situation financière, sauf pour certaines exceptions, notamment les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins. La comptabilisation demeure pour sa part essentiellement inchangée pour les preneurs. La norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et doit être appliquée de façon rétrospective, ou de façon rétrospective modifiée. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de cette norme aura sur nos états financiers consolidés.

En juin 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, qui vient modifier IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et précise la manière de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, comme l'incidence des conditions d'acquisition de droits et des conditions accessoires à l'acquisition de droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie. Ces modifications prendront effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et elles s'appliqueront aux attributions effectuées à partir de cette date ainsi qu'aux attributions pour lesquelles les droits n'auront pas encore été acquis ou pour lesquelles les droits auront été acquis mais qui n'auront pas été exercées à cette date. Ces modifications doivent être appliquées de façon prospective, et l'adoption rétrospective est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016*, qui comprend des modifications mineures apportées à plusieurs IFRS. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Transfert des immeubles de placement (modifications d'IAS 40)*. Les modifications apportées à IAS 40, *Immeubles de placement*, précisent que l'entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie immeubles de placement si, et seulement si, il existe une indication de changement d'utilisation. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, élaborée par l'IFRS Interpretations Committee. IFRIC 22 précise que, aux fins de la détermination du cours de change à utiliser pour les transactions qui incluent l'encaissement ou le paiement d'une contrepartie payée d'avance en monnaie étrangère, la date de la transaction correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire payé d'avance ou du passif non monétaire lié à un produit différé. IFRIC 22 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous évaluons actuellement son incidence sur nos états financiers consolidés.

## Modifications comptables futures

En juin 2013, l'IASB a publié son deuxième exposé-sondage sur les contrats d'assurance, soit la norme remplaçant IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IASB a poursuivi ses délibérations à l'égard des commentaires reçus sur son exposé-sondage en 2016, et nous demeurons à l'affût des faits nouveaux entourant cette nouvelle norme. Cette nouvelle norme IFRS, renommée IFRS 17, *Contrats d'assurance*, devrait être publiée au cours du premier semestre de 2017 et devrait entrer en vigueur en 2021.

## Contrôles et procédures de communication de l'information

---

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2016, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2016.

## Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2016.

L'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 a fait l'objet d'un audit par l'auditeur externe de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a également procédé à l'audit de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016.

### **Limites à l'égard des contrôles et des procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière**

Avec prise d'effet le 31 décembre 2016, la direction de la Compagnie ne limite plus l'étendue de sa conception des contrôles et des procédures de communication de l'information ni des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Compagnie pour en exclure les contrôles, politiques et procédures des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016.

### **Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## **Procédures judiciaires et procédures engagées aux termes de la réglementation**

---

Nous sommes régulièrement mis en cause dans des poursuites, tant en qualité de défendeur que de demandeur. Pour obtenir de l'information sur les procédures judiciaires et démarches réglementaires, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2016.

# ÉTATS

# FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ET NOTES ANNEXES

<b>RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b>	<b>100</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>101</b>
Comptes consolidés de résultat	101
États consolidés du résultat global	102
États consolidés de la situation financière	103
États consolidés des variations des capitaux propres	104
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	105
<b>NOTES ANNEXES</b>	<b>106</b>
Principales méthodes comptables	Note 1 106
Modifications de méthodes comptables	Note 2 116
Acquisitions	Note 3 117
Information sectorielle	Note 4 119
Total des placements et produits nets tirés des placements connexes	Note 5 122
Gestion du risque lié aux instruments financiers	Note 6 131
Gestion du risque d'assurance	Note 7 143
Autres actifs	Note 8 146
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 9 147
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement	Note 10 149
Réassurance	Note 11 156
Autres passifs	Note 12 157
Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs	Note 13 159
Titres de créance subordonnés	Note 14 161
Capital social	Note 15 161
Intérêts détenus dans d'autres entités	Note 16 163
Produits tirés des honoraires	Note 17 166
Charges d'exploitation	Note 18 166
Paiements fondés sur des actions	Note 19 166
Impôt sur le résultat	Note 20 169
Gestion du capital	Note 21 172
Fonds distincts	Note 22 173
Engagements, garanties et éventualités	Note 23 174
Transactions entre parties liées	Note 24 176
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Note 25 176
Bénéfice (perte) par action	Note 26 181
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) et participations ne donnant pas le contrôle	Note 27 181
<b>RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ</b>	<b>183</b>
<b>RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT</b>	<b>184</b>



# Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est chargée de préparer les états financiers consolidés. Elle doit notamment à cette fin choisir les méthodes comptables appropriées ainsi qu'effectuer des estimations et émettre des jugements qui cadrent avec les Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les autres parties du rapport annuel à l'intention des actionnaires est conforme à celle que contiennent les présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne la présentation de l'information financière. Un comité d'audit et de révision formé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction est nommé par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et faire un rapport à ce sujet au conseil avant que celui-ci ne les approuve en vue de leur présentation aux actionnaires. Parmi les autres responsabilités clés du comité d'audit et de révision se trouvent l'examen des procédures de contrôle interne en place et des mises à jour prévues de ces procédures ainsi que la responsabilité de conseiller les membres du conseil sur des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

La direction est également responsable du maintien de systèmes de contrôle interne qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières font l'objet des autorisations appropriées, que les actifs sont protégés et que la Financière Sun Life inc. et ses filiales, désignées collectivement sous le terme la « Compagnie », se conforment aux lois et aux règlements. Ces systèmes prévoient la communication des principes directeurs et des règles de conduite professionnelle de la Compagnie à tous les membres de l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les auditeurs internes de la Compagnie.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie était efficace au 31 décembre 2016.

Le comité d'audit et de révision effectue en outre les examens et les recherches qu'il estime nécessaires auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et externes en vue d'établir que la Compagnie utilise des systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements et qu'elle applique les règles de conduite professionnelle qu'elle a adoptées. Les auditeurs internes et externes et l'actuaire désigné de la Compagnie ont accès sans restriction au comité d'audit et de révision, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

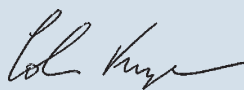
Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada effectue périodiquement des examens de la Compagnie pour s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions de *la Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et que les intérêts des titulaires de contrat, des épargnants et du public sont protégés. Les établissements étrangers de même que les filiales étrangères de la Compagnie font l'objet d'examens par les organismes de réglementation des territoires visés.

L'actuaire désigné de la Compagnie, qui fait partie de la direction, est nommé par le conseil pour remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par *la Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et il procède à l'évaluation des provisions techniques de la Compagnie. Le rôle de l'actuaire désigné est décrit de manière plus détaillée à la note 10. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers consolidés.

Les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, ont réalisé l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Compagnie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. Ils ont exprimé des opinions sans réserve dans leurs rapports au conseil d'administration et aux actionnaires qui accompagnent les présents états financiers consolidés. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. rencontre séparément la direction et le comité d'audit et de révision pour discuter des conclusions de son audit.



Dean A. Connor  
Président et chef de la direction



Colm J. Freyne, FCPA, FCA  
Vice-président général et premier directeur financier

Toronto (Ontario) Canada  
Le 15 février 2017

## COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)	2016	2015
<b>Produits</b>		
Primes		
Montant brut	19 427 \$	16 824 \$
À déduire : primes cédées	4 379	6 429
Primes nettes	15 048	10 395
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :		
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements (note 5)	5 489	5 288
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs (note 5)	2 233	(1 961)
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente	223	228
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	7 945	3 555
Produits tirés des honoraires (note 17)	5 580	5 324
<b>Total des produits</b>	<b>28 573</b>	<b>19 274</b>
<b>Prestations et charges</b>		
Montant brut des règlements et des prestations versés (note 10)	15 210	14 086
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	5 391	1 261
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance (note 10)	133	(505)
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	(13)	(29)
Charges (recouvrements) de réassurance (note 11)	(4 313)	(6 146)
Commissions	2 372	2 100
Virement net aux (des) fonds distincts (note 22)	(307)	(43)
Charges d'exploitation (note 18)	6 000	5 037
Taxes sur primes	339	292
Charges d'intérêts	316	322
<b>Total des prestations et charges</b>	<b>25 128</b>	<b>16 375</b>
<b>Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>3 445</b>	<b>2 899</b>
À déduire : charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 20)	619	599
<b>Bénéfice net total (perte nette totale)</b>	<b>2 826</b>	<b>2 300</b>
À déduire : bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat et aux participations ne donnant pas le contrôle	245	15
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires</b>	<b>2 581</b>	<b>2 285</b>
À déduire : dividendes aux actionnaires privilégiés	96	100
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>2 485 \$</b>	<b>2 185 \$</b>
<b>Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière :</b>		
Dollar américain	1,33 \$	1,28 \$
Livre sterling	1,80 \$	1,95 \$
<b>Bénéfice (perte) par action (note 26)</b>		
Bénéfice (perte) de base par action	4,05 \$	3,57 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	4,03 \$	3,55 \$
<b>Dividendes par action ordinaire</b>	<b>1,62 \$</b>	<b>1,51 \$</b>

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
<b>Bénéfice net total (perte nette totale)</b>	<b>2 826 \$</b>	2 300 \$
<b>Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :</b>		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latent(e)s :		
Profits (pertes) latent(e)s, avant les couvertures d'investissements nets	(636)	1 634
Profits (pertes) latent(e)s sur les couvertures d'investissements nets	–	(32)
Variation des profits (pertes) latent(e)s sur les actifs disponibles à la vente :		
Profits (pertes) latent(e)s	117	(174)
Reclassements en résultat net	(131)	(124)
Variation des profits (pertes) latent(e)s sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latent(e)s	5	3
Reclassements en résultat net	(14)	(6)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latent(e)s	(68)	55
Reclassements en résultat net à la suite d'un changement de contrôle (note 3)	(8)	–
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(735)	1 356
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(73)	(49)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(73)	(49)
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(808)	1 307
<b>Total du bénéfice global (de la perte globale)</b>	<b>2 018</b>	3 607
À déduire : bénéfice global (perte globale) attribuable aux titulaires de contrat avec participation et aux participations ne donnant pas le contrôle	243	27
<b>Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires</b>	<b>1 775 \$</b>	3 580 \$

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (DE PERTE GLOBALE)

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
<b>Économie (charge) d'impôt sur le résultat :</b>		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits/pertes de change latent(e)s incluant les couvertures d'investissements nets	1 \$	(18)\$
Profits/pertes latent(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(58)	61
Reclassements en résultat net liés aux actifs disponibles à la vente	48	54
Profits/pertes latent(e)s sur les couvertures de flux de trésorerie	(6)	(1)
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	5	2
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(10)	98
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	32	12
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	32	12
<b>Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)</b>	<b>22 \$</b>	110 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

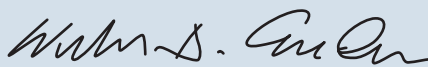
Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
<b>Actif</b>		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	8 642 \$	8 983 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	71 887	69 896
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	5 774	5 313
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	40 775	39 103
Actifs dérivés (notes 5 et 6)	1 608	1 866
Autres placements (note 5)	3 931	3 111
Avances sur contrats (note 5)	3 141	3 151
Immeubles de placement (note 5)	6 592	6 540
Placements	142 350	137 963
Autres actifs (note 8)	5 109	4 567
Actifs au titre des cessions de réassurance (notes 10 et 11)	5 144	5 386
Actifs d'impôt différé (note 20)	1 448	1 372
Immobilisations incorporelles (note 9)	1 703	1 479
Goodwill (note 9)	5 317	4 646
Total de l'actif du fonds général	161 071	155 413
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	97 167	91 440
<b>Total de l'actif</b>	<b>258 238 \$</b>	<b>246 853 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif</b>		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	115 057 \$	110 227 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	2 913	2 913
Passifs dérivés (notes 5 et 6)	2 512	3 378
Passifs d'impôt différé (note 20)	687	405
Autres passifs (note 12)	12 399	12 332
Débiteures de premier rang (note 13)	1 299	2 248
Titres de créance subordonnés (note 14)	3 836	2 492
Total du passif du fonds général	138 703	133 995
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	90 388	83 670
Contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	6 779	7 770
<b>Total du passif</b>	<b>235 870 \$</b>	<b>225 435 \$</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social émis et surplus d'apport	10 943 \$	10 900 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments du résultat global	11 013	10 350
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	21 956	21 250
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	412	168
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>22 368 \$</b>	<b>21 418 \$</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>258 238 \$</b>	<b>246 853 \$</b>
<b>Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière :</b>		
Dollar américain	1,34	1,38
Livre sterling	1,66	2,04

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 15 février 2017.



**Dean A. Connor**  
Président et chef de la direction



**William D. Anderson**  
Administrateur



## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
<b>Actionnaires :</b>		
<b>Actions privilégiées (note 15)</b>		
Solde au début et à la fin	2 257 \$	2 257 \$
<b>Actions ordinaires (note 15)</b>		
Solde au début	8 567	8 465
Options sur actions exercées	47	54
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	–	(74)
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	–	88
Actions émises en contrepartie d'une acquisition d'entreprise (note 3)	–	34
Solde à la fin	8 614	8 567
<b>Surplus d'apport</b>		
Solde au début	76	83
Paiements fondés sur des actions	4	3
Options sur actions exercées	(8)	(10)
Solde à la fin	72	76
<b>Bénéfices non distribués</b>		
Solde au début	7 891	6 762
Bénéfice net (perte nette)	2 581	2 285
Dividendes sur actions ordinaires	(986)	(918)
Dividendes sur actions privilégiées	(96)	(100)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 15)	–	(138)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	(30)	–
Solde à la fin	9 360	7 891
<b>Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 27)</b>		
Solde au début	2 459 \$	1 164 \$
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice	(806)	1 295
Solde à la fin	1 653	2 459
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin</b>	<b>21 956 \$</b>	<b>21 250 \$</b>
<b>Titulaires de contrat avec participation :</b>		
Solde au début	168 \$	141 \$
Bénéfice net (perte nette)	246	15
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 27)	(2)	12
<b>Total des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, à la fin</b>	<b>412 \$</b>	<b>168 \$</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>22 368 \$</b>	<b>21 418 \$</b>

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	3 445 \$	2 899 \$
À ajouter : charges d'intérêts liées aux activités de financement	269	297
Éléments d'exploitation sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	5 494	1 232
(Augmentation) diminution des actifs au titre des cessions de réassurance	83	(595)
(Profits latents) pertes latentes sur les placements	(1 677)	3 833
Autres éléments sans effet sur la trésorerie	208	(1 652)
Éléments d'exploitation ayant un effet sur la trésorerie :		
Coûts d'acquisition différés	(33)	(60)
(Profits réalisés) pertes réalisées sur les actifs	(1 220)	(812)
Cessions, échéances et remboursements de placements	47 115	46 306
Achats de placements	(49 786)	(46 661)
Variation des avances sur contrats	(44)	(62)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(310)	(453)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	474	364
Autres éléments ayant un effet sur la trésorerie	(350)	(175)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	3 668	4 461
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	(131)	(106)
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées (note 16)	(366)	(3)
Dividendes reçus de coentreprises et d'entreprises associées (note 16)	20	32
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3) <sup>1)</sup>	(1 316)	(578)
Autres activités d'investissement	(100)	(68)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(1 893)	(723)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts)	(610)	589
Émission de titres de créance subordonnés, déduction faite des frais d'émission (note 14)	1 343	497
Remboursement de débetures de premier rang et de titres de créance subordonnés (notes 13 et 14)	(950)	(806)
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	39	44
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	(46)	–
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 15)	–	(212)
Dividendes payés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(1 074)	(921)
Charges d'intérêts payées	(245)	(297)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(1 543)	(1 106)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(235)	516
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3)	3 148
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	6 512	3 364
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	6 509	6 512
Titres à court terme, à la fin	1 944	2 305
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)	8 453 \$	8 817 \$

1) Comprend une contrepartie en trésorerie totale versée de 1 379 \$ (638 \$ en 2015), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 63 \$ (60 \$ en 2015).

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Notes annexes

---

(Montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

## 1. Principales méthodes comptables

---

### Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la Bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Toutes deux sont constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous », « l'entreprise », ou « la Compagnie ». Nous sommes une entreprise de services financiers diversifiée à l'échelle internationale, et nous offrons aux particuliers et aux groupes des produits d'épargne, de retraite et d'assurances vie et maladie par l'intermédiaire de nos organisations au Canada, aux États-Unis, en Asie et au Royaume-Uni. Nous exerçons également nos activités dans les domaines des organismes de placement collectif et de la gestion des placements, principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie.

### Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées et adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme dans l'ensemble de nos états financiers consolidés.

### Mode de présentation

Nos états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité et chaque poste de l'état de la situation financière comprend le solde courant et le solde non courant, le cas échéant.

Nous avons déterminé nos secteurs à présenter et les montants présentés pour ces secteurs en fonction de notre structure de gestion et de notre mode de présentation interne de l'information financière. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Nous résumons ci-après les principales méthodes comptables sur lesquelles s'appuient nos états financiers consolidés et que nous appliquons de façon uniforme.

### Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de façon uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, à la détermination de la juste valeur, à la dépréciation des instruments financiers, à la détermination et à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, et à la détermination des provisions et des passifs relatifs aux régimes de retraite, aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'impôt sur le résultat. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers consolidés. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note.

### Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement et des contrats de service, la substance de la relation entre nous et une entité structurée, une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée pour savoir si elle nous confère le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les monnaies fonctionnelles, les éventualités, les acquisitions et la juste valeur des paiements fondés sur des actions.

La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Hypothèses et évaluations relatives aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	Note 1 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement » Note 10 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement »
Détermination de la juste valeur	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 1 « Détermination de la juste valeur » Note 3 « Acquisitions » Note 5 « Total des placements et produits nets tirés des placements connexes »
Dépréciation des instruments financiers	Note 1 « Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés » Note 6 « Gestion du risque lié aux instruments financiers »
Impôt sur le résultat	Note 1 « Impôt sur le résultat » Note 20 « Impôt sur le résultat »
Régimes de retraite	Note 1 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite » Note 25 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite »
Goodwill et immobilisations incorporelles liés aux acquisitions et dépréciation	Note 1 « Goodwill » Note 1 « Immobilisations incorporelles » Note 3 « Acquisitions » Note 9 « Goodwill et immobilisations incorporelles »
Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 16 « Intérêts détenus dans d'autres entités »
Paiements fondés sur des actions	Note 19 « Paiements fondés sur des actions »

## Méthode de consolidation

Nos états financiers consolidés tiennent compte des résultats d'exploitation et de la situation financière des filiales, y compris les entités structurées que nous contrôlons, après élimination des soldes et des transactions intersociétés. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de notre prise de contrôle, et déconsolidées lorsque cesse ce contrôle. L'acquisition d'une filiale auprès d'une partie non liée est comptabilisée d'après la méthode de l'acquisition, à la date de prise de contrôle, la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale étant inscrite comme goodwill. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer la juste valeur de l'actif net identifiable acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Nous contrôlons une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur elle, que nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec elle, et que nous avons la capacité d'influer sur nos rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur elle. Nous détenons le pouvoir lorsque nous avons des droits nous conférant le pouvoir de diriger les activités pertinentes, soit celles qui pourraient avoir une incidence importante sur les rendements de l'entité. Le pouvoir peut être obtenu au moyen de droits de vote ou d'autres liens contractuels. Nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer quelles sont les activités pertinentes et quelle partie exerce le pouvoir sur elles. Lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité et que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables de cette dernière, notamment dans le cas d'un fonds de placement que nous gérons, nous faisons également appel à un jugement important pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou à titre de mandataire. Pour ce faire, nous tenons compte de facteurs comme la latitude dont nous disposons dans la gestion du fonds de placement, ainsi que l'importance et l'étendue de la variabilité associée à nos intérêts dans le fonds. Si nous déterminons que nous agissons pour notre propre compte plutôt que comme mandataire, nous consolidons alors les actifs et les passifs du fonds. Les intérêts détenus par des parties externes dans les fonds de placement que nous consolidons sont comptabilisés dans les autres passifs à titre d'intérêts de tiers dans les fonds de placement consolidés. Dans le cas où nous perdons le contrôle d'une entité, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés de nos états consolidés de la situation financière à la date de la perte de contrôle, et toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur.

Il existe une coentreprise lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de celui-ci. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'un lien contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la FSL inc. ou ses filiales peuvent exercer une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions. La FSL inc. ou ses filiales sont généralement présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent plus de 20 % des droits de vote dans l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser nos intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées. Il existe une entreprise commune lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lui donnant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à cette entreprise plutôt que des droits sur l'actif net du partenariat. Nous comptabilisons notre quote-part de l'actif, du passif, des produits et des charges des entreprises communes. On doit faire appel au jugement pour déterminer si les liens contractuels entre plusieurs parties se traduisent par un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, en tenant compte des activités pertinentes de l'entité, des droits de vote, de la représentation au sein du conseil d'administration, ainsi que d'autres facteurs liés à la prise de décisions. Il faut également faire appel au jugement afin d'établir si un partenariat constitue une coentreprise ou une entreprise commune compte tenu de nos droits et obligations et de la structure et de la forme juridique du partenariat.

## Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif.

## Conversion des monnaies étrangères

### Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sont constatés dans nos comptes consolidés de résultat. Pour les actifs monétaires classés comme disponibles à la vente, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos comptes consolidés de résultat, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change découlant de la conversion d'éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

### Conversion en monnaie de présentation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés, les états financiers des établissements étrangers sont convertis de leur monnaie fonctionnelle respective en dollars canadiens, notre monnaie de présentation. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens. Le cumul des profits et des pertes découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en monnaie de présentation, déduction faite de l'incidence de toute couverture, est présenté comme un élément distinct des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lors de la cession d'établissements étrangers, qui comprend la perte du contrôle, d'une influence notable ou du contrôle conjoint, les profits ou les pertes de change cumulatifs relatifs à ces établissements étrangers sont comptabilisés en résultat.

## Placements

### Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actifs financiers inclus dans les autres placements, ainsi que les avances sur contrats. Les actifs financiers sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, ou sont classés dans les prêts et créances lors de la comptabilisation initiale.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et du classement applicable à ces actifs.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Titres de capitaux propres	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances
Autres placements	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Avances sur contrats	Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les prêts hypothécaires et les titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers inclus dans les autres placements comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, les fonds distincts et les organismes de placement collectif. Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins et les titres à court terme, dans plus de trois mois, mais dans moins de un an. Les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquels elles sont consenties. La comptabilisation pour chaque catégorie d'actifs est décrite dans les sections suivantes.

#### i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

De façon générale, les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, alors que les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements ne soutenant pas de passifs relatifs aux contrats d'assurance ou soutenant des passifs relatifs aux contrats de placement évalués au coût amorti sont désignés comme disponibles à la vente. Les prêts hypothécaires et autres prêts et les avances sur contrats sont classés dans les prêts et



créances. Les actifs financiers sont comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière à la date où les fonds sont versés.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les actifs financiers qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. Un actif financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou des pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou si un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré et sa performance, évaluée, sur la base de la juste valeur. Les équivalents de trésorerie et les titres à court terme ont été classés dans les actifs détenus à des fins de transaction.

Les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans le but d'éliminer ou de réduire considérablement l'incohérence d'évaluation qui découlerait de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement, cette évaluation étant fondée sur la valeur comptable des actifs soutenant ces passifs. Puisque la valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs soutenant ces passifs, les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance contrebalancent généralement les variations de la juste valeur des titres de créance classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception des variations découlant d'une dépréciation. La plupart des titres de capitaux propres et des autres placements classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont détenus pour soutenir des produits pour lesquels le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrat; par conséquent, les variations de la juste valeur de ces actifs sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en charges. Les variations de la juste valeur et les profits et pertes réalisés à la vente sont comptabilisés au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs de nos comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos comptes consolidés de résultat.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont inscrits à leur juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et les coûts de transaction sont incorporés au coût de l'actif au moment de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux titres de créance sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif, alors que les coûts de transaction liés aux titres de capitaux propres et aux autres placements sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les profits et pertes latents dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des devises, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les écarts de change calculés sur les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de capitaux propres et des autres placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos comptes consolidés de résultat. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs classés comme disponibles à la vente sont reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos comptes consolidés de résultat.

#### *Prêts et créances*

Les prêts et les créances sont généralement comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux prêts hypothécaires et autres prêts sont incorporés au coût de l'actif lors de leur comptabilisation initiale et comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés à la vente de prêts hypothécaires et autres prêts, les produits d'intérêts et les produits tirés des honoraires sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos comptes consolidés de résultat.

### **ii) Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits à l'égard des flux de trésorerie contractuels s'éteignent, lorsque nous transférons la quasi-totalité de nos risques et avantages liés à la propriété ou lorsque nous cessons de détenir le contrôle.

### **iii) Dépréciation**

Les actifs financiers font l'objet de tests de dépréciation une fois par trimestre. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement considérées comme des indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Sont également considérés comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût. La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En raison des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, le montant réel de la perte de valeur ainsi que le moment de sa comptabilisation pourraient différer des évaluations de la direction. Le processus d'évaluation de la dépréciation est décrit à la note 6.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Étant donné que les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur sont imputées au résultat, toute réduction de valeur des actifs en raison d'une dépréciation est déjà reflétée dans les produits. Toutefois, la dépréciation des actifs classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a généralement des répercussions sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison de l'incidence de la dépréciation sur les flux de trésorerie futurs.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier classé comme disponible à la vente, la perte dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos comptes consolidés de résultat. Par suite de la comptabilisation d'une perte de valeur, un titre de créance continue d'être constaté à sa juste valeur, les variations de la juste valeur étant inscrites aux autres éléments du résultat global, et fait l'objet d'évaluations trimestrielles pour déterminer s'il y a eu perte de valeur additionnelle ou reprise de valeur. Les pertes subséquentes sur des titres de capitaux propres ou autres placements dépréciés, y compris les pertes découlant des variations de change, sont reclassées des autres éléments du résultat global au résultat dans des périodes subséquentes, jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé. Une fois qu'elle a été comptabilisée en résultat, une perte de valeur sur un titre de créance classé comme disponible à la vente ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat que lorsque la remontée de la juste valeur peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur les titres de capitaux propres ou les autres placements classés comme disponibles à la vente ne peuvent faire l'objet d'une reprise en résultat.

#### *Prêts et créances*

Lorsqu'un prêt hypothécaire ou autre prêt subit une perte de valeur, la perte de valeur est évaluée comme correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés selon le taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Pour les actifs financiers garantis, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter d'une saisie après déduction des coûts de vente, que la saisie soit probable ou non. S'il n'existe aucune indication de dépréciation pour un prêt hypothécaire ou autre prêt évalué individuellement, ce prêt sera inclus dans un groupe de prêts aux caractéristiques de risque de crédit similaires soumis collectivement à une évaluation de dépréciation.

Lorsqu'un actif subit une perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur, et le montant de la perte est comptabilisé en résultat. Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise par ajustement du compte de correction de valeur, et la reprise est comptabilisée en résultat. Les produits d'intérêts sur les prêts hypothécaires et autres prêts s'étant dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction des flux de trésorerie futurs estimés utilisés pour le calcul de la perte de valeur. Les variations du compte de correction de valeur autres que les radiations diminuées des recouvrements sont imputées au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos comptes consolidés de résultat. Les radiations, diminuées des recouvrements, sont déduites du compte de correction de valeur lorsqu'il n'y a plus de probabilité réaliste de recouvrement, ce qui n'est généralement pas le cas avant la décomptabilisation de l'actif à la suite d'une saisie ou d'une vente.

### **Garanties**

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière.

### **Instruments financiers dérivés**

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture aux fins comptables, lesquels sont définis comme des placements dérivés, et des dérivés incorporés divisés sont comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos comptes consolidés de résultat. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos comptes consolidés de résultat. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des comptes de résultat. Lorsque certains critères sont respectés, la comptabilité de couverture comptabilise en résultat les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts ou reporte la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que survienne un événement de comptabilisation, par exemple la conclusion d'une transaction prévue ou la cession d'un investissement dans un établissement étranger. Toutes les relations de couverture sont documentées au moment de la mise en place, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

### **Couvertures de juste valeur**

Certains swaps de taux d'intérêt et contrats à terme de gré à gré sur devises sont désignés comme couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt ou du risque de change relativement à des actifs disponibles à la vente. La variation de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos comptes consolidés de résultat. La variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente associée au risque couvert est reclassée des autres éléments du résultat global en résultat. Par conséquent, l'inefficacité, le cas échéant, est comptabilisée en résultat dans la mesure où les variations de la juste valeur des dérivés et des actifs disponibles à la vente ne se contrebalancent pas. Les produits d'intérêts gagnés et payés à l'égard des actifs disponibles à la vente et des swaps faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur sont également inscrits au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos comptes consolidés de résultat.

### **Couvertures de flux de trésorerie**

Certains contrats à terme de gré à gré sur actions et sur devises sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en devises d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus des évaluations des couvertures, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont constatés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos comptes consolidés de résultat. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur actions est reclassée en résultat à titre d'élément des charges d'exploitation à mesure que les passifs au titre des droits à des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

### **Couvertures d'investissements nets**

Les passifs libellés en devises sont désignés comme des couvertures d'investissements nets servant à réduire les fluctuations de change associées à certains investissements nets dans des filiales étrangères. Les variations de la juste valeur de ces instruments sont inscrites aux profits et aux pertes de change dans les autres éléments du résultat global, compensant les profits et les pertes de change correspondants dégagés par les investissements nets sous-jacents dans des filiales étrangères. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe. En cas de résiliation de la relation de couverture, les montants différés dans le cumul des autres éléments du résultat global continueront d'être différés jusqu'à la cession totale ou partielle de notre investissement net dans l'établissement étranger couvert.

### **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie du contrat hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Nous sommes tenus de séparer un dérivé incorporé de son contrat hôte si le dérivé incorporé présente des caractéristiques économiques et des risques qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, si le dérivé incorporé correspond à la définition d'un dérivé et si le contrat combiné n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations en résultat. S'il est séparé de son contrat hôte aux fins comptables, un dérivé incorporé sera comptabilisé comme un dérivé. Pour plus de détails sur les dérivés incorporés aux contrats d'assurance, se reporter à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

### **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital, ou les deux. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les immobilisations corporelles qui sont incluses dans les autres actifs, comme il est décrit ci-après. Les dépenses engagées relativement à la maintenance continue de biens immobiliers à la suite de leur acquisition sont passées en charges. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût dans nos états consolidés de la situation financière. Les coûts divers engagés relativement à l'acquisition d'un immeuble de placement sont soit incorporés au coût de l'actif, soit comptabilisés en charges selon que l'acquisition est considérée comme un regroupement d'entreprises ou non. Les immeubles de placement sont par la suite évalués à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos comptes consolidés de résultat.

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier change de catégorie et passe de bien immobilier occupé par son propriétaire à immeuble de placement, les profits éventuels liés à sa réévaluation à la juste valeur en date du transfert sont comptabilisés dans nos comptes consolidés de résultat dans la mesure où ceux-ci viennent reprendre une perte de valeur. Toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

### **Autres placements – actifs non financiers**

Les autres placements comprennent également des actifs non financiers comme des participations dans des coentreprises et des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises et des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont augmentées de notre quote-part des apports de capital et des intérêts supplémentaires acquis, et réduites des distributions reçues. En outre, des ajustements sont apportés ultérieurement à la participation au titre de notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et de notre quote-part des autres éléments du résultat global. Notre quote-part du bénéfice net est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos comptes consolidés de résultat, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur sur les participations mises en équivalence sont constatées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que ces participations se sont dépréciées. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

### **Autres actifs**

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir, les coûts d'acquisition différés ainsi que les immobilisations corporelles. Les coûts d'acquisition différés liés à des contrats de service ou à la composante service de contrats de placement sont amortis sur la durée de vie prévue des contrats en fonction des honoraires futurs prévus. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont amortis à leur valeur résiduelle sur 25 à 49 ans. Le mobilier, les ordinateurs et tout autre matériel de bureau, ainsi que les aménagements des locaux loués, sont amortis à leur valeur résiduelle sur 2 à 20 ans.

### **Actifs au titre des cessions de réassurance**

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués de la même façon que les montants liés aux contrats d'assurance

sous-jacents et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les montants qui sont dus aux réassureurs ou que ces derniers doivent payer relativement aux primes reçues ou aux règlements effectués sont inclus dans les autres actifs et les autres passifs dans les états consolidés de la situation financière. Les primes liées aux cessions de réassurance sont présentées au poste Primes cédées des comptes consolidés de résultat. Le poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos comptes consolidés de résultat présente les charges et les recouvrements de charges liés à des contrats de réassurance.

Les actifs au titre des cessions de réassurance font l'objet de tests de dépréciation. S'ils se sont dépréciés, leur valeur comptable est réduite, et une perte de valeur est comptabilisée au poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos comptes consolidés de résultat. Il y a dépréciation lorsqu'il existe des indications objectives (résultant d'un événement) après la constatation initiale des actifs au titre des cessions de réassurance que les montants dus aux termes du contrat ne seront pas tous reçus, et que la dépréciation peut être évaluée de façon fiable.

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées à titre de contrats d'assurance, de placement ou de service, selon la nature sous-jacente des contrats et selon qu'ils correspondent à la définition de contrat d'assurance, de placement ou de service. Pour plus de détails sur la comptabilisation de ces différents types de contrats, se reporter à la rubrique pertinente de la présente note.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties de façon linéaire sur diverses périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans et sont portées en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos comptes consolidés de résultat. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable.

## Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables des activités acquises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Nous posons un jugement important lorsque nous déterminons nos UGT. Les facteurs pris en compte dans la détermination de nos UGT incluent les entrées de trésorerie liées aux produits, la distribution des produits, les marchés cibles et la manière dont la direction surveille et examine les activités.

Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et de leur valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données d'entrée des modèles utilisés pour déterminer le montant recouvrable de nos UGT ou de nos groupes d'UGT, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, au capital, à la valeur des affaires nouvelles, aux charges, aux projections en matière de flux de trésorerie et aux multiplicateurs de marché, en raison de l'incertitude relative au caractère prospectif de ces données. Ces hypothèses pourraient différer des résultats réels, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 9.

## Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire du contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes. Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les prestations à payer et les provisions pour participations, sont déterminés conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, ainsi qu'aux exigences du BSIF. Comme le confirment les directives de l'Institut canadien des actuaires (l'« ICA »), la méthode actuelle d'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, soit la méthode canadienne axée sur le bilan, répond aux exigences d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et peut être utilisée conformément aux IFRS. Selon cette méthode, la valeur des passifs dans l'état de la situation financière est égale à la valeur des actifs requis pour les soutenir.

Certains contrats d'assurance contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir des prestations complémentaires potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements et autres résultats réels d'un bloc de contrats similaires. Les IFRS permettent le classement des éléments non garantis, ou de participation, de ces contrats dans le passif ou dans les capitaux propres, selon la nature de notre obligation envers le titulaire de contrat. Les contrats



que nous établissons contiennent des obligations implicites envers le titulaire de contrat relativement aux éléments de participation discrétionnaire des contrats. Nous avons par conséquent choisi de classer ces éléments dans le passif, conformément au traitement comptable prévu par la méthode canadienne axée sur le bilan ainsi qu'aux directives de l'ICA.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des dérivés séparés et évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sauf quand le dérivé incorporé correspond lui-même à la définition d'un contrat d'assurance aux termes des IFRS, ou lorsque les risques et les caractéristiques du dérivé sont étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, ou encore lorsque le dérivé incorporé correspond à une option permettant au titulaire du contrat de racheter un contrat d'assurance pour un montant fixe ou pour un montant basé sur un montant fixe et sur un taux d'intérêt. Les dérivés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Un jugement important doit être exercé pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur détermination. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix des hypothèses sont décrits à la note 10, tandis que les sensibilités sont décrites à la note 7.

## Passifs financiers

### Passifs relatifs aux contrats de placement

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement. Les composantes service des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service. Pour plus de détails sur le traitement des composantes service des contrats de placement, se reporter à la rubrique sur les contrats de service de la présente note.

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti. Les contrats comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur à l'origine, puis à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. Les contrats comptabilisés au coût amorti sont initialement constatés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables à l'établissement du contrat. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. À chaque période ultérieure, les contrats sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et l'amortissement des contrats comptabilisés au coût amorti sont inscrits au poste Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement de nos comptes consolidés de résultat. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés de la situation financière.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière. La comptabilisation des contrats de placement qui contiennent des éléments de participation discrétionnaire est expliquée à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

### Autres passifs

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créanciers, les mises en pension de titres, l'impôt et les autres charges à payer, les titres de financement de premier rang et les provisions. Les passifs liés aux provisions, autres que les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement, sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à une tierce partie à la date de l'état de la situation financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

### Débiteures de premier rang et titres de créance subordonnés

Les passifs au titre des débiteures de premier rang et des titres de créance subordonnés sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inscrits au passif et sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

### Contrats de service

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important et ne nous transfère aucun risque financier sont classés dans les contrats de service. Les composantes service des contrats de placement sont également comptabilisées dans les contrats de service. Les produits tirés des honoraires découlant de ces contrats sont décrits à la rubrique « Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires » de la présente note. Les coûts d'acquisition différés sont décrits à la rubrique « Autres actifs » de la présente note. Lorsque les coûts à engager pour respecter les obligations inhérentes au contrat excèdent les avantages économiques qui devraient être tirés du contrat, une provision est comptabilisée dans les autres passifs.

### Fonds distincts

Les fonds distincts sont des produits pour lesquels nous établissons des contrats prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire du contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts. Ces produits sont inscrits au poste Produits



tirés des honoraires qui figure dans nos comptes consolidés de résultat. Les virements que les titulaires de contrat effectuent entre le fonds général et les fonds distincts sont pris en compte au poste Virement net aux (des) fonds distincts de nos comptes consolidés de résultat. Les versements effectués dans les fonds distincts viennent s'ajouter au passif des fonds distincts et ne sont pas pris en compte à titre de produits dans les comptes consolidés de résultat.

### **Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts**

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies.

### **Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts**

Les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires. Les variations de la juste valeur des placements d'un fonds distinct sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés(e)s et latent(e)s pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos comptes consolidés de résultat.

Les autres actifs et passifs liés à ces contrats d'assurance, comme les coûts payés pour l'acquisition et la mise en place des contrats et les passifs liés aux garanties que nous consentons, font partie du passif du fonds général et sont inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance de nos états consolidés de la situation financière.

### **Contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts**

Les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires.

Les autres passifs liés à ces contrats de placement, comme les provisions pour contrats déficitaires nécessaires pour les composantes service, sont inclus dans le passif du fonds général et inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés de la situation financière.

## **Impôt sur le résultat**

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de l'état de la situation financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos comptes consolidés de résultat. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont inscrits aux charges d'exploitation dans nos comptes consolidés de résultat.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de nos états consolidés de la situation financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé différeraient de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

L'impôt différé est présenté à l'égard des différences temporaires découlant de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf lorsque nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il appert qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment où elle a été réalisée, n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice comptable, ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité imposable prélevés par la même administration fiscale, et si nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Pour déterminer l'incidence de l'impôt, nous devons nous conformer à la pratique actuarielle reconnue au Canada et aux IFRS. Selon la méthode canadienne axée sur le bilan, la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance doit tenir compte de tous les flux de trésorerie associés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus, y compris les impôts sur le résultat. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont par conséquent déterminés en tenant compte de toutes les incidences fiscales liées aux contrats sur

une base actualisée, puis ajustés en fonction de tout actif et passif d'impôt différé connexe détenu conformément aux IFRS. Le résultat net de cet ajustement est de laisser l'effet d'actualisation de l'impôt différé lié aux différences temporaires sur les éléments fiscaux liés aux contrats dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

## Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Pour les régimes à prestations déterminées, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et au moyen d'hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations des variables futures qui auront un effet sur le coût final de cette obligation. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur les rendements de marché des obligations de société de haute qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de celle des obligations. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et sont détenus dans des fonds séparés gérés par des fiduciaires. La différence entre la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est constatée à titre d'actif ou de passif dans nos états consolidés de la situation financière.

Les coûts comptabilisés dans nos comptes consolidés de résultat comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, tout profit ou perte lié à la réduction ou aux liquidations et les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées. La réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées, qui comprend l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul du passif, les gains et pertes actuariels au titre du passif, l'écart entre le rendement des actifs des régimes et le montant inclus dans les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées, est reflétée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le calcul de la charge et des obligations au titre des prestations déterminées fait appel au jugement, étant donné que leur comptabilisation dépend de diverses hypothèses actuarielles ayant trait aux taux d'actualisation, aux taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé et aux augmentations projetées de la rémunération. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 25.

## Dividendes

Les dividendes à payer aux actionnaires de la FSL inc. sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés ou approuvés. Les dividendes réinvestis en actions ordinaires additionnelles aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont également inscrits aux dividendes, dans les bénéfices non distribués. Lorsque la FSL inc. a émis des actions ordinaires sur le capital autorisé aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, les actions additionnelles ont été inscrites aux actions ordinaires.

## Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires

Les primes brutes de tous les types de contrats d'assurance, à l'exception des contrats liés à des fonds distincts, sont généralement inscrites aux produits lorsqu'elles deviennent exigibles.

Les produits tirés des honoraires comprennent les frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif, les commissions liées aux activités des intermédiaires et les honoraires liés aux contrats de service, et sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

## Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions de la FSL inc. attribuées aux employés sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération totale liée aux options sur actions est calculée en fonction de la juste valeur des options sur actions à la date de leur attribution et du nombre estimatif d'options qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos comptes consolidés de résultat, et un montant correspondant est inscrit au surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options sur actions sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, le surplus d'apport est contrepassé et les actions ordinaires émises sont portées au crédit des actions ordinaires dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Les autres régimes de paiements fondés sur des actions établis en fonction de la valeur des actions ordinaires de la FSL inc. sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont calculés de nouveau à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de l'attribution à la date de clôture. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges de façon linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS Investment Management (la « MFS ») qui ont trait à ses propres actions sont comptabilisées comme des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie. Les attributions dont les droits sont acquis et non acquis ainsi que les actions émises aux termes de ces régimes sont comptabilisées à titre de passifs parce que la filiale a pour pratique de racheter aux employés leurs actions après une période de détention prescrite. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière; la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos comptes consolidés de résultat. Les passifs sont réglés en trésorerie lorsque les actions sont rachetées auprès des employés.

## Bénéfice de base et dilué par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le bénéfice dilué par action ajuste le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées. Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires en circulation. En ce qui a trait aux instruments convertibles, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est augmenté de la

charge d'intérêts après impôt sur les instruments convertibles, tandis que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion. Dans le cas des options sur actions, il est présumé que le produit de l'exercice des options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions ordinaires pour la période sert à racheter des actions ordinaires au cours de marché moyen pour la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises relativement à l'exercice des options dilutives et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été rachetées au cours de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période vient ajuster le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

## 2. Modifications de méthodes comptables

### 2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2016

En décembre 2014, l'IASB a publié le document intitulé *Initiative concernant les informations à fournir (modifications d'IAS 1)*. Ces modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, ont pour objectif d'encourager les entités à avoir recours à leur jugement professionnel afin de déterminer l'information à fournir dans les états financiers et les notes annexes en clarifiant les lignes directrices se rapportant à l'importance relative, à la présentation et à la structure des notes. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Certaines informations à fournir ont été révisées dans nos états financiers consolidés, les immobilisations corporelles ayant notamment été regroupées au sein des autres actifs. Les données correspondantes de l'exercice précédent ont été modifiées pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. Ces modifications exigent également la présentation distincte de la quote-part des autres éléments du résultat global des coentreprises et des entreprises associées dans nos états consolidés du résultat global. Cette présentation a été adoptée de façon rétrospective.

Les modifications suivantes prennent également effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et elles n'ont eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En mai 2014, l'IASB a publié le document intitulé *Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes*, qui modifie IFRS 11, *Partenariats*. Appliquées de façon prospective, ces modifications établissent des lignes directrices relatives à la comptabilisation des acquisitions de participations dans une entreprise commune lorsque l'activité de celle-ci constitue une entreprise.

En mai 2014, l'IASB a publié le document intitulé *Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables*, qui modifie IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et IAS 38, *Immobilisations incorporelles*. Appliquées de façon prospective, ces modifications précisent qu'en général, les modes d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles fondés sur les produits ne devraient pas être utilisés.

En septembre 2014, l'IASB a publié le document intitulé *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014*, qui comprend des modifications mineures apportées à diverses IFRS, certaines appliquées de façon prospective et d'autres de façon rétrospective.

En décembre 2014, l'IASB a publié *Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation*, qui modifie IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. Ces modifications clarifient certaines exigences comptables relatives aux entités d'investissement. Appliquées de façon rétrospective, elles permettent à une entité qui n'est pas une entité d'investissement de conserver la méthode de comptabilité à la juste valeur appliquée par une coentreprise ou une entreprise associée qui est une entité d'investissement lorsqu'elle applique la méthode de la mise en équivalence.

### 2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2017

L'IASB a publié les IFRS modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2017.

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications clarifient la manière de comptabiliser les actifs d'impôt différé relatifs aux pertes latentes sur les instruments de créance évalués à la juste valeur. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elles doivent être appliquées de façon rétrospective, et certaines mesures d'allègement sont offertes pour faciliter la transition. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En janvier 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Initiative concernant les informations à fournir (modifications d'IAS 7)*, qui modifie IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. Ces modifications exigent que les entités fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. Les modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et doivent être appliquées de façon prospective. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016*, qui comprend une modification mineure apportée à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La modification procure des éclaircissements sur le champ d'application d'IFRS 12. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de cette modification aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

### 2.C Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2018 ou par la suite

L'IASB a publié les nouvelles normes ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2018 ou plus tard.

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), qui remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et diverses interprétations. IFRS 15 établit des principes sur la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude relative aux produits découlant des contrats conclus avec des clients. IFRS 15 exige que les entités comptabilisent les produits de manière à refléter les transferts de biens ou de services à des clients en fonction des montants auxquels ces entités prévoient avoir droit en échange de ces biens ou services. En septembre 2015, l'IASB a

reporté la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15. Cette norme, dont l'entrée en vigueur était d'abord prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, vise maintenant les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective ou de façon rétrospective modifiée. Les contrats d'assurance et les contrats de placement n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 15. En avril 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Clarification d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui fournit des indications supplémentaires et prévoit des mesures d'allègement pour faciliter la transition à IFRS 15. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'auront IFRS 15 et ces modifications sur nos états financiers consolidés.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 comprend des lignes directrices relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus, et il établit la manière dont un instrument financier doit être comptabilisé et évalué. IFRS 9 introduit également, pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, un modèle de dépréciation qui nécessite la comptabilisation des pertes attendues au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, ainsi que la comptabilisation des pertes attendues sur la totalité de la durée de vie d'un instrument financier dans l'éventualité où certains critères seraient satisfaits. En outre, un nouveau modèle de comptabilité de couverture a été introduit afin de renforcer l'alignement avec les activités de gestion des risques. En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 4 afin d'accorder aux entités d'assurance dont l'activité principale est l'établissement de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 une exemption facultative à l'égard de l'application d'IFRS 9 jusqu'en 2021 (l'« approche de report »). Nous satisfaisons aux conditions requises et nous choisirons de suivre l'approche de report autorisée par les modifications. Par conséquent, nous continuerons d'appliquer IAS 39, la norme existante relative aux instruments financiers, jusqu'en 2021.

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir relativement aux contrats de location, tant pour les preneurs que pour les bailleurs. Pour les preneurs, IFRS 16 élimine le classement des contrats de location à titre de contrats de location simple ou de location-financement, et la norme exige que tous les contrats de location soient comptabilisés dans l'état de la situation financière, sauf pour certaines exceptions, notamment les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins. La comptabilisation demeure pour sa part essentiellement inchangée pour les bailleurs. La norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et doit être appliquée de façon rétrospective ou de façon rétrospective modifiée. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de cette norme aura sur nos états financiers consolidés.

En juin 2016, l'IASB a publié *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, qui modifie IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et précise la manière de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, comme l'incidence des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et elles s'appliqueront aux attributions effectuées à partir de cette date ainsi qu'aux attributions en cours à cette date pour lesquelles les droits n'auront pas été acquis ou pour lesquelles les droits auront été acquis mais qui n'auront pas été exercées. Ces modifications doivent être appliquées de façon prospective, et l'adoption rétrospective est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016*, qui comprend des modifications mineures apportées à plusieurs IFRS. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Transfert des immeubles de placement (modifications d'IAS 40)*. Les modifications apportées à IAS 40, *Immeubles de placement*, précisent que l'entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie immeubles de placement si, et seulement si, il existe une indication de changement d'utilisation. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, élaborée par l'IFRS Interpretations Committee. IFRIC 22 précise que, aux fins de la détermination du cours de change à utiliser pour les transactions qui incluent l'encaissement ou le paiement d'une contrepartie payée d'avance en monnaie étrangère, la date de la transaction correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire payé d'avance ou du passif non monétaire lié à un produit différé. IFRIC 22 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous évaluons actuellement son incidence sur nos états financiers consolidés.

### 3. Acquisitions

#### Acquisitions conclues en 2016

##### Acquisition à la Financière Sun Life États-Unis

Le 1<sup>er</sup> mars 2016, nous avons conclu l'acquisition des affaires d'assurance collective d'Assurant, Inc. aux États-Unis (« AC Assurant ») pour une contrepartie totale de 1 264 \$ constituée d'une commission de cession et d'un paiement pour l'acquisition de filiales directes. Le prix d'achat comprenait une contrepartie éventuelle de 21 \$ qui a été versée au cours du troisième trimestre. L'acquisition a été réalisée au moyen d'ententes de réassurance et de l'achat direct de la totalité des actions avec droit de vote de certaines entités juridiques. Les résultats et l'actif net acquis, y compris le goodwill, sont comptabilisés au sein de notre secteur à présenter Financière Sun Life États-Unis (la « FSL États-Unis ») à la note 4. Cette acquisition nous permet d'ajouter de nouvelles capacités et d'augmenter la taille et l'étendue de ce secteur d'activité.

Au quatrième trimestre de 2016, la Compagnie a terminé son examen des passifs relatifs aux contrats d'assurance acquis et à l'impôt différé connexe. À l'issue de cet examen, la juste valeur de l'actif net identifiable acquis dont font état les états financiers intermédiaires consolidés du 30 septembre 2016 a augmenté de 35 \$ et le goodwill a diminué d'un montant correspondant.



Les composantes de la juste valeur de l'actif net identifiable comptabilisé relativement à cette acquisition s'établissent comme suit :

<b>Au 1<sup>er</sup> mars 2016</b>	
Juste valeur de la contrepartie transférée	<b>1 264 \$</b>
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis :	
Actifs acquis :	
Placements	<b>2 345 \$<sup>1)</sup></b>
Autres actifs	<b>156</b>
Actifs d'impôt différé	<b>186</b>
Immobilisations incorporelles	<b>270<sup>2)</sup></b>
<b>Total des actifs acquis</b>	<b>2 957 \$</b>
Passifs repris :	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	<b>2 248 \$</b>
Autres passifs repris	<b>105</b>
<b>Total des passifs repris</b>	<b>2 353 \$</b>
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	<b>604 \$</b>
Goodwill	<b>660 \$<sup>3)</sup></b>

- 1) Comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 53 \$, des titres de créance de 1 828 \$, des prêts hypothécaires et autres prêts de 376 \$ et des titres de capitaux propres de 88 \$.
- 2) Les immobilisations incorporelles acquises sont des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée; elles comprennent des immobilisations incorporelles constituées des relations avec des clients de 180 \$ et des immobilisations incorporelles liées à la distribution de 90 \$ qui feront l'objet d'un amortissement linéaire sur 15 ans.
- 3) Le goodwill correspond à l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net et il comprend les avantages tirés des synergies et des affaires futures ainsi que les autres avantages économiques tirés de cette transaction; de cette somme, une tranche de 318 \$ est déductible aux fins fiscales.

### Acquisitions à la Financière Sun Life Asie

Au cours de l'exercice, nous avons acquis la propriété exclusive de la PVI Sun Life Insurance Company Limited (la « PVI Sun Life »), notre coentreprise d'assurance au Vietnam. Le 7 janvier 2016, nous avons accru notre participation dans la PVI Sun Life, la faisant passer de 49 % à 75 %, en acquérant de la PVI Holdings une participation additionnelle de 26 % dans le capital statuaire de la PVI Sun Life pour une contrepartie en trésorerie de 49 \$. Nous avons ainsi obtenu le contrôle de la PVI Sun Life et réévalué notre participation existante dans cette dernière à la juste valeur en date de l'acquisition, ce qui a entraîné la comptabilisation d'un profit non récurrent de 31 \$ sans effet sur la trésorerie au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos comptes consolidés de résultat. Ce profit est composé d'un montant de 23 \$ relatif à la différence entre la juste valeur et la valeur comptable de notre participation de 49 % dans la PVI Sun Life en vertu de la méthode de la mise en équivalence et d'un montant de 8 \$ relatif au reclassement des écarts de change cumulés du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net. La juste valeur de l'actif net identifiable comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 2 \$ et des immobilisations incorporelles de 6 \$. Le goodwill découlant de cette transaction s'élève à 51 \$, ce qui tient compte principalement des attentes en matière d'affaires futures. Les participations ne donnant pas le contrôle découlant de cette acquisition s'établissaient à 18 \$ et ont été comptabilisées en tant que quote-part de la juste valeur de l'actif net identifiable. Parallèlement à cette acquisition, nous avons également conclu une entente en vertu de laquelle la PVI Holdings est autorisée à nous vendre la totalité de son capital statuaire restant dans la PVI Sun Life sur une période de 10 ans, ce qui est comptabilisé dans nos états consolidés des variations des capitaux propres à titre de Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle. Le 9 novembre 2016, nous avons acquis les participations ne donnant pas le contrôle restantes de 25 % de la PVI Holdings pour une contrepartie en trésorerie de 46 \$ et avons renommé la PVI Sun Life (la « Sun Life Vietnam Insurance Company Limited »). Étant donné que l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée à titre de transaction liée aux capitaux propres, l'écart entre la contrepartie transférée et la réduction des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisé directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires. Se reporter à la note 27.B pour plus d'information sur la variation des participations ne donnant pas le contrôle au cours de 2016.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, nous avons augmenté notre participation dans notre coentreprise en Indonésie, la PT CIMB Sun Life, la faisant passer de 49 % à 100 %, et nous avons simultanément conclu une entente de bancassurance de longue durée avec la PT Bank CIMB Niaga afin de renforcer nos capacités de distribution, pour une contrepartie totale d'environ 76 \$, composée d'une contrepartie en trésorerie initiale de 54 \$ et d'une contrepartie éventuelle estimée à 22 \$, sur laquelle une tranche de 12 \$ a été versée au cours du quatrième trimestre et la tranche restante devra être versée au cours des deux prochaines années. À la suite de cette transaction, nous avons obtenu le contrôle de la PT CIMB Sun Life et réévalué notre participation existante dans celle-ci à la juste valeur en date de l'acquisition, ce qui a entraîné la comptabilisation d'un profit non récurrent de 6 \$ sans effet sur la trésorerie au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos comptes consolidés de résultat. Ce profit se rapporte à la différence entre la juste valeur et la valeur comptable de notre participation de 49 % dans la PT CIMB Sun Life en vertu de la méthode de la mise en équivalence. La juste valeur de l'actif net identifiable comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 8 \$, des immobilisations incorporelles liées à la distribution de 67 \$ et un passif d'impôt différé net de 17 \$. L'immobilisation incorporelle acquise fait l'objet d'un amortissement linéaire. Le goodwill découlant de cette transaction s'élève à 45 \$, ce qui tient compte principalement des attentes en matière d'affaires futures et de synergies de charges.

Les résultats et l'actif net acquis, y compris le goodwill, relatifs à ces transactions sont comptabilisés dans notre secteur à présenter Financière Sun Life Asie (la « FSL Asie ») à la note 4.



## Acquisitions conclues en 2015

### Acquisition au sein de Gestion d'actif FSL

Nous avons conclu, le 1<sup>er</sup> septembre 2015, l'acquisition du groupe de sociétés Bentall Kennedy (« Bentall Kennedy ») pour une contrepartie en trésorerie de 557 \$. Bentall Kennedy est un gestionnaire de placements immobiliers qui exerce ses activités au Canada et aux États-Unis et qui fournit des services de gestion de placements immobiliers et des services immobiliers spécialisés, y compris des services de gestion et de location de biens immobiliers. Cette acquisition nous permet d'ajouter à notre savoir-faire au chapitre de la gestion actif-passif des produits à revenu fixe et des catégories d'actifs non traditionnelles en augmentant nos capacités en matière de placements immobiliers et hypothécaires. La juste valeur de l'actif net identifiable acquis s'élève à 392 \$, ce qui comprend des immobilisations incorporelles de 475 \$ et un passif d'impôt différé net de 83 \$. Les immobilisations incorporelles acquises se composent d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de 125 \$ et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de 350 \$. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont liées aux relations avec des clients qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie économique prévue de 20 années. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont liées aux contrats de gestion de fonds et elles ne seront pas amorties. Nous avons comptabilisé un goodwill de 165 \$ relativement à cette transaction.

Le 31 juillet 2015, nous avons conclu l'acquisition de la totalité des actions de Prime Advisors, Inc. (« Prime Advisors ») pour une contrepartie en trésorerie de 76 \$. Cette acquisition nous a permis d'accroître nos capacités liées aux investissements guidés par le passif, car Prime Advisors se spécialise dans les portefeuilles personnalisés de titres à revenu fixe, principalement pour les compagnies d'assurances américaines. La juste valeur de l'actif net identifiable acquis dans le cadre de la transaction s'élève à 23 \$, ce qui comprend une immobilisation incorporelle constituée des relations avec des clients de 16 \$ qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie économique prévue de 15 années. Nous avons comptabilisé un goodwill de 53 \$ relativement à cette transaction.

Le 2 avril 2015, nous avons conclu l'acquisition de la totalité des actions de Ryan Labs Asset Management Inc., auparavant Ryan Labs, Inc., (« Ryan Labs »), gestionnaire d'actif établi à New York, pour la somme de 46 \$. Cette acquisition nous a permis d'accroître nos capacités en ce qui touche les stratégies d'investissements guidés par le passif et les stratégies de rendement global associées aux placements à revenu fixe aux États-Unis. Le prix d'achat se composait d'actions ordinaires de la FSL inc. évaluées à 34 \$, d'un montant en trésorerie de 5 \$ et d'une contrepartie éventuelle estimative de 7 \$ qui devra être versée en actions ordinaires de la FSL inc. si certains objectifs de rendement futurs sont atteints. La juste valeur de l'actif net identifiable acquis dans le cadre de la transaction s'élève à 9 \$, ce qui comprend une immobilisation incorporelle de 11 \$ et un passif d'impôt différé connexe de 5 \$. L'immobilisation incorporelle acquise est constituée des relations avec des clients qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie économique prévue de 15 années. Nous avons comptabilisé un goodwill de 37 \$ relativement à cette transaction.

Le goodwill découlant de ces transactions comprend les avantages tirés des synergies et des affaires futures, ainsi que les autres avantages économiques.

## 4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs à présenter : la Financière Sun Life Canada (la « FSL Canada »), la FSL États-Unis, Gestion d'actif Financière Sun Life (« Gestion d'actif FSL »), la FSL Asie et l'Organisation internationale.

Au troisième trimestre de 2015, le secteur MFS a été renommé « Gestion d'actif FSL » afin de refléter les acquisitions que nous avons conclues en 2015 en matière de gestion d'actif. Le secteur Gestion d'actif FSL comprend les activités de la MFS, qui constituaient auparavant le secteur MFS, et les activités de Gestion Placements Sun Life (« GPSL »), qui y ont été ajoutées au troisième trimestre de 2015. GPSL est constituée des acquisitions que nous avons conclues en 2015, présentées à la note 3, ainsi que de Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc.

Ces secteurs à présenter exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux, qui comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres organisations.

Les produits de nos secteurs à présenter proviennent surtout des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-maladie, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux organismes de placement collectif. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par la FSL États-Unis à l'Organisation internationale. Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actif versés à Gestion d'actif FSL par la FSL Canada et l'Organisation internationale, ainsi que d'honoraires liés à la distribution de produits versés à la FSL États-Unis par Gestion d'actif FSL. Les opérations intersectorielles sont présentées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux qui suivent.

La direction considère que les clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Les résultats par secteur pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	FSL Canada	FSL États-Unis	Gestion d'actif FSL	FSL Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
<b>2016</b>							
Montant brut des primes :							
Rentes	2 585 \$	11 \$	– \$	– \$	28 \$	– \$	2 624 \$
Assurance-vie	4 107	2 734	–	1 954	99	–	8 894
Assurance-maladie	4 368	3 507	–	17	17	–	7 909
Montant brut total des primes	11 060	6 252	–	1 971	144	–	19 427
À déduire : primes cédées	3 671	565	–	117	26	–	4 379
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	3 751	2 109	(3)	761	1 428	(101)	7 945
Produits tirés des honoraires	1 026	228	3 932	341	131	(78)	5 580
Total des produits	12 166	8 024	3 929	2 956	1 677	(179)	28 573
À déduire :							
Total des prestations et charges	10 797	7 450	2 807	2 581	1 672	(179)	25 128
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	208	61	393	51	(94)	–	619
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 161 \$	513 \$	729 \$	324 \$	99 \$	– \$	2 826 \$
<b>2015</b>							
Montant brut des primes :							
Rentes	2 715 \$	143 \$	– \$	– \$	30 \$	– \$	2 888 \$
Assurance-vie	3 783	2 382	–	1 195	102	–	7 462
Assurance-maladie	4 105	2 333	–	16	20	–	6 474
Montant brut total des primes	10 603	4 858	–	1 211	152	–	16 824
À déduire : primes cédées	5 582	627	–	40	180	–	6 429
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	2 527	812	4	52	223	(63)	3 555
Produits tirés des honoraires	998	210	3 727	306	157	(74)	5 324
Total des produits	8 546	5 253	3 731	1 529	352	(137)	19 274
À déduire :							
Total des prestations et charges	7 530	4 830	2 616	1 170	366	(137)	16 375
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	177	90	424	48	(140)	–	599
Bénéfice net total (perte nette totale)	839 \$	333 \$	691 \$	311 \$	126 \$	– \$	2 300 \$

Les actifs et passifs par secteur s'établissent comme suit :

	FSL Canada	FSL États-Unis	Gestion d'actif FSL	FSL Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
<b>Au 31 décembre 2016</b>							
Total de l'actif du fonds général	82 456 \$	45 066 \$	4 277 \$	15 103 \$	14 341 \$	(172)\$	161 071 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	79 964 \$	1 269 \$	– \$	4 605 \$	11 329 \$	– \$	97 167 \$
Total du passif du fonds général	74 278 \$	40 356 \$	2 384 \$	10 866 \$	10 991 \$	(172)\$	138 703 \$
<b>Au 31 décembre 2015</b>							
Total de l'actif du fonds général	78 109 \$	42 890 \$	4 341 \$	13 551 \$	16 690 \$	(168)\$	155 413 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	72 633 \$	1 379 \$	– \$	4 278 \$	13 150 \$	– \$	91 440 \$
Total du passif du fonds général	70 437 \$	38 843 \$	2 566 \$	9 816 \$	12 501 \$	(168)\$	133 995 \$

Les produits et l'actif de nos secteurs à présenter diffèrent de ceux de nos secteurs géographiques en raison principalement de la division géographique de nos secteurs Gestion d'actif FSL et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les produits par pays pour Gestion d'actif FSL et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actif FSL		Organisation internationale	
	2016	2015	2016	2015
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Produits :				
États-Unis	3 791 \$	3 680 \$	170 \$	(20)\$
Royaume-Uni	–	–	1 412	322
Canada <sup>1)</sup>	138	51	74	49
Autres pays	–	–	21	1
Total des produits	3 929 \$	3 731 \$	1 677 \$	352 \$

1) Constitué des activités canadiennes de Bentall Kennedy.

Le tableau suivant présente le total de l'actif par pays pour Gestion d'actif FSL et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actif FSL		Organisation internationale	
	2016	2015	2016	2015
Aux 31 décembre				
Total de l'actif du fonds général :				
États-Unis	3 745 \$	3 871 \$	2 356 \$	2 682 \$
Royaume-Uni	–	–	8 731	10 361
Canada <sup>1)</sup>	532	470	3 116	3 503
Autres pays	–	–	138	144
Total de l'actif du fonds général	4 277 \$	4 341 \$	14 341 \$	16 690 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :				
Royaume-Uni	– \$	– \$	11 329 \$	13 150 \$
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	– \$	– \$	11 329 \$	13 150 \$

1) Constitué des activités canadiennes de Bentall Kennedy.

## 5. Total des placements et produits nets tirés des placements connexes

### 5.A Juste valeur des placements

#### 5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit.

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	8 642 \$	8 642 \$	8 983 \$	8 983 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	59 466	59 466	56 785	56 785
Titres de créance – disponibles à la vente	12 421	12 421	13 111	13 111
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	5 016	5 016	4 426	4 426
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	758	758	887	887
Prêts hypothécaires et autres prêts	40 775	43 104	39 103	41 849
Actifs dérivés	1 608	1 608	1 866	1 866
Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1)</sup>	2 041	2 041	1 811	1 811
Autres placements – disponibles à la vente <sup>1)</sup>	623	623	327	327
Avances sur contrats	3 141	3 141	3 151	3 151
<b>Total des actifs financiers<sup>2)</sup></b>	<b>134 491 \$</b>	<b>136 820 \$</b>	<b>130 450 \$</b>	<b>133 196 \$</b>

1) Les autres placements (à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente) comprennent nos placements dans les fonds distincts, les organismes de placement collectif et les sociétés en commandite simple.

2) Les placements de 142 350 \$ (137 963 \$ au 31 décembre 2015) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, des immeubles de placement de 6 592 \$ (6 540 \$ au 31 décembre 2015) et d'autres placements – actifs non financiers de 1 267 \$ (973 \$ au 31 décembre 2015).

Les passifs dérivés d'une juste valeur de 2 512 \$ (3 378 \$ au 31 décembre 2015) sont également inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Nos prêts hypothécaires et autres prêts sont généralement comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.ii. Au 31 décembre 2016, des montants de 38 350 \$ et de 4 754 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie de la juste valeur, comme le décrit la présente note (37 294 \$ et 4 555 \$ au 31 décembre 2015).

Les avances sur contrats sont comptabilisées selon le solde du capital impayé. La juste valeur des avances sur contrats, aux fins de la présentation de l'information, se rapproche de leur valeur comptable, puisque les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquels elles sont consenties. Les avances sur contrats sont classées dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

#### 5.A.ii Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

La juste valeur des titres de créance de gouvernements et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données de marché observables et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations effectuées sur des instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours établis par des courtiers, non contraignants, sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance de gouvernements et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur la performance des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs prévus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours établis par des courtiers, non contraignants, sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices d'exploitation futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des

caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon l'échéance et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. La donnée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque correspondant à des durées de 20 ans ou plus pour les prêts hypothécaires et de 10 ans ou plus pour les autres prêts.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type de dérivé. La juste valeur des contrats à terme standardisés et des options négociés en Bourse est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données utilisées pour l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques de compensation en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de taux liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices d'exploitation futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus ainsi que de modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par les gestionnaires de placements. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance de gouvernements et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B.

### 5.A.iii Hiérarchie de la juste valeur

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en Bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres d'organismes de placement collectif détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres d'organismes de placement collectif détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.



Les tableaux suivants présentent nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie.

	Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	7 742 \$	900 \$	– \$	8 642 \$	8 233 \$	750 \$	– \$	8 983 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 136	57 888	442	59 466	1 205	55 053	527	56 785
Titres de créance – disponibles à la vente	610	11 620	191	12 421	430	12 576	105	13 111
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 863	2 009	144	5 016	2 562	1 694	170	4 426
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	584	167	7	758	709	178	–	887
Actifs dérivés	34	1 574	–	1 608	30	1 836	–	1 866
Autres placements	925	195	1 544	2 664	888	144	1 106	2 138
Immeubles de placement	–	–	6 592	6 592	–	–	6 540	6 540
<b>Total des placements évalués à la juste valeur</b>	<b>13 894 \$</b>	<b>74 353 \$</b>	<b>8 920 \$</b>	<b>97 167 \$</b>	<b>14 057 \$</b>	<b>72 231 \$</b>	<b>8 448 \$</b>	<b>94 736 \$</b>
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	26 435 \$	69 867 \$	865 \$	97 167 \$	27 714 \$	62 961 \$	765 \$	91 440 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>40 329 \$</b>	<b>144 220 \$</b>	<b>9 785 \$</b>	<b>194 334 \$</b>	<b>41 771 \$</b>	<b>135 192 \$</b>	<b>9 213 \$</b>	<b>186 176 \$</b>
<b>Passif</b>								
Passifs relatifs aux contrats de placement	– \$	– \$	3 \$	3 \$	– \$	– \$	4 \$	4 \$
Passifs dérivés	7	2 505	–	2 512	8	3 370	–	3 378
<b>Total des passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>7 \$</b>	<b>2 505 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>2 515 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>3 370 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>3 382 \$</b>

Au poste Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net sont regroupés les titres suivants :

	Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	– \$	3 101 \$	16 \$	3 117 \$	– \$	2 342 \$	41 \$	2 383 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	–	11 414	38	11 452	–	10 516	39	10 555
Gouvernements et organismes américains	1 136	56	6	1 198	1 205	59	8	1 272
Autres gouvernements étrangers	–	5 568	10	5 578	–	5 883	33	5 916
Sociétés	–	34 166	287	34 453	–	33 325	343	33 668
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	–	1 697	49	1 746	–	1 516	1	1 517
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	–	1 482	–	1 482	–	1 052	8	1 060
Titres adossés à des créances avec flux groupés	–	47	29	76	–	34	28	62
Autres	–	357	7	364	–	326	26	352
<b>Total des titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1 136 \$</b>	<b>57 888 \$</b>	<b>442 \$</b>	<b>59 466 \$</b>	<b>1 205 \$</b>	<b>55 053 \$</b>	<b>527 \$</b>	<b>56 785 \$</b>

Au poste Titres de créance – disponibles à la vente sont regroupés les titres suivants :

	Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	– \$	1 654 \$	– \$	1 654 \$	– \$	1 637 \$	– \$	1 637 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	–	1 148	–	1 148	–	836	–	836
Gouvernements et organismes américains	610	82	–	692	430	–	–	430
Autres gouvernements étrangers	–	766	–	766	–	737	1	738
Sociétés	–	5 796	87	5 883	–	7 463	63	7 526
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	–	888	–	888	–	940	–	940
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	–	501	–	501	–	308	–	308
Titres adossés à des créances avec flux groupés	–	239	67	306	–	221	–	221
Autres	–	546	37	583	–	434	41	475
<b>Total des titres de créance – disponibles à la vente</b>	<b>610 \$</b>	<b>11 620 \$</b>	<b>191 \$</b>	<b>12 421 \$</b>	<b>430 \$</b>	<b>12 576 \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>13 111 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2016 et en 2015.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs classés dans le niveau 3.

	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	Autres placements	Immeubles de placement	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur
Pour les exercices clos les									
<b>31 décembre 2016</b>									
Solde d'ouverture	527 \$	105 \$	170 \$	– \$	1 106 \$	6 540 \$	8 448 \$	765 \$	9 213 \$
Inclus dans le résultat net <sup>(1), (3), (5)</sup>	(3)	1	(15)	–	7	70	60	24	84
Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	–	–	–	–	(11)	–	(11)	–	(11)
Achats	239	175	74	7	615	404	1 514	247	1 761
Ventes	(30)	(3)	(1)	–	(175)	(346)	(555)	(66)	(621)
Règlements	(64)	(50)	(46)	–	–	–	(160)	(1)	(161)
Transferts au niveau 3 <sup>(2)</sup>	82	6	–	–	–	–	88	–	88
Transferts hors du niveau 3 <sup>(2)</sup>	(298)	(40)	(37)	–	–	–	(375)	(10)	(385)
Conversion des monnaies étrangères <sup>(4)</sup>	(11)	(3)	(1)	–	2	(76)	(89)	(94)	(183)
Solde de clôture	442 \$	191 \$	144 \$	7 \$	1 544 \$	6 592 \$	8 920 \$	865 \$	9 785 \$
Profits (pertes) inclus(es) dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture <sup>(1)</sup>	(5)\$	– \$	(15)\$	– \$	7 \$	90 \$	77 \$	20 \$	97 \$
<b>31 décembre 2015</b>									
Solde d'ouverture	891 \$	280 \$	125 \$	– \$	788 \$	6 108 \$	8 192 \$	530 \$	8 722 \$
Inclus dans le résultat net <sup>(1), (3), (5)</sup>	(14)	(1)	14	–	77	97	173	67	240
Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	–	–	–	–	(11)	–	(12)	–	(12)
Achats	248	263	46	–	370	386	1 313	199	1 512
Ventes	(35)	(3)	(2)	–	(128)	(367)	(535)	(88)	(623)
Règlements	(95)	(15)	(28)	–	–	–	(138)	(1)	(139)
Transferts au niveau 3 <sup>(2)</sup>	134	8	–	–	–	–	142	–	142
Transferts hors du niveau 3 <sup>(2)</sup>	(665)	(432)	–	–	–	–	(1 097)	(9)	(1 106)
Conversion des monnaies étrangères <sup>(4)</sup>	63	6	15	–	10	316	410	67	477
Solde de clôture	527 \$	105 \$	170 \$	– \$	1 106 \$	6 540 \$	8 448 \$	765 \$	9 213 \$
Profits (pertes) inclus(es) dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture <sup>(1)</sup>	(37)\$	(1)\$	14 \$	– \$	80 \$	219 \$	275 \$	79 \$	354 \$

- Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos comptes consolidés de résultat pour le total des placements évalués à la juste valeur.
- Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données servant à la détermination des prix des actifs et des passifs ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données non observables.
- Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau.
- Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.
- Le poste Immeubles de placement présenté au résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de 126 \$ (150 \$ en 2015), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 56 \$ (53 \$ en 2015).

### Données non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur sont principalement des immeubles de placement, des titres de créance et d'autres placements.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie décrite à la note 5.A.ii. Les principales données non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2016 comprennent ce qui suit :

- Valeur locative estimée : la valeur locative estimée est calculée en fonction du loyer contractuel et d'autres transactions de location sur le marché local, déduction faite des charges d'exploitation remboursables. Une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. La valeur locative estimée varie selon le type d'immeuble : immeubles de détail, immeubles de bureaux et biens immobiliers industriels. La valeur locative estimée (en dollars, par pied carré, par année) varie entre 12,00 \$ et 65,00 \$ pour les immeubles de détail et de bureaux et entre 3,00 \$ et 11,00 \$ pour les biens immobiliers industriels.
- Taux de croissance de la location : le taux de croissance de la location se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux de croissance de la location se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. Le taux de croissance de la location (par année) varie entre 0,0 % et 3,0 %.
- Taux d'inoccupation à long terme : le taux d'inoccupation à long terme se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux d'inoccupation à long terme se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'inoccupation à long terme varie entre 2,0 % et 10,0 %.

- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'actualisation varie entre 5,0 % et 11,0 %.
- Taux de capitalisation final : le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après une période de 10 ans. Une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux de capitalisation final varie entre 4,5 % et 10,0 %.

Il existe une corrélation positive entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux de croissance de la location. Il existe une corrélation négative entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux d'inoccupation à long terme, du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final.

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une augmentation (diminution) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3. La majorité de nos titres de créance classés dans le niveau 3 sont des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de ces actifs soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan. Par conséquent, bien que le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles puisse avoir une incidence sur la juste valeur des titres de créance de niveau 3, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Les autres placements classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net et Autres placements – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement de placements dans des sociétés en commandite simple. La juste valeur de nos placements dans des sociétés en commandite simple est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple de niveau 3.

### **Processus d'évaluation des actifs de niveau 3**

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur sont essentiellement composés d'immeubles de placement, de titres de créance et de placements dans des sociétés en commandite simple inclus dans le poste Autres placements. Nos processus d'évaluation de ces actifs sont décrits ci-dessous.

La juste valeur des immeubles de placement est fondée sur les résultats d'évaluations effectuées chaque année et fait l'objet d'un examen trimestriel pour déterminer si elle a subi une variation significative. La méthode d'évaluation servant à déterminer la juste valeur est conforme aux normes des instituts des évaluateurs du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Les immeubles de placement font l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les trois ans. Les immeubles de placement qui ne font pas l'objet d'une évaluation externe au cours d'une année donnée sont examinés par des évaluateurs qualifiés. Un comité de gestion, qui comprend des professionnels du secteur des placements, passe en revue la juste valeur des immeubles de placement pour s'assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple, incluse dans le poste Autres placements, est fondée sur la valeur liquidative. Les états financiers servant au calcul de la valeur liquidative font habituellement l'objet d'un audit annuel. Nous examinons la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres procédures pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

## 5.B Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements

Les produits d'intérêts et autres produits tirés des placements sont composés de ce qui suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Produits d'intérêts :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	35 \$	32 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 356	2 280
Titres de créance – disponibles à la vente	366	391
Prêts hypothécaires et autres prêts	1 911	1 859
Placements dérivés	82	73
Avances sur contrats	168	167
Total des produits d'intérêts	4 918	4 802
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net	160	123
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres disponibles à la vente	12	15
Produits locatifs sur les immeubles de placement <sup>1)</sup>	629	625
Charges liées aux immeubles de placement	(292)	(283)
Autres produits	247	168
Charges et impôts liés aux placements	(185)	(162)
Total des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	5 489 \$	5 288 \$

1) Composés des produits locatifs tirés des contrats de location simple.

## 5.C Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs

Les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs inscrits en résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Variation de la juste valeur :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	(16)\$	47 \$
Titres de créance	1 056	(1 177)
Titres de capitaux propres	512	(244)
Placements dérivés	922	(2 098)
Autres placements	65	76
Total de la variation de la valeur d'actifs et de passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	2 539 \$	(3 396)\$
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	126	150
Profits (pertes) de change <sup>1)</sup>	(432)	1 285
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs	2 233 \$	(1 961)\$

1) Principalement attribuables à la conversion des actifs monétaires disponibles à la vente et des prêts hypothécaires et autres prêts, libellés en devises. Les montants compensatoires liés aux dérivés libellés en devises sont inclus dans la variation de la juste valeur des instruments dérivés.

## 5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Trésorerie	1 841 \$	1 856 \$
Équivalents de trésorerie	4 857	4 822
Titres à court terme	1 944	2 305
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	8 642	8 983
À déduire : découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	189	166
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme, nets	8 453 \$	8 817 \$



## 5.E Profits bruts latents et pertes brutes latentes sur les titres de créance et les titres de capitaux propres disponibles à la vente

Les profits bruts latents et les pertes brutes latentes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sur les titres de créance et les titres de capitaux propres disponibles à la vente, compte non tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2016				2015			
	Coût amorti	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur	Coût amorti	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance :								
Gouvernement du Canada	1 676 \$	10 \$	(32)\$	1 654 \$	1 563 \$	74 \$	– \$	1 637 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	1 143	19	(14)	1 148	805	33	(2)	836
Gouvernements et organismes américains	714	1	(23)	692	432	1	(3)	430
Autres gouvernements étrangers	683	92	(9)	766	675	86	(23)	738
Sociétés	5 662	254	(33)	5 883	7 467	223	(164)	7 526
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	881	17	(10)	888	937	16	(13)	940
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	507	3	(9)	501	305	5	(2)	308
Titres adossés à des créances avec flux groupés	305	1	–	306	224	–	(3)	221
Autres	592	1	(10)	583	488	1	(14)	475
Total des titres de créance	12 163	398	(140)	12 421	12 896	439	(224)	13 111
Titres de capitaux propres	594	172	(8)	758	675	224	(12)	887
Total des titres de créance et des titres de capitaux propres disponibles à la vente	12 757 \$	570 \$	(148)\$	13 179 \$	13 571 \$	663 \$	(236)\$	13 998 \$

## 5.F Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés selon les principales catégories de dérivés.

Aux 31 décembre	2016		2015	
	Juste valeur		Juste valeur	
	Actif	Actif	Actif	Passif
Contrats de taux d'intérêt	1 405 \$	(579)\$	1 707 \$	(437)\$
Contrats de change	95	(1 924)	71	(2 925)
Autres contrats	108	(9)	88	(16)
Total des dérivés	1 608 \$	(2 512)\$	1 866 \$	(3 378)\$

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et des passifs dérivés en fonction du type de couverture aux fins comptables, ainsi que des placements dérivés.

Aux 31 décembre	2016			2015		
	Montant notionnel total	Juste valeur		Montant notionnel total	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Placements dérivés <sup>1)</sup>	53 477 \$	1 567 \$	(2 304)\$	56 747 \$	1 840 \$	(3 147)\$
Couvertures de juste valeur	753	–	(208)	862	–	(230)
Couvertures de flux de trésorerie	120	41	–	236	26	(1)
Total des dérivés	54 350 \$	1 608 \$	(2 512)\$	57 845 \$	1 866 \$	(3 378)\$

1) Les placements dérivés sont des dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Nous n'avons aucune couverture d'investissements nets en 2016. En 2015, nous avons des instruments non dérivés désignés comme couvertures d'investissements nets qui sont arrivés à échéance au quatrième trimestre de 2015.

Les montants constatés au titre de l'inefficacité des couvertures au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements comprennent ce qui suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Inefficacité des couvertures de juste valeur :		
Profits (pertes) sur les éléments couverts découlant du risque couvert	(12)\$	1 \$
Profits (pertes) sur les dérivés de couverture	12	2
Inefficacité nette des couvertures de juste valeur	–	3

Nous n'avons aucune inefficacité des couvertures en ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie en 2016 ou en 2015. Nous nous attendons à reclasser un profit de 7 \$ du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des 12 prochains mois relativement à des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus en 2017, en 2018 et en 2019 au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions. Les couvertures de flux de trésorerie pour 2015 comprenaient également les contrats à terme de gré à gré sur devises relatifs à l'achat en devises d'un établissement étranger qui a fermé en 2016. Le reclassement de ces contrats à terme de gré à gré sur devises du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net est effectué lors de la cession ou de la dépréciation de l'établissement étranger.

## 5.G Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des opérations, y compris la titrisation de prêts hypothécaires, des mises en pension de titres et des prêts de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers tout en conservant les risques et les avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés et ils demeurent présentés dans nos états consolidés de la situation financière. La valeur comptable des actifs transférés ainsi que les passifs connexes sont décrits dans les rubriques ci-après.

### 5.G.i Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe au moyen de la création de titres adossés à des prêts hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Ces titres adossés à des prêts hypothécaires sont ensuite vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation, fiducie de sûreté parrainée par l'État et émettant des titres à des investisseurs tiers dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. La titrisation de ces actifs n'est pas admissible à la décomptabilisation étant donné que nous ne transférons pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Plus précisément, nous continuons d'être exposés au risque de paiement par anticipation et au risque de taux d'intérêt liés à ces actifs. Aucune perte sur créance n'est prévue relativement aux prêts hypothécaires titrisés étant donné que ceux-ci étaient déjà assurés par la SCHL avant leur titrisation, et ces actifs continuent d'être comptabilisés au poste Prêts hypothécaires et autres prêts de nos états consolidés de la situation financière. Le produit des opérations de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunts garantis et inclus dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Les encaissements de capital sur les prêts hypothécaires titrisés sont versés dans un compte de réinvestissement du capital afin de satisfaire aux exigences de remboursement à l'échéance du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Les actifs du compte de réinvestissement du capital sont habituellement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de certains titres adossés à des créances. Nous sommes exposés au risque de réinvestissement en raison de la nature amortissable des prêts hypothécaires titrisés relativement à l'obligation de rembourser entièrement le capital exigible à l'échéance. Nous atténuons ce risque en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 105 \$ et à 1 102 \$, respectivement, au 31 décembre 2016 (654 \$ et 668 \$ au 31 décembre 2015), tandis que la valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 1 141 \$ et à 1 153 \$, respectivement, au 31 décembre 2016 (667 \$ et 689 \$ au 31 décembre 2015). La valeur comptable des titres adossés à des créances du compte de réinvestissement du capital s'établissait à 40 \$ et à 17 \$, respectivement, aux 31 décembre 2016 et 2015. Le compte de réinvestissement du capital ne comprenait pas de trésorerie ni d'équivalents de trésorerie aux 31 décembre 2016 et 2015.

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5.A.ii. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur aux 31 décembre 2016 et 2015.

### 5.G.ii Mises en pension de titres

Nous concluons des mises en pension de titres en vue de financer nos activités et de nous procurer des liquidités. La durée de ces ententes varie entre 9 jours et 157 jours, la moyenne étant de 85 jours, et le taux d'intérêt qui s'y rattache s'établissait en moyenne à 0,69 % au 31 décembre 2016 (0,61 % au 31 décembre 2015). La juste valeur des actifs transférés et des obligations liées à leur rachat, qui se rapproche de leur valeur comptable, s'établissait à 1 789 \$ au 31 décembre 2016 (1 549 \$ au 31 décembre 2015). Ces passifs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les garanties se composent principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres garantis par des gouvernements. Se reporter à la note 6.A.ii pour plus de renseignements sur les garanties fournies.

### 5.G.iii Prêts de titres

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés est versée par

l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise, au fur et à mesure que les justes valeurs fluctuent. La garantie est essentiellement composée de titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des prêts de titres. La valeur comptable des titres prêtés se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable des titres prêtés et des garanties connexes s'établissait à 1 483 \$ et à 1 562 \$ au 31 décembre 2016 (1 438 \$ et 1 511 \$ au 31 décembre 2015). Nous détenons une tranche de ces garanties sous forme de garanties en trésorerie de néant et de 193 \$ aux 31 décembre 2016 et 2015, qui étaient comptabilisées dans nos états consolidés de la situation financière.

## 6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de corrélation et le risque de change) et le risque de liquidité. Les sections suivantes expliquent la manière dont nous gérons ces risques.

Certaines de nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux instruments financiers sont décrites dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le texte et les tableaux en grisé de la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion constituent une partie des informations que nous présentons relativement aux risques de crédit, de marché et de liquidité, et ils incluent une description de la manière dont nous évaluons les risques ainsi que de nos objectifs, politiques et méthodes concernant la gestion de ces risques. Par conséquent, le texte et les tableaux en grisé font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques du marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

### 6.A Risque de crédit

#### Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la note de crédit des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

#### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des Principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de cotes de qualité du crédit, qui fait régulièrement l'objet d'examens.
- Des évaluations indépendantes, par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise, des décisions de notation internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et des examens en continu des décisions de notation en vigueur.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- La surveillance des ententes de réassurance dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.

- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

### 6.A.i Risque de crédit maximal

Notre risque de crédit maximal lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans nos états consolidés de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement le risque de crédit maximal. Le risque de crédit auquel sont exposés les titres de créance peut être accru dans la mesure où les montants qui sont recouverts relativement aux défaillances sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux provisions techniques que les actifs sont censés soutenir.

La juste valeur positive des actifs dérivés est utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de l'une des parties. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux en cours sur le marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit lié à des éléments qui ne paraissent pas dans les états consolidés de la situation financière, comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Éléments hors bilan :		
Engagements de prêts <sup>1)</sup>	1 322 \$	816 \$
Garanties	34	53
<b>Total des éléments hors bilan</b>	<b>1 356 \$</b>	<b>869 \$</b>

1) Les engagements de prêts comprennent les engagements à consentir des prêts hypothécaires sur des immeubles à usage commercial et sur des immeubles d'habitation collective, et les engagements relatifs à des titres de créance d'émissions privées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les engagements relatifs à des titres de créance prévoient des modalités de retrait en cas de détérioration de la qualité du crédit de l'emprunteur.

### 6.A.ii Droit de compensation et garanties

Nous investissons dans des actifs financiers qui peuvent être garantis par des immeubles, des actifs financiers mis en commun, des garanties financières de tiers, de l'assurance-crédit et d'autres ententes.

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément aux annexes sur le soutien du crédit qui font partie des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, nous avons un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre forme de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité de nos contreparties.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec les Bourses et les chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions pour compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale, puisqu'elle deviendrait une composante d'un processus de règlement collectif.

En ce qui a trait aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les actifs sont vendus ou achetés avec engagement de les revendre ou de les racheter à une date ultérieure. Des garanties additionnelles peuvent être affectées ou demandées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de mise en pension et de prise en pension de titres. En cas de défaillance d'une contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

En ce qui a trait aux prêts de titres, les actifs sont prêtés avec engagement de la contrepartie de les remettre à une date ultérieure. La contrepartie fournit une garantie sous forme de trésorerie ou de titres. En cas de défaillance de la contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

Nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière étant donné que nos droits de compensation sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence des compensations conditionnelles et d'autres accords similaires. Les accords similaires comprennent les conventions-cadres de mise en pension de titres, les conventions-cadres de prêt de titres et les droits sur les instruments financiers pris en garantie qui s'y rattachent.

Aux 31 décembre	2016				2015			
	Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière				Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière			
	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière <sup>1)</sup>	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie <sup>2)</sup>	Montant net	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière <sup>1)</sup>	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie <sup>2)</sup>	Montant net
<b>Actifs financiers</b>								
Actifs dérivés (note 6.A.v)	1 608 \$	(806)\$	(720)\$	82 \$	1 866 \$	(900)\$	(795)\$	171 \$
Prises en pension de titres (note 8)	-	-	-	-	289	(96)	(193)	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 608 \$</b>	<b>(806)\$</b>	<b>(720)\$</b>	<b>82 \$</b>	<b>2 155 \$</b>	<b>(996)\$</b>	<b>(988)\$</b>	<b>171 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>								
Passifs dérivés	(2 512)\$	806 \$	1 318 \$	(388)\$	(3 378)\$	900 \$	1 809 \$	(669)\$
Mises en pension de titres (note 5.G.ii)	(1 789)	-	1 789	-	(1 549)	96	1 453	-
Garanties en trésorerie reçues relativement aux prêts de titres (note 5.G.iii)	-	-	-	-	(193)	-	189	(4)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(4 301)\$</b>	<b>806 \$</b>	<b>3 107 \$</b>	<b>(388)\$</b>	<b>(5 120)\$</b>	<b>996 \$</b>	<b>3 451 \$</b>	<b>(673)\$</b>

- 1) Le montant net des instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière.
- 2) Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Le total des instruments financiers reçus ou affectés en garantie, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'élève à 779 \$ (1 087 \$ au 31 décembre 2015) pour les instruments reçus à l'égard des actifs dérivés, à néant (289 \$ au 31 décembre 2015) pour les instruments reçus à l'égard des prises en pension de titres, à 1 898 \$ (2 452 \$ au 31 décembre 2015) pour les instruments affectés à l'égard des passifs dérivés et à 1 789 \$ (1 549 \$ au 31 décembre 2015) pour les instruments affectés à l'égard des mises en pension de titres.

### 6.A.iii Risque de concentration

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs connexes peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. Nous gérons ce risque en assurant une diversification appropriée de notre portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, nous maintenons des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du comité d'examen des risques. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêlée au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Les tableaux suivants présentent plus de détails sur les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.



La valeur comptable des titres de créance, par emplacement géographique, est présentée dans le tableau suivant. L'emplacement géographique correspond au pays de la société mère du créancier.

Aux 31 décembre	2016			2015		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Canada	22 507 \$	3 589 \$	26 096 \$	20 400 \$	3 373 \$	23 773 \$
États-Unis	21 469	5 910	27 379	20 432	6 546	26 978
Royaume-Uni	5 621	659	6 280	6 416	662	7 078
Autres	9 869	2 263	12 132	9 537	2 530	12 067
<b>Solde</b>	<b>59 466 \$</b>	<b>12 421 \$</b>	<b>71 887 \$</b>	<b>56 785 \$</b>	<b>13 111 \$</b>	<b>69 896 \$</b>

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance par émetteur et par secteur.

Aux 31 décembre	2016			2015		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	3 117 \$	1 654 \$	4 771 \$	2 383 \$	1 637 \$	4 020 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	11 452	1 148	12 600	10 555	836	11 391
Gouvernements et organismes américains	1 198	692	1 890	1 272	430	1 702
Autres gouvernements étrangers	5 578	766	6 344	5 916	738	6 654
<b>Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements</b>	<b>21 345</b>	<b>4 260</b>	<b>25 605</b>	<b>20 126</b>	<b>3 641</b>	<b>23 767</b>
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité :						
Secteur financier <sup>1)</sup>	7 757	1 546	9 303	7 867	1 933	9 800
Services publics et énergie	10 541	1 076	11 617	10 355	1 477	11 832
Services de télécommunication	1 786	288	2 074	1 859	372	2 231
Produits de consommation courante et discrétionnaire	4 718	1 135	5 853	4 475	1 473	5 948
Produits industriels	4 103	708	4 811	3 880	847	4 727
Biens immobiliers <sup>1)</sup>	1 977	324	2 301	2 038	418	2 456
Autres	3 571	806	4 377	3 194	1 006	4 200
<b>Total des titres de créance de sociétés</b>	<b>34 453 \$</b>	<b>5 883 \$</b>	<b>40 336 \$</b>	<b>33 668 \$</b>	<b>7 526 \$</b>	<b>41 194 \$</b>
Titres adossés à des créances	3 668 \$	2 278 \$	5 946 \$	2 991 \$	1 944 \$	4 935 \$
<b>Total des titres de créance</b>	<b>59 466 \$</b>	<b>12 421 \$</b>	<b>71 887 \$</b>	<b>56 785 \$</b>	<b>13 111 \$</b>	<b>69 896 \$</b>

1) Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard établie par S&P Dow Jones Indices. Au cours de 2016, certains titres de créance liés à des biens immobiliers ont été retirés du secteur financier et comptabilisés dans les biens immobiliers. Les soldes de 2015 ont été modifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

La valeur comptable des prêts hypothécaires et autres prêts, par emplacement géographique et par type, est présentée dans les tableaux suivants. L'emplacement géographique des prêts hypothécaires correspond à l'emplacement de l'immeuble, alors que l'emplacement géographique des prêts aux sociétés correspond au pays de la société mère du créancier.

Au 31 décembre 2016	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires					
Immeubles de détail	2 176 \$	2 304 \$	– \$	– \$	4 480 \$
Immeubles de bureaux	1 816	2 592	–	–	4 408
Immeubles d'habitation collective	3 067	1 113	–	–	4 180
Biens immobiliers industriels et terrains	719	1 006	–	–	1 725
Autres	456	147	–	–	603
Total des prêts hypothécaires <sup>1)</sup>	8 234 \$	7 162 \$	– \$	– \$	15 396 \$
Autres prêts	13 120 \$	8 562 \$	803 \$	2 894 \$	25 379 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	21 354 \$	15 724 \$	803 \$	2 894 \$	40 775 \$

1) 2 936 \$ de prêts hypothécaires au Canada sont assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Au 31 décembre 2015	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires					
Immeubles de détail	2 249 \$	2 205 \$	– \$	– \$	4 454 \$
Immeubles de bureaux	1 865	2 452	–	–	4 317
Immeubles d'habitation collective	2 684	992	–	–	3 676
Biens immobiliers industriels et terrains	847	894	–	–	1 741
Autres	422	182	–	–	604
Total des prêts hypothécaires <sup>1)</sup>	8 067 \$	6 725 \$	– \$	– \$	14 792 \$
Autres prêts	13 271 \$	7 442 \$	886 \$	2 712 \$	24 311 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	21 338 \$	14 167 \$	886 \$	2 712 \$	39 103 \$

1) 2 497 \$ de prêts hypothécaires au Canada sont assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

#### 6.A.iv Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles des titres de créance sont indiquées ci-après. Les titres de créance auxquels s'appliquent plusieurs échéances sont inscrits aux tableaux d'après l'année de leur échéance finale. L'échéance réelle peut différer de l'échéance contractuelle en raison du droit qu'a l'emprunteur de proroger le titre ou de le rembourser par anticipation, avec ou sans pénalité.

Aux 31 décembre	2016			2015		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 741 \$	878 \$	2 619 \$	1 581 \$	1 625 \$	3 206 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	7 780	3 406	11 186	7 135	3 863	10 998
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	10 227	3 039	13 266	10 378	2 897	13 275
Échéance se situant dans plus de 10 ans	39 718	5 098	44 816	37 691	4 726	42 417
Total des titres de créance	59 466 \$	12 421 \$	71 887 \$	56 785 \$	13 111 \$	69 896 \$

Les valeurs comptables des prêts hypothécaires, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 196 \$	1 364 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	4 608	4 367
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	6 659	6 114
Échéance se situant dans plus de 10 ans	2 956	2 989
Total des prêts hypothécaires	15 419 \$	14 834 \$

Les valeurs comptables des autres prêts, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 655 \$	1 351 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	6 234	6 393
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	4 783	4 599
Échéance se situant dans plus de 10 ans	12 714	11 975
<b>Total des autres prêts</b>	<b>25 386 \$</b>	<b>24 318 \$</b>

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés servent à calculer les paiements et ne correspondent généralement pas aux montants réels qui sont échangés. Le tableau suivant présente les montants notionnels des instruments dérivés en circulation, par type de dérivé et par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2016				2015			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats négociés de gré à gré								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme	451 \$	– \$	– \$	451 \$	1 371 \$	– \$	– \$	1 371 \$
Contrats de swap	1 076	3 815	16 500	21 391	689	3 397	18 047	22 133
Options acquises	1 668	2 004	3 137	6 809	980	2 781	3 938	7 699
Options vendues <sup>1)</sup>	537	839	490	1 866	277	1 557	505	2 339
Contrats de change :								
Contrats à terme	5 494	–	–	5 494	4 862	219	–	5 081
Contrats de swap	654	4 197	6 180	11 031	1 793	3 542	7 086	12 421
Autres contrats :								
Options acquises	–	–	–	–	3	3	–	6
Contrats à terme	96	132	–	228	96	111	–	207
Contrats de swap	114	–	–	114	310	–	–	310
Dérivés de crédit <sup>2)</sup>	–	690	215	905	29	512	326	867
Contrats négociés en Bourse								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme standardisés	3 138	–	–	3 138	2 397	–	–	2 397
Contrats de change :								
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	83	–	–	83
Contrats d'actions :								
Contrats à terme standardisés	2 583	–	–	2 583	2 649	–	–	2 649
Options acquises	277	–	–	277	195	–	–	195
Options vendues	63	–	–	63	87	–	–	87
<b>Montant notionnel total</b>	<b>16 151 \$</b>	<b>11 677 \$</b>	<b>26 522 \$</b>	<b>54 350 \$</b>	<b>15 821 \$</b>	<b>12 122 \$</b>	<b>29 902 \$</b>	<b>57 845 \$</b>

1) Ces options sont des dérivés en position vendeur couverts qui peuvent comprendre des options sur taux d'intérêt, des swaptions ou des garanties de taux plancher.

2) Nos dérivés de crédit sont entièrement composés de contrats fondés sur des titres de référence sous-jacents de catégorie investissement.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés en circulation, par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2016				2015			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	191 \$	186 \$	1 231 \$	1 608 \$	144 \$	268 \$	1 454 \$	1 866 \$
Passifs dérivés	(219)\$	(574)\$	(1 719)\$	(2 512)\$	(497)\$	(689)\$	(2 192)\$	(3 378)\$

## 6.A.v Qualité des actifs

Les sections qui suivent présentent notre évaluation de la qualité du crédit de nos actifs financiers. Nous surveillons la qualité du crédit en nous fondant sur les notes de risque attribuées à l'interne, ainsi que sur les notes attribuées par des agences de notation externes lorsqu'elles existent.

### Titres de créance par note

Les titres de créance de catégorie investissement sont ceux dotés de la note BBB ou d'une note supérieure. Notre portefeuille de titres de créance était composé de 98 % de titres de catégorie investissement, d'après leur valeur comptable, au 31 décembre 2016 (97 % au 31 décembre 2015). Les notes ont été établies selon le processus décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau suivant présente un sommaire de nos titres de créance, par qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2016			2015		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Titres de créance par note :						
AAA	8 128 \$	4 567 \$	12 695 \$	8 684 \$	4 283 \$	12 967 \$
AA	11 905	1 727	13 632	10 046	1 189	11 235
A	20 798	2 914	23 712	19 526	3 709	23 235
BBB	17 347	2 778	20 125	16 974	3 316	20 290
BB et moins	1 288	435	1 723	1 555	614	2 169
<b>Total des titres de créance</b>	<b>59 466 \$</b>	<b>12 421 \$</b>	<b>71 887 \$</b>	<b>56 785 \$</b>	<b>13 111 \$</b>	<b>69 896 \$</b>

### Prêts hypothécaires et autres prêts par note

La qualité du crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne par la surveillance régulière des expositions au risque de crédit. Nous avons recours à notre jugement et à notre expérience pour déterminer quels facteurs doivent être pris en compte pour attribuer à chacun des prêts hypothécaires et prêts aux entreprises une note à l'interne, qui est validée au moyen de modèles d'évaluation du crédit. Les notes internes reflètent la qualité du crédit de l'emprunteur et la valeur de toute garantie.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de nos prêts hypothécaires et autres prêts, par indicateur de la qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2016	2015
Prêts hypothécaires par note :		
Assurés	2 936 \$	2 497 \$
AAA	–	–
AA	1 602	1 677
A	3 381	3 051
BBB	5 866	5 412
BB et moins	1 595	2 060
Dépréciés	16	95
<b>Total des prêts hypothécaires</b>	<b>15 396 \$</b>	<b>14 792 \$</b>

Aux 31 décembre	2016	2015
Autres prêts par note :		
AAA	455 \$	409 \$
AA	3 594	3 174
A	11 529	11 532
BBB	9 039	8 499
BB et moins	762	697
Dépréciés	–	–
<b>Total des autres prêts</b>	<b>25 379 \$</b>	<b>24 311 \$</b>

### Instruments financiers dérivés selon la note des contreparties

Les instruments dérivés sont des contrats bilatéraux négociés de gré à gré directement entre contreparties, des contrats négociés de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales ou des contrats négociés en Bourse. Comme la défaillance d'une contrepartie dans une transaction de gré à gré sur instruments dérivés pourrait rendre les instruments inefficaces aux fins de couverture, nos transactions sur instruments dérivés sont normalement négociées avec des contreparties de première qualité. Dans des circonstances limitées, nous concluons des transactions avec des contreparties de moindre qualité si des modalités d'amélioration du crédit sont prévues dans les transactions.

Nous affectons ou détenons des actifs à titre de garanties relativement à des contrats dérivés bilatéraux négociés de gré à gré conformément aux annexes sur le soutien du crédit. Les garanties sont réalisées en cas de résiliation par anticipation au sens défini dans les accords. Les actifs détenus ou affectés se composent principalement de trésorerie et de titres de créance émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements et organismes américains. Bien que nous puissions habituellement vendre ou réaffecter des actifs détenus à titre de garanties, nous n'avons vendu ou réaffecté aucun de ces actifs. Les dérivés négociés en Bourse et les dérivés négociés de gré à gré et compensés nécessitent le dépôt d'une marge initiale, ainsi que le règlement en trésorerie quotidien de la variation de la marge. Les modalités assorties à l'utilisation de ces garanties sont conformes aux pratiques de l'industrie.

La note 6.A.ii présente de plus amples détails sur les garanties détenues et affectées ainsi que sur l'incidence des conventions de compensation.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est positive, selon la note attribuée à la contrepartie.

Aux 31 décembre	2016			2015		
	Coût de remplacement positif brut <sup>2)</sup>	Incidence des conventions-cadres de compensation <sup>3)</sup>	Coût de remplacement net <sup>4)</sup>	Coût de remplacement positif brut <sup>2)</sup>	Incidence des conventions-cadres de compensation <sup>3)</sup>	Coût de remplacement net <sup>4)</sup>
Contrats négociés de gré à gré :						
AA	313 \$	(281)\$	32 \$	347 \$	(249)\$	98 \$
A	768	(511)	257	723	(496)	227
BBB	493	(14)	479	766	(155)	611
Total des dérivés négociés de gré à gré <sup>1)</sup>	1 574 \$	(806)\$	768 \$	1 836 \$	(900)\$	936 \$

- Des dérivés négociés en Bourse d'une juste valeur positive de 34 \$ en 2016 (30 \$ en 2015) ont été exclus du tableau précédent étant donné qu'ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Notre exposition au crédit à l'égard de ces dérivés se rapporte aux Bourses et aux chambres de compensation.
- Valeur utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux en cours sur le marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive.
- Le risque de crédit relatif aux actifs dérivés assujettis à des conventions-cadres de compensation est réduit des passifs dérivés liés à la même contrepartie en cas de défaillance ou de résiliation par anticipation. Notre risque de crédit global atténué par des conventions-cadres de compensation peut faire l'objet de variations importantes après la date de clôture, chaque transaction assujettie à la convention ayant une incidence sur l'exposition au risque.
- Le coût de remplacement net s'entend du coût de remplacement positif diminué de l'incidence des conventions de compensation.

#### Risque lié aux contreparties de réassurance par note

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de perte attribuable aux cessions de provisions et aux sinistres à régler. En 2015, nous sommes passés d'une méthode de notation fondée sur des notes attribuées par des agences de notation externes à une méthode de notation interne conforme à celle utilisée pour les placements à revenu fixe et décrite à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Aux 31 décembre	2016			2015		
	Exposition brute	Garanties	Exposition nette	Exposition brute	Garanties	Exposition nette
Risque lié aux contreparties de réassurance par note :						
AA	1 048 \$	– \$	1 048 \$	898 \$	7 \$	891 \$
A	2 688	121	2 567	3 416	141	3 275
BBB	158	1	157	151	98	53
BB	1 543	1 467	76	26	–	26
B	336	86	250	1 717	1 435	282
Sans note	158	153	5	193	191	2
Total	5 931 \$	1 828 \$	4 103 \$	6 401 \$	1 872 \$	4 529 \$
Moins : cessions de provisions négatives	787 \$			1 015 \$		
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	5 144 \$			5 386 \$		

#### 6.A.vi Dépréciation d'actifs

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Nous avons recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille,



l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur notre évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant performant ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré. Pour les placements classés comme disponibles à la vente ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Notre approche pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, nous avons mis en place un processus visant à nous assurer, chaque fois que nous prenons la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

#### *Titres de créance*

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous avons recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieur à 80 % depuis longtemps. Des incidents de crédit distincts, comme l'abaissement des notes, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des créances sont évalués en alternance pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, nous mettons à jour de façon périodique nos meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systématiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

#### *Titres de capitaux propres et autres placements*

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de capitaux propres et des placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts et des organismes de placement collectif, il faut évaluer nos possibilités de recouvrer le coût de notre placement. Les instruments en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Les éléments à considérer comme des indications objectives de dépréciation de ces instruments sont notamment les suivants : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant eu des effets négatifs sur l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût.

Nous effectuons des tests de dépréciation présomptifs afin de déterminer si des instruments ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût. Le cas échéant, à moins qu'il n'y ait des facteurs atténuants, les instruments sont considérés comme étant dépréciés.

#### *Prêts hypothécaires et autres prêts*

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, nous tenons compte de certains facteurs, notamment la situation financière de l'emprunteur ou, pour ce qui est des prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la juste valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, nous évaluons l'information

appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. Nous tenons compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

#### Perte de valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placements distincts pour chaque branche d'activité. Les variations de la juste valeur de ces actifs sont neutralisées en grande partie par les variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance, lorsqu'il existe une juste concordance entre les actifs et les passifs. Pour les actifs désignés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur découlant d'une perte de valeur ne sont pas présentées séparément. La diminution de la juste valeur des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net imputable à une perte de valeur se traduit par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisée dans nos comptes consolidés de résultat.

#### Perte de valeur des actifs disponibles à la vente

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 8 \$ relativement à des actifs disponibles à la vente au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (14 \$ en 2015).

Nous n'avons comptabilisé aucune reprise sur des pertes de valeur relatives à des titres de créance disponibles à la vente en 2016 et en 2015.

#### Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Les tableaux suivants présentent le classement des prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

Au 31 décembre 2016	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 378 \$	25 379 \$	40 757 \$	– \$	– \$	– \$
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	2	–	2	–	–	–
Échus depuis 90 jours ou plus	–	–	–	–	–	–
Dépréciés	39	7	46	23	7	30
<b>Total</b>	<b>15 419 \$</b>	<b>25 386 \$</b>	<b>40 805 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>30 \$</b>

Au 31 décembre 2015	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	14 690 \$	24 279 \$	38 969 \$	– \$	– \$	– \$
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	7	32	39	–	–	–
Échus depuis 90 jours ou plus	–	–	–	–	–	–
Dépréciés	137	7	144	42	7	49
<b>Total</b>	<b>14 834 \$</b>	<b>24 318 \$</b>	<b>39 152 \$</b>	<b>42 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>49 \$</b>

#### Variations des provisions pour pertes

Les variations des provisions pour pertes s'établissent comme suit :

	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	37 \$	16 \$	53 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	1	(12)	(11)
Radiations, déduction faite des recouvrements	(3)	3	–
Fluctuations des taux de change	7	–	7
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>42 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>49 \$</b>
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	(3)	2	(1)
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	(14)	(2)	(16)
Fluctuations des taux de change	(2)	–	(2)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>23 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>30 \$</b>

## 6.B Risque de marché

### Description du risque

Nous sommes exposés à un risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, soit le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison des variations ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque lié aux biens immobiliers et le risque de change.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des Principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des Principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

### 6.B.i Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une part de notre exposition à ce risque est liée aux garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, le rendement des fonds sous-jacents, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, ce qui pourrait avoir des incidences négatives sur notre bénéfice net et notre capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actif et de certains contrats d'assurance et de rente pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

La valeur comptable des actions, par pays de l'émetteur, est présentée dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre	2016			2015		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des actions	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des actions
Canada	3 404 \$	37 \$	3 441 \$	2 887 \$	40 \$	2 927 \$
États-Unis	757	538	1 295	706	634	1 340
Royaume-Uni	126	5	131	112	5	117
Autres	729	178	907	721	208	929
Total des actions	5 016 \$	758 \$	5 774 \$	4 426 \$	887 \$	5 313 \$

### 6.B.ii Risque lié aux dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est contenu dans un contrat d'assurance hôte s'il comporte une condition identifiable venant modifier les flux de trésorerie normalement payables. Cette rubrique s'applique aux dérivés incorporés que nous ne sommes pas tenus d'évaluer, et que nous n'avons pas évalués, à la juste valeur, que ce soit séparément ou au sein du contrat hôte.

Une exposition importante au risque de marché généré par les dérivés incorporés découle des garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts. Ces garanties sont liées au rendement des fonds sous-jacents et peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Nous avons mis en œuvre des programmes de couverture afin d'atténuer une partie de cette exposition au risque de marché.

Nous sommes également exposés à un risque de taux d'intérêt important découlant des dérivés incorporés à certains produits du fonds général et à certains contrats de fonds distincts assortis de garanties de placement explicites ou implicites sous forme de taux minimaux garantis attribués aux contrats, de taux de primes garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si les rendements des placements sont inférieurs aux niveaux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter les passifs ou le capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes déjà reçues et aux primes à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts prévoient des garanties de prestations liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Nous sommes en outre exposés au risque de taux d'intérêt par l'entremise des options garanties de conversion en rente incluses principalement dans les contrats et les régimes de retraite. Ces options incorporées accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leur placement en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt à long terme décroissants à mesure que les rentes à taux garantis entrent en vigueur. Les options incorporées à des contrats de retraite liés à des unités accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leurs fonds à la retraite en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt décroissants et à une augmentation des rendements des marchés des actions, ce qui viendrait augmenter les fonds admissibles à la conversion sur une base garantie. Les options de rente à taux garanti sont incluses dans notre programme de gestion actif-passif, et la plus grande partie de l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque lié aux marchés des actions est atténuée au moyen de couvertures.

Des fluctuations importantes ou une forte volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rente et sur les tendances prévues de rachat pour les contrats existants. La hausse des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux pourraient augmenter le risque de rachat des contrats, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte et à accélérer la constatation de certains frais d'acquisition. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente comportent souvent des caractéristiques visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des pertes sous-jacentes.

Certains contrats de rente et d'assurance invalidité de longue durée contiennent des dérivés incorporés, les prestations qu'ils prévoient étant liées à l'indice des prix à la consommation; cependant, la plus grande partie de cette exposition est couverte par le programme de gestion actif-passif de la Compagnie.

## 6.C Risque de liquidité

### Description du risque

Le risque de liquidité correspond à la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance et de nous conformer aux exigences relatives aux garanties, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions relatives à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales, en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, de l'intérêt sur les dettes et des dividendes sur le capital-actions. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les rentrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement sur les marchés habituels et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous concluons différentes opérations de financement et divers contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant de la garantie ou du paiement exigé peut augmenter dans certaines circonstances (comme des variations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités dans l'éventualité d'une crise des liquidités.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces ratios de liquidité sont mesurés et gérés au niveau de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties au seuil prévu par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes assujettis aux diverses lois en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

## 7. Gestion du risque d'assurance

### 7.A Risque d'assurance

#### Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité, de la longévité et du comportement des titulaires de contrat. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

#### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour les risques liés à la mortalité et à la morbidité, à la longévité et au comportement des titulaires de contrat.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéficiaire et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des Principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillées.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration (les montants excédant ces limites sont réassurés).
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information au comité d'examen des risques.
- La surveillance et la réduction de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- La surveillance régulière des exigences réglementaires, qui comprennent des exigences en matière de capital pondéré en fonction du risque.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance. Nos Principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliquées pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants venant en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont



réassurés. Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 25 \$ au Canada et de 25 \$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 30 \$ au Canada et de 30 \$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques. Nous utilisons également la réassurance pour offrir une couverture en cas de mortalité et de morbidité catastrophiques à la Division des garanties collectives au Canada.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer le risque de contrepartie de réassurance. L'exposition à ce risque est surveillée pour faire en sorte qu'aucun réassureur ne représente à lui seul un risque de crédit excessif. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après. Les sensibilités présentées ci-dessous tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

### 7.A.i Risque lié à la mortalité et à la morbidité

#### Description du risque

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Le risque de résultats techniques défavorables en matière de morbidité augmente également durant les périodes de ralentissement économique, plus particulièrement à l'égard des garanties invalidité, ainsi que dans un contexte de hausse des coûts des traitements médicaux et de croissance de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers. Des facteurs externes, comme les progrès de la médecine, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-maladie, à l'assurance contre les maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes.

Dans le cas des produits d'assurance-vie pour lesquels un taux de mortalité plus élevé que prévu aurait une incidence financière défavorable sur la Compagnie, une majoration de 2 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une baisse du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 35 \$ (35 \$ en 2015). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Dans le cas des produits pour lesquels la morbidité a une incidence importante, une variation défavorable de 5 % des hypothèses entraînerait une baisse d'environ 150 \$ du bénéfice net et des capitaux propres (140 \$ en 2015). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

#### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié à la mortalité et à la morbidité

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les Principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

### 7.A.ii Risque de longévité

#### Description du risque

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats dont les prestations sont fondées sur la probabilité de survie (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-maladie). En outre, notre exposition au risque de longévité est amplifiée à l'égard de certains produits de rente, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés boursiers.

Dans le cas des produits de rente pour lesquels un taux de mortalité plus bas que prévu aurait une incidence financière défavorable sur nous, une réduction de 2 % du taux de mortalité présumé entraînerait une baisse du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 120 \$ (115 \$ en 2015). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

### **Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de longévité**

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient contribuer à une amélioration au chapitre de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rentes ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

### **7.A.iii Risque lié au comportement des titulaires de contrat**

#### **Description du risque**

Il est possible que nous subissions des pertes en raison du comportement des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment des événements imprévus survenant dans leur vie, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence du comportement des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Dans le cas des produits individuels d'assurance-vie pour lesquels la réduction du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une diminution de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 235 \$ (245 \$ en 2015). En ce qui a trait aux produits pour lesquels l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une augmentation de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 130 \$ (120 \$ en 2015). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

#### **Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié au comportement des titulaires de contrat**

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- l'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire du contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur;
- l'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat;
- l'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options;
- l'imposition de restrictions sur les types de fonds que les clients peuvent choisir, ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds;
- le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

### **7.A.iv Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix**

#### **Description du risque**

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, le comportement des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

#### **Gouvernance et contrôle de la conception des produits et de la fixation des prix**

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par de multiples parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

### **7.A.v Risque lié aux charges**

#### **Description du risque**

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique

générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou nous ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

La sensibilité des passifs relatifs aux contrats d'assurance à une augmentation de 5 % des frais unitaires entraînerait une diminution du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 170 \$ (180 \$ en 2015). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

#### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux charges

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

### 7.A.vi Risque de réassurance

#### Description du risque

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance, ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation d'anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

#### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de réassurance

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs. Ces principes directeurs définissent également les critères servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance et exigent que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance afin de diversifier ce risque.

## 8. Autres actifs

Les autres actifs sont composés de ce qui suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Débiteurs	2 296 \$	1 550 \$
Produits tirés des placements courus et à recevoir	1 079	1 172
Immobilisations corporelles	659	636
Coûts d'acquisition différés <sup>1)</sup>	177	194
Charges payées d'avance	249	205
Primes à recevoir	506	356
Actifs au titre de prestations constituées (note 25)	67	99
Autres	76	355
<b>Total des autres actifs</b>	<b>5 109 \$</b>	<b>4 567 \$</b>

1) L'amortissement des coûts d'acquisition différés imputés au résultat au cours de l'exercice s'est chiffré à 59 \$ en 2016 (62 \$ en 2015).

## 9. Goodwill et immobilisations incorporelles

### 9.A Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, par secteur à présenter.

	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Gestion d'actif FSL	Organisation internationale	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	2 573 \$	390 \$	511 \$	449 \$	194 \$	4 117 \$
Acquisitions (note 3)	–	–	–	255	–	255
Fluctuations des taux de change	–	74	98	80	22	274
Solde au 31 décembre 2015	2 573 \$	464 \$	609 \$	784 \$	216 \$	4 646 \$
Acquisitions (note 3)	–	660	96	–	–	756
Fluctuations des taux de change	–	(12)	(19)	(17)	(37)	(85)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>2 573 \$</b>	<b>1 112 \$</b>	<b>686 \$</b>	<b>767 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>5 317 \$</b>

Il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2016 et en 2015. Les valeurs comptables du goodwill attribué à nos UGT ou à des groupes d'UGT s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
FSL Canada		
Individuelle	1 066 \$	1 066 \$
Régimes collectifs de retraite	453	453
Garanties collectives	1 054	1 054
FSL États-Unis – Garanties collectives	1 112	464
FSL Asie	686	609
Gestion d'actif FSL		
MFS	510	523
GPSL	257	261
Organisation internationale		
Royaume-Uni	179	216
<b>Total</b>	<b>5 317 \$</b>	<b>4 646 \$</b>

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition. Le montant présenté pour la FSL Asie comprend le goodwill de Hong Kong (609 \$ pour 2015), ainsi que le goodwill comptabilisé au titre des acquisitions réalisées par la FSL Asie en 2016 dont il est question à la note 3. En raison de la croissance de notre investissement en Asie et de l'expansion de notre stratégie régionale, le goodwill est attribué aux activités de la FSL Asie dans leur ensemble, étant donné que les synergies découlant des acquisitions réalisées dans la région devraient profiter à la région dans son ensemble plutôt qu'à une UGT en particulier.

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Nous considérons que la valeur recouvrable est égale à la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Nous utilisons la meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comme prix pouvant être obtenu à la vente d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Nous évaluons initialement la juste valeur diminuée des coûts de sortie en examinant des transactions comparables conclues récemment sur le marché. À défaut de transactions comparables, nous utilisons une méthode faisant appel à des multiples de valorisation ou une méthode d'évaluation faisant appel à des hypothèses de marché couramment utilisées pour l'évaluation des compagnies d'assurances. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

En vertu de la méthode faisant appel à des multiples de valorisation, la juste valeur est évaluée en comparaison avec des multiples ou des ratios d'entreprises comparables. Pour les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actif, ces multiples et ratios de valorisation peuvent comprendre des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/actif géré. Cette évaluation tient compte d'une gamme de facteurs et d'hypothèses pertinents, notamment la croissance, les risques et les conditions de marchés prévus. Les ratios cours/bénéfice utilisés varient de 11,9 à 16,0, tandis que les ratios cours/actif géré varient de 1,5 % à 2,0 %.

En vertu de la méthode d'évaluation, la juste valeur est évaluée en fonction des meilleures estimations du bénéfice futur, des charges futures, ainsi que du niveau et du coût futurs du capital sur la durée des contrats, et elle est ajustée, au besoin, pour tenir compte d'éléments comme les coûts de transaction. La valeur attribuée aux affaires nouvelles est fondée sur les souscriptions prévues dans nos plans d'affaires, sur les souscriptions prévues pour la période d'évaluation en fonction d'hypothèses de croissance raisonnables, ainsi que sur les niveaux prévus de rentabilité de ces affaires nouvelles. Pour le calcul de la valeur des affaires nouvelles, les souscriptions futures font l'objet de prévisions sur 10 à 15 ans. Dans certains cas, des multiplicateurs de marché sont utilisés pour la prévision explicite de la valeur approximative des affaires nouvelles.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent la nature de l'environnement de l'UGT. Les taux d'actualisation utilisés varient entre 8,5 % et 11,5 % (après impôt). Les UGT mieux établies et jouissant d'une meilleure image de marque et d'une meilleure position concurrentielle utilisent des taux d'actualisation plus bas, alors que les UGT ayant une position concurrentielle moins avantageuse utilisent les taux les plus élevés. Les niveaux de capital utilisés sont conformes à nos objectifs d'affaires.

Nous avons recours au jugement au moment de l'estimation de la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de diverses hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs relativement à l'évaluation des UGT et à l'importance des pertes de valeur. Toute modification significative des hypothèses clés, notamment les hypothèses à l'égard du capital, des taux d'actualisation, de la valeur des affaires nouvelles et des charges, ainsi que les projections de flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables pourraient donner lieu à des pertes de valeur significatives.

En évaluant la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucun changement raisonnablement possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

## 9.B Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité déterminée			Total
	Logiciels créés en interne	Autres	Durée d'utilité indéterminée	
<b>Valeur comptable brute</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	367 \$	726 \$	266 \$	1 359 \$
Entrées	72	–	–	72
Acquisitions (note 3)	–	152	350	502
Cessions	(17)	–	–	(17)
Fluctuations des taux de change	29	26	61	116
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>451 \$</b>	<b>904 \$</b>	<b>677 \$</b>	<b>2 032 \$</b>
Entrées	82	11	–	93
Acquisitions (note 3)	–	343	–	343
Cessions <sup>1)</sup>	(6)	(80)	–	(86)
Fluctuations des taux de change	(9)	(6)	(16)	(31)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>518 \$</b>	<b>1 172 \$</b>	<b>661 \$</b>	<b>2 351 \$</b>
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	(190)\$	(274)\$	– \$	(464)\$
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(55)	(28)	–	(83)
Cessions	17	–	–	17
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	–	–	(4)	(4)
Fluctuations des taux de change	(11)	(8)	–	(19)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>(239)\$</b>	<b>(310)\$</b>	<b>(4)\$</b>	<b>(553)\$</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(63)	(46)	–	(109)
Cessions <sup>1)</sup>	6	2	–	8
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	–	–	–	–
Fluctuations des taux de change	5	1	–	6
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>(291)\$</b>	<b>(353)\$</b>	<b>(4)\$</b>	<b>(648)\$</b>
<b>Valeur comptable nette, à la fin :</b>				
Au 31 décembre 2015	212 \$	594 \$	673 \$	1 479 \$
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>227 \$</b>	<b>819 \$</b>	<b>657 \$</b>	<b>1 703 \$</b>

1) Au cours de 2016, la Compagnie a décomptabilisé des immobilisations incorporelles (d'une valeur comptable de 78 \$) relativement à Bentall Kennedy, lorsqu'un client de Bentall Kennedy a exercé son droit d'acquérir certaines filiales en propriété exclusive participant à la gestion de ses actifs pour une contrepartie de 75 \$. Bentall Kennedy est présentée au sein de GPSL dans le secteur Gestion d'actif FSL.



Les divers éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :		
Potentiel de distribution et de souscriptions du réseau de production	417 \$	338 \$
Contrats de gestion administrative d'actif et relations avec les clients	402	256
Logiciels créés en interne	227	212
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	1 046 \$	806 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :		
Contrats de gestion de fonds <sup>1)</sup>	657 \$	673 \$
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	657 \$	673 \$
Total des immobilisations incorporelles	1 703 \$	1 479 \$

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Gestion d'actif FSL; sa situation concurrentielle dans son marché et la stabilité de ce marché permettent son classement dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

## 10. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement

### 10.A Passifs relatifs aux contrats d'assurance

#### 10.A.i Description des activités

La majorité des produits vendus par la Compagnie sont des contrats d'assurance. Ces contrats incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance contre les maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, les rentes viagères, les rentes en capitalisation et les produits de fonds distincts assortis de garanties.

#### 10.A.ii Méthodes et hypothèses

##### Généralités

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements à recevoir, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que les impôts sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d'assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relative au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

##### Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

##### Marges pour écarts défavorables

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse est déterminé en fonction des normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le

passif selon les divers résultats possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors à au moins le résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60<sup>e</sup> centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80<sup>e</sup> centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60<sup>e</sup> centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80<sup>e</sup> centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines, et, pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est considérée comme raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement dans la partie supérieure de la fourchette pour ce qui est des charges, et au milieu de la fourchette ou plus haut pour ce qui est des autres hypothèses. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relatifs au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaires.

## **Mortalité**

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

## **Morbidité**

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

## **Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat**

### *Déchéances*

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en rachetant le contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant les taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

### *Habitudes de paiement des primes*

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes varient généralement selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

## **Charges**

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

## Rendement des placements

### Taux d'intérêt

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placements distincts pour chaque branche d'activité importante. En vertu de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont établis en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction des divers résultats possibles.

### Taux de rendement des actifs à revenu variable

Nous sommes exposés aux marchés des actions par l'entremise de nos produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable) qui offrent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents, ainsi que de produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des actifs à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des instruments dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque lié aux marchés des actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque lié aux marchés des actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

### Insuffisance de l'actif

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type d'actif, la qualité de crédit de l'actif (note), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfices. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notes externes, s'il en existe (obligations d'État), ou des notes internes s'il n'existe pas de note externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans note sont traités comme des actifs de qualité inférieure.

Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'incidents de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux incidents de crédit futurs possibles (inconnus). Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

## 10.A.iii Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2016	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Organisation internationale <sup>1)</sup>	Total
Vie individuelle avec participation	20 045 \$	6 099 \$	6 550 \$	1 396 \$	34 090 \$
Vie et maladie individuelles sans participation <sup>2)</sup>	10 248	21 271	1 237	237	32 993
Vie et maladie collectives <sup>2)</sup>	8 872	5 875	30	8	14 785
Rentes individuelles	9 149	(81)	42	6 362	15 472
Rentes collectives	10 898	173	–	–	11 071
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	59 212	33 337	7 859	8 003	108 411
À ajouter : autres passifs relatifs aux contrats <sup>3)</sup>	2 997	1 335	2 013	301	6 646
<b>Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	<b>62 209 \$</b>	<b>34 672 \$</b>	<b>9 872 \$</b>	<b>8 304 \$</b>	<b>115 057 \$</b>

1) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 1 305 \$ au titre de la vie individuelle avec participation, 80 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation, 5 734 \$ au titre des rentes individuelles et 145 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.

2) Les soldes au titre de l'assurance-maladie, qui étaient auparavant présentés séparément, ont été inclus dans les soldes des postes Vie et maladie individuelles sans participation et Vie et maladie collectives en fonction de notre approche de gestion actif-passif.

3) Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2015	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Organisation internationale <sup>1)</sup>	Total
Vie individuelle avec participation	19 465 \$	6 370 \$	6 338 \$	1 727 \$	33 900 \$
Vie et maladie individuelles sans participation <sup>2)</sup>	9 022	21 197	443	237	30 899
Vie et maladie collectives <sup>2)</sup>	8 633	3 901	17	4	12 555
Rentes individuelles	9 086	(100)	–	7 269	16 255
Rentes collectives	9 871	250	–	–	10 121
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	56 077	31 618	6 798	9 237	103 730
À ajouter : autres passifs relatifs aux contrats <sup>3)</sup>	3 047	1 080	2 000	370	6 497
<b>Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	<b>59 124 \$</b>	<b>32 698 \$</b>	<b>8 798 \$</b>	<b>9 607 \$</b>	<b>110 227 \$</b>

- 1) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 1 638 \$ au titre de la vie individuelle avec participation, 101 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation, 6 522 \$ au titre des rentes individuelles et 174 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.
- 2) Les soldes au titre de l'assurance-maladie, qui étaient auparavant présentés séparément, ont été inclus dans les soldes des postes Vie et maladie individuelles sans participation et Vie et maladie collectives en fonction de notre approche de gestion actif-passif. Les soldes ont été modifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.
- 3) Comprendent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

#### 10.A.iv Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance

Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Montant net	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Montant net
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats, aux 1 <sup>er</sup> janvier	103 730 \$	4 812 \$	98 918 \$	95 243 \$	3 671 \$	91 572 \$
Variation des soldes liés aux contrats en vigueur	2 439	415	2 024	(2 142)	244	(2 386)
Soldes liés aux nouveaux contrats	3 574	109	3 465	3 106	275	2 831
Modifications des méthodes et hypothèses	(622) <sup>1)</sup>	(657) <sup>1)</sup>	35	297	(14)	311
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance	5 391	(133)	5 524	1 261	505	756
Acquisitions (note 3)	2 157	1	2 156	–	–	–
Fluctuations des taux de change	(2 867)	(139)	(2 728)	7 226	636	6 590
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats	108 411	4 541	103 870	103 730	4 812	98 918
Autres passifs et actifs relatifs aux contrats	6 646	603	6 043	6 497	574	5 923
<b>Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance, aux 31 décembre</b>	<b>115 057 \$</b>	<b>5 144 \$</b>	<b>109 913 \$</b>	<b>110 227 \$</b>	<b>5 386 \$</b>	<b>104 841 \$</b>

- 1) Les soldes de 2016 à l'égard des passif relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance comprennent l'incidence de l'amélioration des modèles d'estimation des actifs au titre des cessions de réassurance, qui n'a eu aucune incidence sur le solde net ou le bénéfice net.

## 10.A.v Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	(16)\$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité.
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	98	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des déchéances et des autres comportements des titulaires de contrats, essentiellement au sein des activités de la FSL États-Unis fermées aux nouvelles souscriptions.
Charges	18	Mises à jour visant à refléter des études relatives aux charges.
Rendement des placements	(281)	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements pour l'ensemble de la Compagnie, dont l'incidence s'est surtout fait sentir à la FSL États-Unis et à la FSL Canada. Les éléments les plus importants sont une réduction de la provision au titre du risque de placement pour le compte des contrats avec participation de la FSL Canada, ainsi que des modifications favorables des écarts de taux et des écarts de swap projetés, partiellement contrebalancées par les variations des rendements présumés des actifs à revenu variable.
Amélioration des modèles et autres	216	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires, notamment une augmentation des provisions au titre de la réassurance pour la FSL États-Unis.
<b>Incidence totale des modifications apportées aux méthodes et hypothèses</b>	<b>35 \$</b>	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	(200)\$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires et modifications des hypothèses relatives aux améliorations futures de la mortalité pour les affaires d'assurance de la Division International de la FSL États-Unis.
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat <sup>1)</sup>	755	Mises à jour visant à refléter les résultats récents, comme il est indiqué ci-après.
Charges	90	Mises à jour visant à refléter des études relatives aux charges, principalement pour les activités de gestion de patrimoine de la Division International de la FSL États-Unis ainsi que pour les produits individuels de gestion de patrimoine de la FSL Canada.
Rendement des placements	(158)	Mises à jour de certaines hypothèses liées aux placements. L'élément le plus important est une modification de la provision au titre du risque de placement pour le compte des contrats avec participation de la FSL Canada.
Amélioration des modèles et autres	(176)	Autres modifications, la plus importante étant la modification des hypothèses fiscales pour les affaires d'assurance de la FSL États-Unis.
<b>Incidence totale des modifications apportées aux méthodes et hypothèses</b>	<b>311 \$</b>	

1) Les modifications des hypothèses relatives aux déchéances et autres comportements des titulaires de contrat pour 2015 sont principalement liées aux affaires d'assurance individuelle de la FSL Canada et de la FSL États-Unis. Les éléments les plus importants, qui ont tous eu des incidences défavorables, ont été l'augmentation des taux de déchéance au renouvellement pour l'assurance temporaire à la FSL Canada afin de mieux refléter le lien entre les taux de déchéance et l'importance de l'augmentation des primes de renouvellement; la réduction des taux de déchéance pour les contrats d'assurance-vie universelle de durée moyenne à la FSL Canada afin de refléter les résultats émergents; la réduction des paiements de primes supposés pour les contrats d'assurance à primes variables à la FSL États-Unis afin de refléter la plus forte tendance des titulaires de contrat à cesser de verser des primes une fois que leur contrat est entièrement provisionné; la réduction des taux de déchéance pour les contrats d'assurance de la Division International, plus particulièrement pour les contrats avec garantie de non-déchéance.



## 10.B Passifs relatifs aux contrats de placement

### 10.B.i Description des activités

Les types de contrats de placement en vigueur sont les suivants :

- rentes certaines à constitution immédiate au Canada et aux États-Unis,
- contrats de placement garantis au Canada,
- produits en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong,
- contrats de retraite autres qu'en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong.

### 10.B.ii Modifications des méthodes et hypothèses

#### Contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués selon la même approche que celle utilisée pour les contrats d'assurance.

#### Contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si cette évaluation permet d'éliminer ou de réduire de manière importante une non-concordance comptable potentielle, ou si le contrat est géré sur la base de la juste valeur. Les autres contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués au coût amorti.

Le passif à la juste valeur est évalué au moyen de techniques prospectives ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. Le passif à la juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. Le passif à la juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Le coût amorti est évalué à la date de comptabilisation initiale à titre de juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite de l'incidence nette des paiements de capital, comme les coûts de transaction et les frais initiaux. À chaque date de clôture, le passif au coût amorti est évalué en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif où le taux d'intérêt effectif est le taux d'intérêt qui ferait correspondre les flux de trésorerie actualisés au passif à la date de comptabilisation initiale.

### 10.B.iii Passifs relatifs aux contrats de placement

Les passifs relatifs aux contrats de placement s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2016	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Organisation internationale	Total
Vie individuelle avec participation	– \$	– \$	– \$	9 \$	9 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	–	–	280	3	283
Rentes individuelles	2 305	–	–	52	2 357
Rentes collectives	–	–	264	–	264
Total des passifs relatifs aux contrats de placement	2 305 \$	– \$	544 \$	64 \$	2 913 \$

Les passifs relatifs aux contrats de placement de 2 913 \$ comprennent des passifs de 605 \$ relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire, des passifs de 2 305 \$ relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués au coût amorti et des passifs de 3 \$ relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur.

Au 31 décembre 2015	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Organisation internationale	Total
Vie individuelle avec participation	– \$	– \$	– \$	18 \$	18 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	–	–	322	4	326
Rentes individuelles	2 184	24	–	72	2 280
Rentes collectives	–	–	289	–	289
Total des passifs relatifs aux contrats de placement	2 184 \$	24 \$	611 \$	94 \$	2 913 \$

Les passifs relatifs aux contrats de placement de 2 913 \$ comprennent des passifs de 701 \$ relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire, des passifs de 2 208 \$ relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués au coût amorti et des passifs de 4 \$ relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur.

## 10.B.iv Variations des passifs relatifs aux contrats de placement

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016		2015	
	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	4 \$	2 208 \$	16 \$	2 142 \$
Versements	–	352	–	438
Intérêts	–	45	–	43
Retraits	–	(311)	(13)	(435)
Honoraires	–	(5)	–	(5)
Autres	–	17	–	19
Fluctuations des taux de change	(1)	(1)	1	6
Solde au 31 décembre	3 \$	2 305 \$	4 \$	2 208 \$

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Soldes au 1 <sup>er</sup> janvier	701 \$	661 \$
Variation des passifs relatifs aux contrats en vigueur	(58)	(85)
Passifs relatifs aux nouveaux contrats	–	13
Augmentation (diminution) des passifs	(58)	(72)
Fluctuations des taux de change	(38)	112
Soldes au 31 décembre	605 \$	701 \$

## 10.C Montant brut des règlements et des prestations versés

Le montant brut des règlements et des prestations versés s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Capitaux échus et rachats	2 671 \$	2 913 \$
Rentes	1 867	1 865
Règlements décès et invalidité	3 820	3 499
Règlements maladie	5 711	4 650
Participations et intérêts sur les règlements et les sommes en dépôt	1 141	1 159
Total du montant brut des règlements et des prestations versés	15 210 \$	14 086 \$

## 10.D Total des actifs soutenant les passifs et les capitaux propres

Les tableaux suivants présentent le total des actifs soutenant le total des passifs liés aux gammes de produits présentées (y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement), ainsi que les actifs soutenant les capitaux propres et autres.

Au 31 décembre 2016	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie individuelle avec participation	18 692 \$	3 017 \$	7 380 \$	4 429 \$	4 976 \$	38 494 \$
Vie et maladie individuelles sans participation <sup>1)</sup>	18 277	1 830	11 023	1 128	9 145	41 403
Vie et maladie collectives <sup>1)</sup>	6 269	84	8 594	–	2 894	17 841
Rentes individuelles	12 232	43	5 322	–	1 518	19 115
Rentes collectives	5 838	42	5 513	–	777	12 170
Capitaux propres et autres	10 579	758	2 943	1 035	16 733	32 048
Total de l'actif	71 887 \$	5 774 \$	40 775 \$	6 592 \$	36 043 \$	161 071 \$

1) Les soldes au titre de l'assurance-maladie, qui étaient auparavant présentés séparément, ont été inclus dans les soldes des postes Vie et maladie individuelles sans participation et Vie et maladie collectives en fonction de notre approche de gestion actif-passif.

Au 31 décembre 2015	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie individuelle avec participation	18 658 \$	2 715 \$	7 278 \$	4 463 \$	5 292 \$	38 406 \$
Vie et maladie individuelles sans participation <sup>1)</sup>	17 141	1 596	9 544	1 046	10 387	39 714
Vie et maladie collectives <sup>1)</sup>	4 224	48	8 210	—	3 008	15 490
Rentes individuelles	12 969	29	5 597	—	1 237	19 832
Rentes collectives	5 150	38	5 538	—	768	11 494
Capitaux propres et autres	11 754	887	2 936	1 031	13 869	30 477
<b>Total de l'actif</b>	<b>69 896 \$</b>	<b>5 313 \$</b>	<b>39 103 \$</b>	<b>6 540 \$</b>	<b>34 561 \$</b>	<b>155 413 \$</b>

1) Les soldes au titre de l'assurance-maladie, qui étaient auparavant présentés séparément, ont été inclus dans les soldes des postes Vie et maladie individuelles sans participation et Vie et maladie collectives en fonction de notre approche de gestion actif-passif. Les soldes ont été modifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

## 10.E Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est nommé par le conseil et est chargé de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats et des sommes à recouvrer au titre de la réassurance sont conformes aux normes actuarielles reconnues du Canada ainsi qu'aux lois pertinentes et aux règlements et directives qui s'y rapportent.

L'actuaire désigné est tenu d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance, arrêtés aux dates d'établissement des états financiers, sont suffisants pour que la Compagnie puisse s'acquitter de toutes ses obligations à l'égard des contrats. Pour se faire une opinion, l'actuaire désigné doit notamment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes et analyser nos actifs afin de vérifier s'ils peuvent couvrir le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance.

L'actuaire désigné est tenu chaque année de vérifier la situation financière de la Compagnie et d'établir un rapport à l'intention du conseil. L'analyse faite en 2016 avait pour objet de vérifier la suffisance de notre capital pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2020 en tenant compte de diverses conditions économiques et commerciales défavorables. L'actuaire désigné vérifie le calcul de notre montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (le « MMRPCE »).

## 11. Réassurance

La réassurance est utilisée principalement pour limiter notre exposition aux pertes importantes. Nous disposons d'une politique de conservation qui exige que des ententes de réassurance soient conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. La couverture est répartie entre des réassureurs variés, et des dispositifs sont en place pour gérer le risque lié aux parties prenant part à la réassurance. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

### 11.A Actifs au titre des cessions de réassurance

Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués à l'aide des montants et des hypothèses liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les actifs au titre des cessions de réassurance se composent de ce qui suit :

Au 31 décembre 2016	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Organisation internationale <sup>1)</sup>	Total
Vie individuelle avec participation	48 \$	(39)\$	176 \$	— \$	185 \$
Vie et maladie individuelles sans participation <sup>2)</sup>	489 <sup>3)</sup>	1 402 <sup>3)</sup>	78	23	1 992
Vie et maladie collectives <sup>2)</sup>	335	1 647	2	1	1 985
Rentes individuelles	—	—	—	234	234
Rentes collectives	145	—	—	—	145
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	1 017	3 010	256	258	4 541
À ajouter : autres actifs relatifs aux contrats <sup>4)</sup>	85	361	21	136	603
<b>Total des actifs au titre des cessions de réassurance</b>	<b>1 102 \$</b>	<b>3 371 \$</b>	<b>277 \$</b>	<b>394 \$</b>	<b>5 144 \$</b>

1) Ces données se rapportent principalement aux activités au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Comprend les montants suivants relativement aux activités au Royaume-Uni : 23 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelle sans participation et 75 \$ au titre des rentes individuelles.

2) Les soldes au titre de l'assurance-maladie, qui étaient auparavant présentés séparément, ont été inclus dans les soldes des postes Vie et maladie individuelles sans participation et Vie et maladie collectives en fonction de notre approche de gestion actif-passif.

3) Comprend l'incidence de l'amélioration des modèles d'estimation des actifs au titre des cessions de réassurance, qui n'a eu aucune incidence sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance déduction faite des actifs au titre de la réassurance ou sur le bénéfice net. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.A.iv.

4) Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2015	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Organisation internationale <sup>1)</sup>	Total
Vie individuelle avec participation	26 \$	(15)\$	188 \$	– \$	199 \$
Vie et maladie individuelles sans participation <sup>2)</sup>	139	1 971	119	30	2 259
Vie et maladie collectives <sup>2)</sup>	321	1 625	–	1	1 947
Rentes individuelles	–	–	–	260	260
Rentes collectives	147	–	–	–	147
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	633	3 581	307	291	4 812
À ajouter : autres actifs relatifs aux contrats <sup>3)</sup>	78	307	14	175	574
<b>Total des actifs au titre des cessions de réassurance</b>	<b>711 \$</b>	<b>3 888 \$</b>	<b>321 \$</b>	<b>466 \$</b>	<b>5 386 \$</b>

- 1) Ces données se rapportent principalement à la FSL Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Comprend les montants suivants relativement aux activités au Royaume-Uni : 30 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelle sans participation et 83 \$ au titre des rentes individuelles.
- 2) Les soldes au titre de l'assurance-maladie, qui étaient auparavant présentés séparément, ont été inclus dans les soldes des postes Vie et maladie individuelles avec participation et Vie et maladie collectives en fonction de notre approche de gestion actif-passif. Les soldes ont été modifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.
- 3) Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Aucune perte de valeur n'a été constatée pour les actifs au titre des cessions de réassurance en 2016 et en 2015. Se reporter à la note 10.A.iv pour plus de renseignements sur la variation des actifs au titre des cessions de réassurance.

## 11.B (Charges) recouvrements de réassurance

Les (charges) recouvrements de réassurance se composent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Recouvrement de règlements et prestations	<b>3 594 \$</b>	5 356 \$
Commissions	<b>195</b>	67
Ajustements des provisions	<b>196</b>	191
Charges d'exploitation et autres	<b>328</b>	532
<b>(Charges) recouvrements de réassurance</b>	<b>4 313 \$</b>	6 146 \$

## 11.C Profits ou pertes au titre des cessions de réassurance

Nous avons conclu une entente de réassurance ayant généré à la prise d'effet un bénéfice en 2016. En 2015, nous avons conclu une entente de réassurance ayant généré à la prise d'effet un bénéfice de 13 \$ après impôt.

## 12. Autres passifs

### 12.A Composition des autres passifs

Les autres passifs s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Créditeurs	<b>2 739 \$</b>	2 470 \$
Découverts bancaires et équilibrage de trésorerie	<b>189</b>	166
Pensions sur titres (note 5)	<b>1 789</b>	1 549
Impôt et autres charges à payer	<b>2 884</b>	2 829
Emprunts	<b>274</b>	908
Titres de financement de premier rang	<b>2 034</b>	2 097
Passifs au titre de prestations constituées (note 25)	<b>631</b>	622
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	<b>1 141</b>	667
Autres <sup>1)</sup>	<b>718</b>	1 024
<b>Total des autres passifs</b>	<b>12 399 \$</b>	12 332 \$

- 1) Comprend la participation de tiers dans des fonds de placement consolidés gérés par la Compagnie de néant pour 2016 et de 271 \$ pour 2015.

## 12.B Emprunts

Les emprunts se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Monnaie d'emprunt	Échéance	2016	2015
Charges sur les immeubles	Dollars canadiens	Actuelle – 2033	251 \$	294 \$
Charges sur les immeubles	Dollars américains	Actuelle – 2020	23	61
Autres <sup>1)</sup>	Dollars américains	Actuelle – 2017	–	553
<b>Total des emprunts</b>			<b>274 \$</b>	<b>908 \$</b>

1) L'emprunt porte intérêt au London Interbank Offered Rate (le « LIBOR ») sur un mois.

Les charges d'intérêts liées aux emprunts s'élevèrent à 20 \$ et à 18 \$ pour 2016 et 2015. Les échéances des emprunts sont présentées à la note 6.

## 12.C Titres de financement de premier rang

Le 8 novembre 2007, une entité structurée que nous consolidons a émis un certificat à capital et à taux variables d'un montant de 1 000 \$ US (le « certificat ») à une institution financière (le « prêteur »). Parallèlement, Sun Life Assurance Company of Canada-U.S. Operations Holdings, Inc. (« U.S. Holdings »), une filiale de la FSL inc., a conclu une entente avec le prêteur en vertu de laquelle U.S. Holdings prend en charge l'obligation de rembourser le montant du capital impayé du certificat et l'obligation d'effectuer des paiements d'intérêts trimestriels au LIBOR sur trois mois majoré d'une marge fixe. La FSL inc. a garanti la totalité de l'obligation de U.S. Holdings. L'entité structurée a émis des certificats additionnels après l'émission initiale totalisant 515 \$ US; aucun de ces certificats n'a été émis en 2016 ou en 2015. Le total des garanties offertes en vertu de l'entente de financement s'élève à 2 \$ US au 31 décembre 2016 (24 \$ US au 31 décembre 2015).

La capacité maximale de cette entente est de 2 500 \$ US. L'entente arrive à échéance le 8 novembre 2037, et l'échéance peut être prorogée annuellement pour des périodes additionnelles de un an en vertu d'un accord entre les parties, dans la mesure où cette date n'est pas ultérieure au 8 novembre 2067. L'entente peut être résiliée ou dénouée au gré de U.S. Holdings en totalité ou en partie de temps à autre, ou en totalité à la suite de certaines éventualités.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons comptabilisé un montant de 28 \$ au titre des charges d'intérêts liées à cette obligation (19 \$ en 2015). La juste valeur de l'obligation s'établit à 1 671 \$ (1 663 \$ en 2015). La juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au moyen des taux d'intérêt du marché courants, ajustée en fonction des écarts de taux sur le crédit de la FSL inc., et elle est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.



## 13. Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs

### 13.A Débentures de premier rang<sup>1)</sup>

Les engagements suivants sont inclus dans les débentures de premier rang aux 31 décembre.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée	Échéance	2016	2015
Débentures de premier rang de la FSL inc.					
Série A, émises le 23 novembre 2005 <sup>2)</sup>	4,80 %	23 novembre 2015	2035	– \$	– \$
Série B, émises le 13 mars 2006 <sup>3)</sup>	4,95 %	1 <sup>er</sup> juin 2016	2036	–	700
Série B, émises le 26 février 2007 <sup>3)</sup>	4,95 %	1 <sup>er</sup> juin 2016	2036	–	250
Série D, émises le 30 juin 2009 <sup>4)</sup>	5,70 %	s.o.	2019	300	300
Série E, émises le 23 août 2011 <sup>4)</sup>	4,57 %	s.o.	2021	299	298
Débentures de premier rang de la Sun Life du Canada <sup>5)</sup>					
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life I (la « FCSL I »)					
Série B, émises le 25 juin 2002	7,09 %	30 juin 2032 <sup>6)</sup>	2052	200	200
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life II (la « FCSL II »)					
Série C, émises le 20 novembre 2009 <sup>7)</sup>	6,06 %	31 décembre 2019 <sup>8)</sup>	2108	500	500
<b>Total des débentures de premier rang</b>				<b>1 299 \$</b>	<b>2 248 \$</b>
<b>Juste valeur</b>				<b>1 473 \$</b>	<b>2 464 \$</b>

1) Toutes les débentures de premier rang sont non garanties.

2) Rachetées le 23 novembre 2015 à un prix équivalent au montant en capital de 600 \$ majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à cette date.

3) Rachetées le 1<sup>er</sup> juin 2016.

4) Rachetables, en partie ou en totalité, en tout temps avant l'échéance à un prix équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,575 % pour les débentures de série D et de 0,53 % pour les débentures de série E.

5) Le rachat est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.

6) Rachetables, en partie ou en totalité, à toute date de paiement des intérêts, ou en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures. Avant le 30 juin 2032, le prix de rachat est égal à la valeur nominale et au prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 0,32 %, selon le plus élevé des deux montants, tandis qu'à partir du 30 juin 2032, le prix de rachat est égal à la valeur nominale.

7) Le 31 décembre 2019, et tous les cinquièmes anniversaires par la suite (la « date de rajustement du taux d'intérêt »), le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 3,60 %.

8) Rachetables en partie ou en totalité. Si le rachat est effectué à une date de rajustement du taux d'intérêt, le prix de rachat sera égal à la valeur nominale, sinon il sera égal au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré i) de 0,65 % si le rachat est effectué avant le 31 décembre 2019 ou ii) de 1,30 % si le rachat est effectué après le 31 décembre 2019. Également rachetables, en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les charges d'intérêts liées aux débentures de premier rang s'élèvent à 95 \$ et à 148 \$ pour 2016 et 2015.

Les débentures de premier rang émises par la FSL inc. constituent une dette directe non garantie de premier rang et ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la FSL inc.

### 13.B Instruments de capital novateurs

Les instruments de capital novateurs incluent les titres échangeables émis par Sun Life (« SLEECs »), lesquels ont été émis par l'entremise de la FCSL I et de la FCSL II (conjointement, les « Fiducies de capital SL »), qui ont été constituées en fiducies en vertu des lois de l'Ontario. La FCSL I a émis des titres échangeables émis par Sun Life de série B (« SLEECs B »), qui constituent des parts représentant une participation effective indivise dans l'actif de cette fiducie. Les SLEECs B ne sont pas assortis de droit de vote, sauf dans certaines circonstances limitées. Les porteurs des SLEECs B sont en droit de recevoir des distributions en trésorerie non cumulatives à taux fixe semestrielles. La FCSL II a émis des titres échangeables émis par Sun Life de série 2009-1 (« SLEECs 2009-1 »), lesquels constituent une dette non garantie subordonnée. Les porteurs de SLEECs 2009-1 sont en droit de recevoir des paiements d'intérêts semestriels. Le produit de l'émission des SLEECs B et des SLEECs 2009-1 a été utilisé par les Fiducies de capital SL afin d'acheter des débentures de premier rang de la Sun Life du Canada. Nous ne consolidons pas les Fiducies de capital SL; par conséquent, les instruments de capital novateurs ne sont pas présentés dans nos états financiers consolidés. Cependant, les débentures de premier rang émises par la Sun Life du Canada à l'intention des Fiducies de capital SL sont présentées dans nos états financiers consolidés.

Les SLEECs ont été structurés en vue de réunir le capital réglementaire de catégorie 1 pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada et, à ce titre, ils comportent des caractéristiques des titres de capitaux propres. Aucun paiement d'intérêts ni aucune distribution ne sera versé en trésorerie par les Fiducies de capital SL relativement aux SLEECs si la Sun Life du Canada n'est pas en mesure de déclarer des dividendes réguliers i) sur ses actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif, série A, ou ii) sur ses actions privilégiées publiques, advenant le cas que certains dividendes soient impayés (pour chacun de ces dividendes, un cas de défaut de versement de dividende). En cas de défaut de versement de dividende ou de défaut de paiement des intérêts en trésorerie sur les

SLEECs 2009-1 pour quelque raison que ce soit, y compris une décision de la Sun Life du Canada, les porteurs des SLEECs 2009-1 devront investir les intérêts versés sur les SLEECs 2009-1 dans des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada. En cas de défaut de paiement de dividende sur les SLEECs B, les fonds nets distribuables de la FCSL I seront distribués à la Sun Life du Canada à titre de porteur des titres spéciaux de cette fiducie. Si les Fiducies de capital SL ne sont pas en mesure de verser en trésorerie les paiements d'intérêts semestriels ou les distributions sur les SLEECs dans leur totalité pour toute raison autre qu'un cas de défaut de versement de dividende, la Sun Life du Canada ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit pour une période prescrite sur ses actions privilégiées publiques ou, si aucune action privilégiée publique n'est en circulation, la FSL inc. ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires.

Chaque SLEECs B, ainsi que chaque tranche en capital de 1 000 \$ sur les SLEECs 2009-1, sera automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada si l'un des événements suivants survient : i) des procédures visant la liquidation de la Sun Life du Canada sont entreprises ou un ordre à cet effet est dicté, ii) le BSIF prend le contrôle de la Sun Life du Canada ou de ses actifs, iii) les ratios de capital de la Sun Life du Canada chutent en dessous des seuils indiqués, iv) le BSIF enjoint à la Sun Life du Canada d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités additionnelles, et la Sun Life du Canada ne peut se conformer à cette directive ou elle choisit de procéder à l'échange automatique des SLEECs (échange automatique). Dans le cas d'un échange automatique, les anciens porteurs des SLEECs cesseront d'avoir quelque droit, créance ou réclamation à l'égard des distributions, de l'intérêt ou du capital contre les Fiducies de capital SL, et ils seront considérés comme des actionnaires privilégiés de la Sun Life du Canada en cas de liquidation de la Sun Life du Canada.

Selon les directives du BSIF, les instruments de capital novateurs peuvent constituer jusqu'à 15 % du capital de catégorie 1, tandis qu'une tranche additionnelle de 5 % peut constituer du capital de catégorie 2B. Au 31 décembre 2016, aux fins du capital réglementaire de la Sun Life du Canada, un montant de 698 \$ représentait du capital de catégorie 1 (697 \$ en 2015).

Le tableau suivant présente des conditions importantes additionnelles assorties aux SLEECs.

Émetteur	Date d'émission	Date de distribution ou de paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat au gré de l'émetteur (le cas échéant)	Date de conversion au gré du porteur	Montant en capital
Fiducie de capital Sun Life <sup>1), 2), 3), 4)</sup> SLEECs B	25 juin 2002	30 juin, 31 décembre	7,093 %	30 juin 2007	En tout temps	200 \$
Fiducie de capital Sun Life II <sup>1), 2)</sup> SLEECs 2009-1	20 novembre 2009	30 juin, 31 décembre	5,863 % <sup>5)</sup>	31 décembre 2014	Aucune option de conversion	500
Total						700 \$

- 1) Sous réserve de l'approbation réglementaire, les Fiducies de capital SL peuvent i) racheter, en tout ou en partie, des SLEECs à la date de rachat susmentionnée, à toute autre date de distribution ultérieure ou, dans le cas de la FCSL II, à toute autre date ultérieure et ii) racheter la totalité, mais non une partie, de toute catégorie de SLEECs, sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal survenant avant la date de rachat susmentionnée.
- 2) Les SLEECs B peuvent être rachetés pour l'équivalent en trésorerie i) de la valeur la plus élevée entre le prix de rachat par anticipation et le prix de rachat si le rachat est conclu avant le 30 juin 2032 ou ii) du prix de rachat si le rachat est conclu à partir du 30 juin 2032. Le prix de rachat représente un montant égal à 1 000 \$ plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en vertu d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Le prix de rachat par anticipation des SLEECs B représente le prix calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada en date du rachat et arrivant à échéance le 30 juin 2032, majoré de 32 points de base, plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en vertu d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Les SLEECs 2009-1 peuvent être rachetés, à toute date n'étant pas une date de rajustement du taux d'intérêt, pour l'équivalent en trésorerie des intérêts courus et impayés sur les SLEECs 2009-1 plus la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et le cours calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada arrivant à échéance lors de la prochaine date de rajustement du taux d'intérêt majoré i) de 0,60 % si la date de rachat est avant le 31 décembre 2019 ou ii) de 1,20 % si la date de rachat se situe à tout moment après le 31 décembre 2019. À la date de rajustement du taux d'intérêt, le prix de rachat est égal à la valeur nominale plus les intérêts courus et impayés sur les SLEECs 2009-1.
- 3) Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada émises en vertu d'un échange automatique relativement aux SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.
- 4) Les porteurs des SLEECs B peuvent, en tout temps, échanger la totalité ou une partie des SLEECs B contre des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada à raison de 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada par SLEECs échangé. La FCSL I pourra, en tout temps avant la conclusion de l'échange, organiser l'achat par des acheteurs-remplaçants des SLEECs remis en vue de leur échange à la FCSL I, pourvu que les porteurs des SLEECs ainsi remis aient consenti à l'achat de leurs SLEECs. Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif émises en vertu d'un échange demandé par les porteurs de SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.
- 5) Les porteurs de SLEECs 2009-1 sont en droit de recevoir des paiements d'intérêts semestriels à un taux fixe jusqu'au 31 décembre 2019. Le taux d'intérêt sur les SLEECs 2009-1 sera ramené à un taux annuel égal à la courbe de rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada majoré de 3,40 % le 31 décembre 2019 et à la date d'anniversaire tous les cinq ans par la suite.

## 14. Titres de créance subordonnés

Les titres de créance subordonnés comprennent les engagements suivants aux 31 décembre et s'inscrivent au capital aux fins de la réglementation canadienne :

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée <sup>1)</sup>	Échéance	2016	2015
Sun Life du Canada :					
Émis le 15 mai 1998 <sup>2)</sup>	6,30 %	s.o.	2028	150 \$	150 \$
Financière Sun Life inc. :					
Émis le 29 mai 2007 <sup>3)</sup>	5,40 %	29 mai 2037 <sup>4)</sup>	2042	398	398
Émis le 30 janvier 2008 <sup>5)</sup>	5,59 %	30 janvier 2018 <sup>4)</sup>	2023	400	399
Émis le 2 mars 2012 <sup>6)</sup>	4,38 %	2 mars 2017	2022	799	799
Émis le 13 mai 2014 <sup>7)</sup>	2,77 %	13 mai 2019	2024	249	249
Émis le 25 septembre 2015 <sup>8)</sup>	2,60 %	25 septembre 2020	2025	497	497
Émis le 19 février 2016 <sup>9)</sup>	3,10 %	19 février 2021	2026	348	–
Émis le 19 septembre 2016 <sup>10)</sup>	3,05 %	19 septembre 2023 <sup>4)</sup>	2028	995	–
Sun Canada Financial Co. :					
Émis le 15 décembre 1995 <sup>11)</sup>	7,25 %	s.o.	2015	–	–
<b>Total des titres de créance subordonnés</b>				<b>3 836 \$</b>	<b>2 492 \$</b>
<b>Juste valeur</b>				<b>3 986 \$</b>	<b>2 648 \$</b>

- Les débetures émises par la FSL inc. en 2007 et en 2008 sont rachetables en tout temps, tandis que les débetures émises par la SFL inc. en 2012, 2014, 2015 et 2016 sont rachetables à partir de la date mentionnée. À partir de cette date, le prix de rachat est égal à la valeur nominale, et le rachat ne peut survenir qu'à une date prévue de paiement des intérêts. Le rachat de toutes les débetures subordonnées est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.
- Débetures à 6,30 %, série 2, arrivant à échéance en 2028, émises par La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, devenue par la suite Clarica, compagnie d'assurance sur la vie (« Clarica ») et ayant fusionné avec la Sun Life du Canada. Ces débetures sont rachetables en tout temps. Avant le 15 mai 2028, le prix de rachat équivaut à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,16 %.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2007-1 à taux variable différé de 5,40 %, arrivant à échéance en 2042. À partir du 29 mai 2037, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,00 % au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) pour les acceptations bancaires de trois mois.
- Pour les rachats des débetures émises en 2007 et en 2008 effectués avant la date mentionnée, ainsi que pour les rachats des débetures émises le 19 septembre 2016 effectués entre le 19 septembre 2021 et le 19 septembre 2023, le prix de rachat équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,25 % pour les débetures de 2007, de 0,42 % pour les débetures de 2008 et de 0,52 % pour les débetures du 19 septembre 2016.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2008-1 à taux variable différé de 5,59 %, arrivant à échéance en 2023. À partir du 30 janvier 2018, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 2,10 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2012-1 à taux variable différé de 4,38 %, arrivant à échéance en 2022. À partir du 2 mars 2017, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 2,70 % au taux CDOR. Le 4 janvier 2017, la FSL inc. a annoncé son intention de racheter ces débetures avec prise d'effet le 2 mars 2017.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2014-1 à taux variable différé de 2,77 %, arrivant à échéance en 2024. À partir du 13 mai 2019, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,75 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2015-1 à taux variable différé de 2,60 %, arrivant à échéance en 2025. À partir du 25 septembre 2020, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,43 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2016-1 à taux variable différé de 3,10 %, arrivant à échéance en 2026. À partir du 19 février 2021, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 2,20 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 %, arrivant à échéance en 2028. À partir du 19 septembre 2023, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,85 % au taux CDOR.
- Billets subordonnés à 7,25 % d'un montant en capital de 150 \$ US émis par la Sun Canada Financial Co. Ces débetures sont arrivées à échéance et ont été entièrement remboursées le 15 décembre 2015.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les charges d'intérêts liées aux titres de créance subordonnés s'élèvent à 126 \$ et à 112 \$ pour 2016 et 2015, respectivement.

## 15. Capital social

Le capital social autorisé de la FSL inc. est constitué comme suit :

- Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires de la FSL inc. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droit de préemption, de rachat, d'achat ou de conversion.
- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote des catégories A et B, pouvant être émises en séries. Avant l'émission des actions, le conseil est autorisé à déterminer, en ce qui concerne les actions des catégories A et B de chaque série, le nombre d'actions à émettre, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les droits et les restrictions s'y rapportant, sous réserve des droits et restrictions de caractère particulier rattachés à toutes les actions des catégories A et B. Le conseil a autorisé l'émission de 13 séries d'actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote (les « actions privilégiées »), dont 10 sont en circulation.

Les actions ordinaires et privilégiées de la FSL inc. s'inscrivent au capital aux termes de la réglementation canadienne. Se reporter à la note 21.

## Dividendes et restrictions s'appliquant au paiement des dividendes

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ne peuvent déclarer ou verser un dividende sur n'importe laquelle de leurs actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles contreviennent, ou que le paiement de dividendes fait en sorte qu'elles contreviennent, i) à l'exigence de maintenir un niveau adéquat et des formes de liquidités adéquates et appropriées, ii) aux règlements imposés par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada relativement au capital et aux liquidités et iii) à toute directive du BSIF les obligeant à augmenter leur capital ou à obtenir des liquidités additionnelles.

La FSL inc. et la Sun Life du Canada ont convenu que, si les Fiducies de capital SL omettent de payer à la date prévue les distributions sur les SLEECs en circulation qu'elles ont émis, i) la Sun Life du Canada ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées publiques, s'il y en a en circulation, et ii) si aucune action privilégiée publique de la Sun Life du Canada n'est en circulation, la FSL inc. ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées ou ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au 12<sup>e</sup> mois (dans le cas des SLEECs émis par la FCSL I) ou au 6<sup>e</sup> mois (dans le cas des SLEECs émis par la FCSL II) suivant l'omission par la Fiducie de payer intégralement les distributions exigibles, sauf si ces distributions sont déjà payées aux porteurs de SLEECs. Le terme « actions privilégiées publiques » désigne les actions privilégiées émises par la Sun Life du Canada qui a) ont été émises dans le public (ce qui exclut les actions privilégiées qui sont la propriété effective de sociétés affiliées de la Sun Life du Canada); b) sont inscrites à la cote d'une Bourse reconnue; c) ont une valeur de rachat globale d'au moins 200 \$. Au 31 décembre 2016, la Sun Life du Canada n'avait aucune action en circulation qualifiable d'action privilégiée publique.

Les modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc. prévoient que, tant que la Sun Life du Canada demeurera une filiale de la FSL inc., aucun dividende sur ces actions privilégiées ne sera déclaré ou versé si le ratio de capital minimal de la Sun Life du Canada chute en dessous des seuils indiqués.

En outre, en vertu des modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc., celle-ci ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires de la FSL inc. sans avoir obtenu l'approbation des porteurs des actions privilégiées, à moins que tous les dividendes déclarés à l'égard de ces actions privilégiées de la dernière période complète pour laquelle des dividendes devaient être versés aient été versés ou que les fonds nécessaires au versement aient été réservés à cet effet.

Actuellement, les restrictions susmentionnées ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires de la FSL inc.

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions ordinaires de la FSL inc. sont effectués à la seule appréciation du conseil d'administration et dépendent de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux. Les dividendes peuvent être ajustés ou éliminés au gré du conseil d'administration en fonction de ces facteurs.

## 15.A Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissaient comme suit :

	2016		2015	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires (en millions d'actions)				
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier	612,3	8 567 \$	613,1	8 465 \$
Options sur actions exercées (note 19)	1,3	47	1,6	54
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation <sup>1)</sup>	—	—	(5,3)	(74)
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions <sup>2)</sup>	—	—	2,0	88
Actions émises en contrepartie d'une acquisition d'entreprise (note 3)	—	—	0,9	34
Solde aux 31 décembre	613,6	8 614 \$	612,3	8 567 \$

1) Le 10 novembre 2014, la FSL inc. a effectué une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler jusqu'à neuf millions d'actions ordinaires. Le programme est venu à expiration le 9 novembre 2015. Les rachats ont été effectués par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et d'autres plateformes de négociation canadiennes (les « Bourses »), aux cours en vigueur sur les marchés. En 2015, les actions ordinaires rachetées et annulées en vertu de ce programme ont été rachetées au prix moyen de 39,97 \$ par action, pour un montant total de 212 \$. Le montant total payé pour le rachat d'actions est attribué aux actions ordinaires et aux bénéfices non distribués dans nos états consolidés des variations des capitaux propres. Le montant attribué aux actions ordinaires est fondé sur le coût moyen par action ordinaire, et les montants payés au-delà du coût moyen sont comptabilisés au poste Bénéfices non distribués.

2) En vertu du régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la FSL inc., les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires ou pour l'achat d'actions ordinaires en trésorerie. Pour le réinvestissement des dividendes, la FSL inc. peut, à son gré, émettre des actions ordinaires sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des participants par l'agent du régime aux Bourses. Les actions ordinaires acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient être émises sur le capital autorisé ou achetées aux Bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Les actions ordinaires émises dans le cadre des réinvestissements de dividendes tout au long de 2015 ont été émises sans escompte. Un nombre négligeable d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé dans le cadre d'achats optionnels en trésorerie sans escompte en 2015. Depuis le versement de dividendes du 31 mars 2016, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont achetées sur le marché libre par l'agent du régime au nom des participants, par l'intermédiaire des Bourses.

## 15.B Actions privilégiées

Les variations relatives aux actions privilégiées émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

Actions privilégiées (en millions d'actions)	2016		2015	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier	92,2	2 257 \$	92,2	2 257 \$
Converties, catégorie A, série 8R <sup>1)</sup>	–	–	(6,0)	(150)
Émises, catégorie A, série 9QR <sup>1)</sup>	–	–	6,0	150
Converties, catégorie A, série 10R <sup>2)</sup>	(1,1)	(26)	–	–
Émises, catégorie A, série 11QR <sup>2)</sup>	1,1	26	–	–
Solde aux 31 décembre	92,2	2 257 \$	92,2	2 257 \$

- 1) Les porteurs des actions privilégiées à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans de catégorie A, série 8R (les « actions de série 8R ») pouvaient convertir en totalité ou en partie ces actions, à raison de une contre une, en actions privilégiées à dividende non cumulatif à taux variable de catégorie A, série 9QR (les « actions de série 9QR ») le 30 juin 2015, et certains de ces porteurs ont exercé ce droit à cette date.
- 2) Les porteurs des actions privilégiées à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans de catégorie A, série 10R (les « actions de série 10R ») pouvaient convertir en totalité ou en partie ces actions, à raison de une contre une, en actions privilégiées à dividende non cumulatif à taux variable de catégorie A, série 11QR (les « actions de série 11QR ») le 30 septembre 2016, et certains de ces porteurs ont exercé ce droit à cette date.

Le tableau suivant présente plus d'information sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2016.

Actions privilégiées de catégorie A (en millions d'actions)	Date d'émission	Taux de dividende annuel	Dividende annuel par action	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée <sup>1)</sup>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant net <sup>2)</sup>
Série 1	25 février 2005	4,75 %	1,19 \$	En tout temps	16,0	400 \$	394 \$
Série 2	15 juillet 2005	4,80 %	1,20 \$	En tout temps	13,0	325	318
Série 3	13 janvier 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 4	10 octobre 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	12,0	300	293
Série 5	2 février 2007	4,50 %	1,13 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 8R <sup>3)</sup>	25 mai 2010	2,275 % <sup>3), 4)</sup>	0,57 \$ <sup>12)</sup>	30 juin 2020 <sup>5)</sup>	5,2	130	127
Série 9QR <sup>7)</sup>	30 juin 2015	Taux variable <sup>6)</sup>	Taux variable	30 juin 2020 <sup>8)</sup>	6,0	150	147
Série 10R <sup>3)</sup>	12 août 2011	2,842 % <sup>3), 9)</sup>	0,91 \$ <sup>12)</sup>	30 septembre 2021 <sup>5)</sup>	6,9	173	169
Série 11QR <sup>7)</sup>	30 septembre 2016	Taux variable <sup>6)</sup>	Taux variable	30 septembre 2021 <sup>8)</sup>	1,1	27	26
Série 12R <sup>3), 11)</sup>	10 novembre 2011	3,806 % <sup>3), 10)</sup>	1,06 \$ <sup>12)</sup>	31 décembre 2021 <sup>5)</sup>	12,0	300	293
Total des actions privilégiées					92,2	2 305 \$	2 257 \$

- 1) Le rachat de toutes les actions privilégiées est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.
- 2) Déduction faite des frais d'émission, après impôt.
- 3) À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux annuel des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R, 2,17 % pour la série 10R et 2,73 % pour les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans de catégorie A, série 12R (les « actions de série 12R »). Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.
- 4) Avant le 30 juin 2015, le taux de dividende annuel s'établissait à 4,35 %. Le 30 juin 2015, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,275 % jusqu'au 30 juin 2020.
- 5) Rachetables à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action.
- 6) Les porteurs sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 9QR et 2,17 % pour la série 11QR.
- 7) Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement inférieure (inférieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.
- 8) Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action; également rachetables à toute autre date au prix de 25,50 \$ l'action.
- 9) Avant le 30 septembre 2016, le taux de dividende annuel s'établissait à 3,90 %. Le 30 septembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,842 % jusqu'au 30 septembre 2021.
- 10) Avant le 31 décembre 2016, le taux de dividende annuel s'établissait à 4,25 %. Le 31 décembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 3,806 % jusqu'au 31 décembre 2021. Le dividende annuel par action présenté dans le tableau ci-dessus correspond au montant versé par action en 2016.
- 11) Le 19 décembre 2016, nous avons annoncé que le nombre d'actions de la série 12R soumises aux fins d'une conversion en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A, série 13QR était inférieur au nombre de un million d'actions requis pour effectuer la conversion d'actions.
- 12) Le dividende annuel par action présenté dans le tableau ci-dessus correspond au montant versé par action en 2016.

## 16. Intérêts détenus dans d'autres entités

### 16.A Filiales

Nos principales filiales sont la Sun Life du Canada et Placements mondiaux Sun Life inc. La Sun Life du Canada est notre principale compagnie d'assurances en exploitation, et elle détient nos activités liées à l'assurance au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam. Ces activités liées à l'assurance sont exploitées directement par la Sun Life du Canada ou par l'entremise d'autres filiales dans d'autres cas. Placements mondiaux Sun Life inc. est une société de portefeuille inactive qui détient nos activités de gestion d'actif, y compris Massachusetts Financial Services Company, Bentall Kennedy et Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.



Nous sommes tenus de nous conformer, dans les territoires où nous exerçons nos activités, à diverses exigences réglementaires en matière de capital et de solvabilité qui pourraient restreindre notre capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à verser des dividendes. Se reporter aux notes 15 et 21 pour plus de détails sur ces restrictions en matière de capital.

## 16.B Coentreprises et entreprises associées

Nous détenons des participations au sein de diverses coentreprises et entreprises associées qui exercent leurs activités principalement en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. Nous détenons également des participations dans des coentreprises relativement à certains placements immobiliers au Canada. Nos participations dans ces coentreprises et entreprises associées varient de 24,99 % à 50 %. Le tableau suivant résume l'information financière de ces coentreprises et entreprises associées dans leur ensemble.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2016	2015
Valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	1 250 \$	956 \$
Notre quote-part des éléments suivants :		
Bénéfice net (perte nette)	69	58
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(76)	55
<b>Total du bénéfice global (de la perte globale)</b>	<b>(7)\$</b>	113 \$

Au cours de 2016, nous avons obtenu le contrôle de certaines entités émettrices auparavant classées à titre de coentreprises et d'entreprises associées. Par conséquent, ces entités émettrices ne sont dorénavant plus classées à titre de coentreprises et d'entreprises associées à partir des dates auxquelles le contrôle a été obtenu. Le 7 janvier 2016, nous avons obtenu le contrôle de la Sun Life Vietnam Insurance Company Limited (auparavant la PVI Sun Life Insurance Company Limited), et le 1<sup>er</sup> juillet 2016 nous avons obtenu le contrôle de la PT CIMB Sun Life, en Indonésie. Notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et des autres éléments du résultat global des coentreprises et des entreprises associées tient compte de ces sociétés émettrices jusqu'aux dates auxquelles nous en avons obtenu le contrôle. Se reporter à la note 3 pour plus de détails sur ces acquisitions.

En 2016, nous avons également augmenté nos investissements dans certaines coentreprises et entreprises associées. Le 11 avril 2016, nous avons conclu une transaction en vue de faire passer notre participation dans la Birla Sun Life Insurance Company Limited (la « BSLI ») de 26 % à 49 % en achetant des actions additionnelles de la BSLI auprès d'Aditya Birla Nuvo Limited pour une contrepartie de 333 \$, qui comprend les coûts de transaction. En 2016, nous avons également augmenté de 33 \$ nos placements dans nos coentreprises immobilières au Canada. En 2015, nous n'avons pas augmenté nos placements dans nos coentreprises et nos sociétés associées de façon importante.

Au cours de 2016, nous avons également reçu des dividendes de 20 \$ (32 \$ en 2015) de nos coentreprises et nos entreprises associées.

## 16.C Entreprises communes

Nous investissons conjointement dans des immeubles de placement et des biens immobiliers occupés par leur propriétaire sous gestion commune en vertu de relations contractuelles convenues avec les autres investisseurs. Nous partageons les produits et les charges liés à ces immeubles proportionnellement à notre investissement. La valeur comptable de ces actifs sous contrôle commun, qui sont inclus dans les immeubles de placement, et aux autres actifs dans le cas des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, s'établit à 1 211 \$ au 31 décembre 2016 (1 075 \$ au 31 décembre 2015). La juste valeur de ces actifs sous contrôle commun s'établit à 1 300 \$ au 31 décembre 2016 (1 170 \$ au 31 décembre 2015).

## 16.D Entités structurées non consolidées

La FSL inc. et ses filiales détiennent des intérêts dans diverses entités structurées que nous ne consolidons pas. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, notamment dans le cas où les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et dont les activités pertinentes sont dirigées au moyen de relations contractuelles. Nous possédons un intérêt dans une entité structurée lorsque nous avons un lien contractuel ou non contractuel qui nous expose à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. Notre intérêt comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités et les honoraires reçus à l'égard de la gestion d'actif de ces entités.

Le tableau suivant présente notre intérêt dans des entités structurées non consolidées.

Aux 31 décembre			2016		2015	
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste de l'état consolidé de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte <sup>1)</sup>	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte <sup>1)</sup>
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	5 946 \$	5 946 \$	4 935 \$	4 935 \$
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres à court terme	Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	785 \$	785 \$	716 \$	716 \$
Fonds de placement – gérés par des tiers	Parts de fonds de placement et parts de sociétés en commandite simple	Titres de capitaux propres	4 441 \$	4 441 \$	4 035 \$	4 035 \$
Fonds de placement – gérés par la Compagnie <sup>2)</sup>	Parts de fonds de placement	Titres de capitaux propres et autres placements	1 709 \$	1 709 \$	1 285 \$	1 285 \$
Sociétés en commandite simple – gérées par des tiers	Parts de sociétés en commandite simple	Autres placements	1 237 \$	1 237 \$	1 100 \$	1 100 \$

1) L'exposition maximale au risque de perte correspond à la perte maximale que nous pourrions comptabiliser au résultat global en raison de notre lien avec ces entités.

2) Comprend des placements dans des fonds gérés par nos coentreprises dont la valeur comptable s'établit à 200 \$ (231 \$ en 2015).

### 16.D.i Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

#### Gérées par des tiers

Nos placements dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des créances tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, des titres adossés à des créances avec flux groupés et du papier commercial. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. Nous ne fournissons aucun soutien financier ou autre à ces entités hormis notre placement initial; par conséquent, notre exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la valeur comptable de ceux-ci. Nous n'avons aucun contrôle sur ces placements étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe notre niveau de participation au sein de celles-ci.

#### Gérées par la Compagnie

Nous fournissons à diverses entités de titrisation des services de gestion de garanties, principalement en ce qui a trait aux titres adossés à des créances avec flux groupés, pour lesquels nous recevons des honoraires. Le soutien financier fourni à ces entités se limite à la valeur comptable de nos placements dans celles-ci, et nous ne fournissons aucune garantie ni aucun soutien conditionnel à ces entités. Nous n'avons pas consolidé ces entités étant donné que nos intérêts dans celles-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité et que nous ne détenons aucun placement dans ces entités.

### 16.D.ii Fonds de placement et sociétés en commandite simple

Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont des véhicules de placement se composant d'un groupe de fonds regroupés provenant d'un ensemble d'investisseurs aux fins de placement dans des actifs tels que des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres de capitaux propres, des biens immobiliers et d'autres actifs similaires. Le tableau précédent comprend nos placements dans tous les fonds de placement, y compris les organismes de placement collectif, les fonds négociés en Bourse et les fonds distincts, ainsi que nos placements dans certaines sociétés en commandite simple. Certains de ces fonds de placement et certaines de ces sociétés en commandite simple sont des entités structurées. Pour chaque fonds de placement et chaque société en commandite simple, notre exposition maximale au risque de perte est équivalente à la valeur comptable de notre placement dans le fonds ou la société en commandite. Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont généralement financés au moyen de l'émission de parts de fonds de placement ou de parts de société en commandite simple.

#### Gérés par des tiers

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par des gestionnaires d'actif tiers. Notre placement dans des parts de fonds et des parts de sociétés en commandite simple nous donne généralement un intérêt indivis dans le rendement des placements d'un portefeuille d'actifs sous-jacents gérés ou liés à un mandat de placement précis aux fins de placement. Nous n'avons aucun contrôle sur les fonds de placement ni sur les sociétés en commandite simple constituant des entités structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes.

#### Gérés par la Compagnie

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie. Nous avons généralement le contrôle des fonds de placement et des sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie qui sont des entités structurées, étant donné que nous avons le contrôle nous permettant de diriger les activités pertinentes de ces fonds et de ces sociétés en commandite simple. Toutefois, nous n'avons pas consolidé ces fonds et ces sociétés en commandite simple, étant donné que nos intérêts dans ceux-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité. Nous tirons des frais de gestion, présentés au poste Produits tirés des honoraires, de la gestion des fonds de placement et des sociétés en commandite simple en

fonction des services fournis. Les frais de gestion sont généralement fondés sur la valeur de l'actif géré; par conséquent, les frais perçus dépendent de la composition de l'actif géré et des variations des marchés financiers. Les produits tirés des honoraires reçus sont inclus dans le poste Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs à la note 17. Nous détenons également des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par nos coentreprises. Notre quote-part des frais de gestion perçus est incluse dans le bénéfice net (la perte nette) présenté(e) à la note 16.B.

## 16.E Entités structurées consolidées

L'une des entités structurées importantes que nous consolidons est celle ayant émis les titres de financement de premier rang décrits plus en détail à la note 12.C. Nous consolidons également certains fonds de placement gérés par Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc., qui investit principalement dans des prêts hypothécaires et dans des immeubles de placement.

## 17. Produits tirés des honoraires

Les produits tirés des honoraires pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2016	2015
Produits liés aux activités d'administration et aux garanties prévues par les contrats	555 \$	563 \$
Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs	3 642	3 461
Commissions	943	952
Produits liés aux contrats de service	276	242
Autres produits	164	106
<b>Total des produits tirés des honoraires</b>	<b>5 580 \$</b>	<b>5 324 \$</b>

## 18. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2016	2015
Charges liées au personnel <sup>1)</sup>	3 394 \$	2 841 \$
Locaux et matériel	250	212
Amortissement des immobilisations corporelles	94	83
Rémunération au titre des services	805	711
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	109	83
Perte de valeur des immobilisations corporelles (note 9)	–	4
Autres charges <sup>2)</sup>	1 348	1 103
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>6 000 \$</b>	<b>5 037 \$</b>

1) Se reporter au tableau qui suit pour plus de détails.

2) Comprend des coûts liés à la restructuration de nos activités de gestion de patrimoine de la Division International de la FSL États-Unis en 2015.

Les charges liées au personnel pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2016	2015
Salaires, primes et avantages du personnel	2 992 \$	2 457 \$
Paiements fondés sur des actions (note 19)	362	348
Autres frais de personnel	40	36
<b>Total des charges liées au personnel</b>	<b>3 394 \$</b>	<b>2 841 \$</b>

## 19. Paiements fondés sur des actions

### 19.A Régimes d'options sur actions

La FSL inc. a attribué des options sur actions à certains membres du personnel en vertu du Régime d'options sur actions de la direction. Ces options sont attribuées à un prix égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de l'attribution des options sur actions pour les options attribuées après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, ou au cours de clôture le jour de Bourse précédant la date d'attribution des options sur actions pour les options attribuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'acquisition des droits sur les options octroyées en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'effectue généralement sur quatre ans. Le délai alloué pour l'exercice de toutes les options est de 10 ans. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'établit à 29 525 000.

Les opérations effectuées dans le cadre des régimes d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2016		2015	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier	4 809	34,79 \$	6 359	33,39 \$
Attribuées	396	40,16 \$	390	39,02 \$
Exercées	(1 245)	31,45 \$	(1 556)	27,97 \$
Frappées d'extinction	(128)	50,43 \$	(261)	44,78 \$
Expirées	(435)	49,30 \$	(123)	40,80 \$
Solde aux 31 décembre	3 397	34,19 \$	4 809	34,79 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre	2 440	32,60 \$	3 550	35,98 \$

Le cours moyen des actions en date d'exercice des options sur actions s'établissait à 47,52 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (41,75 \$ en 2015).

La charge de rémunération liée aux options sur actions s'établissait à 4 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (3 \$ en 2015).

Les options sur actions qui étaient en cours au 31 décembre 2016 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 18,00 \$ à 24,00 \$	845	4,30	21,11 \$
De 24,01 \$ à 30,00 \$	404	5,76	27,81 \$
De 30,01 \$ à 35,00 \$	496	3,65	30,93 \$
De 35,01 \$ à 45,00 \$	1 062	8,24	39,47 \$
De 45,01 \$ à 53,00 \$	590	0,59	50,53 \$
Total des options sur actions	3 397	4,96	34,19 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, calculée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, s'établit à 7,80 \$ (7,74 \$ en 2015). Les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées	2016	2015
Taux d'intérêt sans risque	0,9 %	1,0 %
Volatilité attendue	32,3 %	32,8 %
Taux de dividende attendu	4 %	4 %
Durée de vie attendue de l'option (en années)	6,3	6,3
Prix d'exercice	40,16 \$	39,02 \$

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires, sur la volatilité implicite des options sur actions ordinaires négociées et sur d'autres facteurs. La durée attendue des options attribuées est calculée en fonction de données historiques relatives au comportement des employés concernant l'exercice des options et à la cessation d'emploi. Le taux sans risque pour les périodes à l'intérieur de la durée attendue des options est établi en fonction de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'attribution.

## 19.B Régime d'actionariat des employés

Nous venons au titre du Régime d'actionariat de la Financière Sun Life des cotisations venant bonifier les cotisations salariales versées à ce régime par les employés admissibles du Canada. Les employés peuvent verser au Régime d'actionariat de la Financière Sun Life des cotisations variant entre 1 % et 20 % de leur salaire cible annuel. En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard des employés qui sont à notre emploi depuis au moins un an. Notre cotisation est égale à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, notre cotisation ne peut dépasser 1 500 \$ par année. Nos cotisations sont acquises dès qu'elles sont versées et elles sont inscrites aux charges. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons comptabilisé des charges de 6 \$ (6 \$ en 2015).

## 19.C Autres régimes de paiements fondés sur des actions

Tous les autres régimes de paiements fondés sur des actions utilisent des unités théoriques, dont la valeur repose sur le cours de l'action ordinaire à la TSX. Toute variation du cours de l'action ordinaire donne lieu à une modification de la valeur des unités, ce qui influe sur nos charges liées aux paiements fondés sur des actions. Au moment où ces unités sont rachetées, les paiements sont

versés aux employés et les passifs au titre du régime sont diminués d'autant. Nous utilisons des swaps et des contrats à terme de gré à gré sur indice pour couvrir notre risque au titre des variations des flux de trésorerie liées à la fluctuation du cours des actions ordinaires pour l'ensemble de ces régimes.

De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

**Régime d'unités d'actions différées de la haute direction (UAD) :** En vertu du régime d'UAD, les dirigeants désignés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération incitative annuelle d'avantages sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD équivaut à une action ordinaire et produit des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires au même taux que les dividendes payés sur les actions ordinaires. Les dirigeants désignés doivent choisir de participer au régime avant le début de l'année de référence du régime, et ce choix est irrévocable. Les droits sont acquis immédiatement. Toutefois, les participants ne sont pas autorisés à se prévaloir des UAD avant la cessation de leurs services, leur décès ou leur départ à la retraite. La valeur des UAD au moment du rachat est fondée sur la juste valeur des actions ordinaires arrêtée immédiatement avant leur rachat.

**Régime d'unités d'actions Sun Life (unités d'actions Sun Life) :** En vertu du régime d'unités d'actions Sun Life, les participants se voient attribuer des unités dont la valeur équivaut à la valeur d'une action ordinaire et dont le prix d'attribution est égal au cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date de l'attribution. Les participants conservent normalement leurs unités pendant une période maximale de 36 mois à compter de la date de l'attribution. Les unités produisent des équivalents de dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes payés sur les actions ordinaires. Les droits sur les unités deviennent acquis et les unités deviennent payables si nous atteignons le niveau minimal exigé relativement à des objectifs de rendement déterminés. Le régime prévoit des facteurs de rendement en vue d'encourager les participants à produire un rendement supérieur pour les actionnaires (les facteurs de rendement sont calculés en fonction d'un multiple pouvant varier d'aussi bas que zéro jusqu'à deux fois le nombre d'unités dont les droits sont acquis). Les sommes payées aux participants sont fonction du nombre d'unités dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

**Renseignements supplémentaires sur les autres régimes de paiements fondés sur des actions :** Le tableau suivant présente les unités en cours en vertu de ces régimes et les passifs portés dans nos états consolidés de la situation financière.

	Régime d'unités d'actions Sun Life	Régime d'UAD	Total
Nombre d'unités (en milliers)			
Unités en cours au 31 décembre 2015	6 194	878	7 072
Unités en cours au 31 décembre 2016	<b>6 612</b>	<b>991</b>	<b>7 603</b>
Passif comptabilisé au 31 décembre 2015	194 \$	35 \$	229 \$
Passif comptabilisé au 31 décembre 2016	<b>250 \$</b>	<b>45 \$</b>	<b>295 \$</b>

La charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt liées aux autres régimes de paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant. Comme les charges courues liées au régime d'UAD sont comptabilisées dans la rémunération incitative de l'exercice au cours duquel les UAD ont été attribuées, les charges présentées ci-dessous n'en tiennent pas compte. Les charges présentées dans le tableau comprennent l'augmentation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life et d'UAD due à la variation de la juste valeur des actions ordinaires ainsi que la comptabilisation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life sur la période d'acquisition des droits, et elles ne tiennent pas compte de l'ajustement des charges découlant des instruments de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Charge de rémunération	<b>171 \$</b>	104 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>(47)\$</b>	(28)\$

## 19.D Régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS

Les paiements fondés sur des actions attribués par la MFS sont fondés sur les actions de celle-ci. Les attributions d'actions assujetties à des restrictions et les attributions d'options sur actions sont réglées en actions de la MFS, tandis que les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en trésorerie. L'acquisition des droits sur les attributions d'actions assujetties à des restrictions, d'unités d'actions assujetties à des restrictions et d'options sur actions s'effectue généralement sur quatre ans, et l'emploi continu est habituellement le seul critère de service lié à ces attributions. Les porteurs des actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées ont le droit de recevoir des paiements équivalant à des dividendes ne pouvant être frappés d'extinction sur la période d'acquisition des droits, selon un taux égal à celui des dividendes versés sur les actions de la MFS.

Bien que les attributions d'actions assujetties à des restrictions et les attributions d'options sur actions soient réglées en actions, toutes les attributions fondées sur des actions de la MFS, y compris les actions de la MFS en circulation détenues par les employés, sont comptabilisées à titre de droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, du fait que la MFS a pour habitude de racheter ses actions en circulation après une période de détention prescrite. La juste valeur des attributions d'options sur actions est établie en fonction du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, tandis que la juste valeur des attributions d'actions assujetties à des restrictions, des attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions en circulation de la MFS est estimée en fonction d'un modèle d'évaluation conforme au marché. Le montant comptabilisé au titre de la charge de rémunération périodique dépend des nouvelles attributions, des périodes d'acquisition des droits, des exercices et des renoncations relatives aux attributions non acquises, des rachats d'actions, des variations de la juste valeur des attributions et des actions en circulation de la MFS. Le total du passif attribuable à tous les régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS comptabilisé au 31 décembre 2016 s'établissait à 834 \$ (1 078 \$ au 31 décembre 2015), montant qui comprend un passif de 716 \$ (533 \$ US) relatif aux options sur actions, aux actions assujetties à des restrictions et aux actions en circulation de la MFS.



Le tableau suivant présente la charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisées relativement à ces attributions pour les exercices clos les 31 décembre.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Charge de rémunération	181 \$	235 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(56)\$	(66)\$

## 20. Impôt sur le résultat

### 20.A Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'impôt différé qui figurent dans les états consolidés de la situation financière, d'après la source des différences temporaires.

Aux 31 décembre	2016		2015	
	Actif <sup>1)</sup>	Passif <sup>1)</sup>	Actif <sup>1)</sup>	Passif <sup>1)</sup>
Placements	(951)\$	113 \$	(947)\$	(10)\$
Passifs relatifs aux contrats <sup>2)</sup>	1 368	851	1 073	904
Coûts d'acquisition différés	157	(14)	176	(47)
Pertes pouvant être reportées	513	–	558	(264)
Régimes de retraite et autres avantages du personnel	182	(228)	144	(232)
Autres <sup>3)</sup>	179	(35)	368	54
<b>Total</b>	<b>1 448 \$</b>	<b>687 \$</b>	<b>1 372 \$</b>	<b>405 \$</b>
<b>Total de l'actif d'impôt différé, montant net</b>	<b>761 \$</b>		<b>967 \$</b>	

- 1) Nos actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité juridique prélevés par la même administration fiscale. Les montants négatifs présentés à la rubrique « Actif » sont des passifs d'impôt différé comptabilisés à titre d'actifs d'impôt différé nets, tandis que les montants positifs présentés à la rubrique « Passif » sont des actifs d'impôt différé comptabilisés à titre de passifs d'impôt différé nets.
- 2) Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.
- 3) Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Les variations des actifs d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Placements	Passifs relatifs aux contrats <sup>1)</sup>	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres <sup>2)</sup>	Total
Au 31 décembre 2015	(937)\$	169 \$	223 \$	822 \$	376 \$	314 \$	967 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	–	71	(15)	–	–	113	169
Imputé au compte de résultat	(99)	268	(30)	(295)	2	(231)	(385)
Imputé aux autres éléments du résultat global	(17)	–	–	15	32	(8)	22
Fluctuations des taux de change	(11)	9	(7)	(29)	–	26	(12)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>(1 064)\$</b>	<b>517 \$</b>	<b>171 \$</b>	<b>513 \$</b>	<b>410 \$</b>	<b>214 \$</b>	<b>761 \$</b>

- 1) Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.
- 2) Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

	Placements	Passifs relatifs aux contrats <sup>1)</sup>	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres <sup>2)</sup>	Total
Au 31 décembre 2014	(1 157)\$	378 \$	199 \$	1 078 \$	364 \$	213 \$	1 075 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	–	–	–	3	2	(93)	(88)
Imputé au compte de résultat	235	(185)	(17)	(344)	(29)	163	(177)
Imputé aux autres éléments du résultat global	86	–	–	(7)	12	24	115
Fluctuations des taux de change	(101)	(24)	41	92	27	7	42
Au 31 décembre 2015	(937)\$	169 \$	223 \$	822 \$	376 \$	314 \$	967 \$

1) Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.

2) Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Nous avons subi, principalement au Canada, aux Philippines et au Royaume-Uni, des pertes fiscales autres qu'en capital totalisant 2 415 \$ (3 617 \$ en 2015). L'économie que représentent ces pertes fiscales a été prise en compte dans la mesure où il est probable qu'elles se réalisent. En outre, aux États-Unis, nous avons des crédits d'impôt inutilisés pour lesquels un actif d'impôt différé d'un montant de 166 \$ a été comptabilisé (194 \$ en 2015). Les pertes fiscales non utilisées et pour lesquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 429 \$ au 31 décembre 2016 (688 \$ en 2015) principalement aux Philippines et en Indonésie. Nous avons également subi des pertes en capital de 438 \$ au Royaume-Uni (524 \$ en 2015) et de 193 \$ au Canada (193 \$ en 2015), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 100 \$ (120 \$ en 2015) n'a pas été comptabilisé.

L'économie sera réalisée dans les exercices ultérieurs au fur et à mesure que nous utiliserons les pertes pour réduire l'impôt sur le résultat exigible. Ces pertes fiscales peuvent être examinées par diverses autorités fiscales et elles pourraient être réduites par suite des ajustements apportés aux déclarations de revenus. De plus, des changements d'ordre législatif, commercial ou autre peuvent limiter notre capacité à utiliser ces pertes.

L'actif d'impôt différé lié aux pertes pouvant être reportées inclut des économies d'impôt comptabilisées relativement aux pertes subies au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Afin de déterminer s'il était approprié de comptabiliser ces économies d'impôt, nous avons tenu compte de prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, en plus de considérer des occasions de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable pour la période au cours de laquelle les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées.

Les pertes autres qu'en capital reportées au Canada expireront à partir de 2028, tandis que les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes d'exploitation et les pertes en capital subies au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment. Les crédits d'impôt inutilisés reportés aux États-Unis expireront à partir de 2023.

Nous comptabilisons un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des sociétés associées, à moins que nous ne soyons capables de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorbent pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2016, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des sociétés associées à l'égard desquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevaient à 6 114 \$ (6 037 \$ en 2015).

## 20.B Charge (économie) d'impôt sur le résultat

**20.B.i** La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos comptes consolidés de résultat pour les exercices clos les 31 décembre se composait des éléments suivants :

	2016	2015
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible :		
Exercice en cours	271 \$	408 \$
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(37)	14
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat exigible	234 \$	422 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	372 \$	245 \$
Charge (économie) d'impôt découlant des pertes fiscales non comptabilisées	(1)	23
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	14	(91)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé	385 \$	177 \$
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	619 \$	599 \$

**20.B.ii** Économie (charge) d'impôt inscrite directement aux capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :

	2016	2015
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	– \$	(5)\$
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	22	115
<b>Total inscrit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>22 \$</b>	<b>110 \$</b>
<b>Total de l'économie (de la charge) d'impôt inscrite aux capitaux propres, y compris l'économie (la charge) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>22 \$</b>	<b>110 \$</b>

**20.B.iii** Notre taux effectif d'impôt sur le résultat diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016		2015	
	%		%	
Bénéfice net total (perte nette totale)	2 826 \$		2 300 \$	
À ajouter : charge (économie) d'impôt sur le résultat	619		599	
<b>Bénéfice net total (perte nette totale) avant impôt sur le résultat</b>	<b>3 445 \$</b>		<b>2 899 \$</b>	
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi	922 \$	26,8	775 \$	26,8
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :				
Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujéti à l'impôt dans des territoires étrangers	(93)	(2,7)	(4)	(0,1)
(Économie) charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés	(1)	(0,1)	23	0,8
Produits tirés des placements exonérés d'impôt	(166)	(4,8)	(154)	(5,3)
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	2	0,1	1	–
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(23)	(0,7)	(77)	(2,7)
Autres	(22)	(0,6)	35	1,2
<b>Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat et taux effectif d'impôt sur le résultat</b>	<b>619 \$</b>	<b>18,0</b>	<b>599 \$</b>	<b>20,7</b>

Les taux d'imposition prévus par la loi dans les autres territoires où nous exerçons nos activités varient de 0 % à 35 %, ce qui donne lieu à des écarts de taux d'imposition et de charge d'impôt correspondante par rapport au taux canadien d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi appliqué aux bénéficiaires enregistrés dans les territoires étrangers qui ne sont pas assujéti à l'impôt au Canada. En général, l'augmentation du bénéfice dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont plus élevés, notamment les États-Unis, se traduit par une augmentation de notre charge d'impôt sur le résultat, tandis que les bénéfices enregistrés dans des territoires fiscaux où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs à 26,75 % (arrondis à 26,8 % dans le tableau ci-dessus) se traduisent par une diminution de notre charge d'impôt sur le résultat. Ces écarts sont présentés au poste Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujéti à l'impôt dans des territoires étrangers. L'économie présentée pour 2016 incluait des écarts de taux d'imposition favorables plus élevés que pour 2015 pour divers territoires.

(L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés présentée pour 2016 se compose de pertes non comptabilisées au Royaume-Uni. (L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés présentée pour 2015 se compose principalement de pertes en capital non comptabilisées au Canada.

Les produits tirés des placements exonérés d'impôt comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi, comme les produits tirés des dividendes, les gains en capital réalisés au Canada, et d'autres produits. Les fluctuations des taux de change ainsi que les variations de la valeur de marché des biens immobiliers et d'autres placements pourraient avoir une incidence sur le montant de ces écarts de taux d'imposition.

En octobre 2015, des réductions du taux d'imposition des sociétés, qui est passé de 20 % en 2015 à 19 % le 1<sup>er</sup> avril 2017, et qui passera à 18 % le 1<sup>er</sup> avril 2020, ont été quasi adoptées au Royaume-Uni. En 2016, il a été annoncé que le taux d'imposition des sociétés du Royaume-Uni serait encore une fois réduit le 1<sup>er</sup> avril 2020 à 17 %, et ce nouveau taux a été quasi adopté vers la fin 2016. Ces modifications du taux d'imposition prévu par la loi nécessitent de notre part une réévaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé. L'incidence nette de la modification du taux d'imposition au Royaume-Uni est présentée au poste Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives pour 2016. En 2015, le poste Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives incluait les réductions du taux d'imposition des sociétés du Royaume-Uni susmentionnées, ainsi que l'incidence d'une augmentation de 10 % à 12 % d'un taux d'imposition provincial des sociétés, qui a été quasi adoptée en juin 2015 en Alberta.

En 2016 et en 2015, les ajustements relatifs aux périodes précédentes, y compris les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal, sont principalement liés aux ajustements d'audit et à la finalisation des déclarations fiscales au Canada et aux États-Unis.

Le poste Autres pour 2016 inclut un profit de 20 \$ lié aux participations dans nos coentreprises en Asie (15 \$ en 2015), qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le poste Autres pour 2015 incluait une charge de 50 \$ au titre des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par des filiales étrangères.

## 21. Gestion du capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notes de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque organisation, en vertu de principes appropriés dans le territoire où elle est présente. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et la politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de dividendes et de financement qui sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les dividendes.

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital n'est pas ou ne sera pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la FSL inc. était assujettie à la ligne directrice A-2 du BSIF, intitulée « Régime de capital des sociétés de portefeuille d'assurances et des sociétés d'assurance-vie inactives », qui établit le cadre de référence pour évaluer la suffisance du capital des sociétés de portefeuille d'assurance et des sociétés d'assurance-vie inactives réglementées (collectivement, les « sociétés de portefeuille d'assurance »). Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, tandis que ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. La situation de capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Aux 31 décembre 2016 et 2015, le capital de la FSL inc. était supérieur aux niveaux nécessitant des mesures réglementaires ou correctrices. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les sociétés de portefeuille d'assurances seront assujetties aux règles en matière du MMRPCE établies par le BSIF, tandis que la ligne directrice A-2 sera supprimée.

Les filiales réglementées de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans certains territoires, le versement de dividendes de nos filiales est assujetti au maintien de niveaux de capital supérieurs aux niveaux réglementaires ou à la réception d'une approbation réglementaire, ou aux deux. Aux 31 décembre 2016 et 2015, nous maintenons un niveau de capital supérieur au niveau minimal exigé localement.

Notre principale filiale d'assurance-vie en exploitation au Canada, la Sun Life du Canada, est également assujettie aux règles en matière du MMRPCE. Nous nous attendons à maintenir un ratio du MMRPCE d'au moins 200 % pour la Sun Life du Canada. Avec un ratio du MMRPCE de 226 % au 31 décembre 2016, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 150 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 120 %. Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujettie à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires aux 31 décembre 2016 et 2015. Aux États-Unis, nous avons recours à des ententes conclues par des filiales de réassurance afin de fournir un provisionnement adéquat pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des IFRS. Aux termes d'une de ces ententes, le provisionnement de ces exigences en matière de réserves obligatoires est soutenu par une garantie de la FSL inc.

Notre capital se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés et de certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire. Le tableau suivant présente des ajustements additionnels au total du capital prescrits par le BSIF aux fins de la réglementation en matière de présentation de l'information financière, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments.

Aux 31 décembre	2016	2015
Titres de créance subordonnés	3 836 \$	2 492 \$
Instruments de capital novateurs <sup>1)</sup>	698	697
Capitaux propres :		
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	412	168
Capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés	2 257	2 257
Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	19 699	18 993
<b>Total du capital<sup>2)</sup></b>	<b>26 902 \$</b>	<b>24 607 \$</b>

1) Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par les Fiducies de capital SL (note 13). Nous ne consolidons pas les Fiducies de capital SL.

2) Des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance et les couvertures de flux de trésorerie de 76 \$ au 31 décembre 2016 (56 \$ au 31 décembre 2015) ont été inclus dans le calcul du total du capital. Les soldes de 2015 ont été modifiés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Les variations importantes du capital sont présentées aux notes 13, 14 et 15.

## 22. Fonds distincts

Nous avons des produits de fonds distincts, y compris des rentes à capital variable, des produits en parts de compte et des contrats d'assurance-vie universelle, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Aux termes de ces contrats, le montant des prestations est lié en vertu d'un contrat à la juste valeur des placements dans le fonds distinct en question. Les titulaires de contrat peuvent choisir parmi diverses catégories de placements dans des fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire du contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. Par conséquent, les profits et les pertes nets réalisés, les autres produits nets tirés des placements et les charges engagées relativement aux fonds distincts sont attribuables uniquement aux titulaires de contrat. Toutefois, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous sommes exposés au risque lié aux marchés des actions et au risque de taux d'intérêt en raison de ces garanties. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces garanties et nos activités de gestion du risque connexes, se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion.

Les fonds distincts nous procurent des produits tirés des honoraires. Les fluctuations du cours de marché des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts ont une incidence sur les frais de gestion perçus au titre de ces fonds.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les types de fonds distincts offerts, par pourcentage du total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se situaient dans les fourchettes suivantes :

Type de fonds	%
Marché monétaire	1 à 5
Revenu fixe	10 à 15
Équilibré	40 à 45
Capitaux propres	40 à 45

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an. Les fonds de titres à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité, et moins de 25 % de leur actif peut être investi dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés comportent un volet de titres à revenu fixe et un volet d'actions plus important. Plus de 25 % du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe. Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

### 22.A Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

La valeur comptable des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Unités de fonds distincts et titres d'organismes de placement collectif	83 625 \$	76 076 \$
Titres de capitaux propres	9 739	11 169
Titres de créance	3 247	3 217
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	460	719
Immeubles de placement	373	479
Prêts hypothécaires	28	36
Autres actifs	120	152
<b>Total de l'actif</b>	<b>97 592 \$</b>	<b>91 848 \$</b>
À déduire : passifs découlant des activités de placement	425 \$	408 \$
<b>Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts</b>	<b>97 167 \$</b>	<b>91 440 \$</b>



## 22.B Variations des contrats d'assurance et des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les variations des contrats d'assurance et des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts s'établissent comme suit :

	Contrats d'assurance		Contrats de placement	
	2016	2015	2016	2015
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier	83 670 \$	76 736 \$	7 770 \$	7 202 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :				
Versements	11 454	11 926	96	121
Virement net (au) du fonds général	(307)	(43)	–	–
Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s et latent(e)s	2 799	(827)	741	37
Autres produits tirés des placements	3 753	3 911	162	201
Total des entrées	17 699 \$	14 967 \$	999 \$	359 \$
À déduire de l'actif des fonds distincts :				
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	8 689	8 477	582	673
Frais de gestion	810	801	60	79
Impôts et autres charges	257	171	15	10
Fluctuations des taux de change	1 403	(1 416)	1 333	(971)
Total des déductions	11 159 \$	8 033 \$	1 990 \$	(209) \$
Augmentation (diminution) nette	6 540 \$	6 934 \$	(991) \$	568 \$
Acquisitions	178 \$	– \$	– \$	– \$
Solde aux 31 décembre	90 388 \$	83 670 \$	6 779 \$	7 770 \$

## 23. Engagements, garanties et éventualités

### 23.A Engagements de location

Nous louons des bureaux de même que du matériel. Ces contrats prévoient des loyers qui sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Le total des loyers à payer pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ces contrats totalise 944 \$. Les loyers à payer futurs par année de paiement sont inclus dans la note 6 du rapport de gestion.

### 23.B Engagements contractuels

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a pris divers engagements contractuels qui restent à régler et ne sont pas pris en compte dans nos états financiers consolidés. Outre les engagements de prêts liés à des titres de créance et à des prêts hypothécaires présentés à la note 6.A.i, nous avons des engagements liés à des capitaux propres, à des immeubles de placement et à des immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2016, nous avons des engagements contractuels en cours totalisant 2 386 \$. Les échéances prévues de ces engagements sont décrites à la note 6 du rapport de gestion.

### 23.C Lettres de crédit

Nous établissons des lettres de crédit documentaires dans le cours normal de nos activités. Au 31 décembre 2016, nous disposons de facilités de crédit de 860 \$ disponibles pour l'émission de lettres de crédit (882 \$ au 31 décembre 2015), y compris des lettres de crédit en cours totalisant 221 \$ (213 \$ au 31 décembre 2015).

### 23.D Indemnités et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous avons conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui nous engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des contrats de licence de marque, des conventions de tarification et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information, des contrats de distribution, des ententes de financement, la vente de participations et des contrats de service. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les autres parties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations, de changements de la réglementation (y compris des questions d'ordre fiscal) ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de la transaction. Nous avons également convenu d'indemniser nos administrateurs et certains de nos dirigeants et de nos employés conformément à nos règlements administratifs. Ces clauses d'indemnisation varient en fonction de la nature et des conditions des ententes. Dans de nombreux cas, elles ne prévoient pas de limites relativement à notre responsabilité, et il est difficile de faire des prévisions relativement à la survenance des éventualités pouvant donner lieu au versement des indemnités. Par conséquent, nous ne pouvons estimer notre passif potentiel relativement à ces indemnités. Nous considérons qu'il est peu probable que les conditions entraînant le versement de ces indemnités se réalisent et, par le passé, nous n'avons pas eu à verser d'indemnités importantes en vertu de telles clauses d'indemnisation. Dans certains cas, nous pouvons exercer des recours contre des tiers relativement aux indemnités ci-dessus. Nous souscrivons aussi des contrats d'assurance qui peuvent nous couvrir contre certaines des réclamations liées à ces ententes.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu des contrats de vente et d'achat prévoyant des indemnités en faveur de tiers. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les contreparties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations. Au 31 décembre 2016, nous n'étions au courant d'aucune fausse déclaration exigeant le versement d'un paiement en vertu de ces indemnités qui aurait une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les garanties données par nous qui sont quantifiables sont présentées à la note 6.A.i.

## 23.E Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débentures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débentures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation de l'information financière sommaire pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée).

Résultats pour les exercices clos les	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustement de consolidation	FSL inc. (consolidée)
<b>31 décembre 2016</b>					
Produits	749 \$	22 895 \$	6 736 \$	(1 807)\$	28 573 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	2 581 \$	1 702 \$	342 \$	(2 044)\$	2 581 \$
<b>31 décembre 2015</b>					
Produits	378 \$	15 367 \$	4 584 \$	(1 055)\$	19 274 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	2 285 \$	1 787 \$	327 \$	(2 114)\$	2 285 \$
<b>Actifs et passifs aux</b>					
<b>31 décembre 2016</b>					
Placements	23 351 \$	134 624 \$	6 308 \$	(21 933)\$	142 350 \$
Total des autres actifs du fonds général	10 097 \$	24 154 \$	19 157 \$	(34 687)\$	18 721 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	97 118 \$	49 \$	— \$	97 167 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	115 370 \$	7 523 \$	(7 836)\$	115 057 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	2 913 \$	— \$	— \$	2 913 \$
Total des autres passifs du fonds général	11 492 \$	23 805 \$	15 111 \$	(29 675)\$	20 733 \$
<b>31 décembre 2015</b>					
Placements	20 695 \$	130 977 \$	5 794 \$	(19 503)\$	137 963 \$
Total des autres actifs du fonds général	10 922 \$	21 279 \$	22 265 \$	(37 016)\$	17 450 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	91 389 \$	51 \$	— \$	91 440 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	110 568 \$	7 029 \$	(7 370)\$	110 227 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	2 913 \$	— \$	— \$	2 913 \$
Total des autres passifs du fonds général	10 367 \$	22 386 \$	20 380 \$	(32 278)\$	20 855 \$

## 23.F Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, et les autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance-invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance

lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Deux demandes de recours collectif putatif ont été déposées contre la Sun Life du Canada relativement à des pratiques de vente liées à des contrats individuels émis par la Metropolitan Life Insurance Company (la « MLIC ») et à leur administration. Ces contrats avaient été pris en charge par Clarica lorsque celle-ci a acquis la majorité des activités canadiennes de la MLIC en 1998, et ils ont été pris en charge par la suite par la Sun Life du Canada suivant sa fusion avec Clarica. Une des poursuites (Fehr et autres contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Ontario, tandis que l'autre (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Colombie-Britannique. Aucun de ces recours collectifs n'a été certifié à cette date. En ce qui a trait au recours collectif de Fehr, le tribunal a rejeté dans son ensemble la demande en certification des plaignants dans le cadre d'une décision à deux volets rendue le 12 novembre 2015 et le 7 décembre 2016. Les plaignants en ont appelé de la décision défavorable à la certification. Le recours collectif d'Alamwala est demeuré essentiellement en suspens depuis qu'il a été déposé en 2011. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement face à ces recours collectifs. En ce qui a trait à l'acquisition des activités canadiennes de la MLIC, cette dernière a accepté d'indemniser Clarica relativement à certaines pertes, y compris celles enregistrées relativement à la vente de ses contrats d'assurance. Dans l'éventualité où nous devrions subir une perte par la suite de la poursuite de Fehr ou de la poursuite d'Alamwala, la Sun Life du Canada cherchera à exercer des recours contre la MLIC à l'égard de cette indemnité, au moyen d'un processus d'arbitrage.

La direction ne croit pas que la résolution probable de toute question d'ordre juridique ou réglementaire en cours aura, sur le plan individuel ou global, une incidence défavorable significative sur nos états consolidés de la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

## 24. Transactions entre parties liées

La FSL inc. et ses filiales concluent des transactions à l'échelle mondiale. Toutes les transactions conclues entre la FSL inc. et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation. Les transactions conclues avec les coentreprises et les entreprises associées, qui constituent également des parties liées, sont présentées à la note 16. Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les transactions avec des tiers.

### 24.A Transactions avec les principaux dirigeants, salaires et autres formes de rémunération

Les principaux dirigeants désignent les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la FSL inc. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. Le total de la rémunération des membres de l'équipe de direction et des administrateurs s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016		2015	
	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs
Nombre de personnes	10	11	11	12
Salaires de base et rémunération incitative annuelle	17 \$	– \$	13 \$	– \$
Avantages à court terme additionnels et autres	– \$	1 \$	– \$	1 \$
Rémunération incitative à long terme fondée sur des actions	16 \$	2 \$	15 \$	2 \$
Valeur des prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	2 \$	– \$	2 \$	– \$

### 24.B Autres transactions entre parties liées

Nous fournissons des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite. Les services sont fournis selon sensiblement les mêmes modalités que celles des transactions comparables conclues avec des tiers. Nous détenons également des parts de fonds de placement gérés par certaines de nos coentreprises. La valeur comptable de notre placement dans ces fonds est présentée à la note 16.D.

## 25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Tous nos régimes à prestations déterminées importants à l'échelle mondiale sont désormais fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les principaux régimes à prestations déterminées sont offerts au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Les dispositions particulières de ces régimes varient selon le groupe auquel les employés appartiennent et les pays dans lesquels ils travaillent. De plus, nous offrons des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à

prestations déterminées aux employés admissibles, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus de participants actifs au sein du régime à prestations déterminées du Royaume-Uni, et les régimes à prestations déterminées américains continuent d'accumuler des prestations au titre des services futurs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les régimes à prestations déterminées canadiens ne sont plus offerts aux nouveaux employés. Les employés canadiens engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 continueront d'accumuler des prestations au titre des services futurs en vertu des régimes antérieurs, qui comprennent des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées, tandis que les employés engagés à partir de cette date sont admissibles à un régime à cotisations déterminées. En outre, un petit régime à prestations déterminées aux Philippines demeure ouvert aux nouveaux employés.

Notre politique de financement des régimes de retraite à prestations déterminées consiste à verser, au minimum, les cotisations annuelles exigées par les organismes de réglementation des pays où les régimes sont offerts. Nos régimes de retraite à prestations déterminées du Royaume-Uni sont régis par des fiduciaires de régimes de retraite, tandis que, dans les autres pays où nous exerçons nos activités, les régimes de retraite à prestations déterminées sont régis par des comités de régimes de retraite locaux. Les changements importants des régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la filiale qui est la promotrice du régime de la FSL inc.

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées à nos employés admissibles. Les droits sur nos cotisations à ces régimes à cotisations déterminées peuvent être assujettis à certaines conditions d'acquisition. Nos cotisations correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé, et elles peuvent également représenter un pourcentage fixe des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de niveaux prescrits.

Outre les régimes de retraite, nous procurons, au Canada et aux États-Unis, des régimes d'assurance-vie et de soins de santé aux employés retraités admissibles et aux personnes à leur charge qui remplissent certaines conditions. Les retraités admissibles peuvent être tenus de payer une partie des primes se rapportant à ces garanties, et, en général, des franchises et des pourcentages de remboursement s'appliquent aux prestations. Ces avantages postérieurs au départ à la retraite ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Au Canada, certains régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2015. Les employés admissibles prenant leur retraite au Canada après le 31 décembre 2015 auront accès à un régime de couverture de soins de santé optionnel dont les cotisations seront versées par les retraités. Aux États-Unis, certains avantages d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés retraités admissibles. En 2015, des changements ont été annoncés au programme d'avantages postérieurs au départ à la retraite des États-Unis, et les employés ne comptant pas 50 ans d'âge et 10 années de service au 31 décembre 2015 auront uniquement accès à un régime de couverture de soins de santé pour retraités subventionné avant d'être admissibles au régime Medicare. À partir d'avril 2016, les retraités admissibles actuels et futurs ainsi que les personnes à charge couvertes admissibles au régime Medicare recevront une cotisation annuelle qui sera versée dans un compte de remboursement des soins de santé afin de rembourser les charges liées aux couvertures individuelles et aux autres dépenses admissibles.

## **25.A Risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés**

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages sociaux à l'intention des retraités importants a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous continuons de mettre en œuvre notre stratégie en vue d'éliminer les risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition des actifs des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus sur les quelques prochains exercices. L'objectif de nos principaux régimes à prestations déterminées capitalisés est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

## 25.B. Régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Les tableaux suivants indiquent la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite.

	2016			2015		
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Variation des obligations au titre des prestations déterminées :						
Obligation au titre des prestations déterminées aux 1 <sup>er</sup> janvier	3 440 \$	276 \$	3 716 \$	3 202 \$	304 \$	3 506 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43	3	46	39	5	44
Coût financier	130	11	141	126	13	139
Écarts actuariels	288	(14)	274	15	(18)	(3)
Prestations payées	(164)	(12)	(176)	(141)	(13)	(154)
Perte (profit) sur réduction du régime	–	–	–	–	–	–
Modifications des régimes	–	–	–	–	(30)	(30)
Indemnités de cessation d'emploi	–	–	–	1	–	1
Fluctuation des taux de change	(192)	(2)	(194)	198	15	213
Obligation au titre des prestations déterminées aux 31 décembre	3 545 \$	262 \$	3 807 \$	3 440 \$	276 \$	3 716 \$
Variation de l'actif des régimes :						
Juste valeur de l'actif des régimes aux 1 <sup>er</sup> janvier	3 193 \$	– \$	3 193 \$	2 988 \$	– \$	2 988 \$
Frais administratifs	(1)	–	(1)	(1)	–	(1)
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	119	–	119	117	–	117
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	168	–	168	(50)	–	(50)
Cotisations de l'employeur	129	12	141	84	13	97
Prestations payées	(164)	(12)	(176)	(141)	(13)	(154)
Perte (profit) sur réduction du régime	–	–	–	–	–	–
Fluctuation des taux de change	(201)	–	(201)	196	–	196
Juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre	3 243 \$	– \$	3 243 \$	3 193 \$	– \$	3 193 \$
Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière :						
Juste valeur de l'actif des régimes	3 243 \$	– \$	3 243 \$	3 193 \$	– \$	3 193 \$
(Obligation) au titre des prestations déterminées	(3 545)	(262)	(3 807)	(3 440)	(276)	(3 716)
(Passif) actif net comptabilisé aux 31 décembre	(302)\$	(262)\$	(564)\$	(247)\$	(276)\$	(523)\$
Composantes de la charge nette au titre des avantages du personnel comptabilisée :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43 \$	3 \$	46 \$	39 \$	5 \$	44 \$
Frais administratifs	1	–	1	1	–	1
Charges (produits) d'intérêts, montant net	11	11	22	9	13	22
Pertes (profits) sur réduction du régime	–	–	–	–	–	–
Modifications des régimes	–	–	–	–	(30)	(30)
Indemnités de cessation d'emploi	–	–	–	1	–	1
Autres pertes (profits) lié(s) aux avantages du personnel à long terme	–	(3)	(3)	–	3	3
Charge nette au titre des avantages du personnel	55 \$	11 \$	66 \$	50 \$	(9)\$	41 \$
Réévaluation (du passif) de l'actif net comptabilisé :						
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	168 \$	– \$	168 \$	(50)\$	– \$	(50)\$
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	–	–	–	(5)	–	(5)
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	(251)	(9)	(260)	12	7	19
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	(37)	20	(17)	(22)	14	(8)
Fluctuation des taux de change	2	2	4	(2)	(15)	(17)
Composantes des coûts au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(118)\$	13 \$	(105)\$	(67)\$	6 \$	(61)\$



## 25.C Principales hypothèses utilisées à l'égard des principaux régimes

	2016			2015		
	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %
Hypothèses servant à établir l'obligation au titre des prestations, à la fin :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	3,70	2,55	4,25	3,90	3,55	4,75
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00	s.o.	s.o.	3,00	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,15	3,55	s.o.	0,00-0,25	3,45	s.o.
Hypothèses servant à établir la charge nette au titre des avantages du personnel pour l'exercice						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	3,90	3,55	4,75	4,00	3,25	4,25
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00	s.o.	s.o.	3,00	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,25	3,45	s.o.	0,00-0,25	3,15	s.o.
Tendance des coûts liés aux soins de santé						
Tendance initiale des coûts liés aux soins de santé	5,53	s.o.	6,50	5,43	s.o.	7,00
Tendance finale des coûts liés aux soins de santé	4,50	s.o.	5,00	4,50	s.o.	5,00
Exercice au cours duquel la tendance finale des coûts liés aux soins de santé est atteinte	2030	s.o.	2023	2030	s.o.	2020
	2016			2015		
	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Royaume-Uni	États-Unis
Taux de mortalité :						
Espérance de vie (en années) des particuliers actuellement âgés de 65 ans :						
Hommes	22	25	22	22	25	22
Femmes	24	27	25	24	27	24
Espérance de vie (en années) à 65 ans des particuliers actuellement âgés de 45 ans :						
Hommes	24	28	24	23	28	24
Femmes	25	31	26	25	30	26
Durée moyenne (en années) de l'obligation au titre des régimes de retraite	17,2	22,0	14,5	16,8	20,9	14,5

### Taux d'actualisation, rendement de l'actif des régimes et croissance de la rémunération

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées varient d'un pays à l'autre.

L'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée dans chaque pays se fonde sur les rendements d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché au 31 décembre dont l'échéance se rapproche de celle des obligations connexes. Le calcul des coûts liés aux soins de santé est fondé sur des hypothèses relatives au taux à long terme qui peuvent différer des résultats réels.

## 25.D Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations déterminées dans le cadre de régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2016. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence. L'incidence des variations des hypothèses clés pourrait correspondre à une variation des chiffres présentés au titre de la sensibilité qui serait supérieure à la variation proportionnelle.

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite
Sensibilité au taux d'intérêt/d'actualisation <sup>1)</sup>		
Diminution de 1 %	634 \$	34 \$
Augmentation de 1 %	(507)\$	(28)\$
Hypothèse relative au taux d'augmentation de la rémunération		
Diminution de 1 %	(64)\$	s.o.
Augmentation de 1 %	66 \$	s.o.
Hypothèse relative à l'augmentation tendancielle au titre des soins de santé		
Diminution de 1 %	s.o.	(13)\$
Augmentation de 1 %	s.o.	15 \$
Taux de mortalité <sup>2)</sup>		
Diminution de 10 %	95 \$	6 \$

1) Représente une variation parallèle des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement se traduisant par une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

2) Représente une diminution de 10 % des taux de mortalité pour chaque âge.

## 25.E Juste valeur de l'actif des régimes

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre :

	2016	2015
Placements en titres de capitaux propres	3 %	5 %
Placements en titres à revenu fixe	86 %	87 %
Placements immobiliers	6 %	5 %
Autres	5 %	3 %
Total des éléments de la juste valeur de l'actif des régimes	100 %	100 %

La juste valeur de nos placements en titres de capitaux propres pour 2016 et 2015 était conforme aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur. En 2016, 3 % de nos placements à revenu fixe (3 % en 2015) a été calculée en fonction de techniques d'évaluation conformes à celles utilisées pour le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées sont principalement détenus en fidéicommiss pour les participants et sont gérés conformément aux dispositions des principes et des méthodes de placement applicables à chacun des régimes. Les placements sont diversifiés en vue de réduire les risques de crédit, de marché et de change. Nous continuons de mettre en œuvre notre stratégie en vue d'éliminer les risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées en migrant la composition des actifs des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus, en tenant compte de la nature de longue durée des obligations des régimes de retraite et des flux de trésorerie s'y rapportant. Les objectifs de placement à long terme des régimes de retraite à prestations déterminées consistent à atteindre ou à dépasser le taux de croissance des obligations. À plus court terme, l'objectif de la stratégie de placement des régimes de retraite à prestations déterminées est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation. Les liquidités sont gérées compte tenu des exigences relatives aux engagements sur le plan des flux de trésorerie.

## 25.F Flux de trésorerie futurs

Les tableaux suivants indiquent les cotisations prévues ainsi que les paiements de prestations futures prévus liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Cotisations prévues pour les 12 prochains mois	65 \$	15 \$	80 \$

### Paiements de prestations futures prévus

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 à 2026
Régimes de retraite	151 \$	154 \$	158 \$	164 \$	167 \$	941 \$
Avantages postérieurs au départ à la retraite	15	15	16	16	16	87
Total	166 \$	169 \$	174 \$	180 \$	183 \$	1 028 \$

## 25.G Régimes à cotisations déterminées

Nous avons versé des cotisations de 106 \$ en 2016 (81 \$ en 2015) au titre des régimes à cotisations déterminées.

## 26. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice de base par action	2 485 \$	2 185 \$
À ajouter : augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles <sup>1)</sup>	10	10
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	2 495 \$	2 195 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base par action (en millions)	613	612
À ajouter : incidence dilutive des options sur actions <sup>2)</sup> (en millions)	1	1
À ajouter : incidence dilutive des instruments convertibles <sup>1)</sup> (en millions)	5	5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	619	618
Bénéfice (perte) de base par action	4,05 \$	3,57 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	4,03 \$	3,55 \$

1) Les instruments convertibles sont les SLEECs de série B émis par la Fiducie de capital Sun Life I.

2) Exclut l'incidence de un million d'options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (deux millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2015) étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour la période.

## 27. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) et participations ne donnant pas le contrôle

### 27.A Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :						
Profits (pertes) de change latent(e)s, déduction faite des activités de couverture	2 385 \$	(636)\$	1 749 \$	783 \$	1 602 \$	2 385 \$
Profits (pertes) latent(e)s sur les actifs disponibles à la vente	225	(14)	211	523	(298)	225
Profits (pertes) latent(e)s sur les couvertures de flux de trésorerie	3	(9)	(6)	6	(3)	3
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	76	(76)	–	21	55	76
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :						
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(218)	(73)	(291)	(169)	(49)	(218)
Profits (pertes) latent(e)s sur les transferts aux immeubles de placement	6	–	6	6	–	6
<b>Total</b>	<b>2 477 \$</b>	<b>(808)\$</b>	<b>1 669 \$</b>	<b>1 170 \$</b>	<b>1 307 \$</b>	<b>2 477 \$</b>
Total attribuable aux éléments suivants :						
Titulaires de contrat avec participation	18 \$	(2)\$	16 \$	6 \$	12 \$	18 \$
Actionnaires	2 459	(806)	1 653	1 164	1 295	2 459
<b>Total</b>	<b>2 477 \$</b>	<b>(808)\$</b>	<b>1 669 \$</b>	<b>1 170 \$</b>	<b>1 307 \$</b>	<b>2 477 \$</b>

## 27.B Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle présentées dans nos comptes consolidés de résultat et nos états consolidés du résultat global ont trait à la participation de 25 % d'une tierce partie dans la PVI Sun Life, qui a été comptabilisée lorsque nous avons obtenu le contrôle de la PVI Sun Life au premier trimestre de 2016. Nous avons par la suite acquis cette participation ne donnant pas le contrôle au quatrième trimestre de 2016. Se reporter à la note 3 pour plus de détails sur les transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente les variations des participations ne donnant pas le contrôle au cours de 2016.

<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016</b>	
Solde au début	– \$
Acquisition de contrôle dans une filiale et opération sur capitaux propres	19
Bénéfice net (perte nette)	(1)
Acquisition de la participation d'une filiale provenant d'une participation ne donnant pas le contrôle	(18)
<b>Total des participations ne donnant pas le contrôle, à la fin</b>	<b>– \$</b>

## Rapport de l'actuaire désigné

---

### AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

Nous avons évalué les passifs relatifs aux contrats et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales en vue de l'établissement de ses états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 et leur variation dans les comptes consolidés de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à une sélection d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À notre avis, le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une réserve suffisante pour couvrir toutes les obligations de la Compagnie relatives aux polices, et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



**Kevin Morrissey**

Fellow, Institut canadien des actuaires  
(pour l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Toronto (Ontario) Canada  
Le 15 février 2017



**Larry Madge**

Fellow, Institut canadien des actuaires  
(pour l'exercice clos le 31 décembre 2015)



# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

À l'intention du conseil d'administration et des actionnaires de la Financière Sun Life inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

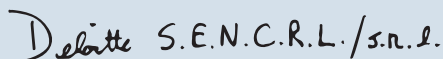
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

## Autre point

Nous avons également réalisé l'audit, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 15 février 2017 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

 Deloitte S.E.N.C.R.L./s.n.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto (Ontario) Canada  
Le 15 février 2017

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

À l'intention du conseil d'administration et des actionnaires de la  
Financière Sun Life inc.

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2016, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, énoncée dans le rapport de la direction sur la responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie en nous fondant sur notre audit.


Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été maintenue dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a consisté à acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, à apprécier le risque de faiblesse significative, à tester et à évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque et à mettre en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires selon les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus qui est conçu par le chef de la direction et le chef des finances d'une société ou par des personnes occupant des postes semblables, ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers à des fins de communication de l'information ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) ont trait à la tenue de dossiers qui décrivent avec exactitude et fidélité, et de manière raisonnablement détaillée, les opérations et les cessions d'actifs de la société; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont inscrites de la manière voulue pour permettre l'établissement d'états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont effectués que conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la société; 3) fournissent l'assurance raisonnable que des mesures sont prises pour prévenir et déceler en temps opportun l'acquisition, l'utilisation ou la cession non autorisées d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou que la direction passe outre aux contrôles, des anomalies significatives résultant d'une erreur ou d'une fraude pourraient survenir et ne pas être décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 15 février 2017 exprime une opinion non modifiée et sans réserve sur ces états financiers.

 S.E.N.C.R.L./s.n.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto (Ontario) Canada  
Le 15 février 2017

# Sources de bénéfices

---

Le document suivant est présenté conformément aux directives du BSIF en matière de communication des sources de bénéfices (« SDB »). Les SDB ne constituent pas une mesure financière définie par les IFRS (Normes internationales d'information financière). Il n'existe aucune méthodologie normalisée en matière de présentation des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthodologie, des estimations et des hypothèses utilisées, et il est sensible à ces éléments.

Les SDB identifient les diverses sources du bénéfice net calculé conformément aux IFRS, et ils donnent une analyse de l'écart entre le bénéfice net réel et le bénéfice net prévu en fonction des contrats en vigueur et des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des sources de bénéfices :

## **Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur**

Fraction du bénéfice net avant impôt consolidé découlant des contrats en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée. Le bénéfice prévu des sociétés de gestion d'actifs correspond à leur bénéfice net avant impôt.

## **Incidence des affaires nouvelles**

Incidence au point de vente sur le bénéfice net avant impôt de la souscription de nouveaux contrats au cours de la période visée. La souscription de nouveaux contrats pourrait entraîner une perte au point de vente, en grande partie parce que les hypothèses relatives aux évaluations sont prudentes par rapport aux hypothèses relatives aux prix et que les frais d'acquisition peuvent dépasser les frais supposés lors de l'établissement des prix. Les pertes liées aux affaires nouvelles découlent souvent de la vente de produits d'assurance-vie individuelle, pour lesquels les marges d'évaluation et les frais d'acquisition sont relativement élevés.

## **Gains et pertes actuariels**

Gains et pertes avant impôt attribuables à la différence entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée.

## **Mesures de la direction et modifications des hypothèses**

Incidence sur le bénéfice net avant impôt des modifications de méthodes et d'hypothèses actuarielles ou d'autres mesures de la direction.

Exercice clos le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	Gestion					Total
	FSL Canada	FSL États-Unis	d'actif FSL	FSL Asie	Organisation internationale	
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	776	615	1 133	339	(76)	2 787
Incidence des affaires nouvelles	61	(154)	–	(72)	–	(165)
Gains et pertes actuariels	274	5	–	(37)	18	260
Mesures de la direction et modifications des hypothèses	99	84	–	(6)	14	191
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	1 210	550	1 133	224	(44)	3 073
Bénéfice relatif à l'excédent	164	108	–	118	68	458
Bénéfice avant impôt	1 374	658	1 133	342	24	3 531
Impôt sur le résultat	(208)	(90)	(388)	(51)	80	(657)
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées	1 166	568	745	291	104	2 874
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	46	(1)	–	45
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	225	5	–	16	–	246
Dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	96	96
Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)	941	563	699	276	8	2 487
À ajouter :						
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	–	–	30	–	–	30
Couvertures n'étant pas admissibles à la comptabilité de couverture au Canada	(5)	–	–	–	–	(5)
Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration	–	(55)	–	33	(5)	(27)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	936	508	729	309	3	2 485

Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars canadiens)	Gestion					Total
	FSL Canada	FSL États-Unis	d'actif FSL	FSL Asie	Organisation internationale	
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	756	498	1 198	297	(93)	2 656
Incidence des affaires nouvelles	67	(161)	–	(88)	–	(182)
Gains et pertes actuariels	18	155	–	11	(4)	180
Mesures de la direction et modifications des hypothèses	31	(122)	–	40	8	(43)
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	872	370	1 198	260	(89)	2 611
Bénéfice relatif à l'excédent	123	116	–	99	97	435
Bénéfice avant impôt	995	486	1 198	359	8	3 046
Impôt sur le résultat	(177)	(90)	(436)	(48)	135	(616)
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées	818	396	762	311	143	2 430
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	62	–	–	62
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	15	–	–	–	–	15
Dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	100	100
Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)	803	396	700	311	43	2 253
À ajouter :						
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	–	–	(9)	–	–	(9)
Couvertures n'étant pas admissibles à la comptabilité de couverture au Canada	21	–	–	–	–	21
Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration	–	(63)	–	–	(17)	(80)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	824	333	691	311	26	2 185

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le bénéfice avant impôt prévu sur les affaires en vigueur s'est établi à 2 787 M\$, en hausse de 131 M\$ par rapport à 2015. Cette augmentation du bénéfice prévu s'explique en grande partie par l'acquisition des affaires d'assurance collective d'Assurant, Inc., aux États-Unis, par la croissance enregistrée par la SLF Asie et la SFL Canada et par l'incidence du change lié à la variation du dollar canadien par rapport aux devises.

La perte liée aux affaires nouvelles s'est établie à 165 M\$ en 2016, comparativement à 182 \$ pour l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable à la hausse des souscriptions enregistrées par la FLS Asie ainsi qu'à la fermeture de nos activités de gestion de patrimoine de la FSL États-Unis aux nouvelles souscriptions.

Le gain actuariel avant impôt de 260 M\$ pour 2016 était principalement attribuable à la hausse des profits tirés des activités de placement liées à nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, à l'incidence favorable des marchés des actions et aux résultats enregistrés relativement aux comptes de contrats avec participation, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés aux chapitre des charges.

Pour l'exercice 2016, des modifications d'hypothèses et les mesures de la direction ont entraîné un profit avant impôt de 191 M\$. Au Canada, le profit avant impôt de 99 M\$ reflète une réduction de la provision au titre du risque de placement pour le compte des contrats avec participation de la FSL Canada, des modifications favorables des écarts de taux et des écarts de swap projetés, des modifications défavorables des rendements des actifs à revenu variable projetés, l'amélioration des hypothèses relatives à la mortalité et aux déchéances et l'amélioration des modèles. Aux États-Unis, le profit avant impôt de 84 M\$ reflète des modifications favorables des écarts de taux et des écarts de swap projetés, des modifications favorables des hypothèses relatives à la mortalité, des modifications favorables des provisions au titre de la réassurance, des modifications défavorables des rendements des actifs à revenu variable projetés et l'amélioration des hypothèses relatives aux déchéances et autres comportements des titulaires de contrat. En Asie, l'incidence avant impôt de (6) M\$ reflète des modifications des hypothèses relatives aux placements et des hypothèses relatives aux déchéances et autres comportements des titulaires de contrat. Pour l'Organisation Internationale, le profit avant impôt de 14 M\$ reflète des modifications des hypothèses relatives aux déchéances et autres comportements des titulaires de contrat ainsi que l'amélioration des modèles.

La rubrique « Modifications des hypothèses et mesures de la direction » du rapport de gestion de 2016 présente des renseignements supplémentaires sur ce sujet.

Le bénéfice net avant impôt relatif à l'excédent s'est établi à 458 M\$ en 2016, en hausse de 23 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des profits nets réalisés sur les actifs disponibles à la vente et des produits tirés des placements liés aux surplus d'actifs, partiellement contrebalancée par l'augmentation des paiements d'intérêts sur les titres de créance étrangers et par la diminution de l'incidence de la valeur de marché des biens immobiliers.



# Conseil d'administration et haute direction

---

## Conseil d'administration

---

Tous les administrateurs de la Financière Sun Life inc. sont également administrateurs de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Le conseil a déterminé que tous les administrateurs sont indépendants, à l'exception de Dean A. Connor.

**James H. Sutcliffe, FIA**

Président du conseil d'administration  
Financière Sun Life inc.

**William D. Anderson, FCPA, FCA<sup>1), 4)</sup>**

Administrateur de sociétés

**John H. Clappison, FCPA, FCA<sup>2), 3)</sup>**

Administrateur de sociétés

**Dean A. Connor**

Président et chef de la direction  
Financière Sun Life inc.

**Stephanie L. Coyles<sup>1), 2)</sup>**

Administratrice de sociétés

**Martin J. G. Glynn<sup>3), 4)</sup>**

Administrateur de sociétés

**M. Marianne Harris<sup>3), 4)</sup>**

Administratrice de sociétés

**Sara Grootwassink Lewis**

**CPA, CFA<sup>1), 2)</sup>**

Administratrice de sociétés  
Présidente et chef de la direction  
Lewis Corporate Advisors, LLC

**Scott F. Powers<sup>2), 3)</sup>**

Administrateur de sociétés

**Réal Raymond, FICB<sup>1), 4)</sup>**

Président du conseil d'administration  
Metro Inc.

Président du conseil d'administration  
Héroux-Devtek Inc.

**Hugh D. Segal, OC, OONT<sup>1), 2)</sup>**

Maître du Massey College  
Université de Toronto

**Barbara G. Stymiest, FCPA, FCA<sup>1), 4)</sup>**

Administratrice de sociétés

**A. Greig Woodring, FSA<sup>3), 4)</sup>**

Administrateur de sociétés

1) Membre du comité d'audit et du comité de gouvernance et de révision

2) Membre du comité de gouvernance, du comité des candidatures et du comité de placement

3) Membre du comité de planification de la direction

4) Membre du comité d'examen des risques

La circulaire d'information de la direction de 2017 contient des renseignements supplémentaires sur les administrateurs ainsi qu'un rapport portant sur les procédés et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration. On peut consulter ce document sur le site Web de la Compagnie, à [sunlife.com](http://sunlife.com), et au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Haute direction

---

**Dean A. Connor**

Président et chef de la direction

**Claude A. Accum**

Vice-président général et directeur de la  
gestion des risques

**Carolyn D. Blair**

Vice-présidente générale,  
chef des ressources humaines et chef  
des communications

**Kevin P. Dougherty**

Président, FSL Canada

**Daniel R. Fishbein**

Président, FSL États-Unis

**Colm J. Freyne**

Vice-président général et  
premier directeur financier

**Melissa J. Kennedy**

Vice-présidente générale, chef des  
affaires juridiques et chef des affaires  
publiques

**Stephen C. Peacher**

Président, Gestion Placements  
Sun Life

**Mark S. Saunders**

Vice-président général et  
premier directeur des  
services d'information

**Kevin D. Strain**

Président, FSL Asie

## Financière Sun Life inc. – Filiales et sociétés liées

Le tableau suivant présente les filiales directes et indirectes de la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») au 31 décembre 2016, ainsi que la valeur comptable (en millions de dollars canadiens et calculée selon la méthode de la mise en équivalence) des actions de ses principales filiales en exploitation. Le tableau présente également les coentreprises importantes dont la FSL inc. détient, directement ou indirectement, moins de 50 % des titres avec droit de vote. Les filiales inactives et les filiales constituées dans le seul but de détenir des placements ne sont pas présentées dans ce tableau.

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Canada	19 149	100 %
Annemasse Boisbriand Holdings, S.E.C.	Manitoba, Canada		100 %
BestServe Financial Limited	Hong Kong	141	100 %
Country Lane Enterprises Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		100 %
Dental Health Alliance, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Denticare of Alabama, Inc.	Alabama, É.-U.		100 %
PT. Sun Life Financial Indonesia	Indonésie	138	100 %
PT. Sun Life Indonesia Services	Indonésie		100 %
PT. CIMB Sun Life	Indonésie		100 %
SL Investment US-RE Holdings 2009-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SLF of Canada UK Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles	1 003	100 %
Barnwood Properties Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada UK Holdings Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Laurtrust Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
SLFC Services Company (UK) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun 521 Morehead, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life (India) AMC Investments Inc.	Canada		100 %
Birla Sun Life Asset Management Company Limited	Inde		49 %
Sun Life (India) Distribution Investments Inc.	Canada		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl	Luxembourg		100 %
Sun Life and Health Insurance Company (U.S.)	Michigan, É.-U.	419	100 %
Fiducie de capital Sun Life	Ontario, Canada		100 %
Fiducie de capital Sun Life II	Ontario, Canada		100 %
Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited	Tianjin, République populaire de Chine		24,99 %
Sun Life Financial (India) Insurance Investments Inc.	Canada		100 %
Birla Sun Life Insurance Company Limited	Inde		49 %
Conseils Financière Sun Life inc.	Canada		100 %
Sun Life Financial Asia Services Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Financial Distributors (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	9	100 %
Sun Life Financial Distributors (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour		100 %
Sun Life Financial International Holdings (MC), LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	15	100 %
Sun Life Financial Investments (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial of Canada (U.K.) Overseas Investments Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada (Netherlands) B.V.	Pays-Bas		100 %
Sun Life Financial Philippine Holding Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Grepa Financial, Inc.	Philippines		49 %
Sun Life of Canada (Philippines), Inc.	Philippines	950	100 %
Sun Life Asset Management Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Financial Plans, Inc.	Philippines		100 %
Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Canada	121	100 %
Sun Life Hong Kong Limited	Bermudes	1 628	100 %
Sun Life Asset Management (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Trustee Company Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life India Service Centre Private Limited	Inde		100 %
Services d'information Sun Life Canada, inc.	Canada		100 %
Sun Life Information Services Ireland Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life Assurances (Canada) limitée	Canada	1 700	100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
SLI General Partner Limited	Canada		100 %
SLI Investments LP	Manitoba, Canada		100 %
6425411 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Malaysia Assurance Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Malaysia Takaful Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Vietnam Insurance Company Limited	Vietnam	117	100 %
Sun MetroNorth, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Solidify Software, LLC	Kansas, É.-U.		100 %
UDC Dental California, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
UDC Ohio, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of Georgia, Inc.	Georgie, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of New Jersey, Inc.	New Jersey, É.-U.		100 %
United Dental Care of Arizona, Inc.	Arizona, É.-U.		100 %
United Dental Care of Colorado, Inc.	Colorado, É.-U.		100 %
United Dental Care of Michigan, Inc.	Michigan, É.-U.		100 %
United Dental Care of Missouri, Inc.	Missouri, É.-U.		100 %
United Dental Care of New Mexico, Inc.	Nouveau-Mexique, É.-U.		100 %
United Dental Care of Texas, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
United Dental Care of Utah, Inc.	Utah, É.-U.		100 %
6965083 Canada Inc.	Canada		100 %
7037457 Canada Inc.	Canada		100 %
7647913 Canada Inc.	Canada		100 %
7647930 Canada Inc.	Canada		100 %
8744831 Canada Inc.	Canada		100 %
Placements mondiaux Sun Life inc.	Canada		100 %
BK Canada Holdings Inc.	Canada		100 %
Bentall Kennedy (Canada) G.P. Ltd.	Canada		100 %
Bentall Kennedy (Canada) Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada	291	100 %
0936543 BC Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		100 %
Bentall Kennedy Luxembourg Holdings Ltd.	Canada		100 %
Bentall Property Services (Ontario) Ltd.	Ontario, Canada		100 %
BK Prime GP Holdco Inc.	Canada		100 %
BKC Capital Inc.	Canada		100 %
BKCB Services Ltd.	Canada		100 %
BKCG Services Ltd.	Canada		100 %
BKCP Residential G.P. LTD.	Canada		100 %
BKCP Residential Limited Partnership	Manitoba, Canada		100 %
BKCP Retail G.P. LTD.	Canada		100 %
BKCP Retail Limited Partnership	Manitoba, Canada		100 %
BKCP Services G.P. Ltd.	Canada		100 %
BKCP Services Limited Partnership	Manitoba, Canada		100 %
BKCP SS G.P. LTD.	Canada		100 %
BKCP SS Limited Partnership	Manitoba, Canada		100 %
SynchroSERV Inc.	Canada		100 %
SynchroSERV Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada		100 %
Sun Life 2007-1 Financing Corp.	Canada		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl	Luxembourg		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada-U.S. Operations Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SL Investment 2007-1 ULC	Nouvelle-Écosse, Canada		100 %
Sun Life Financial (Japan), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Finance, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
BK U.S. Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Bentall Kennedy (U.S.) G.P. LLC	Washington, É.-U.		100 %
Bentall Kennedy (U.S.) Limited Partnership	Washington, É.-U.	317	100 %
Bentall Kennedy Holdings LLC	Delaware, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Rushmore Partners LLC	Delaware, É.-U.		100 %
NewTower Trust Company	Maryland, É.-U.		100 %
NewTower Management GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
NewTower Management LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Bentall Kennedy Real Estate Services (U.S.) Inc.	Californie, É.-U.		100 %
BKUS Institutional Logistics Coinvestment LLC	Californie, É.-U.		100 %
Kennedy Management Investors LLC - Série VII	Delaware, É.-U.		52,19 %
Kennedy Management Investors LLC - Série IX	Delaware, É.-U.		67,75 %
Edgemoor Partners LLC	Delaware, É.-U.	1	100 %
Prime Advisors, Inc.	Washington, É.-U.	76	100 %
Ryan Labs Asset Management Inc.	Delaware, É.-U.	47	100 %
Ryan Labs Fund Management, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Ryan Labs TIPS Partners, L.P.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		99,91 %
Massachusetts Financial Services Company	Delaware, É.-U.	469	94,1 %
MFS Bermuda Holdings Ltd.	Bermudes		94,1 %
MFS Development Funds, LLC	Delaware, É.-U.		94,1 %
MFS Exchange LLC	Delaware, É.-U.		94,1 %
MFS Fund Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		94,1 %
MFS Heritage Trust Company	New Hampshire, É.-U.		94,1 %
MFS Institutional Advisors, Inc.	Delaware, É.-U.		94,1 %
3060097 Nova Scotia Company	Nouvelle-Écosse, Canada		94,1 %
MFS Gestion de Placements Canada Limitée	Canada		94,1 %
MFS International Ltd.	Bermudes		94,1 %
MFS do Brasil Desenvolvimento de Mercado Ltda.	Brésil		94,1 %
MFS International (Chile) SpA	Chili		94,1 %
MFS International (Hong Kong) Limited	Hong Kong		94,1 %
MFS International Holdings Pty Ltd	Sydney, Australie		94,1 %
MFS International (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles		94,1 %
MFS International Switzerland GmbH	Suisse		94,1 %
MFS International Australia Pty Ltd	Victoria, Australie		94,1 %
MFS International Singapore Pte. Ltd.	Singapour		94,1 %
MFS Investment Management Company (LUX) S.à.r.l.	Luxembourg		94,1 %
MFS Investment Management K.K.	Japon		94,1 %
MFS Service Center, Inc.	Delaware, É.-U.		94,1 %
Sun Life of Canada (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Disability Reinsurance Management Services, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Independence Life and Annuity Company	Delaware, É.-U.	255	100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company II	Delaware, É.-U.		100 %
Professional Insurance Company	Texas, É.-U.	89	100 %
Sun Canada Financial Co.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Administrators (U.S.), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company	Vermont, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Services Company, Inc.	Delaware, É.-U.	5	100 %
Sun Life Financial Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Institutional Investments (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.	Canada	72	100 %
Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc.	Canada	11	100 %
SL Finance 2007-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada (Barbados) Limited	Barbade		100 %
Sun Life Financial (Bermuda) Reinsurance Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life of Canada International Assurance Limited	Barbade		100 %
6324983 Canada Inc.	Canada		100 %
6828141 Canada Inc.	Canada		100 %
9389547 Canada Inc.	Canada		100 %

## Principaux bureaux

Voici les coordonnées des principaux bureaux et principales sociétés affiliées de la Financière Sun Life dans le monde. Pour tout renseignement ou pour obtenir du service à la clientèle, veuillez communiquer avec le bureau concerné de votre région.

### Financière Sun Life inc.

#### *Siège social*

150, rue King Ouest  
Toronto (Ontario)  
Canada M5H 1J9  
Téléphone : 416-979-9966  
Site Web : sunlife.com

### Financière Sun Life Canada

#### *Siège administratif du Canada*

227, rue King Sud  
Waterloo (Ontario)  
Canada N2J 4C5  
Téléphone : 514-888-2290  
Centre d'appels : 1-877-SUN-LIFE/  
1-877-786-5433  
Site Web : sunlife.ca

#### *Bureau de Montréal*

1155, rue Metcalfe  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 2V9  
Téléphone : 514-866-6411  
Site Web : sunlife.ca

### Financière Sun Life États-Unis

One Sun Life Executive Park  
Wellesley Hills, Massachusetts  
États-Unis 02481  
Centre d'appels : 1-800-SUN-LIFE/  
1-800-786-5433  
Site Web : sunlife.com/us

### Financière Sun Life International

Washington House, 3<sup>rd</sup> Floor  
16 Church Street  
Hamilton HM 11, Bermudes  
Téléphone : 441-294-6050 / 1-800-368-9428  
Site Web : www.sunlife.com/international

### Financière Sun Life Royaume-Uni

Matrix House  
Basing View, Basingstoke  
Hampshire  
Royaume-Uni RG21 4DZ  
Centre d'appels : 0345-072-0223  
Site Web : sloc.co.uk

### Financière Sun Life Asie

#### *Bureau régional de la Financière Sun Life Asie*

Level 14, Citiplaza 3  
14 Taikoo Wan Road  
Taikoo Shing, Hong Kong  
Téléphone : (852) 2918-3888

#### *Chine*

Sun Life Everbright Life Insurance  
Company Limited  
Tianjin International Building, 37<sup>th</sup> Floor  
75 Nanjing Road  
Tianjin, China 300050  
Téléphone : (8622) 2339-1188  
Site Web : sunlife-everbright.com

Sun Life Assurance Company of Canada  
Bureau de représentation de Beijing  
Téléphone : (8610) 8590-6500

#### *Hong Kong*

Sun Life Hong Kong Limited  
10/F Sun Life Tower  
The Gateway  
15 Canton Road  
Kowloon, Hong Kong  
Téléphone : (852) 2103-8888  
Centre d'appels : (852) 2103-8928  
Site Web : sunlife.com.hk

#### *Inde*

Birla Sun Life Insurance Company Limited  
One India Bulls Centre, Tower 1, 16<sup>th</sup> Floor  
Jupiter Mill Compound  
841, Senapati Bapat Marg  
Elphinstone Road  
Mumbai, Inde 400 013  
Téléphone : 1-800-270-7000 (en Inde)  
91-22-6691-7777 (à l'extérieur de l'Inde)  
Site Web : birlasunlife.com

Birla Sun Life Asset Management  
Company Limited  
One India Bulls Centre, Tower 1, 17<sup>th</sup> Floor  
Jupiter Mill Compound  
841, Senapati Bapat Marg  
Elphinstone Road  
Mumbai, India 400 013  
Téléphone : 91-22-4356-8000  
Site Web : birlasunlife.com

Sun Life Assurance Company of Canada  
Bureau de représentation en Inde  
Mumbai  
Téléphone : 91-22-4356-9121

#### *Indonésie*

PT Sun Life Financial Indonesia  
Menara Sun Life Lantai 11  
JI Dr Ide Anak Agung Gde Agung  
Blok 6.3  
Kawasan Mega Kuningan  
Jakarta, Selatan 12950  
Indonésie  
Téléphone : (6221) 5289-0000  
Centre de service à la clientèle  
(Indonésie seulement) : (6221) 1500-786  
Site Web : sunlife.co.id

#### *Malaisie*

Sun Life Malaysia Assurance Berhad  
Sun Life Malaysia Takaful Berhad  
Level 11, 338 Jalan Tuanku Abdul Rahman  
50100 Kuala Lumpur  
Malaisie  
Téléphone : (603) 2612-3600  
Site Web : sunlifemalaysia.com

#### *Philippines*

Sun Life Financial Philippines  
Sun Life Centre  
5<sup>th</sup> Avenue cor. Rizal Drive  
Bonifacio Global City  
Taguig, Metro Manila  
Philippines  
Centre d'appels : (632) 555-8888  
Site Web : sunlife.com.ph

Sun Life Grepa Financial, Inc.  
6/F Grepalife Building  
221 Sen. Gil J. Puyat Avenue  
Makati City - 1200  
Philippines  
Téléphone : (632) 844-1174  
Site Web : sunlifegrepa.com

#### *Vietnam*

Sun Life Vietnam Insurance Company Limited  
Vietcombank Tower, 29<sup>th</sup> Floor  
5 Me Linh Square, District 1  
Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam  
Téléphone : (848) 6298-5888  
Site Web : sunlife.com.vn

### MFS Investment Management

111 Huntington Avenue  
Boston, Massachusetts  
États-Unis 02199  
Téléphone : 617-954-5000  
Sans frais (Canada et États-Unis  
seulement) : 1-800-343-2829  
Site Web : mfs.com

### Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

225, rue King Ouest  
Toronto (Ontario)  
Canada M5V 3C5  
Téléphone : 1-877-344-1434  
Site Web : placementsmondiauxsunlife.com

### Gestion Placements Sun Life

*Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc.*  
150, rue King Ouest  
Toronto (Ontario)  
Canada M5H 1J9  
Téléphone : 416-204-3831 / 1-855-807-7546  
Site Web : sunlifeinvestmentmanagement.com

#### *Bentall Kennedy*

55 University Avenue, bureau 300  
Toronto (Ontario)  
Canada M5J 2H7  
Téléphone : 416-681-3400  
Site Web : bentallkennedy.com

#### *Prime Advisors, Inc.*

Redmond Ridge Corporate Center  
22635 NE Marketplace Drive  
Suite 160  
Redmond, WA  
États-Unis 98053  
Téléphone : 425-202-2000  
Site Web : primeadvisors.com

#### *Ryan Labs Asset Management Inc.*

500 Fifth Avenue, Suite 2520  
New York, NY  
États-Unis 10110  
Téléphone : 212-635-2300  
Site Web : ryanlabs.com



# RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE ET INFORMATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

## SIÈGE SOCIAL

Financière Sun Life inc.  
150, rue King Ouest  
Toronto (Ontario)  
Canada M5H 1J9  
Téléphone : 416-979-9966  
Site Web : [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com)

## RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les investisseurs institutionnels qui ont besoin de renseignements sont invités à s'adresser aux : Relations avec les investisseurs  
Télécopieur : 416-979-4080  
Courriel : [relations.investisseurs@sunlife.com](mailto:relations.investisseurs@sunlife.com)  
Note : Vous pouvez également obtenir des renseignements financiers en accédant au site [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com).

## AGENT DES TRANSFERTS

Les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur leurs actions ou sur les dividendes, modifier leurs données d'inscription, signaler un changement d'adresse, une perte de certificat ou un transfert de succession, ou nous aviser de l'envoi en double de documents sont priés de communiquer avec l'agent des transferts du pays où ils résident. Si vous ne résidez dans aucun des pays indiqués ci-dessous, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du Canada.

## CANADA

Société de fiducie CST  
C.P. 700  
Succursale B  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 3K3  
Appels de l'Amérique du Nord :  
Téléphone : 1-877-224-1760  
Appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord :  
Téléphone : 416-682-3865  
Télécopieur : 1-888-249-6189  
Courriel : [inquiries@canstockta.com](mailto:inquiries@canstockta.com)  
Site Web : [www.canstockta.com](http://www.canstockta.com)  
Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leurs comptes par l'intermédiaire de LigneRéponse<sup>MD</sup>, le service Internet de la Société de fiducie CST. Pour vous inscrire, veuillez visiter le site [www.canstockta.com/investisseur](http://www.canstockta.com/investisseur).

## ÉTATS-UNIS

American Stock Transfer & Trust  
Company, LLC  
6201 15th Ave.  
Brooklyn, NY 11219  
Téléphone : 1-877-224-1760  
Courriel : [inquiries@canstockta.com](mailto:inquiries@canstockta.com)

## ROYAUME-UNI

Capita Registrars  
The Registry  
34 Beckenham Road  
Beckenham, Kent  
Royaume-Uni BR3 4TU  
Téléphone : +44 (0) 345-602-1587  
Courriel : [shareholderenquiries@capita.co.uk](mailto:shareholderenquiries@capita.co.uk)

## PHILIPPINES

Rizal Commercial Banking Corporation (RCBC)  
RCBC Stock Transfer Processing Section  
Ground Floor, West Wing,  
GPL (Grepalife) Building,  
221 Senator Gil Puyat Avenue  
Makati City, Philippines  
Appels du Grand Manille : 632-318-8567  
En province : 1-800-1-888-2422  
Courriel : [rbcstocktransfer@rcbc.com](mailto:rbcstocktransfer@rcbc.com)

## HONG KONG

Computershare Hong Kong Investor  
Services Limited  
17M Floor, Hopewell Centre  
183 Queen's Road East  
Wanchai, Hong Kong  
Téléphone : 852-2862-8555  
Courriel : [hkinfo@computershare.com.hk](mailto:hkinfo@computershare.com.hk)

## SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Pour obtenir des renseignements sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du pays où vous résidez ou encore avec les Services aux actionnaires.  
Télécopieur : 416-598-3121  
Courriel (service en français) : [servicesauxactionnaires@sunlife.com](mailto:servicesauxactionnaires@sunlife.com)  
Courriel (service en anglais) : [shareholderservices@sunlife.com](mailto:shareholderservices@sunlife.com)

## DIVIDENDES

### DATES LIÉES AUX DIVIDENDES EN 2017

Actions ordinaires

#### DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES

3 mars 2017  
31 mai 2017\*  
30 août 2017\*  
29 novembre 2017\*

#### DATE DU VERSEMENT

31 mars 2017  
30 juin 2017\*  
29 septembre 2017\*  
29 décembre 2017\*

\*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE FINANCIÈRE SUN LIFE, OU POUR CONNAÎTRE LES NOUVELLES LES CONCERNANT OU LEURS RÉSULTATS FINANCIERS, VEUILLEZ VISITER LE SITE [SUNLIFE.COM](http://SUNLIFE.COM).**

## DÉPÔT DIRECT DES DIVIDENDES

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada ou aux États-Unis peuvent demander que les dividendes versés sur leurs actions soient déposés directement dans leur compte bancaire.

Le formulaire Demande de paiement électronique des dividendes est accessible en ligne au site Web de la Société de fiducie CST, à l'adresse [www.canstockta.com](http://www.canstockta.com), et peut être téléchargé. Vous pouvez également communiquer avec la Société de fiducie CST pour demander un exemplaire du formulaire.

## RÉGIME CANADIEN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada peuvent s'inscrire au Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web à l'adresse [sunlife.com](http://sunlife.com) ou communiquez avec l'agent du régime, la Société de fiducie CST, à l'adresse [inquiries@canstockta.com](mailto:inquiries@canstockta.com).

## INSCRIPTION EN BOURSE

Les actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE).  
Symbole : SLF

Les actions privilégiées de catégorie A de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Symboles :

Série 1 – SLF.PR.A	Série 8R – SLF.PR.G
Série 2 – SLF.PR.B	Série 9QR – SLF.PR.J
Série 3 – SLF.PR.C	Série 10R – SLF.PR.H
Série 4 – SLF.PR.D	Série 11QR – SLF.PR.K
Série 5 – SLF.PR.E	Série 12R – SLF.PR.I

## ASSEMBLÉE ANNUELLE 2017

L'assemblée annuelle aura lieu :  
Date : mercredi 10 mai 2017  
Heure : 9 h  
Lieu : Sun Life Financial Tower  
150, rue King Ouest  
(à l'angle d'University Avenue)  
2e étage, Toronto, Canada

Le présent document a été imprimé sur du papier certifié par le FSC\* contenant 10 % de fibres recyclées. Les fibres utilisées dans la fabrication du papier proviennent de forêts bien aménagées, de sources contrôlées et de fibres de bois recyclées.

Les émissions de gaz à effet de serre découlant de la production et de la distribution du présent rapport et du cycle de vie du papier sur lequel il est imprimé ont été calculées et compensées grâce à Carbonzero.



150, RUE KING OUEST, TORONTO  
ONTARIO CANADA M5H 1J9



[sunlife.com](http://sunlife.com)

## UN ENGAGEMENT ET UNE SOLIDITÉ DURABLES

La durabilité ne concerne pas simplement notre incidence sur l'environnement. Il s'agit également de créer une plateforme d'exploitation stable pour la Compagnie, de compter les employés les plus talentueux parmi notre équipe, de mettre le client au cœur de tout ce que nous faisons, et de prendre chaque jour des mesures pour contribuer à rendre les collectivités où nous vivons et travaillons plus radieuses et en meilleure santé.

La stratégie de la Financière Sun Life à l'égard de la durabilité s'articule autour de quatre domaines clés dans lesquels la Compagnie continue de renforcer son engagement et ses pratiques :



**MIEUX-ÊTRE DE  
LA COLLECTIVITÉ**



**RESPONSABILITÉ  
ENVIRONNEMENTALE**



**RÉSILIENCE  
ORGANISATIONNELLE**



**GOVERNANCE ET  
GESTION DU RISQUE**



**GLOBAL100**

**MOST SUSTAINABLE CORPORATIONS  
IN THE WORLD**